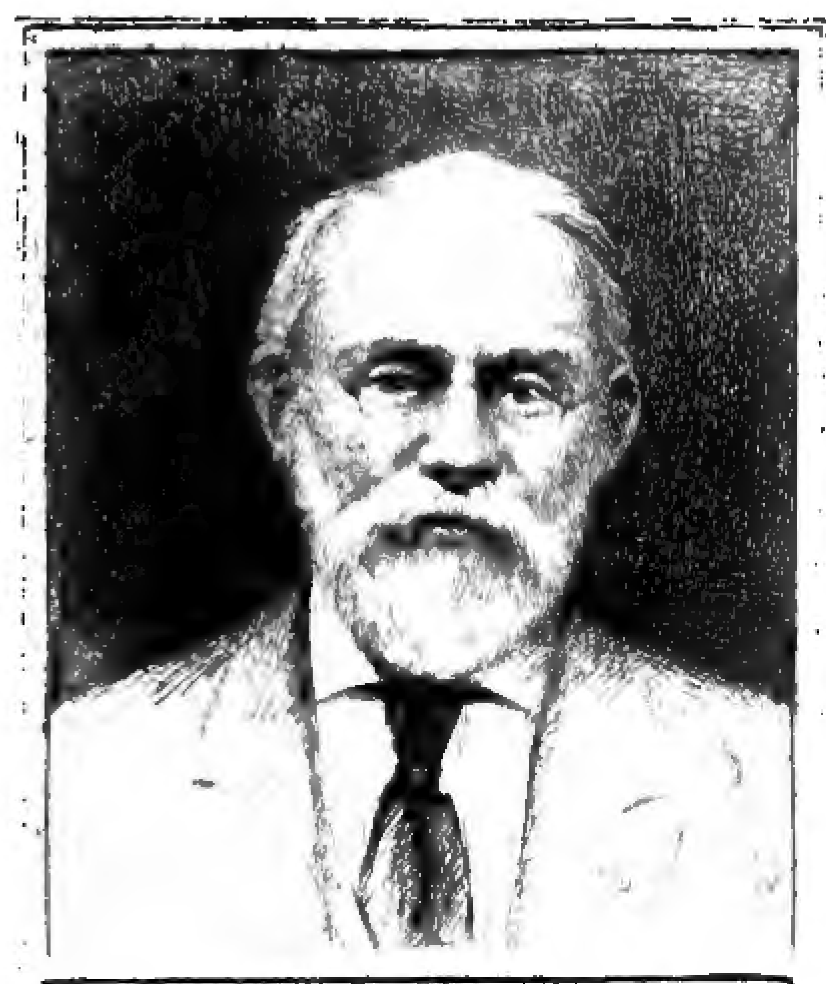




RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

AVIS

La fin du tome 37e est sous presse ; il contiendra les travaux de la Société de Statistique pendant l'année 1874, 1875 et 1876.

Toutes lettres et paquets concernant la Société doivent être adressés (*franco*) au Secrétariat-Général, rue d'Arcole, 4.

On s'abonne au ***Répertoire des travaux de la Société de Statistique***, au Secrétariat-Général ; le prix de chaque volume a été fixé à 5 fr. 50, reçu *franco* en France, les frais de poste en sus pour l'étranger.

RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Fondée le 7 février 1827

Autorisée par ordonnance du 2 avril 1831 et déclarée d'utilité publique
par ordonnance du 22 mars 1852

TOME TRENTE-SEPTIÈME

2e de la 8e série

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. le Docteur Adrien SICARD
Secrétaire-Général.



MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE CAYER ET Ce

IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

rue Saint-Ferréol, 57

1877

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 1. — Les travaux de la Société ont pour objet les faits physiques et moraux qui concernent Marseille et le département des Bouches-du-Rhône.

La Société a plus spécialement en vue de constater les besoins de Marseille, et d'accueillir tout ce qui peut tendre à l'amélioration de son commerce, de ses manufactures, de son agriculture, des sciences, des lettres et des arts.

Elle accueille cependant tous les renseignements qui peuvent servir à la science, quelles que soient les contrées qui les aient fournis.

Art. 8. — Nul ne pourra être élu Membre actif, s'il n'a sa résidence dans la commune de Marseille; celui des Membres actifs qui cesserait de remplir cette condition entrera de plein droit dans la classe des Membres correspondants. Dans le cas où il reviendrait de nouveau habiter Marseille, il reprendrait la première place vacante.

Art. 30. — Tout Membre qui fera une lecture sera tenu d'en remettre le manuscrit au Secrétaire séance tenante.

Art. 35. — Lc Société déclare ne donner aucune sorte d'approbation aux ouvrages publiés par ses Membres. Tout travail imposé à l'un ou à plusieurs d'entre eux, devient la propriété de la Société et ne pourra être publié qu'avec son agrément.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PENDANT L'ANNÉE 1877.

Séance du 11 janvier 1877.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ TÉNOUGI.

M. LE D[r] ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La correspondance manuscrite présente:

Lettre de M. Crozet, donnant sa démission de membre titulaire; elle est acceptée.

Une lettre de M. le Préfet du département des Bouches-du-Rhône, écrite le 4 janvier 1877, demandant la date de la fondation de la Société, de son autorisation ministérielle, de sa reconnaissance comme établissement d'utilité publique, le nombre des volumes qu'elle a publiés ou édités à part.

Ces documents ont été communiqués à M. le Préfet par une lettre en date du 5 janvier 1877.

M. Penon, notre collègue, conservateur du Châ-

teau-Borély, s'appuyant sur l'état de sa santé qui est précaire, donne sa démission de membre de la Société, l'on accepte cette démission avec le plus grand regret.

Missive de M. le Directeur des Douanes, à Marseille, transmettant à la Société, le tableau général du commerce de la France pendant l'année 1875. (Remercîments).

Lettre de M. le Président de la Commission de Statistique de la ville capitale de Pragues, demandant l'échange des publications.

Correspondance imprimée :

Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1875. Rapporteur, M. Latil.

Tables générales des bulletins de la Société archéologique et historique du Limousin, 1re série, tomes I à XXII, 1845 à 1873. (Bibliothèque).

Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. (Bibliothèque). Il y a un article sur le bastion de France, et sur des monnaies trouvées à Bône, Algérie.

Bulletin de la Société libre du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, exercice 1874-1875 et 1875-1876, 2 volumes.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, tome 5, 2e série (1874) MDCCCLXXV. M. Octave Teissier, rapporteur.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1876, 30e volume, 10e de la 2e série. M. Octave Teissier, rapporteur.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1873-1874, 18e volume, 1875.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, octobre 1876. Bibliothèque

Bulletin de la Société académique de Laon, tome XXI, 1874-1876, rapporteur, M. Kothen.

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, tome XV, 1874-1876, rapporteur, M. Octave Teissier.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1874-1875. Bibliothèque.

Don Juan et Haïdée, par Edmond Delière, cantate ayant obtenu la médaille d'or de 1876 au concours de la Société académique de Saint-Quentin. Bibliothèque.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Neufchâtel, tome X, 3e cahier, 1876, rapporteur M. le docteur Dussaud.

Statisticka prirucui kuiska kral hlavuiho mesta, prahy, zarok, 1875, rapporteur, M. l'abbé Tenougi.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1876. Bibliothèque.

Revue horticole des Bouches-du-Rhône, novembre 1876.

Bulletin de la Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, 2e série, tome 7e, 1876. Bibliothèque.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, tome XXVII, octobre 1876. Bibliothèque.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, tome XVI, 3e trimestre de 1876. Rapporteur, M. Blancard.

La correspondance étant épuisée, l'on passe à l'ordre du jour.

La parole est donnée à M. Ménécier, trésorier sortant, pour rendre ses comptes.

Il résulte de ce document, que, grâces aux économies faites pendant les trois années de la gestion

de l'honorable trésorier, à ce jour, la Société a non seulement payé ses dettes, mais encore qu'elle possède un encaisse de 974 fr. 75 c.

M. le Trésorier remercie M. Latil, président sortant, du bienveillant appui qu'il lui a donné en l'aidant à recouvrer des sommes qui semblaient perdues, et il termine son rapport par un appel chaleureux au bon vouloir de tous ses collègues, pour accroître les ressources de la Société, il ne met pas en doute leur bonne volonté.

La lecture du rendement de compte de M. le trésorier est écoutée avec la plus grande attention et les applaudissements qui éclatent à la fin de ce compte-rendu est la plus grande récompense que puisse recevoir M. le Trésorier sortant.

Sont nommés au scrutin, pour remplir les fonctions d'auditeurs des comptes, MM. Prou-Gaillard; docteur Barthélemy, et le chanoine Timon-David ; ces messieurs feront leur rapport dans la prochaine séance.

Le Secrétaire-Général lit le dernier procès-verbal du Conseil d'administration que la Société approuve.

Il résulte de cette décision, que l'on publiera cette année la fin du 36e volume de nos annales, dont un fascicule a été publié en 1873 ; que cette publication contiendra les trois feuilles imprimées du *Polytychum Caroli* I, sans engagement de la part de M. Blancard, de fournir la suite et de l'imprimer ; les procès-verbaux des séances depuis la publication du dernier fascicule et les mémoires que la Commission de rédaction jugera convenable d'imprimer ; le Bureau est chargé de la publication, et ce, dans les limites indiquées au budget qui est arrêté ainsi que suit.

BUDGET DES PRÉVISIONS POUR 1877.

RECETTES.

Article	1er Solde en numéraire	F.	974 75
»	2. Cotisation de 23 membres		552 »
»	3. Diplômes		100 »
»	4. Subvention du Ministère de l'Instruction Publique		200 »
»	5. Subvention Communale		300 »
»	6. » Départementale		300 »
	TOTAL	F.	2,426 75

DÉPENSES

Article	1er Traitement du concierge	F.	200 »
»	2. Frais de voiture		40 »
»	3. Éclairage et chauffage		50 »
»	4. Service annuel, membres décédés.		25 »
»	5. Frais de bureau et correspondance		50 »
»	6. Prix et médailles		500 »
»	7. Impression		800 »
»	8. Frais imprévus		761 75
	TOTAL	F.	2,426 75

Le secrétaire communique le programme des prix proposés pour le concours de 1877 et dont la teneur suit :

PREMIER CONCOURS.

Prix de 200 francs. — Médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze, aux auteurs des meilleurs Mémoires sur *la Statistique d'une commune, d'un canton ou d'un arrondissement du département des Bouches-du-Rhône.*

Les concurrents sont libres de traiter ces questions de statistique locale à un point de vue spécial (histoire, géographie, médecine, commerce, etc.), ou de répondre à toutes les demandes du questionnaire qui leur sera délivré gratis au Secrétariat.

DEUXIÈME CONCOURS.

Prix de 200 francs. — Il sera accordé des médailles et des mentions honorables aux personnes qui auront introduit, dans le département des Bouches-du-Rhône, un nouveau genre d'industrie ou perfectionné l'une des industries existantes.

TROISIÈME CONCOURS.

Médailles de S. Exc. le Ministre de l'agriculture et du commerce.

A l'agriculteur qui aura réalisé, dans le département, l'amélioration agricole la plus importante, perfectionné une grande culture, inventé un instrument agricole d'une utilité éprouvée, acclimaté une espèce comestible nouvelle, desséché un marais, reboisé une montagne, transformé en prairie la plus grande étendue de terrain, etc.

Des tableaux statistiques relatifs à la plus-value de la propriété, à son rendement, au prix de culture, au bien-être qui est résulté de l'amélioration réalisée, seront joints à la demande, à titre de pièces justificatives.

CONDITIONS DES CONCOURS.

Tous les mémoires seront adressés, francs de port, à M. le docteur Adrien Sicard, secrétaire-général, rue d'Arcole, 4, avant le 1er *août* 1877, *terme de rigueur*. Le manuscrit portera, en tête, une épigraphe qui sera répétée sur un pli cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur. *Tout concurrent qui se fera connaître sera exclu du concours*.

Les personnes qui désireront prendre part au deuxième concours adresseront à M. le Secrétaire-général une lettre par laquelle elles se déclareront prêtes à fournir à la Société tous les documents en leur pouvoir, susceptibles d'éclairer son jugement. Cette lettre devra parvenir avant le 1er août 1877.

Les agriculteurs qui entreront en lice pour le concours se feront inscrire chez le Secrétaire-général jusqu'au 1er août 1877, terme de rigueur.

Toute lettre et tout paquet doivent être affranchis, Le Secrétaire-général délivrera, gratuitement, aux personnes qui en feront la demande, des brochures où sont tracés le système et la méthode adoptés par la Société pour les travaux de statistique.

L'on passe ensuite à la lecture du rapport de M. Blancard sur un article de M. Hucher, du Mans, inséré dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, intitulé: *Le trésor de Wallon*, Sarthe.

Il est impossible de rendre compte en peu de mots du remarquable rapport de M. Blancard, dont vous avez ordonné l'impression; qu'il nous suffise de vous dire que ce travail élucide plusieurs points obscurs, qui, grâce à notre honorable collè-

gue, prendront place dans la science numismatique ; inutile de vous dire que vous avez remercié M. Blancard de sa communication, tout en souhaitant qu'il soit imité par tous nos collègues.

La séance est levée à 7 heures du soir.

Séance du 8 février 1877.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ TÉNOUGI.

M. LETZ, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Ténougi, Blancard, Bernard, docteur Barthélemy, Bonnet, Octave Teissier, Letz et Dussaud.

M. Sicard, secrétaire-général, ne pouvant assister à la séance, à cause d'un deuil de famille, écrit pour s'excuser.

M. le Président délègue M. Letz pour remplir les fonctions de secrétaire-général.

Nous trouvons, à la correspondance manuscrite, une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, invitant la Société à se faire représenter à la quinzième réunion des délégués des Sociétés savantes des départements, qui aura lieu à la Sorbonne, au mois d'avril 1877, et prie de lui faire parvenir, avant le 17 mars, la liste des délégués et le titre des mémoires que l'on doit lire ; ils recevront leur carte en temps opportun.

La Société décide qu'elle se fera représenter à la Sorbonne.

Lettre de M. le Préfet du département des Bou-

ches-du-Rhône, communiquant un questionnaire de M. le Ministre de la Guerre, auquel il faut répondre le plus promptement possible. L'on désigne pour faire partie de la Commission déléguée à cet effet, MM. Boyer, Bernard, Bonnet, Latil et Letz.

Une lettre de M. le Préfet, autorisant la Société à envoyer gratuitement, sous son couvert, à MM. les Maires du département, les programmes du Concours ouvert par la Société.

Missive de M. Péragallo, qui demande à ce que la Société examine et fasse un rapport sur son travail statistique sur le commerce des céréales à Marseille.

Une lettre de notre collègue, M. le chanoine Timon-David, nous désignant les jours où l'on pourrait faire le service funèbre pour les membres décédés : il aura lieu le mardi, 27 mars.

Lettre de M. Eiglier, attaché aux archives municipales de la ville de Marseille, qui demande le titre de membre titulaire et transmet une étude sur l'exercice du droit de marque et de représailles à Marseille, du XIII[e] au XVI[e] siècle.

La demande de M. Eiglier étant, conformément au règlement, revêtue de la signature de trois membres de la Société : MM. Dussaud, Latil et Barthélemy, M. le Président nomme, pour composer la Commission chargée de faire un rapport sur cette candidature, MM. Blancard, Ténougy et Octave Teissier.

La correspondance imprimée comprend :

Un volume intitulé : *Registro estadistico de la Républica Argentina*, bajo la direccion de Damian Hudson, jafe de la officina de estadistica national. — Tomo setino anô 1871-1873. Buenos-Aires, MDCCCLXXV (1875).

Bulletin de la Société d'études d'Avallon, 16[e] année, 1876.

Memoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, année 1874-1875.

Athénée de Forcalquier. Note sur les armoiries municipales de Forcalquier, par M. Louis de Bresc.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, tome III[e] de la 3[e] série, année 1875-1876.

Revue horticole des Bouches-du-Rhône, mois de janvier 1877.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 3[e] série, tome II[e], année 1874.

Et le *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère*, tome XXVII[e], novembre 1876.

La correspondance étant épuisée, M. le docteur Barthélemy lit le rapport des auditeurs des comptes.

Il résulte de ce travail, que les livres sont parfaitement en règle et que M. le Trésorier sortant dépose, dans les mains de M. Dussaud, la somme de neuf cent soixante-quatorze francs et soixante-quinze centimes.

La Société décharge M. Ménécier de sa gestion; elle lui vote des remerciements, de même qu'à la Commission des auditeurs des comptes.

M. Dussaud propose de déposer l'argent de la caisse de la Société chez MM. Droche et Robin, banquiers, qui en feront 1/2 p. 0/0. La Société accepte ce placement.

M. Latil lit un rapport sur les recettes et le commerce général de la France.

La Société remercie M. Latil de sa communication et la séance est levée à 7 heures du soir.

Séance du 1er mars 1877.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ TÉNOUGI.

M. LE Dr ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. l'abbé Ténougi, Latil, Octave Teissier, Bonnet, docteur Barthélemy, docteur Dussaud, Blancard et docteur Sicard.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Correspondance :

Lettre de M. le Préfet, demandant à la Société de lui faire parvenir, le plus tôt possible, les documents relatifs aux ressources de toute nature, susceptibles d'être utilisées par l'administration de la guerre. Ce document a été remis dans les mains de M. le Préfet.

M. Léon Vidal, notre honorable corrrespondant, écrit de Paris, pour demander à la Société de le déléguer comme l'un de ses représentants à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne et de l'inscrire pour une lecture intitulée : *Le colorimètre ou table photographique des couleurs.*

Notre collègue donne quelques renseignements sur ses études de *photochromie*, qui sont mises en pratique dans des ateliers organisés dans l'hôtel du *Moniteur Universel*; il cite parmi les œuvres qui sont en publication :

1° *Le Trésor artistique de la France,* dont la première série comprendra les plus beaux objets de la galerie d'Apollon (Musée du Louvre), reproduits en photochromie.

2° *L'Histoire de la tapisserie*, avec 100 planches et maints autres travaux.

M. Vidal, nous envoie, pour la bibliothèque, la 3e édition de son *Traité sur la photographie au charbon* et la 2e année de l'*Agenda photographique* (1877).

La Société charge le Secrétaire-Général d'écrire à M. Léon Vidal pour le remercier de cet envoi, de féliciter notre collègue sur ses succès en photochromie et lui annoncer qu'il sera délégué à la Sorbonne, pour représenter la Société de Statistique de Marseille.

Missive de M. le docteur Barthélemy, qui prie la Société de vouloir bien lui accorder la possession du 2e fascicule du tome XXIXe et les volumes 33, 34 et 35 de la collection de nos travaux, qui lui sont nécessaires pour ses études. Accordé.

Lettre de M. le Président de la Société de climatologie, sciences physiques et naturelles d'Alger, demandant à la Société ses publications, à partir du 34e volume, et offre les bulletins de cette Société, à partir de sa fondation.

La Société autorise le Secrétaire à faire cet échange.

Missive de la Société française de numismatique et d'archéologie de Paris (58, rue de l'Université), demandant l'échange réciproque de nos publications. Accordé.

M. Prosper Couronne, ingénieur civil, 2, boulevard Baille, demande à prendre part au Concours ouvert par la Société, comme ayant appliqué à l'Abattoir de Marseille des engins de son invention et la vapeur d'eau à la préparation des viandes de charcuterie.

L'on accorde son inscription sur la liste des concurrents.

Même décisio n est prise à l'égard de MM. G. Ver-

laque et Ce, qui ont introduit dans le département des Bouches-du-Rhône un mode de fabrication de papier complètement nouveau.

MM. Bonnet et Latil déposent, sur le bureau, copie des renseignements agricoles et industriels, fournis à M. le Préfet par la Société de Statistique de Marseille.

M. V. Péragallo écrit à la Société, lui demandant son avis sur un travail de statistique sur les céréales que le port de Marseille a importées et exportées. Ce travail est remis à M. Ténougi et des remercîments sont adressés à l'auteur.

La correspondance imprimée comprend les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, tome XVIe de la collection (Grenoble, 1876).

Mémoires de la Société éduenne, nouvelle série, tome V^e^, Autun, 1876).

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, tome IIIe, 1875-1876. (Brest, 1877).

Statistique des ports de Marseille, 5e année, 1876. (Remis à M. Latil).

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 17e année, n° 10 et 11, octobre et novembre 1876.

Travaux de statistique sur les céréales importées sur la place de Marseille, de 1852 *au* 31 *décembre* 1876, dressés par M. Victor Péragallo, directeur-gérant du journal *le Commercial*, 1877. (Quai du Canal). M. Latil, rapporteur.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, tome XVe, 2e trimestre de l'année 1876.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1873.

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 25e année, 99e livraison, juillet à septembre 1876. (Saint-Omer).

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, tome XXVIIIe, décembre 1876. (Mende).

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Revue agricole, industrielle et artistique, 28e année, septembre et octobre 1876.

Bollettino ebdomadario dell' ufficio di statistica della citta di Napoli, anno 11, n° 45, settimana di 4 al di 10 novembre 1876.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1877 (Valence).

Société nationale des sciences naturelles de Cherbourg, compte-rendu de la séance extraordinaire, tenue par la Société, le 30 décembre 1876, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

La Génération sociale par la vraie République, par M. François Marie, 1877, Marseille.

Étude sur le chiendent, par M. Eugène Planches, séance littéraire et scientifique de l'Athénée de Forcalquier, 5 novembre 1876.

Bollettino ebdomadorio medico della cita di Napoli, dol di 5 al di 11 febbraio 1877, anno III, n° 6.

Journal des Campagnes, janvier et février 1877.

La correspondance étant épuisée, le Secrétaire-Général rend compte du service funèbre qui a été célébré pour le repos de l'âme des membres décédés, et qui a eu lieu le 27 février, dans la chapelle de l'Œuvre de la Jeunesse pour la classe ouvrière. La Société remerçie notre collègue M. Timon-David.

Les familles des membres décédés avaient été

convoquées à cette cérémonie et s'y sont rendues, sauf celle de M. Mortreuil, qui, absente de Marseille, s'était excusée par lettre.

M. Latil prend la parole pour faire une lecture intitulée : *Études artistiques sur la ville de Gênes.*

Les remerciements de l'assemblée et la religieuse attention des membres qui ont écouté cette lecture attrayante et véridique, ont prouvé à notre collègue tout l'intérêt qu'il a su leur inspirer.

A la suite de cette communication, M. Octave Teissier, rapporteur de la Commission, chargé d'examiner le travail de M. Eiglier, candidat au titre de membre actif, lit son rapport, qui conclut à l'admission de M. Eiglier. En conséquence, ces conclusions ayant été admises par la Société, le scrutin de M. Eiglier aura lieu dans la prochaine séance.

Le travail du candidat a pour titre : *Du droit de marque ou de représailles à Marseille.*

L'auteur a trouvé dans les archives communales de Marseille, une charte en date de 1381, dans laquelle, à propos d'une transaction entre Marseille et Arles, Marseille revendique pour elle seule la jouissance de ce droit.

Nous ne pouvons entrer dans tous les détails de ce remarquable travail; qu'il nous suffise de vous dire que vous l'avez trouvé digne de l'approbation de notre Société.

A la suite de la lecture du mémoire de M. Eiglier, une discussion très intéressante, au sujet du droit de marque revendiqué par la ville de Marseille pour elle seule, s'établit entre M. Latil et M. Blancard.

M. le docteur Barthélemy fait observer que le droit de représailles et celui de course ne sont pas les mêmes, et que personne n'avait ces droits contre la ville de Marseille. Aubagne et Roquevaire qui ne pouvaient user du droit de course, se ser-

vaient du droit de représailles en confisquant les marchandises qui provenaient de Marseille, dans les cas ou il y avait discussion entre les villes.

Le droit de course ne doit avoir lieu qu'en temps de guerre.

M. le Président remercie les membres qui ont fait des lectures ou pris part aux discussions, et la séance est levée à 7 heures du soir.

Séance du 15 mars 1877.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ TÉNOUGI.

M. LE Dr ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Ténougi, Blancard, Kothen, docteur Barthélemy, Bernard, Octave Teissier, Bonnet, docteur Sicard.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Nous trouvons à la correspondance manuscrite une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, demandant le concours de la Société pour aider à faire l'inventaire général des richesses d'art de la France.

La Société décide qu'il sera répondu à M. le Ministre, que nous serons fort heureux d'aider à cet inventaire ; M. le Président nomme une Commission composée de MM. Kothen, Letz, Octave Teissier, Magaud et Blancard, auxquels s'adjoindront de droit le Président et le Secrétaire de la Société, qui est chargée de rassembler les documents

nécessaires pour aider M. le Ministre dans ses investigations.

Missive de M. Prou-Gaillard, l'un des membres actifs de la Société, demandant à passer dans la classe des membres honoraires.

La Société, considérant que votre honorable confrère est dans les termes du règlement, décide que M. Prou-Gaillard est, à partir de ce jour, membre honoraire de ladite Société, tout en espérant avoir le plaisir de le voir assister à nos séances le plus souvent possible.

Correspondance imprimée :

Agenda photographique, publié sous la direction de M Léon Vidal, 2ᵉ année, 1877.

Traité pratique de la photographie au charbon, complété par la description de divers procédés d'impressions inaltérables, photochromie et tirages photomécaniques, par M. Léon Vidal, 3ᵉ édition, 1877.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, tables analytiques, 1ʳᵉ série, 2ᵉ partie, 1857-1867, par M. Demay, pour la partie historique, et M. Berthelot, partie scientifique, et l'année 1875, 29ᵉ volume (9ᵉ de la 2ᵉ série).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Sémur (Côte-d'Or), 11ᵉ année, 1874.

La musique à Abbeville, 1875-1856, souvenir d'un musicien ; lu à la Société d'émulation d'Abbeville, séance du 19 février 1874.

Revue horticole des Bouches-du-Rhône, journal des travaux de la Société d'horticulture de Marseille, 23ᵉ année, février 1877.

L'Agronome praticien, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, nᵒ 5, février 1877.

Après la correspondance, M. le Président accorde

la parole au Secrétaire-Général, pour lire un travail intitulé :

Quelques notes sur les publications reçues par la Société de Statistique de Marseille.

M. Sicard passe en revue divers travaux insérés dans le *Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, et qui sont contenus dans le 16e volume de la collection.

Quelques études contenues dans les *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, tome 8e, terminent l'esquisse du Secrétaire-Général ; la Société remercie M. le docteur Sicard, de la communication qui sera insérée dans les *Actes de la Société.*

Désireuse de se faire représenter à la réunion des Sociétés savantes qui doit se tenir à la Sorbonne, la Société décide que M. Eiglier, membre titulaire, et M. Léon Vidal, membre correspondant, seront désignés comme ses délégués ; il sera écrit dans ce sens à M. le Ministre.

M. Eiglier lira un travail que la Société vient d'accepter, et qui a pour titre : *Du droit de marque ou de représailles à Marseille.*

Conformément aux usages, ce travail sera transmis immédiatement à M. le Ministre.

M. Vidal se fait inscrire pour une lecture intitulée : *Le Colorimètre, ou table de Pythagore des couleurs.*

Avant de se séparer, la Société décide qu'il y aura une séance le mercredi, 21 mars, pour procéder à la réception de M. Eiglier, qui vient d'être reçu membre actif de la Société, à l'unanimité des suffrages.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 7 heures.

Séance du 21 mars 1877.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ TÉNOUGI.

M. LE Dr ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Ténougi, Latil, docteur Barthélemy, Kothen, Dussaud, Eiglier, Octave Teissier, Bernard.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Correspondance :

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, tables analytiques, 1re série, 2e partie, 1857-1867, par MM. Demay, pour la partie historique et Berthelet, pour la partie scientifique

Traité pratique de photographie au charbon, par M. Léon Vidal.

Agenda photographique, 1877, par M. Léon Vidal.

Bollettino ebdomadario dell'officio di statistica della cità di Napoli, anno II, n° 45.

Revue horticole des Bouches-du-Rhône, janvier 1877.

M. le Président procède à la réception de M. Eiglier, admis comme membre actif dans la dernière séance.

Dans quelques paroles bien senties, M. Ténougi souhaite la bienvenue à M. Eiglier, et il se félicite de voir parmi nous un collègue aussi distingué.

M. Eiglier remercie M. le Président et la Société de l'honneur qu'elle lui a fait de le recevoir parmi ses membres actifs, et promet de faire tout son possible pour mériter cette faveur.

Lecture, par M. Latil, de la seconde partie de son mémoire sur les études artistiques sur Gênes.

L'auteur fait ressortir en termes chaleureux toutes les beautés artistiques de cette ville; il cite le palais de l'Académie, la fondation de l'Université; il parle de l'*Assomption* de Puget et de diverses fondations pieuses, des plus utiles et des plus remarquables.

Inutile de vous dire que les applaudissements n'ont pas manqué à l'auteur de ce travail, non seulement pratique mais plein d'humour.

MM. Eiglier et Vidal sont désignés définitivement pour représenter la Société de Statistique aux réunions de la Sorbonne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 17 avril 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LATIL.

M. LE D[r] ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Latil, docteur Barthélemy, Eiglier, Kothen, Bernard et docteur Sicard.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Ténougi s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Lettre de M. Reveillé de Beauregard, qui pose sa candidature comme membre actif de la Société.

Cette demande étant apostillée par trois membres actifs est prise en considération. Lors de la

présentation du manuscrit ayant pour titre : *Aperçu historique sur le choléra en Egypte en* 1865 sera déposé, l'on nommera une Commission pour l'examiner.

M. Guillaumin, libraire, 14, rue de Richelieu, à Paris, envoie, à la Société, le premier fascicule des *Annales de démographie internationale* et demande l'abonnement de la Société. Ce volume est remis dans les mains de M. Bernard, chargé de faire un rapport à ce sujet.

Nous trouvons à la correspondance imprimée divers ouvrages :

Annales de démographie internationale, recueil trimestriel de travaux originaux et de documents statistiques, et bulletin de bibliographie spécial, publié par M. A. Chervin. (Abonnement, 30 fr. par an).

Une brochure de M. de Beauregard sur saint Gilles. Rapporteur, M. Eiglier.

Divers numéros sur la *Statistique de New-York.*

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 18e année, janvier 1877, n° 1.

Colorimètre ou *Dictionnaire pratique des couleurs.* Notice explicative, décrivant le colorimètre et la manière de s'en servir, par M. Léon Vidal.

La correspondance étant épuisée, M. le Secrétaire-Général rend compte de la visite qu'il a faite à M. le Ministre de l'Instruction publique. Il résulte de cette entrevue, que M. le Ministre est dans l'impossibilité d'allouer des fonds à la Société, mais il a promis des médailles pour le Concours.

M. le docteur Sicard donne, en peu de mots, un aperçu des magnifiques ateliers de photochromie qui sont dans l'hôtel du *Moniteur Universel* et dont la direction est confiée à notre collègue, M. Léon

Vidal. Plusieurs ouvrages de la plus haute importance sont en voie d'exécution.

La Société remercie le Secrétaire-Général de ses communications.

M. Eiglier fait son rapport sur la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, en avril 1877.

L'auteur esquisse en peu de mots la physionomie des réunions et s'attache plus particulièrement aux lectures faites à la section des sciences par des Marseillais; il cite celle de M. Léon Vidal sur le colorimètre et les progrès de la photochromie; de M. le Dr Adrien Sicard, sur le semis de plantes marines.

Passant à la section d'histoire, dont M. Eiglier faisait partie, il remarque la *Notice sur la bibliothèque et les bibliothécaires de Fontainebleau*, par M. Lhuillers.

Authenticité du grand testament de saint Remi, par l'abbé Dessailly.

Jeanne d'Arc et sa famille, nouveaux documents par M. Boucher de Molandon.

Les sermons de Jean de la Rochelle, franciscain du XIIIe siècle, par M. Luguet.

Un commissaire priseur à Pompeï, par M. Caillème.

Découverte du Brésil par les Français, en 1488, par M. Gaffarel.

Notre honorable collègue n'oublie qu'une chose, c'est la lecture qu'il a faite à la Sorbonne et qui lui a valu de justes applaudissements.

M. le Président remercie M. Eiglier pour son remarquable rapport.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 3 mai 1877.

PRÉSIDENCE DE M. KOTHEN.

Doyen des membres présents.

M. LE D[r] ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Kothen, Dussaud, docteur Barthélemy et docteur A. Sicard.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Correspondances.

Lettre de M. l'abbé Ténougy, s'excusant de ne pouvoir se rendre à la réunion.

Missive de M. Bernard, que des affaires indépendantes de sa volonté empêche d'assister à la séance.

La correspondance imprimée comprend les ouvages suivants :

L'Académie de Marseille, ses origines, ses publications, ses archives, ses membres, avec 4 planches de sceaux et médailles, par l'abbé L.-T. Dassy, secrétaire perpétuel, 1877. (Rapporteur, Kothen).

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1877, 11e livraison.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire, tome XX, année 1876.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, fin du tome XII.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (Nord), Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique, fin du tome XXIX, 28e année 1876.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, tome XXVIII, février 1877.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 25e année, 100e livraison, octobre à décembre 1876.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 4e série, 10e volume, 1875.

Bulletin de la Société Vaudoise des sciences naturelles, 2e série, XIVe volume, n° 77, mars 1877.

Table des annales et autres publications périodiques de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, rédigée par M. Gerbier, 1876.

Annuaire de la Société phylotechnique, année 1876, tome XXXVII, 1877.

Recueil des publications de la Société nationale Havraise d'études diverses, années 41 et 42e, 1874-1875.

Statistisches haudbüchelein der Kyl. hauptstaet, Prag, für das jahir 1875.

Bulletin de la Société académique du Var, nouvelle série, tome VII, fascicule 2, 1876.

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par Edouard Fleury, 1re partie, 1877.

Bulletin et mémoires de la Société d'archéologie du département d'Ille-et-Vilaine, tome X, 1876.

Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, 4e série, tome VII, 1874.

Relazione sul censimento di Napoli, per l'anno 1871, del professore N. Trudi, 1876.

Mémoires et Bulletins de la Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux, 1er et 2e fascicule 1876.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, tome XI, 3e et 4e livraison, 1876, Toulouse

Health departement of the city of New-York, bureau of vital statistics, plusieurs numéros.

Souvenir du Congrès des Orientalistes tenu à Marseille en 1876, par le docteur Adrien Sicard.

Compte-rendu de la session du Congrès des Orientalistes, tenu à Marseille, 1876, fait à la ***Société d'acclimatation de Paris***, par le docteur Adrien Sicard, délégué.

M. le trésorier annonce à la Société qu'il a touché les 300 francs qui lui sont alloués par le département.

En l'absence des rapports portés à l'ordre du jour, M. le Secrétaire-Général rend compte, en peu de mots, du nouveau traité de photographie au charbon, qui a été envoyé à la Société par son honorable correspondant M. Léon Vidal ; il fait ressortir les avantages de ce procédé et son inaltérabilité.

Passant ensuite à la photocromie, le rapporteur dit que le procédé de M. Léon Vidal consiste « à se servir successivement des diverses parties d'un même cliché négatif ou de plusieurs clichés négatifs identiques, pour obtenir l'impression directe sur des mixtions de diverses couleurs, ou sur des couches de gélatine, des diverses parties du sujet à reproduire, de telle sorte que chacune des couleurs à obtenir soit obtenue isolément. Le groupement, ou mieux, la superposition de ces divers monochromes ne formera plus qu'une seule et même image polychrome obtenue photographiquement et par suite offrant des conditions d'exactitude que réaliserait plus difficilement la main d'un artiste exercé.

« Les divers monochromes sont imprimés sur papier stéariné, sur papier à la gomme laque, ou sur verre stéariné, et, par superposition successive sur un seul support définitif, on arrive graduellement à former l'image. »

Impossible de s'expliquer parfaitement le pro-

cédé Léon Vidal sans avoir visité le splendide établissement du *Moniteur Universel*, que notre collègue dirige si artistement et qu'il a fondé.

Le Colorimètre ou dictionnaire pratique des couleurs, notice explicative décrivant le coloris et indiquant la manière de s'en servir, est une brochure du plus haut intérêt.

Après avoir expliqué l'utilité d'un instrument de recherche chromatique pour les diverses applications industrielles des impressions en couleur, M. Léon Vidal donne la description générale du *colorimètre*.

Tout d'abord il fallait établir des couleurs types, les voici dans leur ordre: carmin, bleu indigo, bleu d'outre mer, bleu de Prusse, vert Véronèse, vert minéral, jaune de chrome, jaune de Naples, ocre jaune, Chine orange, vermillon, terre de Sienne, brun Van-Dick, teinte neutre, noir et violet.

Telles sont les 16 couleurs qui contiennent, d'après l'auteur, les éléments capables de donner toutes les nuances de la nature; inutile de dire que les tons métalliques sont exceptés et produits par des poudres métalliques.

Pour faire la table de Pythagore des couleurs, M. Vidal prend chacune des couleurs sus-indiquées en degrés ascendants, depuis la plus faible valeur jusqu'à la plus intense; il la combine à ces divers degrés avec chacune des quinze autres couleurs, et il arrive ainsi à une variété de ton, telle, que l'on y rencontre presque assurément le ton que l'on désire obtenir.

Chacune des couleurs précitées ont été divisées en 15 teintes ascendantes, de telle façon que la dernière arrivant à son degré maxima, contient 15 unités de la matière colorante, l'avant-dernière 14, la première 1.

Chaque couleur dont nous vous avons entretenus est prise à part dans un tableau formant des petits carrés de 1 à 15; d'un côté, vous avez en tête le nom de la couleur que l'on étudie; à gauche du tableau, le numéro indiquant la quantité de la dite couleur combinée avec toutes les autres; de sorte que chaque tableau contient 225 teintes différentes, ce qui vous donne une idée de l'immense travail auquel s'est livré notre correspondant.

La manière d'employer le colorimètre est des plus simples; car il est aisé, au premier abord, de savoir quelle est la couleur dominante dans un ton quelconque; supposons le rouge; dans ce cas, vous prenez les séries rouges du colorimètre et vous y cherchez, comme dans un dictionnaire, le ton qui, à vue d'œil, se rapproche le plûs de celui que l'on doit copier.

Si vous prenez alors une lunette formée avec un cornet de papier terminé par un trou et que vous parcouriez ainsi toutes les cases, à l'exception de celle où l'on croit avoir trouvé le ton cherché, et que vous les compariez avec le modèle, vous en arriverez à déterminer pratiquement la vérité.

Supposons que l'on cherche un rouge plus ou moins jaune, nos recherches doivent se limiter aux trois séries de 15 tables, dans lesquelles le vermillon, le carmin, la mine orange forment comme base la gamme verticale. Si nous admettons que la case 10, vermillon, × 7 ocre jaune, représente exactement le ton à reproduire, vous n'avez plus qu'à indiquer à l'ouvrier les proportions de couleurs nécessaires pour obtenir ce que l'on exige de lui.

Pour simplifier le travail, il y a ce que l'on appelle des chercheurs, qui consiste en une boîte contenant les échelles mobiles et translucides renfermant 17 chercheurs, 16 ayant les couleurs du colorimètre à

leur maximum d'intensité, et de plus un chercheur blanc.

Telle est en peu de mots l'analyse des travaux envoyés par M. Léon Vidal. Nous vous proposons d'adresser des félicitations et des remerciements à ce chercheur infatigable. A la suite de cette communication, plusieurs membres de la Société prennent la parole pour demander des explications.

La séance est levée à 7 heures.

Séance du 14 juin 1877.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.
Vice-Président

M. LE D[r] ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Correspondance manuscrite :

M. le docteur Barthélemy s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de même que M. Latil.

Missive de M. Léon Vidal, rappelant à la Société que, vu son absence prolongée, l'on doit le compter parmi les membres correspondants.

Par lettre, en date du 1[er] mai, MM. Guillaumin et C[ie], libraires, demandent si la Société veut s'abonner aux *Annales de la Démographie internationale*; le numéro spécimen étant dans les mains d'un rapporteur, la question reste en suspens.

La Société Archéologique et Historique du Limousin écrit, en envoyant le XXIV[e] volume de ses

Bulletins, et réclame divers volumes de notre Société qui ne lui sont pas parvenus.

L'on décide de faire droit à cette requête, en tant que nous aurons encore ces volumes à notre disposition, et l'on prie M. le Bibliothécaire de savoir si les publications de la Société Archéologique et Historique du Limousin sont complètes; dans le cas contraire, l'on profiterait de l'offre de nos honorables correspondants.

Nous recevons de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, de Lille, un bon pour retirer le tome XIV[e] de la troisième série des publications de cette Société. Tout en remerciant l'honorable M. Casati, bibliothécaire, l'on fait observer que la correspondance par le Ministère de l'instruction publique étant gratuite entre Sociétés savantes, il serait à désirer que nos collègues se servissent de ce moyen qui est plus aisé et plus pratique.

M. L. Perrin demande à prendre part au concours de la Société, pour une cheminée d'éclairage pour les becs et plus particulièrement utile pour les becs à gaz. M. Perrin est admis au concours.

Correspondance imprimée.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes ; Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique. 29[e] année, tome XXX (de janvier au mois d'avril 1877).

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. 1[er] et 2[e] semestre de l'année 1876.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse. Tome V, 1875.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1876. 3[e] volume.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. 1er et 2e semestre 1876

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Séances du 11 juillet 1876 au 13 mars 1877 inclus.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. 3e série, tome V. 1876.

Revue horticoie des Bouches-du-Rhône, Mois de mai 1877.

Bulletin archéologiqoe et historique publié sous la direction de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Tome IV, année 1876.

Société protectrice de l'enfance de Marseille. Bulletin n° 4. 1876-1877.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1877. N° 1.

Health departement of the city of New-York Bureau of vital statistici (n° 301 Molt street). D'avril au 12 mai 1877.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Polygni (Jura). 18e année. 1877 N° 3.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. Tome XXVIIIe. Mars 1877.

M. Réveillé de Beauregard avait posé sa candidature, comme membre actif de la Société, elle a été admise; il s'agit aujourd'hui de nommer une Commission chargée de lire le manuscrit et d'en faire son rapport. Sont nommés : M. Eyglier, le docteur Dussaud et M. Kothen.

L'honorable M. Toulouzan, l'un des fondateurs de la Société, écrit pour réclamer la collection complète de nos *Actes*, qu'il avait prêtée dans une circonstance particulière; on décide d'envoyer à notre honorable collègue tout ce qui sera disponible.

Sur la demande du Secrétaire général de la So-

ciété, un diplôme de membre d'honneur est accordé, ainsi que l'usage l'exige, à M. Pihoret, préfet du département des Bouches-du-Rhône, auquel on demandera un audience pour lui présenter le Bureau de la Société de Statistique.

M. le docteur Sicard dépose sur le bureau, pour être placées dans la bibliothèque de la Société, deux brochures qu'il vient de publier.

L'une, intitulée : *Souvenir du Congrès des Orientalistes tenu à Marseille en 1876;* l'autre : *Compte-Rendu de la session du Congrès des Orientalistes extrait du Bulletin de la Société d'acclimatation de Paris.*

L'ordre du jour appelle le rapport de M. Eyglier, sur une brochure de M. Réveillé de Beauregard, intitulé : *Saint Gilles et son tombeau.*

M. le Rapporteur étudie cette brochure sous tous les points de vue. Reconnaissant que le vers est peu propre à des études de ce genre, il en trouve la preuve évidente dans la préface en prose, de beaucoup supérieure au reste du travail. Toutefois, des remerciements sont adressés à M. Réveillé de Beauregard.

Après une discussion entre les membres de la Société, au sujet de diverses questions qui ne présentent aucun intérêt pour un procès-verbal, la séance est levée à six heures du soir.

NOTICE

SUR LES

PUBLICATIONS FAITES PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Depuis sa fondation jusqu'au mois de juillet 1877

Par le Dr Adrien SICARD

Secrétaire-Général.

M. le Ministre de l'instruction publique ayant demandé, à la Société une notice sur ses publications et sa fondation, le Conseil a décidé que cet aperçu serait inséré dans le répertoire de ses travaux.

La Société de statistique de Marseille a été fondée dans cette ville le 7 février 1827; autorisée par ordonnance du 2 avril 1831, elle a été déclarée d'utilité publique par ordonnance du 22 mars 1832 ; elle a publié sous le titre suivant :

Annales des Sciences et de l'Industrie de la France, 3 volumes, petit in-8°.

1er volume, janvier 1832, avec planches et table.

2me volume, mai 1832, avec planches et table.

3me volume, nos 9 et 10, septembre et octobre 1832, qui contient aussi des planches et une table des matières.

Le *Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille* a commencé sa publication en 1837.

1e *série* tome I à V 1837 à 1841, *grand in-8e*, *comme tout le restant de la publication.*

Le tome V contient la table des matières des cinq premiers années du *Répertoire.*

L'on trouve dans le tome III un plan du quartier du Palais et de l'Hôtel-de-Ville, tel qu'il est en 1839 et le même plan tel qu'il serait après l'alignement de la rue de la Prison et la construction d'un nouveau Palais d'après un projet de M. Monfray aîné.

Une carte géologique du département des Bouches-du-Rhône par M. Philippe Matheron, agent-voyer en chef du département, 1839. Cette carte est coloriée.

Tome IV. Une planche coloriée, faite par M. Marcel de Serres, représentant une coupe de la carrière *d'el Rey*.

2e *série*, tome VI à X. 1842 à 1846 le tome VI a été publié en deux fascicules.

Nous trouvons dans le tome X, la table des matières de la 2e période quinquennale du *Répertoire*.

Le tome VII, contient une planche représentant la détermination des hauteurs et des distances parcourues par le ballon lancé le 28 juillet 1841 à la plaine Saint-Michel, à Marseille, par M. B. Valz.

Le tome X contient deux cartes lithographiées par M. A. Matheron, à Marseille.

La première représente le golfe de Soussa, par J. Pistoretti, et la seconde le golfe de Monestier et la rade de Maediah, par le même auteur.

3e *série*, tome XI à XV, 1847 à 1852. L'on trouve dans le quinzième volume du *Répertoire*, la table des matières de la 3e période quinquennale.

4e *série*, tome XVI à XX, 1853 à 1857.

La table des matières de la 4e période quinquennale se trouve dans le tome XX du *Répertoire*.

5e *série* tome XXI à XXV, 1858 à 1862.

L'on trouve dans le tome XXV, la table des matières contenues dans la cinquième période quinquennale du *Répertoire*.

6e *série*, tome XXVI à XXX, 1863 à 1867.

Les tomes vingt-huit et vingt-neuf ont été publiés chacun en deux fascicules et chacun des fascicules des deux volumes, portent le millésime 1866.

Le XXX° volume contient une table intitulée : ***Mémoires sur la statistique des Bouches-du-Rhône, contenus dans les tomes I à XXX du Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille.***

Nous trouvons dans le XXVII° volume trois cartes coloriées : la 1re, *Fessae castrorum viae que nerii tabula.*

La 2°, Fos et ses environs.

La 3°, plan des ruines de Stomalimné.

Une grande carte : figure de la terre développée à l'horizon de Behring. 148° de Méridien sont représentés par 142 millimètres, dressée par M. le comte H. de Villeneuve Flayosc, ingénieur en chef des mines.

21 planches représentant les objets provenant du Musée de Campana, envoyés au Muséum archéologique de Marseille, par M. Penon, directeur du Musée.

Dans le tome XXVIII, l'on trouve une grande carte : ***Topographie physique de Marseille à son origine et au temps de Jules César, pour servir à la dissertation sur ce sujet. Cette carte a été dressée par M. A. Verdillon.***

Le tome XXX, contient deux planches de médailles, gravées par M. Laugier, conservateur du Cabinet des médailles de la ville de Marseille, pour expliquer ses études historiques sur les monnaies frappées par les grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

7° *série*, tome XXXI à XXXV, 1870 à 1873.

Le tome XXXII et XXXIII porte sur le titre le millésime 1871.

L'on ne trouve pas de table quinquennale dans le tome XXXV.

Deux planches son jointes au tome XXXII ; elles accompagnent la notice historique de M. Stéphan, directeur de

l'Observatoire de Marseille, sur les moyens usités pour compter le temps depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Il se trouve une planche dans le XXXIVe tome : *la Penelle*, d'après une photographie de M. Alfred Saurel.

Dans le tome XXXVe, il y a une planche, *Notre-Dame de Confession*, vulgairement appelée, la *Vierge Noire de Saint-Victor*, et une grande planche représentant l'*Obituaire de Saint-Victor*, à l'appui d'un travail de M. Henri Guichenné.

Le Dictionnaire topographique de l'arrondissement des Bouches-du-Rhône, comprenant les noms anciens et modernes par M. J.-B. Mortreuil a été publié en divers fascicules annexés au *Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille*. Ce travail porte une pagination spéciale et est réuni en volume que l'on peut se procurer en s'adressant au Secrétaire général de la Société.

Le 1er fascicule, publié en 1872, est annéxé au tome XXXIII.

Le 2e commençant à la page 65, se trouve annexé au tome XXXIV.

Le dernier fascicule, commençant à la page 209, se trouve dans le tome XXXV.

8e *série*, un fascicule du XXXVI volume du *Répertoire de la Société*, a été imprimé en 1873, la fin de ce tome est sous presse.

Le 1er fascicule du XXXVII volume, paraîtra avant la fin du XXXVI et sera publié dans le courant du mois d'août 1877.

RAPPORT

SUR UNE

NOTICE DE M. F. HUCHER, CONCERNANT LE *Trésor de Vallon*,

Suivi de

LA DÉTERMINATION DE POIDS DES MARCS

DE NORMANDIE, DE GUINGAMP, D'ANGERS, DE CHATEAUDUN,

DE VENDÔME ET DU PERCHE.

Tirée d'une ordonnance fiscale de 1204,

Par M. Louis BLANCARD.

I

1. — On s'occupe depuis quelques années et avec succès d'une monnaie qui, à une époque où la taille des espèces augmentait chaque jour et capricieusement et où le titre en diminuait de même, n'a varié ni de loi ni de poids pendant une très longue période d'années, et, grâce à ce double fait, a joui dans toute l'Europe d'une faveur sans égale. Cette monnaie est le sterling. Émis par les rois d'Angleterre, le sterling a pénétré partout et partout les peuples l'ont bien accueilli. Il en est résulté que, dans un intérêt facile à comprendre, il a été imité dans une foule d'ateliers monétaires. Un numismatiste érudit et sagace, M. Chautard, a fait un gros volume en réunissant et coordonnant les *Imitations des monnaies du type esterling, frappées en Europe dans le XIIIe et le XIVe siècles* (1).

(1). Nancy, 1871, in 8°, avec 36 planches.

Le soin extrême que M. Chautard a apporté à colliger les contrefaçons du sterling, a fait regretter que cet estimable auteur eût laissé la monnaie originale hors du cadre de son étude.

Ce regret est aujourd'hui diminué par la publication de la notice courte mais substantielle de M. Ferdinand Hucher sur le *Trésor de Vallon* (1).

M. F. Hucher, qui porte un nom très connu et justement estimé parmi les archéologues et particulièrement les numismatistes, a eu la bonne fortune de pouvoir manier et étudier plus de 800 sterlings de Henri II, et il lui a été possible d'en déchiffrer complètement tous les noms de monétaires « qui sont en grande partie français, « comme on le comprend de suite, puisque Henri II est né « au Mans, et de relever tous les noms de villes ou de « châteaux mentionnés sur ces pièces. »

Le trésor contenait des sterlings et des demi-sterlings. Ceux-ci étaient tout simplement des sterlings, souvent en fort bon état, coupés par la moitié; le nombre en était de 390.

Je crois très utile de reproduire ici, à cause de son importance, *la liste, dressée par M. F. Hucher* (2), des monétaires de sterlings et des villes où ces sterlings ont été frappés. Les noms des personnes sont, selon l'usage, joints à ceux de lieux par la préposition *on*. Ceux-là sont presque tous français: Filip, Fulke, Raul, Gefrei; ceux-ci paraissent être tous anglais. En voici les principaux : Londres , Winchester, Cantorbery , Oxford (Oxen, Oxe), Wilton , Northampton , Excester, Lincoln (Nico), Worchester (Wirt), York (Ever, Eweriw), Rhudolan (Rula).

(1) Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de la Sarthe, t. XXIV, 1876, p. 201.

(2) Loc. cit. p. 203.

STERLINGS DE HENRI II.

Noms des monétaires.	Nombre des deniers.	Nombre des 1/2 deniers
Adam on Wince..........	4	2
Aimer on Lunde..........	1	»
Aimer on Lund...........	10	3
Alain on Card....	1	1
Alain on Car.......... ...	1	1
Alain on Ever	1	2
Alain on Lund............	3	1
Alain V on (effacé)	»	1
Clément on (effacé)........	»	1
Davi on Lunde	1	»
Davi on Lund.............	6	2
Edmund on Nico..........	1	»
Edmund on Nic...........	4	2
Efrard on Ever............	1	2
Everard on Evi...........	1	»
Everard on Ev............	6	3
Fil-Aimer on Lun.........	3	2
Filip on Norht............	1	1
Fulke on Lund............	3	1
Gefrei on Lund...........	1	»
Jefrei on Lund....	1	»
Gilebert on Lun	2	»
Gocelm on Winc..........	12	»
Girard on...icol..........	»	1
Godwine on Wir..........	1	2
Goldwine on Can...... ...	2	»
Goldwine on Cai	6	3
Goldwine on L...........	1	»
Henri on Lunde	6	3
A reporter....	80	34

Noms des monétaires.	Nombre des deniers.	Nombre des 1/2 deniers
Report....	80	34
Heuric on Lund	2	1
Hugo on Ewerw..........	1	1
Hugo on Evervi...........	1	1
Hunfrei on Ever..........	1	1
Johan on Lund...........	2	1
Jordan on Exeh...........	1	1
Jordan on Exec...........	1	1
Lefwine on Nico..........	2	1
Menir on Canto...........	1	»
Menir on Cant............	2	»
Menir on Can.............	4	2
Meinir on Can.......	4	1
Osber on Wince..........	3	2
Osber on Wiltu...........	1	»
Osber on Wirie...........	2	»
Osber on Lund...........	2	»
Osber on Exece	1	»
Owein on Oxene...... ...	1	»
Owein on Oxen...........	2	2
Pières on Lund...........	3	»
Pières on Lun............	8	3
Pires on Wince...........	1	1
Randul on Lund..........	1	1
Raul on Norht............	5	1
Raul on Lund............	30	2
Reinald on S.............	1	»
Reinald on Can...........	2	2
Reinald on Nor...........	3	1
Reinald on Ca...........	2	1
Reinald on Cai............	1	»
A reporter....	171	61

Noms des monétaires.	Nombre des deniers.	Nombre des 1/2 deniers.
Report....	171	61
Reinald on C.............	1	»
Reinaud on Cant..........	4	»
Ricard on Oxen...	4	3
Ricard on Exe............	1	»
Ricard on Exec...........	1	»
Ricard on Lund...........	4	»
Ricard on Lun............	40	5
Robert on Cai............	9	2
Rodbert on Winc..........	4	2
Rodbert on Win...........	2	»
Rodbert on Wil...........	1	»
Stivene on Lund..........	29	3
Tomas on Rula............	»	2
Turkil on Everv..........	1	»
Turkil on Ever...........	4	2
Ulard on Canti...........	1	»
Ulard on Cant............	2	1
Ulard on Can.............	6	2
Viard ? on Can...........	1	»
Walter on Nor............	4	2
Walter on Nico......	1	1
Willelm on Nora..........	1	»
Willelm on Lund..........	4	»
Willelm on Lun (LVND)...	2	»
Willelm on Lun...........	6	»
Willelm on Lu............	10	»
Willelm on Ever..........	1	1
Willelm on Win...........	8	2
(*Sic*) Willem on Lund......	2	»
(*Id.*) Willem on Win......	3	1
A reporter....	328	90

GUILLAUME, roi d'Écosse.

Noms des monétaires.	Nombre des deniers.	Nombre des 1/2 deniers.
Report....	328	90
Raul on...V.............	2	1
Wil... on ....et.........	1	1
Hue, Walter on...........	1	1
Raul'on Roce.............	1	1
...go on —	1	1
	334	95
Résidus..........	108	295
	442	390

Le sterling original était une monnaie d'argent fin contenant environ 1/12 d'alliage, ainsi que l'apprend le ms. 8406 de la Bibliothèque nationale, cité par M. Natalis de Wailly (1). Le poids du sterling était de la 160me partie du marc sterling pesant 229 grammes 85 ; il était donc de 1 gramme 436. Le sterling valait *intrinsèquement* environ 0.2930 (2). On le recevait, sous le règne et dans les possessions de saint Louis, au change de 0.33 et au même change, à Marseille, à la même époque. Ce prix de change, supérieur à la valeur intrinsèque du sterling, démontre, mieux que tous les raisonnements ne pourraient le faire, la faveur qui s'attachait à cette monnaie. A Marseille, elle avait même un cours officiel, puisque dans les *Statuts* de cette ville, certains salaires sont expri-

(1) Le titre indiqué par le ms. est de 11 d. ob. argent le roi et par conséquent 11 d. d'argent fin du moyen-âge. (*Mém. de l'Acad. des Insc. et Bell. Let.* t. XXI, 2e part. p. 165).

(2) 0.2938, d'après M. N. de Wailly. loc. cit.

més en sterlings (1). A la rigueur, on pourrait aller plus loin, et si l'on appliquait le système de M. Chautard au royal coronat de Marseille, le considérer comme une des très nombreuses imitations esterlines. Ne porte-t-il pas, comme la monnaie de Jacques Ier d'Aragon, classée par ce savant au premier rang de ces imitations, une tête de profil au droit et douze besants au revers ? Mais ces besants accompagnent une croix longue, et une note de M. Eugène Hucher, qui résume un mémoire de M. John Evans relatif aux croix des sterlings, (2), fixe, aux années 1247-1248, la substitution de la croix longue à la courte sur la monnaie sterline. Or, le royal coronat de Marseille date de la fin du XIIe siècle.

2. — Je passe aux autres espèces monétaires du *Trésor de Vallon*.

Je ne dirai rien d'une trentaine de deniers ou d'oboles de villes plus ou moins éloignées, Besançon, Cluny, Dijon, Nevers, et d'une centaine de pièces des comtes de Gien, qui formaient ce que j'appellerai l'appoint étranger de la trouvaille.

Celle-ci se composait essentiellement de

659 deniers du Mans au monogramme Erbertois.
1180 deniers de Foulque d'Anjou.
1358 deniers d'Etienne de Penthièvre, frappés à Guimgamp.
823 deniers frappés à Châteaudun.
350 deniers frappés à Vendôme.
103 deniers de Saint-Martin de Tours.

(1) Ch. XXXV. (*Hist. des délib, etc., de Marseille*, par Méry et Guindon, II, 279).

(2) (*The short cross question.*) M. E. Hucher a bien raison de dire que ce travail n'est pas assez connu en France.

Le denier du Mans, d'un excellent aloi, si on le comparait à celui des autres deniers fabriqués en France, était presqu'aussi bien accueilli partout que les sterlings.

Le denier d'Angers était d'une valeur deux fois moindre que celui du Mans, et il était reçu pour la moitié d'un denier du Mans, comme celui-ci l'était pour la moitié d'un sterling.

Les rois anglais, les Plantagenets, pour conserver à ces deux espèces la vogue qu'elles possédaient, n'en changèrent pas les estampilles, qui étaient, depuis le XI[e] siècle, le monogramme d'Erbert pour l'une, et le nom de Foulque pour l'autre, depuis 1109.

M. F. Hucher n'a eu garde de passer sous silence ces deux faits remarquables; du reste, l'immobilisation d'un type ou d'un nom consacré par l'usage n'est point spéciale aux monnaies dont je viens de parler; elle est, au contraire, si j'ose dire, de règle générale et les 1358 deniers du trésor au nom d'Etienne de Penthièvre (1093-1138), frappés à Guingamp, tant par ce prince que par ses successeurs, et les 823 deniers de Châteaudun et les 350 de Vendôme, tous anonymes et au type Chartrain, en sont de nouvelles preuves.

Le trésor de Vallon contenait, outre les deniers du Mans, d'Angers, de Guingamp, de Châteaudun et de Vendôme, un denier de Rouen et, de plus, 103 deniers de Saint-Martin de Tours valant chacun, comme ceux d'Angers, le quart d'un denier sterling.

Cette valeur de change est expressément indiquée dans une ordonnance sans date que Le Blanc a éditée en l'attribuant à Henri II, roi d'Angleterre, et à l'année 1158, et que M. Léopold Deliste, reconnaissant qu'au lieu de *fratis Hatuer* il fallait lire le nom du trésorier de Philippe

Auguste, *fratris Haimardi*, a restituée à ce prince et datée de l'an 1204 (1).

« Il résulte d'un passage de ce texte, » ajoute M. Natalis de Wailly, à qui j'ai emprunté la rectification précédente, « que 13 s. 4 d. esterlins valaient alors « 53 s. 4 d. tournois, » et par conséquent que 1 sterling = 4 tournois.

Ce texte m'a paru pouvoir donner lieu à d'autres observations également intéressantes, et comme il y est question des deniers sterlings et de ceux du Mans et de Tours, du marc sterling et de ceux de Châteaudun, de Vendôme, de Guingamp, d'Angers et de Rouen, j'ai pensé qu'il ne serait pas inopportun et qu'il pourrait être utile de consigner ici les résultats auxquels m'a conduit l'étude de ce document.

II.

1. — Avant d'aborder cette étude, il est indispensable de dire qu'au XIII[e] siècle, il était d'usage, dans les hôtels de monnaies de France, de spécifier en sterlings les poids des divers marcs locaux. Le texte auquel on doit ce renseignement, indique en même temps les poids en sterlings des marcs de la Rochelle, de Troyes, de Limoges et de Tours. Ce texte, successivement édité par Ducange et Boizard, l'a été depuis par M. Natalis de Wailly, avec des corrections capitales. C'est à ce dernier auteur que je l'emprunte (2).

Ou royaume souloit avoir quatre marcs; c'est assavoir, le marc de Troyes qui poise XIV sols II deniers esterlins de poix; le marc de Limoges, qui poise XIII sols III oboles esterlins de poix; le marc de Tours, qui poise XII sols XI deniers oboles esterlins de poix; le marc de la Rochelle, dit d'Angleterre, qui poise XIII sols IV deniers esterlins de poix.

(1) Ibid.

(2) Nat. de Wailly, *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles Lettres*, XXI, 2[e] p., 165.

Comme le marc de Troyes ou du roi de France avait un poids équivalant à 244 grammes 752, il s'ensuit que le poids sterling

du marc de Limoges équivalait à	226	grammes	28,
celui du marc de Tours, à.............	223	»	39,
et celui du marc de la Rochelle, à........	229	»	85.

2. — Ces notions rappelées, je passe à l'Ordonnance de 1204. En voici le texte d'après Le Blanc (1), mais avec la rectification essentielle qu'y a introduite M. Léopold Delisle.

DE MUTATIONE MONETE.

Ita ordinatum est apud Cadomum communia senescaltie Normanie, concilio fratris Haimardi et concilio baronum Normanie, quod

1° Marca de Cadomo, Dunesensi, Peticensi et Vendosilensi capiatur, ad Scacarium, pro XIV s. et IX d.

3° Et [marca] de Guingamp [ensi], pro XIII s. et IX d.

3° Et de Andegavensi, pro XV s. turonensium (2) et nulli liceat nec cambitori nec alio, portare monetam prohibitam extra terram domini Regis, sed ad cambium vel ad custodes monete.

Et illi qui debent argentum domino Regi reddant, pro marca, XIII s. et III d. sterlingorum de custodia, vel LIII s. et III d. turonensium vel XXVI et VIII d. cenomanensium.

Et mandatum est ex parte domini Regis quod de

(1) *Traité hist. des monnoyes de France*, p. 163.
(2) Ce mot doit être remplacé par *sterlingorum* ou effacé.

debitis que debentur ei, sicut premissum, in ballia nostra, de illis qui non habent turonenses vel cenomanses, alios denarios recipiatis et similiter faciatis fieri de debitis que debentur alii genti, ad marcam

1° *Rothomagensem, XIII s.*

2° *Guingampensem, XIII s.*

3° *Andegavensem, XIV s. et III d.* (1)

Cette ordonnance se divise en deux parties bien distinctes.

3. — Dans la première, il est enjoint de ne pas faire sortir d'espèces monétaires du royaume, mais de toutes les porter aux bureaux de change ou de contrôle de la monnaie royale, où l'argent fin devait être payé suivant le tarif établi par l'Echiquier, qui était de

14 s 9 d. sterlings pour chaque marc de fin du poids de Caen, de Châteaudun, du Perche et du Vendômois ;

13 s. 9 d. sterlings pour chaque marc de fin du poids de Guingamp ;

15 s. de sterlings pour chaque marc de fin du poids d'Angers.

Il s'agit, je le répète, d'argent fin et non d'argent le roi, car celui-ci n'aurait pas valu plus de 14 s. 7 d. dans le premier cas, 13 s. 7 d. dans le second et 14 s. 10 d. dans le troisième, à cause de l'alliage de 1/24 des sterlings ajouté à celui de 1/24 de l'argent le roi.

4. — Dans la seconde partie de l'ordonnance, on porte à la connaissance des débiteurs du roi la quantité de

(1). R. Trésor, cott. 8, f° 46. — Le Blanc, p. 163. — Nat. de Waill. t. XXI, 2° P. p. 165.

deniers sterlings qu'ils doivent verser pour chaque marc d'argent dû.

Je viens de rappeler, d'après un texte fort explicite, qu'il était d'usage de spécifier en sterlings les poids des marcs locaux. C'est ce qu'a fait implicitement l'Echiquier, en désignant la somme de sterlings à verser pour chaque marc.

Cette somme est

Pour le marc de compte, de 160 derniers sterlings. (C'est exactement le chiffre de poids et de taille du *marc anglais ou de la Rochelle :* il s'agit donc de ce marc) ;

pour un *marc rouennais*, de 14 s. ou 168 *deniers sterlings ;*
pour un *marc de Guingamp*, de 13 s. ou 156 *den. sterlings ;*
pour un *marc Angevin*, de 14 s. 3 d. ou 171 *den. sterlings*.

On trouvera sans doute singulier que les poids des divers marcs du royaume de France aient été usuellement et officiellement exprimés en sterlings ; mais, ce qui paraîtra plus surprenant, c'est qu'au XIIIe siècle, les ateliers monétaires de France aient employé le marc sterling pour la fabrication des espèces françaises, et cependant ce fait a été prouvé par M Natalis de Wailly (1). D'ailleurs, j'ai tout lieu de croire que le marc sterling jouissait du droit de cité autre part que dans le royaume de France, car, si mes calculs sont exacts (2), la ville de Marseille elle-même, non contente de faire usage de la monnaie esterline, se servit constamment du marc sterling, au XIIIe siècle, pour la taille de ses propres monnaies.

En bien examinant ce texte, on remarque qu'il y avait entre le versement à faire en sterlings pour un marc rouennais, en d'autres termes, entre le poids d'un marc

(1) *Recherches sur le système monétaire de saint Louis*. Mém. de l'Acad. des I. et B. L., t. XXI. 2e partie, p. 151.
(2) Cf. *Essai sur les monnaies de Charles Ier*, p. 287.

rouennais exprimé en sterlings, et le prix en sterlings d'un marc de fin au poids de Caen et de Châteaudun, du Perche et du Vendômois, la même corrélation (à une fraction de denier près, négligée sans doute pour la facilité des calculs), qu'entre les poids en sterlings des marcs de Guingamp et d'Angers et les prix de fin aux poids de marc de ces deux villes. Il faut conclure de ce rapport que le marc de Rouen avait le même poids que ceux du Vendômois et du Perche, de Châteaudun et de Caen.

Ceci posé et les équivalents en grammes et en sterlings du marc de Troyes, pris comme termes de proportion, on est amené à établir mathématiquement et comme il suit, les équivalents en grammes des poids sterlings des divers marcs de l'Ordonnance :

1° *Poids du marc de Rouen, Caen, Châteaudun, du Perche et du Vendômois*, 241 *gr*. 342.

2° *Poids du marc de Guingamp,* 224 *gr*. 103.

3° *Poids du marc d'Angers (et peut-être de l'Anjou)*, 245 *gr*. 652.

III.

Je ne sais si on pourra tirer quelque parti de ces indications pour l'éclaircissement de la taille des monnaies du *Trésor du Vallon* auxquelles ces poids se rapportent. Je serais surpris toutefois qu'il n'en fût pas ainsi, car les poids de marc variaient peu avec le temps, et, si les chiffres donnés par Poey d'Avant sont exacts, ce que tout me porte à croire, les tailles des monnaies de Châteaudun, du Perche, de Vendôme, de Guingamp étaient avant

(1) Les fractions négligées dans les calculs du fin sont de 1/100 de denier pour le marc d'Anjou, et de 7/10 pour celui de Guingamp.

Philippe Auguste telles que sous ce prince. Mais, je m'arrête, ne voulant pas toucher à un monnayage que je n'ai pas encore eu la possibilité d'étudier de près. Ce soin revient tout naturellement à MM. Hucher, à qui, du reste, rien ne manque, ni la science, ni le zèle, ni le culte du pays natal, pour explorer, avec autant de fruit que d'ardeur, un domaine dans lequel M. Eugène Hucher n'a pas de maîtres.

DU DROIT DE MARQUE OU DE REPRÉSAILLES A MARSEILLE

PAR

JOSEPH EIGLIER
Archiviste-Adjoint de la Ville de Marseille.

Dans un remarquable travail, publié en 1866, sur le droit de marque ou de représailles au Moyen-Age (1), M. René de Mas-Latrie a traité sous toutes ses faces ce sujet rempli d'intérêt. Après avoir recherché l'origine de ce droit, dont il ne trouve aucune trace dans la législation romaine, mais qu'il affirme être sorti des coutumes germaniques, M. de Mas-Latrie examine à fond sa nature, son caractère au point de vue de la philosophie et des mœurs, son mode d'application, les formes légales qui en accompagnaient le fonctionnement, les modifications qu'il était susceptible de recevoir, selon les pays et les localités où il était en vigueur, ses conséquences, ses dangers, et, enfin, les circonstances qui ont amené son abolition progressive. — Après une étude aussi complète, il semblerait que le sujet dût être épuisé : il l'est, en effet, et la pensée ne nous est jamais venue de chercher ailleurs

(1) *Du Droit de marque ou droit de représailles au Moyen-Age*, par R. de Mas-Latrie. (Bibl. de l'Ec. des Chartes. 1866, t. II, p. 529).

que dans ce travail des indications exactes et étendues sur le droit de marque.

Toutefois, il nous a paru intéressant d'étudier en détail une charte, en date de 1381, déposée aux Archives communales de Marseille (1), dans laquelle, à propos d'une transaction entre Marseille et Arles, ce droit se trouve longuement discuté et suffisamment établi, en tant qu'appartenant à la première de ces deux villes. Ce document a tout particulièrement fixé notre attention par l'énergie avec laquelle Marseille revendique pour elle seule la complète jouissance du droit de représailles.

En reproduisant les arguments plus ou moins sérieux développés dans cet acte, nous ne prétendons pas éclairer d'un jour nouveau une question déjà si savamment mise en lumière par M. de Mas-Lastrie ; nous voulons seulement montrer de quelle manière les Marseillais savaient, au besoin, défendre leurs prérogatives ; pour cela, il nous faudra apprécier aussi impartialement que possible la portée des considérations qu'ils firent, en cette circonstance, valoir à l'appui de leur cause.

Disons tout d'abord quelques mots sur l'établissement du droit de marque à Marseille et sur son mode de fonctionnement dans cette ville.

I.

Avant d'être solennellement proclamé par les Statuts et les Chapitres de paix, ce droit avait déjà été concédé à Marseille par les vicomtes Roncelin et Giraud-Adhémar, en vertu d'un acte public, daté du 7 des ides de novembre de l'année 1212 (2). Voici quelles en étaient les dispositions principales :

1° Quand un Marseillais aura éprouvé un dommage

(1) Série EE. 24.

(2) *Arch. com. de Mars.*, série EE. 1.

quelconque du fait d'un étranger, le vicomte, ou son représentant, enjoindra immédiatement aux agents du pouvoir du pays de l'offenseur d'avoir à donner satisfaction complète à l'offensé, et de restituer la chose prise, s'il y a eu vol.

2° En cas de refus, et après deux avertissements ou sommations, il sera interdit aux compatriotes de l'offenseur de venir à Marseille, jusqu'à pleine et entière réparation du dommage causé, et ceux qui se trouveront à Marseille devront ausssitôt en sortir avec leurs biens « *cum rebus suis.* »

3° Ceux qui, se trouvant à Marseille, jouiraient du droit de protection et de sauf-conduit, « *qui in nostra fuerint salvataria seu guidagio,* » perdront tous les bénéfices de ce droit, et l'offensé, ainsi que tous les habitants de Marseille, pourront, sans inconvénient, exercer des gageries sur leurs biens et facultés, partout où ils en auront l'occasion, « *ubicumque eas invenerint.* »

Ces dispositions sont incomplètes et fort insuffisantes et la rédaction en est assez obscure. « L'expression *pignorare* » y figure seule, et nous n'y voyons pas les mots, *laudum*, *marcha*, *marchamenta*, *represalie*, *gravamenta*, qui doivent devenir plus tard les désignations officielles du sujet qui nous occupe. On pourrait aussi y relever diverses contradictions; et, enfin, plusieurs points seront plus tard sensiblement modifiés, en ce qui touche la concession des gageries à tous les Marseillais indistinctement, et l'exercice des mêmes gageries, partout où l'occasion se présentera.

Malgré ses imperfections de détail, cet acte avait jeté les bases des formalités qui présidèrent à la concession des représailles et qui furent minutieusement enregistrées dans les statuts municipaux (1).

(1) *Statuta Massilie*. Liv. rouge, lib. EE., cap. XXX.

Il y a lieu de constater, en faveur des Marseillais, que, s'ils ont hautement protesté toutes les fois que des étrangers s'arrogeaient à leur encontre le droit de représailles, et s'ils ont largement usé pour eux-mêmes de l'exercice de ce droit, ils se sont du moins toujours soumis à toutes les règles qui le gouvernaient et qu'ils n'ont jamais, en en revendiquant les avantages, tenté de se soustraire aux ennuis d'une interminable procédure.

Un seul exemple de concession de représailles, pris au hasard dans les archives communales de Marseille (1), va nous montrer en détail cette procédure, aussi exactement que si nous l'établissions d'après les textes arides des Statuts et des Chapitres de paix.

Le 22 juin 1353, les hoirs Amisard, de Marseille, exposent au Conseil de ville qu'une somme de 300 florins d'or leur est due par une certaine Garcende Felici, de Manosque; — qu'ils en ont en vain réclamé le paiement; — qu'ils ont porté plainte à la Cour royale de Marseille; — que la Cour, par diverses lettres, a mis en demeure les officiers de Manosque de leur faire obtenir justice; — que ces derniers ont refusé d'obtempérer aux sommations de la Cour marseillaise; — qu'il y a déni de justice; et, enfin, ils requièrent le viguier de vouloir bien leur accorder la marque contre les habitants de Manosque.

Le lieutenant du viguier (2), qui assistait à la séance, autorise alors le Conseil à nommer quatre de ses membres pour examiner la justesse des réclamations des hoirs Amisard. Le 4 juillet suivant, Pierre Amiel, notaire, au nom des quatre membres délégués à cet effet, confirme les assertions des suppliants; déclare que les officiers de Manosque, quoique régulièrement requis, sont convaincus de déni de justice, et conclut à ce que le viguier veuille

(1) *Arch. com. de Marseille.* Série EE., 17 *(bis)*.
(2) Bertrand Porcellet, seigneur de Fos.

bien satisfaire à la demande des suppliants. — Le Conseil se range à cette opinion et, sur sa requête, le lieutenant du viguier accorde, séance tenante, à Nicolas, Giraud, Catherine et Guillemette Amisard le droit de marque et de représailles contre les biens des habitants de Manosque, dans Marseille et son territoire, jusqu'à concurrence des 300 florins, ainsi que des frais et débours. — Cette autorisation est ratifiée quelques jours plus tard par le viguier lui-même (1).

Les formalités qui constituaient la marche à suivre pour obtenir une autorisation de représailles sont parfaitement déterminées dans l'exemple que nous venons de citer et peuvent se résumer ainsi : — Plainte portée par la partie lésée à la Cour royale de Marseille ; — sommations (2) adressées par celle-ci aux officiers de justice du pays de l'offenseur ; — constatation du déni de justice ; — adhésion du Conseil de ville aux réclamations des suppliants ; — et, enfin concession du droit de marque par le pouvoir comtal, représenté par le viguier.

Il n'est guère qu'un point, pourtant assez important, que nous n'y voyons pas figurer : c'est celui du délai fixé entre la concession et l'application des représailles (3). Il est vrai que la loi marseillaise est muette à ce sujet. A quoi faut-il attribuer cette omission ? C'est ce que nous

(1) Raynaud de Montauban. — La confirmation de l'autorisation de représailles est ainsi motivée : « *In uberioris cautelle suffragium, ut* « *nullum quocumque modo resultet dubium de novo, in observanciam* « *libertatum et capitulorum pacis dicte civitatis Massilie.* »

(2) Le nombre des sommations n'était pas déterminé ; il était laissé à l'appréciation des agents du pouvoir : *Semel, aut bis, aut ter, prout rectori vel consulibus visum fuerit (Statuta Massilie. Lib.* 22, *cap.XXX)*.

(3) « Les délais... avaient une certaine importance et généralement « on n'en abandonnait pas la fixation à l'arbitraire des souverains. « Ils faisaient l'objet d'une mention particulière dans les traités et « s'y trouvaient limités de la manière la plus formelle. (*Du droit de marque ou de représailles au Moyen-Age*. Ch. II, § 2).

ne saurions établir. Toujours est-il que les Marseillais devaient se féliciter de trouver cette lacune dans une procédure déjà suffisamment compliquée.

Les exemples de représailles concédées d'après les formes que nous venons d'indiquer, sont fort nombreux dans nos archives communales. Les sujets de Bertrand de Baux, seigneur de Berre; les habitants de Puy-Ricard, Eguilles, Rognes, Tourves, Hyères, Grasse, Draguignan, Brignoles, Saint-Maximin, Nice, Toulon et Arles; les hommes du Languedoc et du Dauphiné, et, hors de France, les Vénitiens, les Florentins et les Génois (1), subirent tour à tour les effets terribles des lettres de marque, dont les conséquences devenaient si désastreuses, pour les Marseillais eux-mêmes, par suite de la stagnation des relations commerciales qui en résultait, qu'ils étaient souvent forcés de les révoquer ou d'en suspendre l'exercice pour un temps déterminé (2).

Et, comme les étrangers menacés de représailles s'abstenaient de venir trafiquer et résider à Marseille, les Marseillais, après s'être vu refuser satisfaction par les juridictions étrangères, ne pouvaient même pas se faire justice par eux-mêmes. Cette considération les poussa à demander une nouvelle extension au droit de représailles, et, sur leur requête, la reine Yolande leur accorda, le 10 juillet 1420, l'autorisation de les exercer en dehors du territoire de Marseille, partout où ils en trouveraient l'occasion, sur terre comme sur mer (3). On revenait par le

(1) *Arch. de Marseille*. Séries EE et FF. — *Arch. de la ville de Toulon*, série FF. — Ruffi, *Histoire de Marseille*.

(2) Geoffroi Lercari, viguier de Marseille, suspend, le 3 novembre 1356, pour dix ans, les représailles des Marseillais contre quelques villes de Provence. *Archives com. de Marseille*, série EE, 18). — Thomas Mocenigo suspend pour deux ans les représailles des Vénitiens contre les Marseillais, le 22 juillet 1414 (*Arch. com. de Marseille*, série EE, 42).

(3) *Arch. de la ville de Marseille*, série EE, 44.

fait aux premières dispositions que nous avons signalées dans le privilége des vicomtes Roncelin et Giraud-Adhémar.

De plus, il faut considérer que si Marseille se trouvait à l'abri de toute contre-marque provenant des villes soumises au pouvoir comtal (1), il n'en était pas toujours ainsi quand la marque était décernée contre une ville ou une nation étrangère. Il s'établissait alors des représailles réciproques et il n'était pas rare dans ce cas de voir ce système de violence se terminer par une transaction à l'amiable, ou bien se transformer en impositions dont on grevait de part et d'autre les marchandises échangées par les commercants des deux pays (2).

Malgré tous ces inconvénients, Marseille tenait quand même à jouir exclusivement du droit de marque que lui conféraient ses libertés écrites ; elle savait, à l'occasion, le revendiquer vigoureusement ; nous l'avons dit au début de cette étude : le document original de 1381 va nous en donner les preuves.

II.

Marseille et Arles n'ont jamais vécu en bonne intelli-

(1) Lettres patentes de Louis et Jeanne, du 24 avril 1339, qui refusent aux Toulonnais le droit de marque contre les habitants de Marseille. (*Arch. de la ville de Toulon*, série FF). — Du 25 avril 1391, défense faite par lettres patentes de la reine Marie à tous ses sujets de molester les Marseillais : « *Inquirendo, citando, arrestando,* « *detinendo aut aliàs quoquomodo.* » (*Arch. com. de Marseille*, série EE, 31).

(2) Nous trouvons un exemple de ces sortes de transformations dans une transaction entre les Marseillais et les Languedociens, du 3 juin 1445. (*Arch. de la ville de Marseille*, série EE, 47 bis). — Le chevalier L. Cibrario rapporte que des représailles existant entre les villes de Gênes et de Savone, d'une part, et de Pise, d'autre part, furent converties en un droit de 1 p. 0/0 sur la laine que les Génois et les marchands de Savone apportaient à Pise. (*Economie politique au Moyen-Age*, par le chevalier L. Cibrario. L. I, ch. VII).

gence; les témoignages officiels de cette antique rivalité ne nous font pas défaut (1). A une époque assez rapprochée de celle qui nous occupe, les Marseillais, à propos d'un droit de péage indûment perçu par les Arlésiens, et dont ils étaient affranchis en vertu de priviléges spéciaux, avaient exercé des représailles contre ces derniers. C'est probablement un motif de même nature qui amena le système de violences réciproques que nous voyons établi entre les deux villes en 1381, et auquel on résolut de mettre fin au moyen d'une transaction.

Les délégués de Marseille et d'Arles (2) avaient déjà eu, à Salon, une conférence qui n'aboutit à aucun résultat. Il fut alors décidé que le différend serait soumis au grand Sénéchal (3), et que celui-ci voudrait bien, avant toutes choses, établir les droits que pouvait avoir chacune des deux villes à l'exercice des représailles.

La question ainsi posée, le sénéchal formula, le 11 décembre 1381, une déclaration conçue en ces termes :

1° Les Marseillais peuvent, en vertu de leurs priviléges et chapitres de paix, demander et obtenir des lettres de marque contre les Arlésiens.

2° Les Arlésiens n'ont, dans leurs statuts et priviléges, aucun texte qui leur confère cette même faculté à l'encontre des Marseillais.

3° Mais ils peuvent l'obtenir en vertu d'une disposition juridique, et dans le cas où leur demande sera jugée conforme au droit et à l'équité.

En d'autres termes, le Sénéchal établissait que les représailles étaient de droit commun, et que, malgré le silence

(1) Voir aux *Arch. com. de Marseille*, à la série AA, tous les traités conclus pour terminer des différends entre ces deux villes.

(2) Gilles Boniface et François Mensure pour Marseille, et Pierre Isnard et Raymond Ganneron, pour Arles.

(3) Fouque d'Agoût.

de ses statuts sur ce point, Arles pouvait en avoir la jouissance tout aussi bien que Marseille.

On comprend sans peine l'effet que produisit cette déclaration, et six jours plus tard, le 17 décembre 1381, un acte public enregistrait la véhémente protestation de la ville de Marseille, représentée par le syndic Guillaume Elie.

I. — Le principe établissant que les représailles étaient de droit commun y était d'abord vivement combattu. « Nous protestons contre la déclaration du Sénéchal, disait le syndic marseillais, et nous avons pour nous l'opinion de tous les jurisconsultes, lesquels n'admettent point l'exercice des représailles, tant que la partie lésée a la faculté de s'adresser au souverain pour obtenir par son intervention la satisfaction qu'on lui refuse : *cum contra illius qui justitiam denegat potest ad superiorem haberi recursus.* Arlésiens et Marseillais, nous sommes tous sous la dépendance de la Reine, comtesse de Provence (1). Si les Arlésiens avaient des griefs contre nous, pourquoi ne les avoir pas soumis à notre Souveraine, au lieu de recourir à un système de représailles, dont rien ne saurait justifier l'exercice. »

Ces considérations sont fort justes et développées avec habileté par le syndic marseillais, qui rappelle qu'à l'époque de la grandeur de l'Empire romain, les représailles n'existaient point, les étrangers lésés par les sujets de l'Empereur pouvant toujours demander justice auprès du monarque lui-même. — Nous ne saurions faire de meilleur éloge de ce premier argument que de le corroborer par l'opinion personnelle de M. de Mas-Latrie. « Le « droit de représailles, dit-il, ne peut s'exercer qu'entre « deux pays dont la législation diffère.... Or, à l'époque

(1) Jeanne, reine de Naples et comtesse de Provence.

« romaine, le bassin de la Méditerranée, que le commerce
« ne dépassait guère, était soumis à la loi romaine. Le
« droit de représailles n'avait donc alors aucune raison
« d'être.... Régis et protégés partout, par des lois auquel-
« les ils étaient eux-mêmes soumis, les commerçants
« auraient trouvé bien plus simple de recourir aux
« moyens légaux de droit commun qu'elles leur offraient,
« puisqu'il y avait un pouvoir central assez fort pour
« faire partout respecter les lois (1). »

Mais alors, et d'après ce même principe, pourquoi Marseille prétend-elle pouvoir user d'un procédé qu'elle condamne comme contraire au droit commun ? — Le syndic prévoit l'objection et répond que c'est en vertu d'un privilége, d'un droit particulier, « *ex jure singulari*, » et de conventions spéciales, conventions qui peuvent bien entraîner une dérogation au droit commun, puisqu'elles ont été conclues avec le comte lui-même à qui appartenait le pouvoir d'édicter des lois : « *Maxime cum inhite fuerint cum illo seu illis qui habebant potestatem legis condende.* »

II. — « En second lieu, dit le syndic, le droit de marque équivalant à une sorte de déclaration de guerre, nous contestons à la ville d'Arles le droit de prendre l'initiative d'un fait de cette gravité et d'empiéter ainsi sur la première des prérogatives du souverain. » L'argument n'est pas heureux, en admettant qu'il soit de bonne foi, car le syndic semble avoir confondu à dessein, et pour les besoins de sa cause les expressions de représailles et d'hostilités. Or, il est notoire que les représailles ne s'exerçaient au contraire qu'en temps de paix : « et, dit
« M. de Mas-Latrie, sans amener de rupture, ni d'hos-
« tilités générales entre les Etats auxquels appartenaient
« les deux parties. On voit les princes entretenir d'excel-

(1) *Du droit de marque ou de représailles au Moyen-Age*, ch. 1, § 3.

« leuts rapports entre eux, alors même qu'ils ont été « amenés à accorder réciproquement des lettres de « marque à leurs sujets (1). »

III.— Le troisième argument des Marseillais est celui-ci : « La concession du droit de marque aux Arlésiens serait un acte souverainement illogique, car cette concession supposant un déni de justice, la Reine-Comtesse condamnerait par le fait les officiers assermentés qui la représentent à Marseille, et se condamnerait elle-même, puisque ces magistrats sont à sa nomination. » Cet argument a le défaut capital de pouvoir être retourné avec avantage par les Arlésiens contre les Marseillais. En effet, Arles possède, tout comme Marseille, des magistrats dont les attributions sont les mêmes, qui ont prêté le même serment, qui représentent le même pouvoir et qui sont également nommés par la Reine-Comtesse. Dès lors, toute représaille autorisée contre cette ville, par suite d'un déni de justice (et nous savons qu'on ne les autorisait que pour ce motif, même en faveur de Marseille), devait fatalement mettre en cause, et les magistrats indignes du mandat dont ils sont investis, et le pouvoir qui les a nommés. — Et, par extension, on en arriverait à cette conclusion, que les Marseillais ne sauraient user du droit de représailles contre les habitants des villes situées en Provence, mais seulement contre les villes, provinces ou nations étrangères, conclusion qui contrasterait étrangement avec la manière dont ils jouissaient et dont ils entendaient jouir de ce droit.

IV.—Voici maintenant la considération la plus sérieuse, celle que le syndic Guil. Elie aurait dû formuler en première ligne, et poser comme base de toute son argumentation : nous voulons parler du texte des Chapitres

(1) *Du droit de marque ou de représailles au Moyen-Age*, ch. 1, § 2. Différence entre le droit de représailles et le droit de course.

de paix, par lequel le Comte de Provence s'engage sous serment, pour lui et pour ses successeurs, à défendre et à protéger en tous lieux les Marseillais et leurs biens, à leur prêter aide et secours contre quiconque leur porterait préjudice et à poursuivre lui-même leurs ennemis (1).

Il est évident qu'en prenant un pareil engagement, et dans des termes aussi formels, le comte se retire à lui-même le droit d'autoriser des mesures de violence, telles que les représailles, contre ses sujets de Marseille. L'hypothèse contraire constituerait une violation flagrante de son propre serment.

V.—Mais pourquoi faut-il qu'un argument aussi solide soit suivi de réflexions bizarres et maladroites, au point de compromettre la cause que défendent les Marseillais ? « En admettant même, dit leur syndic, que, par suite de l'incurie du pouvoir et de ses agents, des représailles pussent être décernées contre nous, ne serait-il pas souverainement injuste que tous les Marseillais fussent rendus solidairement responsables de ce déni de justice et devinssent exposés à en subir les conséquences? »

Et, se plaçant dans cette hypothèse, le délégué de Marseille s'indigne, crie au parjure, appelle à son aide toutes les lois divines et humaines, et accumule une foule de citations (2), pour prouver qu'en pareil cas, la solidarité est inadmissible. Mais il ne s'aperçoit pas que tout cet échafaudage de mots peut fort bien s'écrouler sur lui-

(1) *Item quod dominus comes et sui teneantur perpetuo servare, custodire et deffendere cives Massilie et res eorum ubique: et si quis eos offenderet in personis vel rebus, dominus comes teneatur eos juvare et inimicos eorum prosequi et se opponere per Massilienses universis et singulis ubique et marchamenta seu gravamenta facere .. (Ch de paix. n.* 29).

(2) *Anima que peccavit ipsa moriatur.— Filius non portabit iniquitatem patris, nec econtra.—Aliena culpa non est alii ascribenda; ymo pena que provenire debet exinde, debet suos actores tenere.*

*

même, et qu'il fournit tout simplement aux Arlésien des armes pour battre en brèche son propre système d'attaque. Invoquer le principe de non-solidarité pour les siens, alors qu'on le dénie aux autres, et cela en vertu de toutes les lois divines et humaines, voilà certes une prétention inqualifiable, et il nous paraît impossible de donner le nom d'arguments à de pareils procédés de discussion.

VI.—La question est bien mieux posée lorsque le syndic, abandonnant enfin son énumération pompeuse de tous les grands principes de justice, cite purement et simplement le cinquante-deuxième chapitre de paix, lequel consacre d'une manière formelle le principe de non-solidarité à Marseille. « Aucun citoyen marseillais, dit ce chapitre, ne pourra être puni pour la faute ou le délit d'un autre; le châtiment ne pourra atteindre que le coupable seul. » (1) Les Marseillais se trouvent, par cette disposition spéciale, à l'abri des mesures qui tendraient à engager leur responsabilité collective; ils en profitent, c'est fort juste. Cette fois, le texte est heureusement choisi; il vient bien à l'appui de la discussion et contribue à dissiper quelque peu la fâcheuse impression produite par les déclamations qui précèdent.

VII.— « Et qu'on ne vienne pas nous dire, continue le syndic, que les Marseillais deviendraient responsables d'un déni de justice, dans le cas où, venant à se révolter contre l'autorité royale, ils entraveraient, par la violence, l'action des pouvoirs judiciaires : de pareils faits ne se produiront jamais à Marseille, et d'ores et déjà, nous rejetons cette supposition comme irréalisable. » Elle ne se réalisa pas, en effet; nous le croyons, du moins, car il

(1) *Quod nullus civis ville vice comitalis Massilie .. puniatur pro alieno maleficio seu delicto, ita quod pene suos tantum teneant auctores (Ch. de paix*, n° 53).

n'est, à notre connaissance, aucun fait où la force soit venue empêcher les magistrats marseillais de faire rendre justice aux étrangers lésés.

VIII. — Poursuivant son argumentation, le délégué de Marseille invoque les précédents, ou, pour parler plus exactement, l'absence de précédents, et met au défi la partie adverse de trouver un seul exemple de représailles décernées par les Comtes de Provence contre les Marseillais, pendant les cent trente années qui se sont écoulées depuis la signature des Chapitres de paix.

Cette assertion est parfaitement exacte, et nous avons maintes preuves de la constante sollicitude des Comtes pour faire maintenir dans toute son intégrité le privilége qui mettait les Marseillais à l'abri des représailles des autres Provençaux (1).

IX. — Guillaume Elie invoque ensuite, avec force commentaires, les nos 1, 31, 35, 36 et 61 (2) des Chap. de

(1) En 1318, le sénéchal de Languedoc ayant, à la requête de Jacques de Tres-Emines, habitant de Nîmes, concédé à ses sujets un droit de marque contre les Provençaux, *ultra Rodanum*, le roi Robert lui écrivit pour le prier de révoquer cette autorisation, les consuls et officiers marseillais étant, en ce qui les concernait, disposés à accorder, par voie de justice, pleine et entière satisfaction audit Jacques de Tres-Emines (*Arch. com. de Marseille*, série EE, 13). — En 1359, les Toulonnais ayant demandé des lettres de marque, ou plutôt de contre-marque, pour résister aux attaques à main armée des Marseillais, Louis et Jeanne, comte et comtesse de Provence, *pour toute réponse*, recommandent au grand Sénéchal de veiller avec le plus grand soin à ce qu'il ne puisse surgir aucun motif de conflit entre leurs sujets et d'écarter autant que possible tous les faits qui pourraient donner lieu à des demandes de représailles. (*Arch. com. de la ville de Toulon*, série FF).

(2) Les chapitres 1 et 61 sont relatifs au serment prêté par le comte de Provence.

— Chap. 31. — *Quod nova vectigalia non imponet dominus comes hominibus Massilie.*

— Chap. 35. — *Quod dominus comes non debeat guidare per Massiliam aliquem qui offenderit in persona vel rebus aliquem Massiliensem.*

— Chap. 36. — *De hostagiis non extrahendis de Massilia.*

paix, lesquels ne sont que les corollaires des n° 29 et 53 déjà développés par lui, et ne viennent qu'indirectement à l'appui de sa thèse; et il termine en déclarant que les Marseillais ne pourront jamais accepter la déclaration du sénéchal, pour les deux raisons suivantes :

1° Parce qu'elle sort des limites assignées à la question et déterminées d'un commun accord par les délégués de Marseille et d'Arles. Il s'agissait de se prononcer sur ce point : « La ville d'Arles a-t-elle, *en vertu de ses statuts et priviléges*, le pouvoir d'exercer des représailles contre les Marseillais ? » Et le sénéchal, en formulant une réponse basée sur des considérations tirées du droit commun, a donné à la question une extension qu'elle ne comportait pas et a outrepassé ses attributions « *non potuit seu debuit ultra et aliter cognoscere quam eidem fuerit attributa potestas.* »

2° Parce que les délégués marseillais avaient pour mission de ne traiter avec Arles qu'à la seule condition de ne déroger en rien aux Statuts et Chapitres de paix, et que la réponse du sénéchal aboutit à un résultat contraire.

X.— Comme conclusion à tout ce qui précède, la ville de Marseille repousse formellement la sentence du grand sénéchal, et elle en appelle, en termes énergiques et indignés, à l'autorité suprême de la reine-comtesse.

On voit, par l'exposé que nous venons de faire du document de 1381, que les Marseillais étaient, à l'occasion, d'excellents avocats, et que, si à côté de certains arguments réellement sérieux, ils en produisaient d'autres d'une valeur douteuse, ils savaient, du moins, tirer un fort bon parti des uns et des autres. Le caractère le plus saillant de cette plaidoirie est l'esprit d'exclusivisme qui l'anime d'un bout à l'autre et qui, à certains passages, s'étale d'une façon par trop peu déguisée.

Malgré ce défaut dominant, la cause est bien défendue. Il paraît même qu'elle fut gagnée ; car, à partir de ce momoment, nous ne trouvons plus aucune trace du conflit ; ce qui laisserait supposer, de la part de la ville d'Arles, une renonciation, volontaire ou forcée, à l'exercice des représailles contre Marseille. Ce qui est certain, dans tous les cas, c'est que lorsque les Arlésiens obtinrent enfin de voir, en 1385, le privilége de *laud*, *marque* ou *représailles*, figurer dans leurs statuts municipaux, avec l'autorisation et l'agrément de la reine Marie, des lettres patentes de la même souveraine (1) vinrent aussitôt leur interdire d'en faire usage à l'encontre de Marseille, et revêtir ainsi de l'approbation royale les considérations énumérées dans la protestation marseillaise du 17 décembre 1381.

(1) *Arch. de la ville de Marseille*. Liv. Noir, f° 23, r°.

QUELQUES MOTS

SUR LES

PUBLICATIONS REÇUES PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

Par le Dr Adrien SICARD.

MESSIEURS,

Il est du devoir de votre Secrétaire-Général, de vous tenir au courant des publications reçues par votre Société, travaux qui, malgré leur importance, ne peuvent être analysées par un rapporteur spécial ; nous venons nous acquitter de cette mission.

Le *Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, dans le XVIe volume de la collection, contient des documents inédits, relatifs à l'histoire et à la topographie militaire des Alpes ; ils ont pour titre : *La campagne de* 1692, *dans le Haut-Dauphiné*, *par M. Albert de Rochas*. Vous trouverez dans ce travail, les lettres de Catinat au Roi, le plan du siége d'Embrun, par M. le duc de Savoie, et la relation de ce qui s'est passé depuis que la ville fut investie, 4 août 1792, jusqu'à la retraite de l'armée ennemie, le 22 septembre de la même année ; des extraits de la correspondance de Vauban au sujet des places fortes des Alpes, et des mémoires du capitaine Leclair sur le même objet.

Un extrait du protocole du notaire Grossi, qui exerçait dans la valée de Barcelonnette, cet officier ministériel a laissé dans ses minutes, un récit des événements dont il fut le témoin, il est intitulé :

Note des malheurs arrivés en ce pays, puis la déclaration de la guerre avec la France ayant esté déclarée le 3 *juin* 1690. Cette note comprend une période de six ans.

L'étude qui nous occupe se termine par un extrait des mémoires relatifs à l'histoire de Gap, par Joseph-Dominique de Rochas, qui est né à Gap en 1732, et mourut dans cette ville en 1807. Il fut pendant longues années premier échevin, consul et maire de Gap.

Inutile de vous dire que divers plans accompagnent le mémoire dont nous venons de nous occuper.

Nous ne pouvons passer sous silence l'observation de *cébocéphalie* avec adhérence du placenta au crâne et à la face sur un fœtus humain, par M. A. Marnet. Ce travail tout-à-fait spécial, sera consulté avec fruit par nos collègues exerçant l'art de guérir. Une planche montre la tête de cet enfant.

La *notice biographique* de M. Maxime Villars, sur *Emile Geymard*, intéressera tous ceux qui la liront, car cet ingénieur a publié beaucoup de travaux et se trouvait possesseur d'une fort belle collection minéralogique et géologique. Trente-trois publications qu'il a faites sur les sciences et l'agriculture viennent à l'appui de ce que nous vous disons.

Passerions-nous sous silence le mémoire de M. Jules Violle, professeur à la Faculté des Sciences de Grenoble, intitulé : *Des théories modernes sur la nature de l'électricité?* Vous nous en voudriez de vous cacher ce travail remarquable à plus d'un titre.

Terminons-en avec cette publication, en attirant l'attention de nos collègues qui s'occupent de *balistique*, sur

le travail de M. de Sparre, qui a pour objectif une étude sur le mouvement des projectiles oblongs dans le cas du tir en plein fouet.

Les *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, tome V°, sont toujours très estimés des personnes désireuses de s'instruire.

Vous trouverez dans ce volume une notice des tableaux, dessins, estampes, lithographie, photographies et sculptures, exposés dans les salles du Musée de l'Hôtel-de-ville d'Autun. Ce travail vous apprendra que c'est à M. George, maire d'Autun de 1808 à 1813, qu'est due la fondation du Musée public de cette ville.

Les cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'Autun, pour les Etats-Généraux de 1789, reproduits d'après les minutes appartenant à M. Léopold Repoux, avocat à Autun, doivent fixer l'attention des savants, et l'on doit des remercîments à M. de Charnasse pour avoir tiré ces documents de l'oubli dans lequel ils étaient ensevelis.

Nous étudierons avec plaisir les forêts de Charollais sous les ducs de Bourgogne de la race royale, et nous continuerons à lire la suite du travail de M. J.-G. Bulliot sur les fouilles du mont Beuvrai. (1870)

Les comptes de la viguerie d'Autun, de 1433 à 1439, par M. A. de Charnasse, contiennent des indications utiles.

Vous trouverez aussi dans l'état des paroisses et communautés du bailliage d'Autun en 1645, d'après le procès-verbal de la visite des feux, des renseignements très curieux, et nous sommes persuadés que ceux de nos collègues qui s'occupent du numismatique liront la note sur un denier inédit de Saint-Nazaire d'Autun.

Telle est en peu de mots une esquisse des publications intéressantes reçues par la Société de Statistique de Marseille, pendant le mois de mars 1877.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PENDANT L'ANNÉE 1877.

Séance du 5 juillet 1877.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.

M. LE Dr ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Correspondance manuscrite :

Lettre de M. Armand Pihoret, préfet du département des Bouches-du-Rhône, exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion de la Société pour cause d'absence.

M. l'abbé Ténougy s'excuse par lettre.

Nous recevons une missive de M. Léon Vallez fils, vice-consul de la République de Nicaragua, à Bruxelles, envoyant une notice imprimée sur la République de San-Marino. Dr Adrien Sicard, rapporteur.

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, contenant une circulaire, portant le n° 89, dans laquelle M. le Ministre demande la bibliographie des travaux publiés par la Société.

M. le Secrétaire-Général a rédigé ce document, qui a été transmis à M. le Ministre. La Société décide qu'il sera imprimé dans le Répertoire de la Société de Statistique de Marseille.

M. le Secrétaire-Général de la préfecture, écrit à la Société, pour réclamer les tomes XXVIII et XXXII de la collection du Répertoire, qui manque à la collection des archives départementales. Il sera fait droit à cette demande.

Lettre de M. Orben, chef du bureau de la statistique de la ville capitale de Prague, envoyant la collection complète des travaux de cette Compagnie et remerciant de lui avoir transmis notre collection.

Lettre de l'Association française pour l'avancement des sciences, annonçant que la 6e session se tiendra au Havre, du 23 au 30 août 1877. La Société ne peut se faire représenter à cette session.

La correspondance imprimée comprend les publications suivantes :

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 16e et 17e année, 1875-1876.

Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, 3e série, 3e volume. 1876.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, tome VI, 12e série. 1876.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du départemeut de l'Oise, tome IX, 3e partie. 1876.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome XXXIX, année 1875.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1876, et tome Ier de la 2e série du premier trimestre de 1877.

Revue horticole des Bouches-du-Rhône, avril 1877.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 3ᵉ série, tome XIV. Travaux de juillet 1875 à juillet 1876.

Mémoires de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt. (Nouvelle série, faisant suite aux *Annales*, (tome Iᵉʳ, nᵒ 4, feuille 16 à 26, avril 1876).

Annales de la Société historique, archéologique de Château-Thierry, année 1875.

Mitheilungen derx kais und konigl geographischen Gesellschaft, in Wien, 1875.

Verhandlungen des Naturforschen den Vereines, in Brünn XIVᵉ. Baud. 1875.

Statistiches handbüchlein, der kgl. Hanpstadt prag. Fur das jahr 1871, 1872, 1873 et 1874.

Statistik der Koniglichen Hanpstadt prag. Prof. jos. erben ester Baud.

Topografie. — *Klimatolgraf.* — *Bevolkerung.* —*Beilugen.* — *Prag.* 1871.

Le Bréviairi d'amor, de Maffre Ermengaud, suivi de sa *Lettre à sa sœur*, publié par la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Introduction et glossaire, par Gabriel Azais, secrétaire. Tome second, 2ᵉ livraison.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Séance du 21 mars au 4 juillet 1876 inclus. Toulouse 1876.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nᵒˢ 3 à 12.

L'Agronome praticien, journal de la Société d'agriculture de Compiègne, nᵒ 6, juin 1877.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2ᵉ série, tome XVI, 4ᵉ trimestre de 1876.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 18ᵉ année 1877, nᵒ 5.

Bulletin de la Société linéenne de la Charente-Inférieure, n° 1, Ier trimestre 1877.

(Saint-Jean-d'Angely) 1877.

Health departement of the city of.

Le Secrétaire-Général annonce à l'assemblée que plusieurs concurrents ont envoyé des travaux pour prendre part aux divers concours ouverts par la Société; attendu que les vacances doivent avoir lieu le mois prochain, il demande que le concours soit prorogé jusqu'au 1er octobre 1877. La Société décide cette prorogation.

M. Bernard fait un rapport sur les *Annales de démographie internationale*, publiées par M. Chervin. N° 1, mars 1877.

L'honorable rapporteur fait le plus grand éloge de ce journal, qui contient des documents statistiques très importants sur le mouvement de la population en France et à l'étranger; des études sur la mortalité en Angleterre pendant la période décennale, 1861 à 1870, et un bulletin bibliographique des plus intéressants.

Après être entré dans divers détails, qui prouvent combien M. Bernard était capable de faire un travail sur cette publication, M. le Rapporteur, tout en regrettant que la Société ne puisse s'abonner, faute de fonds, propose l'échange de nos travaux avec le journal sus-indiqué et félicite M. Chervin de son travail.

Les conclusions du rapport sont acceptées et M. le Président remercie, en termes chaleureux, M. Bernard.

Vous aviez chargé une Commission de vous faire un rapport sur le mémoire de M. Reveillé de Beauregard, ayant pour titre : *Notice historique et statistique sur l'épidémie du choléra en Égypte, en 1865*, que ce candidat au titre de membre actif,

avait présentée à la Société; la Commission a chargé de ce travail M. Eiglier, qui fait son rapport.

M. Eiglier considère ce manuscrit comme une œuvre sérieuse, qui dénote chez son auteur les qualités d'un travailleur actif et consciencieux. Cette étude se divise en deux parties :

La première contient des détails historiques et topographiques sur l'Égypte en général et, plus particulièrement, sur Alexandrie et le Caire; plus, des observations très intéressantes sur le climat et les modifications successives, qui ont eu pour but l'amélioration de son état hygiénique, qui est parfait aujourd'hui.

Quant à la seconde partie, consacrée spécialement à la statistique de l'épidémie de 1865, elle est accompagnée de tables contenant, jour par jour, le nombre des victimes, avec désignation des nationalités, du sexe, de l'âge et de la profession des cholériques, dans chaque localité où le fléau a exercé ses ravages. Ces renseignements statistiques sont exacts et précis, grâce aux fonctions que M. Reveillé de Beauregard remplissait en Égypte.

La Commission vous propose l'admission de M. Reveillé de Beauregard au nombre des membres actifs de la Société. Conformément au règlement, le scrutin aura lieu dans la prochaine séance de la Société.

M. le Président remercie M. Eiglier de son rapport et la séance est levée à 7 heures du soir.

Séance du 18 octobre 1877.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ TÉNOUGI.

M. LE Dr ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents: MM. Ténougi, Blancard, Bernard, docteur Ménécier, Kothen, docteur Barthélemy, Bonnet et docteur Sicard.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Correspondance:

Lettre de M. le docteur Dussaud, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance à cause d'un deuil de famille.

M. le docteur Ménécier offre à la Société une collection du journal le *Sud médical* qu'il rédige. La Société le remercie et charge M. l'abbé Ténougi de lui faire un rapport sur cette publication.

Lettre de M. Eugène Yung, directeur de la *Revue scientifique et littéraire*, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris, demandant l'échange de nos publications, qui seront envoyées à M. Georges de Nouvier, 66, rue Rodier, à Paris, (accordé).

M. Stéphan, directeur de l'Observatoire de Marseille, transmet les tableaux des observations météorologiques recueillies du 1er janvier au 1er juillet 1877, la société remercie cet honorable collègue, et décide que ces tableaux seront imprimés dans nos publications.

L'Académie de Stanislas de Nancy envoie le volume annuel de ses mémoires; il en est de même de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens et de l'Académie de Mâcon. Remercîments.

Programme des prix qui seront décernés par l'Académie de Besançon, en 1878.

La Société académique de Saint-Quentin envoie le programme des sujets mis au concours, pour l'année 1878.

Lettre de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, refusant les médailles qui lui avaient été demandées pour le concours de la Société.

Missive de M. Louis Duemers de Tachard, professeur de langues et de mathématiques à Bruxelles, qui demande a faire partie de la Sociéte de Statistique comme membre correspondant; le secrétaire est chargé de le prier de se conformer au réglement.

Correspondance imprimée :

Mémoires et bulletins de la Société de Médecine et de Chirurgie de Bordeaux, 3e et 4e fascicules, 1876.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1877.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XL, dernier de la 1re série, année 1876, 1er fascicule.

Journal d'agriculture progressive, juillet-août 1877.

Annales de l'Académie de Mâcon, Société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture, mises en ordre par M. Adrien Arcelin, tomes XIV et XV, 1877.

Revue des Sociétés savantes des départements, 2e série, tome IV, juillet, août et septembre 1876.

Exposé sommaire d'un procédé naturel applicable à l'élévation des eaux, par M. Regis-Bernard Roulet, ancien élève de l'Ecole polytechnique. Marseille, 1877.

Notice sur la République de San-Marino, par M. Léon-Hippolyte Valler, vice-consul de l'Etat de Niagara. Bruxelles (Belgique).

Société des antiquaires de la Morinie.

Bulletin historique, 26e année. Nouvelle série, 101e, janvier à mars 1877, 102e livraison, avril, mai et juin 1877. Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XVIe, Chambéry 1877, contenant des notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers Etats : l'imprimerie; les imprimeurs et les libraires en Savoie, du XVe au XIXe siècle.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Lozère, tome XXVIII, avril, mai, juin et août 1877.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome XIX, 2e livraison.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique, 29e année, tome XXX, mai 1877.

Bnlletin de la Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, 2e série, tome VIIIe 1877.

Revue Horticole des Bouches-du-Rhône, juillet à septembre 1877.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 18e, année, juillet 1877.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, no 2, année 1877.

Le Sud Médical, no du 15 septembre 1877.

Millheilungen der Kais und Kon, geographischen gesellschaff; in Wien 1876, XIX band (der Neuen Folge IX).

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1877.

Bulletin de la Société d'études d'Avallon, 17e année 1876.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique. 29e année, tome XXX, juin 1877.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, tome IV, 1877.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 42e livraison, année 1877.

Mémoires de la Société académique des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, tome XL de la *Collection,* tome XIIIe, 3e série, année 1876.

Mémoires de l'Académie du Gard, année 1875.

Association française pour l'avancement des sciences, groupe régional Girondin. Société régionale de géographie commerciale de Bordeaux, bulletin n° 2, années 1875-1876.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie sciences et arts du département de la Lozère, tome XXVIIIe, juillet 1877.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, années 1875-1876.

Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne, 31e volume, année 1877, 11e de la 2e série.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, tome XVe, 3e et 4e trimestres de l'année 1876.

Ville de Bruxelles, Annuaire de la mortalité ou tableaux statistiques des causes de décès et du mouvement de la population, par le docteur E. Janssens, avec plan et diagrammes en chromo-lithographie, 15e année, 1876.

Compte-rendu des résultats obtenus par la Société charitable de Saint-François-Régis, de Marseille, par le mariage civil et religieux des pauvres, pendant les années 1875, 1876.

Revue politique et littéraire, 6e année, juin 1876.

Bulletin de la Société Linnéenne de la Charente-Inférieure, 1re année 1877, 2e trimestre 1877.

Le Livre d'or, organe des Sociétés de prévoyance, de bienfaisance, d'émulation et des progrès agricoles, industriels et artistiqae, mensuel, août à octobre 1877.

Health departmcnt of the city New-York, Bureau of vital statistics, juin à septembre 1877.

Bollettino ebdomario medico della citta di Napoli, de juin à septembre 1877.

L'instruction publique, Revue des lettres, *des sciences et des arts*, janvier 1877.

L'ordre du jour porte le scrutin de M. Réveillé de Beauregard comme membre actif. Le candidat est admis à l'unanimité des suffrages.

M. l'abbé Ténougi a la parole pour lire une étude sur la géographie préhistorique.

Notre honorable collégue continue ses travaux sur les études préhistoriques en nous donnant un essai sur la géographie de cette époque.

Les temps préhistoriques se composent de deux périodes distinctes, qui sont : Les temps qui précèdent l'apparition de l'homme sur la terre, ou le développement des éléments matériels fournit un vaste champ aux conceptions les plus diverses et où l'on peut, à son aise, compter les siècles par milliers.

Vient ensuite le temps qui suit l'apparition de l'homme et qui précéde, pour chaque peuple, les données certaines de l'histoire; or de l'aveu de tous les savants, la chronologie comparée remonte à douze siècles avant l'ère chrétienne.

M. Ténougi expose le résultat des études scientifiques sur la configuration des continents correspondant à la première période.

Dans cette période, deux grandes îles granitiques, distinguées par des calcaires, s'élevaient entre Brest et Pertuis, entre Brest et Saint-Malo. Le plateau granitique du Limouzin et de l'Auvergne se liait d'autre part, à une grande terre qui va de Toulon à Inspruck.

De nouvelles terres s'élèvent ensuite à l'ouest de Francfort et au sud-ouest de Strasbourg, et le pla-

teau central de la France est allongé jusqu'aux Pyrénées.

Une nouvelle révolution relie la Bretagne au plateau central de la France et prolonge le continent jusqu'à la Corse. Une île nouvelle se forme entre Cologne et Dublin, la Scandinavie se développe et la surface de la Russie s'étend jusqu'à la mer Blanche. Alors se forment de vastes dépôts houilliers qui s'étendent de la Belgique jusqu'à l'Irlande. Le centre de l'Allemagne formait alors trois îles que les dépôts triasiques reliaient entre elles et avec les Vosges.

A la fin de l'époque tertiaire, l'Allemagne se trouve reliée, d'une part, aux Alpes et aux plateaux granitiques du sud de la France, de l'autre aux terrains primitifs de la Bretagne et de la Normandie avec une immense mer intérieure.

Une nouvelle dislocation met à nu les plans septentrionaux et orientaux d'argile, de sable, de gravier et de boue dont Hérodote parle. En même temps que de nouveaux terrains sont mis à nu par le soulèvement jurassique, de grands affaissements ont lieu dans l'île qui s'étend au travers de la France, un détroit s'ouvre à Poitiers sur l'ouest, et un détroit sur la mer du Nord.

Le soulèvement des Pyrénées subit d'affreuses convulsions et forme un immense continent. Ce soulèvement s'étend aux chaînes des Appenins et des Balkans.

Le soulèvement des Alpes occidentales donne une hauteur considérable aux terres entre Constance et Marseille avec leur relief actuel. Ce soulèvement s'étendait d'un côté jusqu'à la Nouvelle-Zemble, et la presqu'île scandinavique ; de l'autre, à l'Espagne, à Tunis et jusqu'à l'Atlas ; enfin, la grande catastrophe des Alpes principales exhausse tout le sol de l'Europe, et lui donne la plus grande

partie de son relief; l'Angleterre fut séparée de la France, la Méditerranée de l'Océan; les terrains qui s'étendaient au sud de Marseille s'affaissèrent; les mers furent alors limitées à peu de chose près, comme elles le sont maintenant; certains courants d'eau s'établirent et sillonnèrent dans tous les sens les dépôts émergés; des pluies torrentielles jointes à l'oscillation des mers formèrent les immenses alluvions des vallées du Rhône, de la Crau et de la Lombardie. Le bourrelet montagneux qui longe l'Amérique, traverse l'Asie du Kamtchatka à l'empire des Birmans, est le résultat d'une catastrophe beaucoup plus récente.

La Société remercie M. Ténougi de sa communication fort intéressante et M. le docteur Barthélemy des diverses réflexions qui lui sont inspirés par ce travail.

MM. Ténougi, Barthélemy et Bernard qui prennent part à cette discussion, sont d'accord que dans de pareils travaux il faut étudier les faits.

Le secrétaire général lit un rapport sur une notice sur la république de San-Marino due à la plume de M. Léon-Hippolyte Vallex de Bruxelles. On vote des remercîments à M. Vallex et au rapporteur, cette étude sera insérée dans le *Répertoire des Travaux* de la Société.

Les concours sont clos; la Société nomme diverses commissions qui ont à les juger.

Pour le premier concours, MM. Barthélemy, Blancard, et Eiglier.

Pour le deuxième, MM. Bernard, docteur Ménécier et Bonnet.

Pour le troisième, MM. Latil, Tournaire et docteur Sicard.

Le président et le secrétaire général font partie de toutes les commissions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 7 heures du soir.

Séance du 8 novembre 1877.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ TÉNOUGI.

M. LE D[r] A. SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Ténougi, Blancard, docteur Barthélemy, Bonnet, Bernard, docteur Ménécier, Reveillé de Beauregard, Eiglier, docteur Sicard.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du mois d'octobre.

Correspondance manuscrite :

M. le Directeur Général des Douanes transmet à la Société, par l'intermédiaire de M. le Directeur des Douanes de Marseille, un exemplaire du *Tableau général du Commerce de la France en 1876.*

La Société remercie M. le Directeur Général des Douanes et M. le Directeur de Marseille. Elle charge M. Latil de lui faire un rapport sur cet intéressant ouvrage.

M. Chervin, directeur des *Annales de démographie internationale*, ayant écrit à la Société pour demander l'échange de son journal avec nos publications et exprimé le desir d'être nommé membre correspondant, une demande dans ce sens, présentée, conformément au règlement, et signée de trois membres de la Société, est déposée sur le bureau. A la suite du vote, émis à l'unanimité, M. Arthur Chervin est proclamé membre correspondant.

Lettre de M. le Secrétaire de la Société scientifique, industrielle de Marseille, réclamant nos publications et offrant les leurs en échange. — Accepté.

La correspondance imprimée présente les publications suivantes :

Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, 1876 *et* 1877.

Athénée de Forcalquier. Étude sur la Durance, par M. Louis Peloux. M. Ténougi, rapporteur.

Bulletin de la Société archéologique et historiqve de l'Orléanais, tome VI, 2e, 3e et 4e trimestre de 1876.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Oréanais, tome VI, n° 92, premier trimestre de 1877

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, année 1877.

Travaux de statistique sur les céréales importées sur la place de Marseille, de 1852 *au* 31 *décembre* 1876. M. Victor Péragallo, directeur-gérant du journal *le Commercial de Marseille.*

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 3e série, 1er volume, 1877.

Rapport présenté à la Commission municipale par M. Eugène Rostand, touchant l'emploi des revenus capitalisés disponibles en dehors du prix quinquennal sur la fondation Beaujour. 1877.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1877, 43e livraison.

Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 19e volume, 1874-1875, publié en 1876. M. Eiglier, rapporteur.

Revue horticole des Bouches-du-Rhône, n° 280, octobre 1877.

Le Bibliographe ou *Bulletin mensuel et raisonné des*

livres anciens et modernes, rares et curieux. Librairie Schlesinger, Paris, rue de Seine, 12, 1877.

Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1876.

Health department of the city of New-York. Bureau of vital statistics.

Tableau de mortalité du 22 *au* 29 *septembre* 1877 *et du* 15 *au* 22.

Le Livre d'Or, organe des Sociétés de prévoyance, de bienfaisance, d'émulation et de progrès agricoles, industriels et artistiques, n° 4, 1er novembre 1877.

M. le Secrétaire-Général rappelle à la Société que, l'an passé, il a été fait un rapport sur un robinet breveté, soumis à la Société par M. Chevret; ce rapport, concluant à la transmission de ce robinet au prochain concours, il y a lieu de comprendre M. Chevret parmi les concurrents aux prix. Ce dossier sera transmis à la Commission.

M. le Président procède à l'installation de M. Reveillé de Beauregard, admis à la dernière séance comme membre actif de la Société; il souhaite la bienvenue à cet honorable collègue et formule le vœu qu'il continue ses études remarquables sur la statistique.

M. Reveillé de Beauregard remercie M. le Président et la Société de son bienveillant accueil et l'assure de tout son dévouement à l'œuvre commune.

L'on procède à la nomination des membres du Bureau pour l'année 1878.

Ont été nommés :

M. Blancard, président; M. Bernard, vice-président; docteur Barthélemy, secrétaire-adjoint; MM. Ténougi, Bonnet et Letz, annotateurs;

MM. docteur Dussand trésorier; Kothen; bibliothécaire; Octave Teissier, archiviste.

Le Secrétaire-Général restant en fonction pendant plusieurs années. Le Bureau est définitivement composé.

M. Blancard remercie la Société de l'avoir appelé de nouveau à la présidence; il fera tout son possible pour continuer à la Société le rang qu'elle occupe parmi les Sociétés savantes et donne un juste tribut d'éloges à M. l'abbé Ténougi.

M. Blancard présente un diplôme original de Conrad, daté de l'année 951, et fait une communication orale sur ce sujet.

Ce mémorable monument de paléographie Carolingienne est bien conservé, sauf quelques mots qui sont effacés; il y manque le sceau du roi, mais l'on en voit la maculature sur le tiers de la hauteur et le milieu de la largeur du parchemin. Celui-ci a 33 centimètres de largeur sur 51 de hauteur. Le signum du roi est à la huitième ligne, et à la dixième ligne, il est daté, sans nom de lieu, du 15 des calendes de septembre, en la quatorzième année du règne de Conrad, c'est-à-dire du 18 août 951.

Jusqu'à ce jour, ce diplôme n'a pas attiré toute l'attention qu'il mérite.

C'est une donation de terre, faite par le roi Conrad à l'un de ses fidèles, nommé Artulfe : *Quidam homo nomini Artulfus.*

L'innatention signalée par M. Blancard provient de ce que l'on n'a point défini et identifié le lieu qui fait l'objet de la donation : ce lieu est nommé *Tresia*.. Notre honorable Vice-Président est surpris que l'on n'ait pas songé tout d'abord à traduire *Tresia* par Tretz. Il est vrai, dit-il, que dans les chartes des XII[e] et XIII[e] siècles, Tretz est nommé

Treflis et *Trettis*, mais le diplôme étant du Xe siècle, on aurait pu recourir à des monuments plus anciens.

Spon, Papon et la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, ont adopté successivement le texte d'une inscription trouvée dans les murs de l'église de Tretz et ainsi conçue : *TRITTIA*E (M. Vibivs (LONGUS (V. S. L. M.) Il y a entre *Trittia* et *Trezia* une analogie qui aurait pu frapper le lecteur. Toutefois, je comprends qu'il est difficile de traduire *Trezia* par Tretz, sur la simple autorité d'une ressemblance, et il est nécessaire de rechercher d'autres preuves de l'identité de ces deux noms; les autres preuves, le diplôme nous les fournit, en indiquant les limites de Trezia. Les limites indiquées ne peuvent pas, il est vrai, être toutes identifiées, mais il en est trois dont la détermination ne souffre aucune difficulté. Ces limites sont celles de Paillières, du fleuve de Seillon et de Restion.

Paillières est une localité sise aux pieds des monts de Sainte-Victoire, au nord de Tretz. Le fleuve Cellon, soit qu'on le traduise à la lettre et qu'on y voie l'indication de la voie passant à Seillon, soit qu'on le traduise par le fleuve de Colon, cours d'eau voisin du premier, établit la deuxième limite de Tretz à l'est de Tretz et dans Redon, nom d'un hameau situé au sud de Tretz et non loin d'Auriol, apparaît le nom de *Restones*, la troisième limite de Trezia. Ainsi limité, *Trezia* ou Tretz est en effet à cheval sur les comtés ou diocèses d'Aix et de Marseille, ainsi que le porte la charte.

Le nom de *Trezia* identifié en celui de *Tretz*, il s'ensuit que la donation de Conrad a pour objet ce lieu.

Or, à qui appartenait Tretz, je ne dirai pas à la fin du Xe siècle, nous n'avons pas de charte de cette époque qui en reparle, mais dès les premières

6

années du XIe siècle. Les documents authentiques nous le disent, à la famille des vicomtes de Marseille qui, en 1008, s'unissent, Guillaume et Foulques, à leur frère Pons, évêque de Marseille, pour en donner une petite partie à l'abbaye de Saint-Victor.

La communication de M. Blancard est accueillie avec le plus grand intérêt, et les remerciements de l'Assemblée lui prouvent combien l'on a été heureux de l'entendre.

Après une intéressante discussion à ce sujet, la séance est levée à 7 heures du soir.

Séance du 6 décembre 1877.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ TÉNOUGI.

M. LE Dr SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : docteur Ménécier, docteur Dussaud, docteur Barthélemy, M. Ténougi, Eiglier, Bernard, Bonnet, Blancard et docteur Sicard.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, l'on passe à la correspondance écrite qui contient :

Une lettre de M. le Directeur-général des Douanes, annonçant à la Société l'envoi d'un exemplaire du tableau général des mouvements du cabotage en 1876, qui lui sera remis par M. le Directeur des Douanes à Marseille.

La Société vote des remerciements à M. le Directeur des Douanes pour cet envoi d'une grande

inportance et prie M. Latil de faire un rapport sur ce travail.

Une lettre de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, remerciant la Société de lui avoir transmis divers volumes du Répertoire, qui manquaient aux archives départementales des Bouches-du-Rhône.

Correspondance imprimée :

Bulletin de la Société Vaudoise des sciences naturelles, 2e série, tome XV, n. 78, avec 13 planches. Rapporteur : docteur Dussaud.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre, 1877.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 18e année, 1877, nos 8 et 9, août et septembre 1877.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XV, avec atlas. Rapporteur : docteur Barthélemy.

Zur aufklazung ober die mortalitat in Prag, 1877.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, tome VIII, 2e partie. Rapporteur : M. Blancard.

Mémoires de la Société philomathique de Verdun (Meuse), tome VIII, n. 2, 1877. Rapporteur : M. Blancard.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 1er volume de la 5e série, 1877.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neufchatel, tome XI, 1er cahier, 1877.

Bulletin de la Société de géographie de Marseille, nos 9 et 10, septembre et octobre 1877. La Société vote l'échange des publications.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, tome XXVIIIe, septembre 1877.

Prix fondé par M. Félix de Beaujour. Rapport fait par M. Augustin Féraud, au nom du Jury d'examen, sur le concours de l'année 1874. 1877.

L'ordre du jour appelle en première ligne le rapport de la Commission chargée d'examiner les mémoires envoyés pour le premier concours proposé par la Société.

M. Eiglier, rapporteur, dans une courte notice, nous dit qu'un seul mémoire a été reçu ; il porte pour titre : *Du daltonisme, considéré comme une des causes fréquentes des abordages ou collisions en mer*, et la devise : *Non otio, sed studio.* Après avoir étudié le mémoire sur tous ces points de vue, la Commission vous propose de décerner une mention honorable à ce travail.

La Société, après une discussion approfondie, vote l'adoption de la proposition faite par la Commission et décide l'impression du rapport de la Commission.

Après le vote l'on procède à l'ouverture du pli cacheté, renfermant le nom de l'auteur du mémoire, qui est M. Louis Caffanera, avocat, rue des Bonnetières, 1, Toulon-sur-mer (Var).

Le secrétaire est chargé de lui écrire en temps opportun, pour l'informer de la décision de la Société à son égard.

M. Bernard prend la parole pour rendre compte du recueil des Mémoires de l'Académie du Gard, pour l'année 1875, que la Société avait soumis à son appréciation.

Il résulte de cette étude que le volume en question est digne de ses aînés ; l'on vote des remerciements à l'Académie du Gard et au rapporteur.

M. le docteur Barthélemy donne des explications verbales sur la découverte qu'il a faite d'une chapelle romane, datant du XII[e] siècle et dépen-

dant du fief de Jullans ; il produit à l'appui de son dire, des dessins représentant l'état dans lequel se trouve aujourd'hui cette chapelle.

La Société remercie M. le docteur Barthélemy de son intéressante communication et le prie de rédiger une notice à ce sujet pour la lire à notre assemblée générale.

A la suite de cette lecture, M. le Secrétaire-général entretient la Société des dispositions nécessaires à prendre pour la fixation du jour de la séance publique.

La Société décide que cette solennité aura lieu le dimanche, 23 du courant, à 2 heures du soir, dans la salle contiguë à la nôtre, sise à la préfecture. Le secrétaire-général est chargé d'écrire à ce sujet à M. le Préfet.

L'ordre du jour de la séance publique de distribution des récompenses et fixé de la manière suivante :

Discours d'ouverture par M. François Ténougi, président ; compte-rendu des travaux de la Société par le docteur Adrien Sicard, secrétaire-général ; lecture de M. le docteur Barthélemy, intitulée : *Notice historique sur l'ancien fief de Jullans et une chapelle romane du XII[e] siècle.*

Lecture de M. Blancard sur l'abbaye de Saint-Gervais (courtes notes historiques).

Rapport général sur les concours par le docteur Adrien Sicard, secrétaire-général ; proclamation des récompenses et proposition des prix pour l'année 1878.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 7 heures.

Séance du 13 décembre 1877.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.

M. LE D[r] ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Blancard, docteur Barthélemy, docteur Ménécier, docteur Dussaud, Bonnet et docteur Sicard.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

M. Ténougi, président, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance pour cause de maladie.

Nous trouvons à la correspondance une lettre de M. le Maire, annonçant à la Société que M. le Préfet des Bouches-du-Rhône vient d'autoriser la délibération du Conseil Municipal de Marseille, par laquelle une somme de 2,000 francs prise sur le prix *Beaujour* est remise à la Société de statistique pour un prix de statistique spécial au département des Bouches-du-Rhône; le travail couronné sera obligatoirement tiré à 500 exemplaires.

La Société vote des remercîments à M. le Maire, au Conseil Municipal et à M. le Préfet ; elle décide en outre que le diplôme de membre d'honneur sera offert à M. de Jessé-Charleval, maire de Marseille.

Le secrétaire-général dépose sur le bureau la fin du 36[e] volume du Répertoire des Travaux de la Société, qui vient d'être imprimé et qui comble la lacune existant dans nos publications qui sont à jour aujourd'hui.

La Société remercie M. le docteur Sicard de son travail et d'avoir publié définitivement le commencement du *Polyptycum* : *Caroli primi, comitis provinciæ,* si impatiemment attendu par les savants et qui est dû à la plume de M. Blancard.

Le secrétaire-général annonce qu'il est en mesure de continuer cette publication si M. le Ministre venait en aide à la Société par des subsides suffisants.

M. Ménécier fait son rapport sur le concours d'industrie ; cet excellent travail prouve que cet estimable docteur était digne de remplir la tâche qui lui a été imposée par le jury.

La Société remercie le rapporteur et vote à l'unanimité les conclusions de son travail.

En conséquence, il est accordé les récompenses suivantes.

Médaille d'or à M. Prosper Courrone, pour son nouveau système adopté à l'abattoir de Marseille, servant à la préparation des viandes de charcuterie.

Deux médailles d'argent *ex æquo* :

M. Dugelay-Granjeon, extraction de prussiate et autres produits chimiques, des résidus de l'usine à gaz.

M. Tourtet, fabrication de briques remplaçant la brique dite anglaise, pour le polissage des métaux,

Ex æquo, deux médailles de bronze.

M. J. Perrin. — Verres incassables à la chaleur.

M. Michel. — Sucres en morceaux réguliers.

Mention honorable.

M. Chevret. — Robinet perfectionné, breveté.

La parole est à M. le docteur Sicard chargé de faire un rapport sur le troisième concours, il résulte de cette étude que M. Féraud, seul concurrent à cette récompense, ne se trouve pas dans les con-

ditions voulues, attendu qu'il a déjà reçu une médaille de M. le Ministre, pour le concours des arrosages dans le département des Bouches-du-Rhône; la Société félicite F. Féraud, de sa récompense justement méritée.

M. le docteur Barthélemy donne verbalement des explications sur une chapelle qu'il vient de découvrir dans l'ancien fief de Jullans; la Société décide que ce travail sera lu à la séance publique.

Sur la demande du secrétaire-général, qui prie la Société de fixer l'ordre du jour de la séance générale qui doit avoir lieu le dimanche 23 courant, la Société décide le programme suivant :

Discours d'ouverture par M. François Ténougi, président ;

Compte-rendu des travaux de la Société par le docteur Adrien Sicard, secrétaire-général ;

Lecture de M. le docteur Barthélemy, intitulée : *Notice historique sur l'ancien fief de Jullans et son église romane au XIIe siècle* ;

Lecture de M. Blancard sur l'abbaye de Saint-Gervais (courte notice historique) ;

Rapport général sur le concours par le docteur Adrien Sicard, secrétaire-général ;

Proclamation des récompenses et proposition des prix pour l'année 1878.

Après quelques discussions intéressantes relativement à divers sujets, la séance est levée.

Séance du 20 décembre 1877.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ TÉNOUGI.

M. LE Dr A. SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Ténougi, Blancard, Bernard, Bonnet, docteur Barthélemy, docteur Dussaud et docteur Sicard.

Après la lecture du procès-verbal, on passe à la correspondance qui porte une lettre de M. le directeur des Douanes de Marseille, transmettant un exemplaire du Tableau général des mouvements du cabotage pendant l'année 1876 ; ce travail est confié aux soins de M. Latil pour en faire un rapport, et la Société remercie M. le directeur des Douanes de Marseille de son envoi.

Sur la demande du secrétaire-général, et après une longue discussion, la Société décide de proposer la question suivante pour l'obtention du prix de 2000 francs mis à la disposition de la Société de Statistique par la ville de Marseille sur le montant du prix Beaujour.

Monographie d'une ou plusieurs des industries marseillaises telles que savonnerie, minoterie. brosserie, raffinerie de sucre, fabrication de bougies, métallurgie, tannerie, huilerie, etc.

L'on décide, en outre, de décerner, en 1878, un prix de 200 francs, des médailles et des mentions honorables aux personnes qui auront introduit, dans le département des Bouches-du-Rhône, un

nouveau genre d'industrie, ou perfectionné l'une des industries existantes.

M. le secrétaire-général est chargé de rédiger le programme qui sera lu dans la séance publique de la Société.

La Société décide que le diplôme de membre d'honneur est accordé conformément au règlement à M. Tirman, préfet des Bouches-du-Rhône.

M. Ténougi donne une analyse de son discours d'ouverture qui doit être lu en séance publique; il est adopté avec des félicitations.

Le secrétaire-général communique son compte-rendu des travaux de la Société depuis la dernière séance publique jusqu'à ce jour. Adopté.

La Société désigne comme membre de la commission pour faire les honneurs de la séance publique, MM. Bonnet, Eiglier et docteur Adrien Sicard.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE TENUE LA 50e ANNÉE DE SA FONDATION.

Le dimanche, 23 décembre 1877, à 2 heures de l'après-midi, la Société de Statistique de Marseille s'est réunie en séance publique dans une des salles de la Préfecture, pour fêter la 50e année de sa fondation et délivrer les prix qui avaient été décernés à la suite des concours proposés.

Une assistance nombreuse et choisie se pressait dans la salle; M. Tirman, préfet des Bouches-du-Rhône, Monseigneur Place, évêque de Marseille et M. Antoine de Jessé, maire de la ville, n'ayant pu se rendre à la réunion, se sont excusés par lettres.

Plusieurs consuls représentant à Marseille des puissances étrangères, M. le directeur des Douanes, plusieurs chefs d'administration civiles et militaires et quelques dames, donnent à notre assemblée son caractère spécial.

La séance est ouverte par un discours de M. Ténougi, président, dont l'allocution est vivement applaudie.

M. le docteur Adrien Sicard, secrétaire-général, fait le compte-rendu des travaux de la Société depuis sa dernière séance publique. Les marques d'approbation qui ont suivi cette lecture ont prouvé à la Société qu'elle avait bien rempli ses obligations.

M. le docteur Barthélemy, par sa notice histori-

que sur l'ancien fief de Jullans et son église romane au XII[e] siècle, prouvait que ses travaux sont sérieux et utiles, l'assemblée ne lui a pas marchandé ses marques de sympathie.

La lecture de M. Blancard, sur l'abbaye de Saint-Gervais, qu'il avait eu soin de désigner sous le nom de simple notice historique, lui a mérité une ovation, bien due au savant archiviste du département des Bouches-du-Rhône.

Après le rapport général sur les concours, la proclamation des récompenses et les propositions des prix pour l'année 1878, la séance est levée aux applaudissements de l'assemblée qui ne les a pas marchandés à nos savants.

Ont signé le procès-verbal, les membres de la Société dont les noms suivent:

MM. Ténougi, président; Louis Blancard, vice-président, docteur Adrien Sicard, secrétaire général, docteur Dussaud, trésorier, Eyglier, Bonnet, docteur Flavard, docteur Ménécier, Bernard, docteur Barthélemy.

Conformément à l'usage, un jeton d'argent a été remis à chacun des membres présents.

Le Président,
F. TÉNOUGI.

Le Secrétaire-Général,
D[r] Adrien SICARD.

Séance du 28 décembre 1877.

PRÉSIDENCE SUCCESSIVE

DE M. TÉNOUGI ET DE M. BLANCARD.

M. LE Dr ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 20 décembre et celui de la séance publique, l'on adopte ces deux procès-verbaux.

Lettre de M. Armand Pihoret, préfet des Bouches-du-Rhône, accordant, pour la séance publique de la Société, la grande salle de la préfecture située dans la rue Sylvabelle. Remerciements.

M. Octave Teissier remercie la Société des félicitations qu'elle lui a adressées au sujet du prix Beaujour.

Lettre de M. le Directeur des Douanes de Marseille, envoyant un exemplaire du tableau général du mouvement du cabotage en 1876, qui est accordé par M. le Directeur général des Douanes.

Dépêche de M. Tirman, préfet des Bouches-du-Rhône, remerciant la Société de l'avoir admis parmi les membres d'honneur.

La correspondance étant épuisée, l'ordre du jour appelle la lecture du docteur Sicard, secrétaire général, chargé de faire une étude sur le docteur P.-M. Roux, secrétaire perpétuel de la Société de Statistique de Marseille.

La première partie de ce travail est communiquée à l'assemblée, qui l'adopte, et renvoie à la prochaine séance la fin de cette étude.

Après cette lecture, M. Ténougi prend la parole pour installer le nouveau bureau qui doit siéger pendant l'année 1878. Il s'exprime dans les termes suivants :

MESSIEURS,

Aujourd'hui, se termine, pour la Société de Statistique, la série annuelle de ses travaux. Bientôt une nouvelle série va suivre. Des séances, à la fois instructives et agréables, instructives par la préparation sérieuse que chacun de nos collègues apporte à ses travaux, agréables par la cordialité et la concorde qui règnent dans nos réunions. Aujourd'hui, le Président que vous voulûtes bien élire l'année dernière, remet la direction de la Société entre les mains du Président nouvellement élu et qui joint à un amour constant de l'étude, couronné de nombreux succès, l'expérience administrative, acquise dans la gestion des affaires et des intérêts de notre Société, dont il a déjà exercé la présidence.

Grâce au concours des membres actifs de la Société, nous avons pu sortir de l'état précaire où des circonstances fâcheuses l'avaient placée. L'ordre règne dans nos finances et notre Secrétaire-Général, dont le zèle est infatigable, a pu mener à bonne fin la publication de trois fascicules qui nous ramènent avec honneur dans la région des vivants.

Une séance publique, honorée de la présence d'un public d'élite et versé dans les sciences pratiques et administratives, a divulgué la série de nos actes et de nos travaux, pendant une période qui aurait pu, au premier abord, être œuvre d'inertie. La marche ascendante et vigoureuse de notre Société s'accentuera plus forte et plus sûre pendant l'année qui va s'ouvrir. Les membres distingués

que nous nous sommes adjoints dans l'année écoulée rivaliseront avec les anciens membres pour accroître l'importance et le lustre de notre Société. La publication de ses travaux, je l'espère, ne sera plus interrompue, et nous continuerons de décerner, chaque année, des prix et des encouragements aux inventions utiles et aux améliorations industrielles.

Les applaudissements unanimes de l'assemblée ont prouvé à M. le Président sortant, combien il était sympathique à ses collègues.

L'accolade fraternelle ayant été donnée à M. Blancard, cet honorable président prend place au fauteuil et appelle, pour siéger autour de lui, les nouveaux élus.

Puis, dans quelques paroles sorties du cœur, il se félicite d'avoir obtenu une seconde fois les honneurs de la présidence; il est l'interprète de la Société envers le bureau sortant, pour lui exprimer, au nom de tous, ses félicitations sur la marche des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler.

Voici l'allocution de M. Blancard :

Messieurs,

Je suis très sensible à la distinction que vous voulez bien m'accorder; mais je ne me dissimule pas que s'il y a de l'honneur à vous présider, cet honneur est lourd à soutenir et que j'ai besoin, pour ne pas être trop au dessous de ma tâche, du concours bienveillant de vous tous. J'ai l'espoir qu'il ne me fera pas défaut et je considère le choix de votre Vice-Président comme une preuve de votre vif désir de me venir en aide. Aucun choix ne pouvait m'être et plus utile et plus agréable.

Après vous avoir exprimé tous mes remerciements, j'ai hâte de devenir votre interprète vis-à-vis de M. l'abbé Tenougi, à qui je succède, en lui offrant l'hommage de vos regrets et de votre gratitude. Il n'a rien négligé pour les mériter, soit par la distinction, soit par le dévouement qu'il a apportés dans l'exercice des fonctions que vous lui aviez confiées, soit par les nombreux travaux qu'il nous a communiqués, et qui témoignent à la fois et de sa science et du charme avec lequel il sait la faire valoir.

Vous m'en voudriez, Messieurs, si je ne saisissais l'occasion de remercier vivement, et comme il le mérite, celui d'entre nous à qui vous avez donné la difficile mission du Secrétariat-Général. M. Sicard s'en acquitte avec un soin et un zèle au dessus de tout éloge et nous donne son exemple, que nous n'avons qu'à suivre si nous voulons justifier l'honneur de vos suffrages.

L'assemblée vote des remerciements à tout le bureau, sans oublier, d'une façon particulière, le président et le secrétaire-général.

La séance est close à 7 heures.

NOTICE

SUR

LA RÉPUBLIQUE DE SAN-MARINO

RAPPORT par le docteur Adrien SICARD.

MESSIEURS,

Nous recevons de M. Hippolyte Vallex, vice-consul de l'Etat du Niagara, à Bruxelles, une brochure dont vous nous avez chargé de vous rendre compte.

Notice sur la républiquc de San-Marino. Tel est le titre de cet écrit.

L'auteur, dans son avant-propos, nous dit : « Il existe en Europe un Etat dont les gouvernants et les citoyens n'ont qu'un unique intérêt, celui de la patrie. »

Son territoire est tout circonscrit ; il n'a point de marine, pas d'armée, il se suffit à lui-même. Cette république modèle, et de la plus haute antiquité, est à nos portes, vous avez nommé celle de San-Marino.

L'Etat qui vous occupe comprend une étendue de 68 kilomètres carrés contenant une population de 8,000 habitants.

Située entre le 30° degré de longitude orientale, et de 44 degrés de latitude nord, la république de San-Marino jouit d'une température douce et agréable ; son sol est couvert de gras pâturages, de champs bien cultivés, dans

lesquels l'on trouve beaucoup de grenadiers ; la vigne y est très-productive, et son vin renommé.

Si nous ajoutons que cet Etat possède de nombreuses carrières de pierres calcaires, des mines de soufre très-riches, des gisements de minerai de cuivre ou de fer, et de nombreuses veines de houille, vous aurez une idée de ce territoire, qui est arrosé par les rivières de Marecchia, de San-Marino, et par le torrent de Mazzocco.

Toutes les céréales viennent fort bien dans cette contrée, de même que les plantes légumineuses.

L'un des revenus les plus importants du pays est l'exploitation des céréales et des grenades; mais ce qui produit le plus, c'est l'abattage et la vente des bestiaux.

Dix arrondissements composent la république de San-Marino ; ils sont placés sous la direction de deux capitaines-régents secondés par deux secrétaires d'Etat.

Passons au mécanisme gouvernemental de la république.

L'assemblée du peuple est formée par tous les citoyens majeurs ; elle nomme un conseil de 60 membres pris indistinctement dans toutes les classes de la société ; ce sont toujours les personnes les plus actives et les plus dignes que l'on appelle à ces fonctions.

Ce conseil prend le titre de Conseil général princier et souverain ; il constitue le corps législtatif ; il est investi de tous les pouvoirs.

Deux capitaines-régents, pris dans le sein du Conseil princier, représentent le pouvoir exécutif; le Conseil des douze, qui se renouvelle toutes les années par les deux tiers, est un pouvoir intermédiaire entre le souverain Conseil et les capitaines-régents. Le commissaire de la loi est nommé pour trois ans, et choisi par l'Assemblée des 60 ; les capitaines-régents sont élus pour six mois.

L'on procède à l'élection des capitaines-régents de la façon suivante : pendant la dernière quinzaine de mars ou

la dernière quinzaine de septembre l'on choisit six candidats ; leurs noms sont inscrits sur trois listes, contenant chacune deux noms : ces listes sont déposées dans une urne ; le Conseil souverain se rend en corps à l'église et, à la suite de la messe du Saint-Esprit, un conseiller retire un des trois billets, le billet retiré de l'urne désigne ceux qui seront, à partir d'avril ou à partir d'octobre, selon le cas, capitaines-régents pendant six mois. Ces hauts fonctionnaires administrent la chose publique avec le concours de deux secrétaires d'Etat, l'un pour l'intérieur, l'autre pour l'extérieur, et représentent la république dans toutes circonstances.

A l'expiration de leur mandat, tous les actes administratifs et financiers des capitaines-régents sont soumis à la vérification et au contrôle de deux juges spéciaux désignés *ad hoc*.

Point de dette publique dans ce pays ; les impôts sont limités aux besoins réels et exactement établis en proportion des charges reconnues ou éventuelles.

L'instruction publique et les bourses d'études, l'hygiène publique, les travaux publics, les primes et encouragements donnés à l'industrie et au commerce, l'administration de la justice, de la force publique et des finances, des hôpitaux, etc,, telles sont les dépenses les plus considérables.

La force armée se compose de quatre corps : gendarmerie, garde civique, gardes du grand Conseil souverain et princier, et réserve, soit, en tout, 1,200 hommes ; l'armée est formée de volontaires ; tous les citoyens en âge de porter les armes sont considérés comme les defenseurs obligés de la patrie et de la loi.

San-Marino est le plus ancien Etat du monde; il n'a pas de misère et tout le monde travaille ; la pureté des mœurs y est remarquable. N'est-ce pas à ces sources de bien-être

que cette république doit son existence, et la remarquable justice qui préside à tous ses actes ? Telle est la question que nous vous adressons.

D'après les études historiques, la fondation de San-Marino daterait du IVe siècle ; c'est un nommé Marinus soldat au temps de l'empereur Galérius, qui, dans une fête publique brisa son épée en face des étendards et des prêtres de Jupiter, en s'écriant : « Je méprise vos dieux de pierre et de bois, je suis devenu chrétien ! » Il s'éloigna suivi de quelques frères d'armes et se rendit à Rimini.

Plus tard il quitta Rimini, toujours accompagné de quelques chrétiens, et se retira sur l'inculte et sauvage mont Titan, qui, au VIe siècle, était la propriété d'une dame romaine nommé Félicissima.

Les deux fils de cette dame voulurent l'en chasser ; mais Marinus ayant imploré le Ciel, ces deux jeunes gens furent frappés d'une maladie mortelle. A la prière de Marinus, les deux enfants de Félicissima furent rendus à la santé ; après ce miracle, il les baptisa ainsi que leur mère et 53 de leurs serviteurs.

Dans son admiration et sa reconnaissance, Félicissima fit don à Marinus, du mont Titan, qui est aujourd'hui la république de San-Marino.

Malgré toutes les recherches, l'on n'a pu découvrir des données certaines sur l'histoire des habitants du mont Titan durant les siècles qui suivirent la mort de Marinus.

L'on sait seulement qu'au VIIIe siècle, Pépin le Bref, en faisant donation de plusieurs Etats au Saint-Siége, reconnait l'indépendance de la république de San-Marino en ne comprenant pas le mont Titan et ses habitants dans cette donation ; cette indépendance fut mentionnée spécialement et il fut stipulé que l'église n'aurait sur San-Marino aucun droit de juridiction temporelle.

Au XIIIe siècle, les papes nommèrent Idelbrandino,

évêque d'Arezzo, comme gouverneur de la Romagne. Ce prélat désigna pour chaque commune des agents spéciaux qui avaient les doubles attributions d'administrateurs et de percepteurs d'impôts. San-Marino figura parmi les communes imposées, et protesta énergiquement en refusant catégoriquement à Idelbrandino le paeiment de tout tribut.

Palamède, juge de Rimini, fut choisi pour arbitre ; il déclara que la ville de San-Marino ne devait pas être imposée parce qu'elle était absolument libre de toute autorité et de toute domination extérieure. La décision du juge de Rimini fut ratifiée à Rome.

Au XIV[e] siècle, les San-Mariniens furent soumis à de cruelles épreuves; mais, le 26 juin 1463, le pape Pie II leur assura par bref le domaine de Fiorentino, les châteaux de Montegiardino, de Serravalle et de Factano, avec leurs terres, dépendances et droits de seigneurie.

Sous le pape Léon X, un nommé Fabien del Monte, lieutenant d'un Florentin du nom de Pierre Strozzi, entreprit une expédition contre les habitants de San-Marino. C'était dans la nuit du 4 juin 1543.

Fabien, à la tête de 500 soldats, se mit en route à la tombée du jour dans le but de tenter l'escalade des remparts de San-Marino, s'emparer de la ville et faire prisonniers les habitants; mais après avoir traversé les plaines de Rimini, un brouillard très-épais leur cacha le mont Titan et ils furent obligés de renoncer à leur dessein.

Sept ans après, Léonard Pie, seigneur de Verucchio, tenta de nouveau un coup de main sur les rochers du mont Titan; mais ses hommes furent vaincus et disparurent. Ce fut le dernier danger réel qu'eurent à courir les habitants de la montagne.

Le pape Clément VIII conctracta avec l'Etat de San-Marino un traité d'amitié et d'alliance qui fut publié à

Rome, le 24 mai 1602, et confirmé par le pape Urbain VIII.

Le 24 octobre 1739, le cardinal Alberoni s'empara par surprise des portes de la ville de San-Marino. Le peuple se souleva et le cardinal fut obligé de prendre la fuite.

Des délégués chargés de protester sur cette violation du territoire, obtinrent justice à Rome. Clément XII désavoua et révoqua Alberoni, et envoya aux San-Mariniens un ambassadeur extraordinaire porteur d'un traité d'amitié éternelle.

La république de San-Marino fut réintégrée dans tous ses droits et privilèges, le 5 février 1740, jour de la fête de Sainte-Agathe que l'on célèbre officiellement chaque année.

Vous trouverez, dans l'ouvrage dont nous vous entretenons, la proclamation adressée à la république de San-Marino, par le citoyen Monge, membre de l'Institut National français et commissaire du gouvernement français pour les Sciences et les arts en Italie, proclamation faite de la part du général en chef de l'armée d'Italie et la missive du 19 ventôse an V, adressée par Bonaparte à la république de San-Marino, de même que la réponse faite par ce gouvernement au citoyen Monge, en refusant tout agrandissement de territoire.

La brochure dont nons vous entretenons se termine par la liste des capitaines-régents de la république de San-Marino depuis 1800 jusqu'en 1875.

Vous remercierez M. Léon-Hippolyte Valex, de son ouvrage, car il est digne de figurer dans la bibliothèque de la Société, où nous le déposons comme un hommage de bonnes confraternité offert par notre savant voisin.

RAPPORT

SUR

LE PREMIER CONCOURS

ANNÉE 1877

PAR

M. EIGLIER, membre actif.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le mémoire portant l'épigraphe : *Non otio, sed studio*, et qui pourrait prendre pour titre (car son auteur a négligé de lui en donner un) : *Du daltonisme considéré comme une des causes les plus fréquentes des abordages ou collisions en mer.*

Ce travail est divisé en deux parties dont on n'arrive à saisir le lien qu'après l'avoir lu presque en entier. En effet, la première partie contient une statistique des abordages sur les côtes d'Angleterre et sur celles de France, et l'auteur s'étend complaisamment sur ces détails, purement statistiques, jusqu'à plus de la moitié de son travail, sans émettre aucune considération qui puisse faire supposer qu'une foule de ces accidents doivent être attribués à la fausse appréciation des couleurs. Ce n'est qu'à la

deuxième partie, où il est enfin question du daltonisme, qu'il est permis au lecteur d'entrevoir le point de contact qui la relie à la première. C'est là, à notre avis, un défaut dans le cadre du travail. Il eût été plus logique, ce nous semble, d'établir, tout d'abord, que le daltonisme constitue une des causes les plus ordinaires des collisions maritimes, et de corroborer ensuite cette assertion par une statistique des abordages, qu'il eût été bon de comparer avec une statistique des daltoniens. Posée de cette manière, la question eût présenté un intérêt qu'elle n'offre plus, étant donné le vice de disposition que nous venons de signaler.

Si, maintenant, nous examinons les deux parties du mémoire, nous devons reconnaître que la première, celle qui traite purement et simplement des abordages, a été soigneusement et consciencieusement travaillée.

L'auteur a puisé ses renseignements à des sources dont on ne peut méconnaître la valeur. En ce qui concerne les abordages sur les côtes d'Angleterre, l'auteur a établi sa statistique d'après les données du *Bord of Trade*, qui est un bureau du commerce, composé d'anciens officiers de marine et de capitaines marchands, s'occupant de tout ce qui peut intéresser le commerce maritime du pays, et dépendant du ministère de la Marine dont il est une section. Les renseignements fournis par ce bureau peuvent donc être parfaitement accueillis.

Pour les abordages sur les côtes de France, l'auteur s'est basé sur les indications de la *Revue maritime et coloniale*, « la mieux renseignée, dit-il, de toutes les publications « maritimes. » Il a, en outre, des agents à Bordeaux, au Havre et à Dunkerque, et il enregistre le résultat des recherches obtenu par ce moyen. Mais la liste qui nous paraît encore la plus sérieuse est celle des abordages qui ont eu lieu dans les eaux de Marseille depuis 1825, et qui est établie d'après le *Recueil de jurisprudence commerciale*

et maritime, de MM. Girod et Clariond, avocats à Marseille. Toutes les affaires d'abordage étant, en règle générale, déférées à la justice, et cette liste n'étant que le relevé des affaires de ce genre plaidées devant le Tribunal de commerce de Marseille, nous pensons qu'on peut s'y rapporter sans crainte, et que, si elle n'est pas précisément complète, elle a au moins le mérite de l'exactitude.

Malheureusement, cette partie du mémoire qui nous paraît consciencieusement travaillée, en ce qui concerne l'Angleterre et la France, ne s'étend pas au-delà de ces deux nations, et nous paraît fort restreinte, si nous considérons que les côtes de la Suède, de l'Allemagne du Nord, de la Hollande, de l'Espagne, de l'Italie, de la Grèce et de toutes les autres puissances maritimes de l'Europe, auraient pu fournir à l'auteur leur contingent d'abordages, de manière à réunir les éléments d'un travail comparatif, qui eût alors été réellement sérieux et important.

La deuxième partie du travail nous paraît moins soignée que la première. Elle contient l'historique du dàltonisme, ses causes, ses effets, et renferme surtout une foule de traits et d'anecdotes au sujet des gens atteints de cette affection. Nous comprenons parfaitement que des marins dont l'œil, par une disposition particulière, voit rouges les feux verts d'un navire, et réciproquement, ne présentent pas des garanties suffisantes contre les abordages, alors que le seul moyen de les éviter est l'examen de la couleur des feux. Mais à cela l'auteur n'indique pas le remède, et c'est justement ce remède que le lecteur attend vainement jusqu'à la dernière page du mémoire.

Nous n'insisterons pas, au surplus, sur cette dernière partie ; les considérations personnelles de l'auteur étant loin d'y figurer pour une large part, et les détails qu'elle renferme étant, en grande partie, connus des personnes qui ont l'habitude de lire les revues médicales.

En somme, bien que le mémoire soit faible dans sa seconde partie et incomplet dans la première, comme les indications de l'auteur témoignent d'un travail réel et de recherches faites avec soin, votre Commission a l'honneur de vous proposer de décerner une mention honorable au mémoire portant l'épigraphe : *Non otio, sed studio.*

RAPPORT

SUR

LES CONCOURS INDUSTRIELS

PAR

M. le Docteur MÉNÉCIER

Membre actif.

MESSIEURS,

Vous aviez confié à une Commission composée de MM. Bernard, Bonnet et Ménécier auxquels s'est adjoint votre zélé et infatigable secrétaire-général M. A. Sicard, le soin d'examiner les diverses demandes d'industriels pour le coucours n° 2 de la Société, ainsi posé : Des médailles et des mentions honorables seront accordées aux personnes qui ont introduit dans le département des Bouches-du-Rhône un nouveau genre d'industrie ou perfectionné l'une des industries existantes. Six concurrents se trouvaient en présence, nous les nommerons dans l'ordre que votre Commission leur a assigné.

1° M. COURONNE. — Nouveau systéme adapté à la préparation des viandes de charcuterie.

2° *ex-æquo.*
- MM. DUGELAY-GRANGEON. — Extraction de prussiate des résidus de l'usine à gaz.
- M. TOURTET. — Briques, dites anglaises, à polir les métaux.

3° *ex-æquo.* { M. Perrin. — Verres incassables.
M. Michel. — Sucres en morceaux réguliers

4° M. Chevret. — Robinet perfectionné.

Permettez-moi, comme rapporteur, de vous indiquer sommairement le mérite des travaux de chacun des candidats; vous pourrez ainsi, en toute connaissance de cause, apprécier le classement fait par votre Commission, et voter sur les récompenses qu'elle vous propose d'accorder.

Médaille d'or. P. Couronne (*Abattoir.*)

M. Prosper Couronne, un ingénieur aussi modeste que distingué, vous a présenté un mémoire très-succinct, mais très-clair sur le nouveau système de préparation des viandes de charcuterie (porc) à l'abattoir de Marseille. Qui n'a assisté au moins une fois, guidé par la curiosité ou servi par le hasard, à un abattage de porcs et aux opérations qui suivent immédiatement cet abatage. Par les procédés usuels, l'animal, une fois égorgé, est placé sur un bûcher de paille et flambé ou jeté dans une cuve d'eau bouillante chauffée à grand peine. Dans le premier cas, les soies de l'animal sont perdues et par le bûcher comme avec la cuve ordinaire, le porc sort de l'opération noir, sale, grillé ou mal échaudé. M. Couronne, faisant appel aux progrès de la science moderne, s'est ingénié avec succès à remplacer tous les anciens systèmes, tout l'attirail primitif de préparation des viandes de charcuterie par l'application de la vapeur d'eau, au chauffage des cuves à échauder. Précision dans les opérations, sécurité propreté, économie de temps, voilà en quelques mots les avantages du nouveau système que l'on peut d'autant mieux apprécier qu'on l'a vu fonctionner. N'oublions pas qu'il s'agit ici d'une opération faite sur une moyenne de 20,000 porcs représentant une valeur de 7,200,000 fr. Nous n'hésitons

pas à le dire, l'installation de l'abattoir que nous a présenté M. Couronne est un véritable succès remporté sur la routine. Les viandes qui sortent de là sont d'un aspect rosé très-agréable; les lards se conservent plus longtemps étant parfaitement dépouillés des racines de la soie. Ces soies ne sont plus perdues. La rapidité des operations permet de livrer les viandes à la consommation dès le matin, ce que ne permettait la lenteur des opérations anciennes. Quant au côté économique, il résulte, d'une part, de la diminution de main-d'œuvre et de la rapidité d'exécution de toutes les opérations.

Les travaux de M. Couronne marquent un progrès immense dans une industrie particulière, très-importante au point de vue de l'hygiène publique. Ils ont reçu la sanction voulue de la pratique ; aussi, votre commission n'hésite pas à lui accorder à l'unanimité une médaille d'or.

Médaille argent. — MM. Dugelay-Granjon *(Bleu de Berlin).*

MM. Dugelay-Granjon, fabricants de produits chimiques, nous ont fait visiter leur usine, à la Madrague, et ont attiré notre attention sur la fabrication du prussiate jâune de potasse et de soude (bleu de Berlin), en utilisant les résidus d'épuration des usines à gaz.

Ces résidus étaient autrefois déversés à la voirie et abandonnés. Aujourd'hui, un premier industriel s'en empare et en extrait les sels ammoniacaux ; un deuxième, MM. Dugelay, en retire des prussiates ou bleu de Berlin, d'une couleur très belle et qui luttent avec avantage contre les produits *allemands* ou *belges*. Nous avons vu des papiers teintés avec ces produits, que le commerce accepte parfaitement. L'installation de cette fabrique, quoique un peu primitive, ne donne pas moins des résultats remarquables, grâce à l'activité et à la bonne direction des pro-

priétaires, qui peuvent extraire des résidus de l'usine à gaz des produits divers, sous les dénominations de bleu, dit Charau, bleu de Berlin, bleu de Prusse, prussiate de soude, pour la trempe des métaux; prussiate de potasse pour la teinture, bleu pour la coloration du papier. Quant aux résidus eux-mêmes de l'usine Dugelay, ils sont encore utilisés, par les viticulteurs, contre le phylloxera. L'avenir seul nous dira si nous devons espérer d'en retirer des avantages réels pour l'agriculture. Pour le moment, nous enregistrons simplement les tentatives faites par quelques agronomes.

Votre Commission, considérant qu'il y avait réellement du mérite dans une industrie qui se formait à Marseille, en tirant un produit recherché, provenant précédemment de l'étranger, de matériaux jusqu'ici abandonnés, vous propose de décerner à MM. Dugelay-Granjon une médaille d'argent.

Médaille Argent. — Tourtet (***Briques***).

M. Tourtet exploite depuis 1875, à Saint-Remy-de-Provence, une fabrique de briques à polir le fer (dites briques Anglaises). Avec deux mouleurs recevant une paie de 4 francs par jour, cet honorable industriel fabrique 60,000 briques, qui viennent faire concurrence à celles que l'Angleterre nous envoie comme lest au nombre de 100 millions environ. L'essai que nous avons fait de ces briques nous a paru favorable, le grain en est trés fin, le poli des métaux s'obtient trés rapidement. Votre Commission a décidé d'encourager cet industriel, en lui accordant une médaille d'argent.

Médaille de Bronze. — Michel (***Sucre***).

MM. Jules Michel et Ce, vous ont présenté une machine de

leur invention, pour la *fabrication de morceaux de sucre réguliers par le moulage*. Il est intéressant de voir fonctionner cette machine, qui reçoit, à son entrée, le sucre brut de canne, cristallisé, ou le sucre en poudre (déchet de la raffinerie) et donne à sa sortie, des grains parfaitement réguliers, qu'un étuvage de quelques minutes rend complètement homogène, et que des jeunes filles reprennent ensuite et placent immédiatement dans des caisses destinées à l'exportation.

Pour comprendre les avantages multiples de cette nouvelle industrie au point de vue économique, il suffit de se rapporter au mode ancien d'obtention du sucre en morceaux, et qui consistait à retirer d'un pain, seulement 48 0/0 de morceaux réguliers, 39 0/0 de morceaux irréguliers et de débris, 12 0/0 de poudre de scie ayant perdu de sa valeur saccharimétrique et 1 0/0 environ de déchet.

Le système de fabrication en morceaux réguliers de MM. Michel et Ce, supprime les scies et les machines à couper, et simplifie beaucoup la main d'œuvre. Le déchet est nul ; on peut en même temps obtenir des morceaux réguliers, avec des sucres bruts cristallisés, indigènes, Martinique, Egypte, etc., ce qui n'a jamais été fait jusqu'à ce jour. Chaque machine peut produire 1,000 kil. par jour de sucre en morceaux. Le matériel nécessaire consiste dans une machine à vapeur, un moulin, la machine à mouler les morceaux réguliers, auxquels on peut donner toutes les formes géométriques, une étuve et quelques accessoires. Le bénéfice de cette fabrication toute nouvelle en France et de création toute marseillaise, consiste dans la différence du prix du sucre raffiné en pain et du sucre raffiné coupé en morceaux réguliers, déduction faite des frais de fabrication. Cette différence varie suivant les localités, depuis 5 jusqu'à 10 francs par

100 kil., pour les sucres raffinés seulement ; mais comme on peut employer des sucres bruts, cristallisés et obtenir le même morceau de belle apparence, les bénéfices augmentent en proportion, et le public peut jouir d'une baisse très sensible. L'usine de M. Michel fonctionne depuis quelques mois seulement ; elle a donné des résultats pratiques, suffisant pour permettre à votre Commission de juger de son importance à venir en connaissance de cause, et c'est pour récompenser et surtout encourager cette nouvelle industrie, et la machine qui en est la base, que nous vous proposons d'accorder une médaille de bronze à MM. Michel et C°.

Médaille de Bronze. — Perrin (*Verres-Incassables*).

M. Perrin, fabricant à Marseille, nous a présenté un verre de cheminée à gaz, incassable. Ce verre est en cristal, du prix de 2 francs 50 ; il est dépoli dans ses deux tiers inférieurs, et peut suppléer la boule opale.

Inutile de vous rappeler tous les inconvénients inhérents aux verres connus jusqu'ici, qui se brisent à la moindre flamme, au plus léger courant d'air ; sont susceptibles de blesser en éclatant, de déchirer, de brûler les objets enfermés dans une vitrine d'étalage, etc. Votre Commission s'est transportée, chez plusieurs honorables Industriels, négociants ou commerçants de Marseille, qui depuis un à quatre ans, font usage du verre à gaz système Perrin. Il est constant que partout elle n'a recueilli que des renseignements excessivement favorables. Les acheteurs, munis une première fois, n'ont plus eu à remplacer les verres. En présence de ces résultats, votre commission n'hésite pas à vous demander pour M. Perrin une médaille de bronze.

Mention Honorable. — M. Chevret (*Robinets*).

M. Chevret nous a présenté un robinet avec un double perfectionnement consistant : le 1er en un raccord en T, qui permet, d'une part, de le fixer solidement au mur, sans plus craindre de voir l'extrémité du tuyau de plomb se fausser et même se briser.

Le 2me perfectionnement, est un échappement à écrou, placé sous le robinet et qui facilite le dégagement des matières solides, sable, pierres, détritus de toutes sortes, entraînés par l'eau.

Votre Commission n'a pas voulu vous demander une médaille pour ce concurrant, elle estime cependant que cet inventeur a réalisé un perfectionnement utile, et qu'il mérite un encouragement ; nous vous proposons donc d'accorder à M. Chevret une *mention honorable.*

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

Pendant les années 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877

PAR

Le Docteur Adrien SICARD

Secrétaire-Général.

MESSIEURS,

Résumer en peu de mots les travaux faits par la Société pendant cinq années, sans abuser de la patience de nos auditeurs, tout en ne laissant rien de saillant dans l'ombre, telle est la tâche difficile qui revient à votre Secrétaire-Général.

Permettez-nous d'espérer, que, grâce à la bienveillance du nombreux auditoire réuni dans cette enceinte, nous accomplirons sans défaillance l'honorable mission dont nous a chargé la Société de Statistique de Marseille.

Pendant l'année 1873 et sous la présidence de M. le docteur Ménécier, M. Léon Vidal étant secrétaire général, vous avez reçu diverses communications, toutes plus intéressantes les unes que les autres. Citons parmi elles :

Le travail de M. Esmieu, relatif à un *Camp gallo-romain à Marignane* et une *phrase du cartulaire de Saint-Victor*, par M. Saurel.

L'étude de la *Camaraderie* et celle sur l'*Industrie nationale des boutons*, par M. Latil ; le rapport de M. Regnier

sur *M. Paul Lacroix*; les *Saliens avant l'occupation romaine*, par M. Gilles, et la présentation, par M. Léon Vidal, d'une épreuve *photographique polychrome* de grande dimension, 38 sur 42 centimètres, résultat de douze monochromes ou teintes isolées, vous prouveront que la séance du 3 avril 1873 a été des plus intéressantes.

Dans une autre réunion, M. Léon Vidal communique une note sur l'*actinométrie au point de vue météorologique*, d'où il résulte que l'étude de l'influence de la lumière sur du papier sensibilisé donne des renseignements très importants pour l'agriculture, les sciences et les arts.

Citer M. Laugier, le savant conservateur du Cabinet des Médailles de Marseille, c'est dire d'avance combien la Société fut heureuse d'écouter sa *notice* sur quelques *monnaies et médailles* acquises par la Ville, en 1870-1871 et 1872.

La part prise par la Société de Statistique à l'*exposition* des objets propres au *premier âge de l'enfance*, ouverte le 15 décembre 1873, et organisée par la Société protectrice de l'Enfance de Marseille, à laquelle vous avez fourni plusieurs jurés, prouve la solidarité qui unit les Sociétés Marseillaises.

Nous craindrions d'abuser de votre bienveillance, si nous nous étendions trop longuement sur tous les travaux faits par la Société de Statistique de Marseille, pendant l'année 1874, sous la présidence de M. Roussin et le secrétariat de M. Vidal. Nous devons cependant mentionner la part prise par la Société aux fêtes littéraires qui ont eu lieu à Vaucluse et Avignon, pour célébrer le *cinquième centenaire de la mort de Pétrarque*. M. l'abbé Ténougi vous a fait un remarquable rapport à ce sujet, tout en faisant observer que l'un de vos membres, le docteur Adrien Sicard, membre du jury, a été nommé,

par la Commission d'organisation, commissaire ordonnateur général de la réunion de Vaucluse. Cet honneur, fait à un membre de votre Société, était une juste récompense de la part que vous avez prise à l'initiative de ce centenaire mémorable.

La *Notice historique sur Villeneuve-les-Avignon*, par M. l'abbé Ténougi, mérita l'insertion dans vos *Annales*.

Diverses communications très intéressantes, par MM. Blancard, Latil, Mortreuil, Faliu, Régnier, le docteur Ménécier, le docteur Sicard, et maints autres membres de la Société, terminent cette période.

Passons à l'année 1875, où plusieurs travaux remarquables ont été lus sous la présidence de M. Blancard, M. Léon Vidal étant secrétaire.

Les notes relatives à l'*abbaye de Saint-Gervais*, située dans les environs de Fos et fondée à la fin du Xe siècle, par un prêtre nommé Pation, due à la plume de M. Blancard, sont une étude du plus grand intérêt.

M. l'abbé Ténougi, faisant un *rapport* sur un projet de *légende internationale pour les cartes archéologiques et préhistoriques*, présenté par M. Chantre, de Lyon, vous a fait partager l'avis de cet honorable savant, sur la désignation, par une couleur particulière à chaque âge et en 16 lignes, des légendes indiquant les objets ayant appartenu aux différents âges préhistoriques. Quant au résultat de l'étude de M. Ténougi sur les *travaux préhistoriques*, vous les avez écoutés avec le plus grand plaisir.

L'histoire des variations du taux de l'intérêt chez les Grecs et les Romains, *d'après les textes anciens*, vous a prouvé les études approfondies de M. Blancard sur ce sujet. *Une conférence de libres penseurs*, est un épisode fort curieux de l'histoire d'Arles au XIIIe siècle, dû à la plume du même auteur.

L'année 1876, sous la présidence de M. Latil et le se-

crétariat de M. Aubert, n'a pas été moins intéressante à tous les points de vue : vous allez en juger.

Régime des eaux à Marseille. Tel est le titre d'une étude très complète sur le système des eaux à Marseille ; ce travail, qui sera consulté avec fruit dans tous les temps, rendra service aux savants. Il est dû à la plume de notre honorable collègue, M. Tournaire.

Une série de *Tables hydrométriques*, de la Société de Météorologie des Bouches-du-Rhône, fournit à M. Bonnet, le texte d'explications scientifiques très importantes.

Les communications de M. Blancard sur les *monnaies arabes fabriquées à Marseille aux XXII[e] et XIII[e] siècles* et sur la monnaie *Millarès* vous ont paru si intéressantes, que vous avez autorisé leur auteur à les présenter au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne.

Une *étude d'analyse chimique de l'eau minérale de Saint-Pallières* (Gard), vous a prouvé que M. Dussaud était digne de tenir une place honorable parmi ses collègues, et le travail de M. le docteur Barthélemy sur un *Traité d'approvisionnement*, passé à Aubagne, le 1[er] juin 1550, entre le comte de Tende, gouverneur de Provence, et le sieur Mathurin Lequint, pour l'approvisionnement de sa maison, vous a donné la mesure des études de notre collègue sur la ville d'Aubagne et la Provence.

La seconde partie de l'*Etat des études préhistoriques*, par M. Ténougi ; le travail de M. Latil sur un *tableau de M. Magaud*, et maints autres questions intéressantes, prouvent que cette année était bien remplie. N'oublions pas de signaler le *Congrès des Orientalistes*, qui s'est tenu à Marseille sous la présidence de M. l'abbé Ténougi, et dans lequel plusieurs de nos collègues se sont fait remarquer par leurs études ; notons, pour mémoire, la décision prise par la Société d'ouvrir un concours pour l'année suivante.

Nous arrivons à l'année 1877, présidée par M. l'abbé Ténougi, M. le docteur Adrien Sicard étant secrétaire-général.

M. Latil n'a cessé, depuis plusieurs années, de nous faire régulièrement des *rapports* très intéressants *sur le tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères*, de même que sur le *cabotage*. Nous devons l'en remercier sincèrement.

Vous aviez chargé M. Blancard de vous lire un *rapport* sur une notice de M. V. Hucher, concernant *le trésor de Wallon*. Notre honorable collègue en a pris texte pour faire une étude sur la détermination du *poids des marcs de Normandie, de Guingamp, d'Angers, de Châteaudun, de Vendôme et de Perche*, tirée d'une ordonnance fiscale de 1204. Ce travail vous a paru si complet, que vous l'avez inséré dans votre *Répertoire*.

Etude sur l'exercice du droit de marque ou de représailles à Marseille, du XIIIe au XIVe siècle. Tel est le titre d'un mémoire que vous avez jugé digne d'être lu à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne et dont vous avez ordonné l'impression. Cette communication importante est due à la plume de notre collègue M. Eiglier. Ce travail fut longuement discuté par M. le docteur Barthélemy, MM. Blancard, Latil et plusieurs de nos collègues.

Vous avez écouté l'intéressant *rapport* de M. Eiglier, sur les réunions savantes à la Sorbonne, en 1877, et applaudi de tout cœur à la lecture de M. Latil, intitulée *Etudes artistiques sur la ville de Gênes*.

Quelques notes sur les *publications reçues* par la Société de Statistique de Marseille et le rapport sur le *Colorimètre* ou *Dictionnaire pratique des couleurs*, de M. Léon Vidal, et les *Études de photochromie*, du même auteur, ont fourni à M. le docteur Sicard, texte à des réflexions qui vous ont paru présenter de l'intérêt.

Notice sur les publications faites par la Société de statistique de Marseille, depuis sa fondation jusqu'au mois de juillet 1877, tel est le titre d'une étude que votre Secrétaire-Général a faite, vous l'avez jugée digne d'être insérée dans votre *Répertoire*.

Le remarquable *rapport* de M Bernard, sur les *Annales de démographie internationale*, publiées par M. Chervin, vous a montré tout ce que ce recueil contient de documents statistiques importants, pouvant servir aux études les plus sérieuses.

Dans son rapport sur la *Notice historique et statistique de l'épidémie du choléra en Égypte en* 1865, présenté par M. Reveillé de Beauregard, M. Eiglier vous a tenu sous le charme de sa plume, et vous avez applaudi la nomination de M. Reveillé de Beauregard, au nombre des membres actifs de la Société.

M. Stéphan, le savant directeur de l'Observatoire de Marseille, nous a transmis *les tableaux des observations météorologiques*, recueillies du 1er janvier au 1er juillet 1877. En remerciant notre honorable collègue, vous l'avez prié de nous continuer son étude, qui sera insérée dans le *Répertoire des travaux de la Société*.

Notre infatigable président, M. Ténougi, lit une *étude sur la géographie préhistorique*, qui intéresse tous ses auditeurs. Vos applaudissements lui ont montré que vous étiez heureux d'entendre de pareilles études, dont l'on ne peut nier l'importance, prouvée quelle est par la discussion qui a suivi cette lecture, et à laquelle ont pris part M. le docteur Barthélemy, MM. Bernard, Bonnet et nombre de nos collègues.

M. le docteur Sicard lit un *rapport* sur une *Notice sur la République de San-Marino*, publiée par M. Hippolyte Vallex, de Bruxelles. Vous avez remercié M. Vallex de son

intéressant travail et décidé que le rapport serait inséré dans votre publication.

La présentation, par M Blancard, d'un *diplôme original de Conrad,* daté de l'année 951, et la communication qui l'a suivi, vous a été très agréable ; l'on peut en juger par la discussion intéressante qui a suivi cette étude.

M. Bernard, dans son *compte-rendu du Recueil des Mémoires de l'Académie du Gard, pendant l'année* 1875, a trouvé le moyen de vous prouver, une fois de plus, son aptitude à démontrer l'utilité des publications de cette laborieuse Société.

Les explications verbales que M. le docteur Barthélemy vous a données en vous présentant le dessin de la *chapelle romane* qu'il a découverte, laquelle dépendait d'un fief de *Jullans,* à la date du XII° siècle, vous ont tellement intéressés que vous l'avez prié de présenter cette notice à votre séance publique.

Vous avez reçu de M. le Maire de Marseille, une lettre vous annonçant, que, sur la proposition de la Commission du prix Beaujour, le Conseil municipal alloue à la Société de Statistique une somme de 2000 francs, pour donner en prix à la *question de statistique spéciale au département des Bouches-du-Rhône,* que vous mettrez au concours et dont l'auteur justifiera plus tard de l'impression à 500 exemplaires. M. le Préfet ayant sanctionné cette délibération, vous devez présenter le programme du concours dans la séance générale de fin d'année.

Inutile de dire avec quelle gratitude la Société accueille cette donation et les remerciements qu'elle a votés.

Le *rapport* sur le concours *d'industrie,* fait par M. le docteur Ménécier, est applaudi de tout cœur et ses conclusions sont adoptées.

Vous consacrerez votre dernière séance de l'année à l'audition de la *Notice historique sur M. Pierre-Martin*

Roux, secrétaire perpétuel de la Société de statistique, notice dont vous avez confié la rédaction à M. le docteur Adrien Sicard, votre secrétaire-général.

Pendant les six années dont nous vous avons rendu compte, la Société déplore la perte de trois membres actifs.

M. Segond-Cresp, avocat, avait été reçu membre actif de la Société de Statistique de Marseille, le 28 novembre 1853. Tout le monde a connu cet homme disert et un peu original, dont nous avons maintes études reproduites dans le *Répertoire* de nos travaux. Vous l'avez vivement regretté, car il était attaché de cœur à notre Société à laquelle il avait rendu de grands services.

M. Faliu, capitaine d'état-major en retraite, fut reçu membre actif de la Société, le 18 janvier 1866. Il s'est fait remarquer parmi nous, par des études très importantes sur le Sénégal et autres lieux. Vous l'aviez nommé trésorier de la Société de Statistique; il s'était adonné avec zèle à l'administration de vos finances, et sa mort, qui a été pour nous tous un grand sujet de deuil, est venue le surprendre dans l'exercice de cette fonction à un âge peu avancé.

M. Mortreuil, juge de paix à Marseille, était notre doyen, car il avait été reçu membre actif de la Société, le 3 juillet 1845.

Nommé plusieurs fois à la présidence, vous aviez pu apprécier toutes ses aptitudes, dont vous l'aviez récompensé, en imprimant dans vos *Annales* maints travaux sortis de sa plume. Nous devons citer l'exception honorable que vous aviez faite en sa faveur, en publiant aux frais de la Société et en un volume séparé, son *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille* (*Bouches-du-Rhône*).

M. Verdillon était l'un de nos membres les plus actifs;

depuis sa réception, qui datait du 7 mars 1868, vous n'aviez cessé de recevoir de sa main des travaux importants, parmi lesquels nous devons citer : le *relevé des observations météorologiques, faites à l'Observatoire de Marseille* , de même que celui des *accidents* qui pouvaient se produire dans le cours des astres et maintes études, soit sur les *projets de construction des Halles centrales à Marseille*, soit sur la conservation des restes de l'église de la *Major*, soit sur d'autres travaux d'archéologie.

Vous l'aviez toujours compté parmi vos annotateurs et les regrets de tous l'ont accompagné dans la tombe.

Si la Société perd plusieurs de ses membres, elle a, d'autre part, le bonheur de faire d'excellentes acquisitions.

Les noms de MM. *Doniol* et *Armand Pihoret*, anciens préfets du département des Bouches-du-Rhône, de M. *de Jessé*, maire actuel de Marseille, celui de M. *Louis Tirman*, le nouveau préfet des Bouches-du-Rhône, tous nommés membres d'honneur, par l'application d'un article de notre règlement, prouvent que la Société se fait un devoir de grouper dans son sein les grands administrateurs de la cité et du département.

Comme membres actifs, nous avons eu le bonheur de voir revenir parmi nous *M. Bernard*, qui avait été éloigné de notre département pour affaires de service.

Les noms de *MM. Tournaire, Rivoire, Octave Teissier, Letz, Magaud, Bonnet, docteur Barthélemy, Eiglier* et *Reveillé de Beauregard,* vous sont un gage des études en tous genres que fait la Société de Statistique.

Si nous ajoutons que vous avez admis comme membres correspondants, *M. Émile Arnaud*, président de la Société scientifique et artistique d'Apt et *M. Chervin*, directeur des *Annales de démographie internationale*, nous vous au-

rons assurés que notre Société peut fournir une longue et fructueuse carrière.

Nous ne pouvons terminer ce trop long compte-rendu, sans exprimer, au nom de la Société, au Conseil-Général du département des Bouches-du-Rhône, notre profonde reconnaissance pour la subvention annuelle qui ne nous a jamais fait défaut.

Espérons que M. le Ministre de l'Instruction publique, prenant en considération les travaux de la Société, voudra bien nous comprendre de nouveau parmi les subventionnés, et que le Conseil municipal de Marseille nous rendra les largesses auxquelles nous étions accoutumés et qui s'élevaient annuellement, depuis la fondation de la Société, à une somme de trois cents francs au minimum.

Quoique privés de toute aide pécuniaire, sauf la subvention du Conseil général, vous n'avez pas hésité à continuer vos travaux. Deux volumes ont été publiés cette année et vous avez entrepris de livrer à la publicité quelques feuilles de ce manuscrit, si impatiemment attendu par les savants, le POLYPTYCHUM CAROLI PRIMI COMITIS PROVINCIÆ.

Vous connaissez tous les emblêmes de la Société de Statistique de Marseille : une ruche autour de laquelle bourdonnent les abeilles. Cette ruche a juste, cinquante années d'existence, puisqu'elle a été fondée le 7 février 1827. Pendant ce laps de temps, elle s'est renouvelée plusieurs fois ; dans maintes circonstances, il a fallu la réparèr; aujourd'hui, elle reprend une nouvelle vie. Quoique la quantité d'abeilles qui l'habitent ne puissent dépasser un certain nombre, quelques-unes peuvent encore y prendre place. Espérons que ces vides seront bientôt comblés, car ce n'est pas à Marseille qu'il manque des gens dignes d'entrer dans notre ruche.

Les sciences n'ont fait de progrès réels et d'acquisitions

durables que par l'observation et l'industrie : tel est le but des concours ouverts par la Société de Statistique. Nous vous le prouverons dans cette séance.

Rappelons-nous ce proverbe commun au XVe siècle :

Science sans fruit ne vaut guère,

et celui du XVIe siècle :

Grand science est follye
Si bon sens ne la guyde.

Séance publique du 23 décembre 1877

DISCOURS DE M. TÉNOUGI
Président.

La Société de Statistique de Marseille n'est point une simple réunion d'hommes instruits, venant goûter en commun quelques délassements intellectuels; un but pratique offre à ses membres l'occasion de travaux sérieux et utiles.

La statistique a en effet pour objet de rechercher et de déterminer la quantité de ressources dont l'activité humaine peut disposer, comme aussi de constater le produit des forces qu'elle met en œuvre ; c'est là une étude qui est applicable à tous les temps, à tous les lieux, à tous les objets de connaissances humaines.

La statistique fait donc partie de l'économie sociale, ou pour mieux dire, elle est le point de départ d'où l'économie politique et domestique s'élance pour découvrir l'art et le secret de développer les richesses intellectuelles et matérielles des nations, pour accroître l'aisance et le bien être des familles, pour rendre la vie des individus plus commode à la fois et plus productive.

La statistique s'applique au commerce, à l'industrie, à l'administration des cités, aux travaux des champs, à la navigation des mers, à l'appréciation des climats, à la salubrité des contrées et des ateliers ; elle cherche dans l'histoire des termes de comparaison d'où elle tire des leçons pour le présent et l'avenir ; la morale ne lui est

point étrangère, puisque la statistique peut constater les heureux effets des bonnes mœurs, de la vie réglée, de l'esprit de famille, de la sobriété et du travail et les opposer aux conséquences désastreuses de l'ivresse, de l'oisiveté et du vagabondage.

C'est pourquoi la Société de Statistique a des places où peuvent s'asseoir, ceux qui s'appliquent avec ardeur aux travaux de la pensée, ceux qui se livrent aux entreprises du commerce, et de l'industrie et ceux qui s'exercent aux études administratives; nous pouvons assurer, sans flatterie. que la Société de Statistique de Marseille est heureuse de posséder un choix d'hommes instruits et pratiques appartenant à toutes les professions dont l'étude n'est point séparée du travail extérieur.

Grâce à leur concours, notre Société peut offrir chaque année un état approximatif des résultats et des découvertes acquises dans l'industrie et dans les sciences ; elle peut séparer le certain, acquis définitivement au domaine de l'intelligence, de l'incertain qui doit être relégué jusqu'à nouvel ordre dans la catégorie des systèmes.

Assurément, les résultats obtenus en histoire, en archéologie, pour ne parler que de cet ordre de connaissances, sont immenses ; des langues inconnues ont été lues dans des caractères inconnus et dans les hiéroglyphes de l'Egypte, dans les inscriptions cunéiformes de l'Assyrie et de la Perse, et dans les caractères antiques gravés sur les rochers de l'Inde, on peut lire l'histoire des peuples, sur lesquels les écrivains anciens et modernes ne nous ont donné que des légendes et des romans.

Les savants s'enfoncent encore dans les ténèbres des temps préhistoriques et pénètrent dans les secrets de la fondation du globe terrestre depuis le jour où la pensée divine le tira du chaos, jusqu'au jour ou il devint la demeure de l'homme.

La science découvre peu à peu la série naturelle des êtres, l'ordre de leur apparition, l'enchaînement des phénomènes vitaux, la corrélation des organismes, le rapport des divers êtres animés avec la nature et avec l'homme.

Dès lors, la terre s'offre à nous comme un tout aux mille parties articulées, ayant uue corrélation parfaite; l'ordre et la symétrie se montrent en toutes choses et nous apprenons que l'intelligence a présidé aux mouvements des terrains, à l'apparition successive des êtres vivants et jusqu'à la disposition des chaînes de montagnes et du cours des fleuves.

Par un acte subit, indépendant des forces physiques de la nature, dont les produits n'ont jamais varié, sur aucun point ni à aucune époque, la vie apparut un jour sur la terre; puis, avec la vie s'est montrée l'intelligence, la volonté, la liberté, indices d'une nature supérieure et étrangère à toute la série des êtres qui ont précédé l'homme.

L'ordre et la succession des dépôts sédimentaires sont à peu près fixés en Europe avec la qualité de leurs fossiles; mais dans les autres parties du monde, des dépôts attribués, à cause de leurs fossiles, à des époques distinctes ou à une même époque, sont disposés dans un ordre différent de juxtaposition ou de superposition. Aussi la chronologie comparée des formations géologiques est incertaine touchant l'ensemble de la surface terrestre.

La paléontologie nous montre l'apparition successive d'êtres doués d'une organisation de plus en plus parfaite; mais le degré de perfectionnement n'a porté, ni sur les organes isolés, ni sur chaque groupe d'animaux, ni sur le même plan organique. On ne saurait donc considérer l'ensemble du règne animal, ni chaque genre ou espèce, comme une série d'êtres ayant passé de l'état rudimen-

taire à un état plus élevé pour arriver à l'état complet et parfait; l'homme ne descend donc point d'un animal inférieur; une conformité plus grande d'organisation entre certaines espèces n'est pas une preuve de filiation. L'être moral de l'homme lui est propre; l'homme a été créé tel qu'il est par l'intelligence suprême qui a donné à la matière sa substance, ses formes, ses mouvements, ses attractions, ses répulsions et les règles invariables dont elle ne s'écarte jamais.

La race humaine se dispersant sur la face de la terre, dut établir sa première demeure dans les cavernes des roches granitiques, dans les coulées de basalte, dans le calcaire, dans les bancs agglutinés que les feux souterrains ont amoncelé dans les anciens bassins hydrauliques; elle s'abrita dans le creux des troncs d'arbres, dans des cabanes posées entre les branches des arbres; plusieurs de ces grottes sont de vrais objets d'art primitif.

Il y a des appartements complets à deux étages, percés de fenêtres irrégulières, mais pouvant éclairer le second plan; il y a des grottes à ciel ouvert sur le flanc des collines, sur des plateaux, dans des sites sauvages et froids, contre des pentes difficiles et abruptes; il est de ces grottes qui ont jusqu'à deux cents mètres de long sur trente mètres de large et sept mètres de profondeur.

On trouve dans ces grottes des charbons éteints, des tuiles à rebords, des haches en silex et en serpentine, des lampes en terre cuite.

La plupart des plaines ont été occupées après leur desséchement progressif, à la suite d'immenses travaux d'écoulements, de canaux et de digues, en sorte que la population primitive n'a pu étendre ses conquêtes sur la nature que par la connaissance et la pratique des arts. l'histoire de la Chine nous retrace les premières occupations de l'espèce humaine et flétrit le premier souverain

qui substitua à ces travaux pacifiques et civilisateurs, la guerre avec ses ruines, ses massacres et ses esclaves.

Des monstres paléontologiques régnaient aux bords des lacs immenses, au milieu desquel s'élevaient de nombreux volcans; les mastodontes, les mammouths, les grands éléphants primitifs, les lions, les hippopotames, les rennes, les grands ours, les gigantesques sauriens disputaient à l'homme la conquête du globe au milieu des conflagrations volcaniques, des débordements, des froids rigoureux qui à un moment faillirent frapper de stérilité la surface de l'Europe.

Il faut rapporter à ces temps difficiles, où l'homme s'établissait dans des régions inexplorées, l'origine des cités lacustres dont on découvre les pilotis, avec les débris des huttes superposées, avec les poteries brisées, les détritus d'aliments et de poissons, les écailles des mollusques; les constructions élevées au milieu des marais et des lacs étaient un refuge assuré contre les monstres qui disputaient à l'homme l'empire du monde.

L'inspection des tombeaux prouve que l'usage atroce d'immoler et de brûler, sur le cadavre du guerrier défunt, avec ses chevaux et ses armes, plusieurs de ses esclaves et une de ses épouses, était un usage général. Si donc quelque nature sensible, éprise de la simplicité proverbiale de ces temps primitifs, était tentée de regretter la vie prosaïque des cités à gaz et à macadam, des voies ferrées et des bateaux à vapeur, ce dernier détail la ramènerait sans doute à une meilleure appréciation de la vie moderne.

Toutefois, ces tribus primitives n'étaient point composées de sauvages, elles possédaient les principes des arts et de la civilisation ; mais, obligées de combattre sans cesse les éléments de la nature brute et animée, elles se contentaient de produits rudimentaires ; il y avait des

ateliers et des ouvriers spéciaux pour les bois de construction, pour les armes, des outils en pierre et en bronze; l'art de coudre était connu; on faisait des aiguilles en os de renne, on tissait la laine dont on faisait des manteaux, des chemises, des bonnets ; les élégants portaient des bottes en cuir; l'art de couler le bronze devint bientôt général, mais l'usage de la pierre dura très longtemps.

Les différentes contrées de l'Asie, de l'Europe, et de l'Afrique ont été envahies par diverses populations qui s'y sont mêlées, s'y sont succédé et ont fini par s'y confondre ; de là sont issus des peuples métis et plus tard des nationalités distinctes. Des vestiges de ces migrations et de ces langages subsistent dans les langues, dans les dénominations géographiques, dans les croyances, dans les traditions et les légendes poétiques. Les migrations datent d'ailleurs de l'origine de l'humanité, forcée par la multiplication des familles et les besoins de sa nature à changer de lieu pour chercher sa nourriture; les peuples chasseurs, après avoir épuisé de gibier une contrée, ont dû aller chercher de nouvelles proies dans des cantons moins fréquentes qu'ils durent souvent disputer à d'autres tribus chasseresses, les vainqueurs s'avançaient chassant devant eux les vaincus.

De même, de leur côté, les tribus pastorales poussaient leurs troupeaux vers de nouveaux pâturages, dés que les herbages primitifs étaient épuisés. Quoique les populations agricoles tiennent à se fixer sur les terres qu'elles cultivent, toutefois, quand on ignorait l'art de labourer profondément les terres, des disettes fréquentes obligeaient les tribus à chercher des terres nouvelles et à y déverser les flots des générations nouvelles; enfin, la recherche des mines et des métaux poussait, dans ce temps reculé, de nombreux émigrants vers les terres privilégiées.

De toutes ces émigrations les peuples anciens avaient gardé des souvenirs; mais une foule de livres où ils étaient consignés ont été perdus, les nations ont disparu, et en dehors de la Genèse de Moïse il ne nous reste aujourd'hui que des mythologies poétiques et quelques notions incohérentes.

Néanmoins, tous les peuples s'accordent a rattacher à l'Asie le premier anneau de tradition historique.

En s'en tenant à la lettre du texte biblique, la Mésopotamie paraîtrait être le berceau de l'humanité.

Mais la lecture des livres saints des Perses et des Indous où l'on trouve des traditions paradisiaques, a porté quelques savants à reculer plus à l'est le berceau de l'humanité; on l'a donc placé sur le plateau de Pamir, région élevée, où l'on a cru reconnaître le mont Merou des Indiens, et l'Albordji des Persans ; région immense, livrée aux tempêtes et où rien ne rappelle une antique terre de délices.

Dés lors, le Gehon serait l'iaxarti ou sir daria, un des fleuves qui sortent de la région du Pamir, au centre de laquelle se trouve le lac Sir-I-Kal, qui serait le Samovar de la tradition indienne. Le Thisin serait l'Oxus ou Amour Daria. Quant aux deux autres fleuves Hid de Kel et Thrat (Tigre et Euphrate), ils seraient représentés par le Tarim et le Sindh avec ses affluents supérieurs. Mais, à mesure que les tribus avançaient vers l'Est, elles substituaient de nouveaux fleuves aux fleuves primitifs, tels que le Brahma, Poutre et le Honangho; ainsi l'Avesta Persan place le premier séjour fortuné de l'homme dans l'Aisyanem Tadjo. L'humanité étant une dans son origine, chaque famille a placé son berceau près des lieux de son premier établissement et a confondu ses propres souvenirs avec les souvenirs de l'humanité entière.

Toutefois, on ne trouve aucune mention du Pamir dans

les traditions primitives des Aryas ; les Vedas partent du pays de Cinq-rivière ou Pemliab dont les Aryas s'avancèrent à la conquête de l'Indoustan. Quant au mont Merou, dont la position est encore indéterminée, dans le cas où le mont Merou serait l'Albordji Persan, il faut remarquer que le texte de l'Avesta ne remonte pas au delà de cinq siècles avant l'ère chrétienne ; et que la rédaction confuse de poèmes sanscrits du Ramayana et du Mahabarata est regardée aujourd'hui comme de beaucoup postérieure à l'établissement du christianisme dans l'Inde.

L'avantage reste donc au récit biblique, à la fois le plus net, le plus précis, le plus ancien récit dont la tradition appliquée par divers peuples à diverses régions géographiques, a été enveloppée de mythes et de légendes poétiques. Les données géographiques de la Génèse établissent le foyer primitif des migrations asiatique dans les régions qui du pied du Caucase s'étendent d'un côté jusqu'à la mer Caspienne, de l'autre jusqu'au golfe Persique; là se trouvent les quatre rivières coulant dans des directions diverses et qui répondent exactement aux données de la Genèse, l'Euphrate, le Tigre, l'Araxe ou Gihon, enfin le Phase ou Phisas dont la source un peu plus éloignée du grand lac de Van ou Artissa, était portée plus au sud par les anciens. La fertilité de la contrée était proverbiale chez les anciens et doit lui faire partager avec la Mésopotamie l'honneur d'avoir été le premier séjour de l'humanité.

Voilà quelques aperçus préhistoriques qui vous donneront une idée des travaux de la Société de Statistique sur une des branches nouvellement écloses des connaissances humaines. Les lectures qui vont suivre le rapport sur le concours proposé aux industriels, les récompenses décernées par la Société à diverses améliorations introduites dans

le procédé de l'industrie achèveront de vous faire connaître la variété et la solidité de nos travaux, et s'il ne nous a pas été donné de vous intéresser et de vous plaire, vous aurez compris, du moins, que notre intention est d'être utile à l'humanité.

Tel est le but que se propose tout homme d'étude qui comprend combien la science rend de services au monde civilisé.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS

OUVERTS

PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

En 1877

PAR

Le Docteur Adrien SICARD

Secrétaire-Général.

MESSIEURS ,

Après cinq années de repos, la Société de Statistique a pensé qu'il était de son devoir de célébrer la cinquantième année de sa fondation, par une distribution de récompenses; c'est à cette fête que vous êtes conviés.

Nous allons étudier en peu de mots les travaux de chacun des lauréats, en suivant l'ordre du programme tracé par la Société.

Les membres chargés de faire fonction de juré ont été, pour le premier concours : M. Blancard, le docteur Barthélemy et M. Eiglier, rapporteur ; pour le second : MM. Bernard, Bonnet et le docteur Ménécier, rapporteur ; pour le troisième : MM. Latil, Tournaire, et le docteur Sicard, rapporteur ; M. Ténougi, président, et le docteur Adrien Sicard, secrétaire-général de la Société, faisaient partie de droit de tous les jurys.

Le PREMIER CONCOURS avait pour but : *La statistique d'une*

commune, d'un canton ou d'un arrondissement du département des Bouches-du-Rhône ; les concurrents pouvaient envisager ces questions à un point de vue spécial.

Un seul mémoire a été présenté au concours ; il traite des abordages, du daltonisme ou fausse appréciation des couleurs, considérée comme une de leurs causes, une statistique générale et une particulière au port de Marseille.

L'auteur a donné la liste des abordages qui ont eu lieu aux environs de Marseille, dans ses ports, ou à son entrée, de 1825 à 1877.

Après avoir considéré la fausse appréciation des couleurs comme une des causes des abordages, il donne la statistique générale de ceux qui en sont atteints et la statistique spéciale au port de Marseille.

Il conclut en disant que le daltonisme est évidemment une des causes des abordages.

Votre jury, tout en regrettant qu'on ne lui ait pas transmis un travail correspondant davantage à la question posée, a pensé qu'il y avait lieu d'encourager son auteur et elle décerne à M. Louis Caffarena, avocat à Toulon, une mention honorable.

Le SECOND CONCOURS avait pour but de récompenser les personnes qui ont *introduit dans le département des Bouches-du-Rhône un nouveau genre d'industrie ou perfectionné l'une des industries existantes.*

Nombre de concurrents se sont présentés; le jury après avoir examiné avec le plus grand soin les dossiers de chacun, a fait de nombreuses visites dans les usines.

M. *Prosper Courrone*, ingénieur civil, présente un mémoire indiquant en peu de mots les avantages du nouveau système de préparation des viandes de charcuterie, qu'il a introduit et qui fonctionne à l'abattoir de Marseille ; les visites faites sur place ayant prouvé l'uti-

lité de l'application de la vapeur à l'échaudage des porcs et celle des appareils de transport qu'il vient d'installer, la Commission, à l'unanimité des suffrages, lui accorde une *médaille d'or*.

Cette récompense hors ligne que la Société de Statistique de Marseille a très rarement décernée pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler depuis sa fondation, est justement méritée, car les perfectionnements apportés par M. Courrone aux abattoirs des porcs de Marseille, est l'une des applications de la science, des plus utiles à l'alimentation publique.

MM. Dugelay-Granjon sont des hommes modestes et laborieux; voyant que l'on abandonnait, à Marseille les résidus d'épuration de l'usine à gaz, ils ont voulu les utiliser.

Un premier industriel en extrait les sels ammoniacaux et les remet ensuite dans les mains de MM. Dugelay-Granjon ; ceux-ci les manipulent et en retirent du prussiate jaune de potasse et de soude, plus, ce magnifique bleu de Berlin, si estimé et si difficile à obtenir d'une belle couleur, avantage que présente la fabrique de notre lauréat.

Les résidus sont utilisés pour engrais, et des essais consciencieux font espérer que son emploi aidera à nous débarrasser du phylloxéra. La *médaille d'argent* que le jury leur accorde sera la juste récompense de leurs travaux.

M. Tourtel est fabricant de briques à Saint-Remy; frappé de ce que les briques *dites anglaises*, qui servent à *polir le fer* étaient importées en France dans de grandes proportions, cet honorable industriel s'est demandé s'il ne serait pas possible de trouver dans notre beau pays de Provence, les matières premières nécessaires à la fabrication des briquettes (dites anglaises).

Ayant étudié le sol de Saint-Remy en Provence, il y a trouvé la matière première indispensable à la composition des briquettes ; des études plus approfondies et des

machines spéciales lui ont permis de faire des briquettes à polir le fer qui font une rude concurrence à celles que nous recevons d'Angleterre, vu leur qualité et leur bon marché.

Le jury décerne à M. Joseph Tourtet une *médaille d'argent*, qui perpétuera dans sa famille le souvenir de son invention, et celui du cinquantième anniversaire de la fondation de la Société de Statistique de Marseille.

MM. Jules Michel et Cᵉ sont les inventeurs d'une nouvelle industrie toute récente, qui a pris naissance dans notre ville. Cet ingénieur, qui s'est toujours occupé des raffineries de sucre, avait été frappé de la peine que l'on éprouve à faire du beau sucre raffiné et de le casser après pour le mettre en morceaux plus ou moins réguliers. Sans vouloir porter atteinte, en aucune façon à notre raffinerie, il a pensé qu'une nouvelle industrie pouvait exister à côté d'elle, si l'on parvenait à donner au sucre cristallisé la forme de morceaux réguliers, évitant ainsi aux consommateurs la perte produite par les sucres bruts et l'avantage de présenter sur les tables une qualité de sucre qui, sans pouvoir égaler le raffiné, laissait cependant bien loin derrière lui le sucre ordinaire par son bas prix, qui est de 10 0/0 au-dessous du cours des sucres raffinés.

De longues études, beaucoup de déceptions et une persévérance à toute épreuve, lui ont permis d'arriver au but qu'il se proposait.

La machine fonctionne ; la vapeur, docile à ses efforts, lui vient en aide ; la fabrique est en pleine activité, produisant de grandes quantités de sucre en morceaux réguliers que le commerce accueille avec faveur.

Si le jury ne décerne à cette nouvelle industrie qu'une *médaille de bronze*, c'est parce qu'elle est trop récente pour obtenir une plus haute récompense.

Nous espérons revoir MM. Michel et Cᵉ dans nos concours

et leur attribuer plus tard une des premières récompenses.

M. Louis Périn est un travailleur infatigable ; verrier de son état, il a été frappé des inconvénients que présentent les verres à gaz et à pétrole qui se cassent trop aisément, soit par les changements subits de température, soit lorsqu'ils sont exposés à des courants d'air, tandis que le gaz et l'huile de pétrole sont enflammés.

Après de nombreuses expériences, l'inventeur est arrivé à produire un verre pour cheminée à gaz et à l'huile de pétrole, qui est complètement incassable dans les cas sus-indiqués; son seul défaut est sa cherté ; mais si l'on considère son inaltérabilité à la chaleur, telle que, dans le magasin du *Vaisseau français*, l'on avait oublié presque son nom qui n'avait plus été prononcé depuis quatre ans que l'on se servait de son verre, tandis que l'on en cassait quotidiennement des quantités ; vous avouerez que le prix de revient est des plus minimes.

La *médaille de bronze* que le jury lui accorde est une juste récompense de ces laborieux travaux.

M. Chevret est l'inventeur d'une rosace à T pour robinet d'eau ; l'avantage du robinet de M. Chevret est de se sceller dans le mur, de façon à ce qu'il soit inébranlable ; le tuyau qui amène l'eau étant en dehors, permet de lui faire toute réparation sans que l'on descelle jamais le robinet ; de plus, une appropriation spéciale permet de le dégorger sans aucune peine.

Le jury décerne à M. Chevret une *mention honorable*.

Par le troisième concours, la Société voulait récompenser l'*agriculteur du département, qui aurait réalisé dans le département des Bouches-du-Rhône les améliorations les plus importantes*.

Un seul concurrent s'est présenté, c'est M. Féraud, propriétaire à Saint-Remy.

Les travaux de M. Féraud sont tellement remarquables, que le jury du concours des arrosages, nommé par M. le Ministre, a décerné à M. Gauthier, son antécédent propriétaire, une médaille d'argent. En face de cette récompense justement méritée, le jury adresse des félicitations à M. Féraud, mais ne peut lui décerner un prix.

Ici se termine la tâche que nous avons à remplir, nous serions heureux si ce court exposé vous prouvait la vérité des paroles suivantes, prononcées par M. le docteur Billaudeau dans un concours horticole :

« La science est de tous les temps, de tous les lieux,
« de toutes les conditions ; elle n'est le privilége de per-
« sonne ; elle appartient à tous ; c'est un soleil qui doit
« rayonner désormais sur toutes les classes de la société.
« La prospérité de la France est à ce prix. »

PRIX PROPOSÉS

PAR LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

POUR ÊTRE DÉCERNÉS

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ANNÉE 1878

PREMIER CONCOURS

Prix de 2,000 francs

Monographie d'une ou de plusieurs industries marseillaises, telles que : Savonnerie, Minoterie, Brasserie, Raffinerie de sucre, Fabrication de bougies, Métallurgie, Tannerie, huilerie, etc.

Détails statistiques, commerciaux et techniques.

DEUXIÈME CONCOURS

Prix de 200 francs

La Société de Statistique de Marseille décernera des médailles et des mentions honorables aux personnes qui auront introduit, dans le département des Bouches-du-Rhône, un nouveau genre d'industrie, ou perfectionné l'une des industries existantes.

CONDITIONS DES CONCOURS.

Les manuscrits relatifs au premier concours seront adressés, francs de port, à M. le docteur Adrien Sicard, secrétaire général de la Société, rue d'Arcole, 4, avant le 1er *Août 1878, terme de rigueur.*

Le mémoire portera en tête une épigraphe qui sera répétée sur un pli cacheté contenant les nom, prénom et domicile de l'auteur. *Tout concurrent qui se fera connaître sera exclu du concours.*

Le montant du prix sera remis par la ville de Marseille, à l'auteur couronné par la Société de Statistique, lorsqu'il aura prouvé que ce travail a été imprimé à ses frais et tiré à 500 exemplaires, dont 200 remis au secrétariat de la Société.

Toutes les personnes qui désireront prendre part au deuxième concours adresseront à M. le secrétaire général, une lettre par laquelle elles se déclareront prêtes à fournir à la Société, tous les documents en leur pouvoir, susceptibles d'éclairer son jugement; cette lettre devra parvenir avant le 1er Août 1878.

Les lettres et paquets doivent être affranchis.

Arrêté en séance générale, le 20 décembre 1877.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LE FIEF DE JULLANS

SON ÉGLISE ROMANE ET SES SEIGNEURS

PAR

M. le Docteur BARTHÉLEMY
Membre actif.

L'arrière-fief de Jullans, situé dans la commune de Roquefort (Bouches-du-Rhône), à laquelle il a été réuni par la loi du 28 pluviose an VIII (17 février 1800), faisait partie de la baronie d'Aubagne et comprenait les terres seigneuriales de Jullans Saint-André et Jullans-Font-Blanche; il était limité par les territoires de Roquefort, Gémenos, Cuges, Ceyreste et le Castellet, et avait une étendue d'environ 1,200 hectares. Toutes les terres composant cet ancien fief appartiennent aujourd'hui : les parties basses du vieux Jullans Saint-André, à mademoiselle Amélie Martin, de Marseille; aux familles de Villepeys et de Chantérac appartiennent Fontblanche et la partie haute du vieux Jullans, qui fait l'objet de cette étude historique. Elle contient les ruines du château primitif et de l'église, ces symboles de toute civilisation à l'abri desquels, quoi qu'on en dise de nos jours, les peuples trouvèrent toujours aide et protection.

Les documents les plus anciens donnent à ce quartier les noms de *castrum de Julhanis*, *Julhans*, *Jullano*, *Jullanis*, *Jullans*. Les auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône* prétendent que le vrai nom est Juillans, en latin *Jullianum*, parce que, d'après la tradition, Jules-

César y avait établi une station militaire. Ils ajoutent que les ruines qui sont au bas de la montagne Notre-Dame sont celles du château du VIII° ou IX° siècle C'est une erreur. On verra, par notre notice, qu'elles appartiennent au château bâti par les de Garnier dans les premières années du XVII° siècle. Nous n'admettons pas davantage que Jullans dérive de *Jullianum*, parce qu'il est fort douteux qu'il y ait eu dans ce lieu une station militaire. Nous adopterons plus volontiers l'opinion de notre savant ami, M. l'avocat Guibert, qui fait dériver ce mot de *Juglans*, noyer, dont les variétés sont encore nombreuses dans le quartier : de même que celui de Rouvière tire son nom de *Roviera*, lieu planté de chênes.

Le Château et les Seigneurs.

Entre le château moderne de Jullans, construit dans la plaine à la fin du XVIII° siècle, par de Boyer, sieur de Bandol, allié à la famille de Garnier, aujourd hui la propriété de mademoiselle Martin, et le domaine de la Rouvière, dont M. l'avocat Guibert, de La Ciotat, est l'aimable châtelain, s'élève une montagne abrupte en forme de cône tronqué, taillée à pic et inabordable du levant, nord et couchant, adossée à la chaîne de montagne appelée le Moutonnier, et séparée d'elle par une légère gorge du côté du midi ; c'est le seul point par lequel on puisse arriver sur le plateau, où se trouvent les ruines du château primitif, dont on ne voit plus que les fondations, et celles d'une chapelle rurale romane du XII° siècle, jusqu'à présent inconnue de nos savants historiens de la Provence.

Les murs d'enceinte n'existent plus que sur la crête du plateau de ce même côté, parce qu'il était seul abordable par l'ennemi. Ils se continuent du levant à couchant avec le mur latéral droit de l'église, dont les deux fenê-

tres, très étroites et allongées, peuvent être considérées comme des meurtrières. C'est donc au midi que se trouvait l'entrée du château dont il ne reste plus que la naissance des pieds-droits de la porte.

Ce modeste quartier et le territoire de la commune de Roquefort ne furent pas inconnus aux lieutenants de Jules César et des empereurs d'Occident, qui envahirent la Gaule méridionale à la fin de la République romaine, et pendant les premiers siècles du christianisme. Ils furent habités par nos conquérants; car on a trouvé, à Roquefort principalement, un certain nombre de tombes romaines, et le savant Peyresc, dans son voyage fait en Provence en 1630, a relevé une inscription funéraire dans le vallon des Nègles, au dessous de la source où l'on voit les ruines du deuxième château de Jullans (1).

A quelle époque peut-on faire remonter la construction du château primitif de Jullans, et qui en fut le premier possesseur? Si les documents nous manquent pour répondre à cette question, nous pouvons du moins affirmer qu'après les nombreuses invasions des Barbares dans le midi de la France, les seules puissances qui survécurent à la ruine de notre Provence furent les vicomtes de Marseille, l'évêque et son chapitre, et que, par suite du partage survenu entre eux, l'Eglise de Marseille, seule propriétaire des diverses localités qui entourent notre ville, dut faire élever ces nombreux châteaux, dont les ruines dominent encore nos villes et villages, pour mettre à l'abri des invasions sarrasines les nombreux colons qui cultivaient ses terres.

Comme il ne suffisait pas de les abriter, mais qu'il fallait encore les garantir contre les attaques subites des Sarrasins et autres ennemis descendant trop souvent sur

(1) Pièces just.

nos côtes, ou venant de l'intérieur; le Chapitre eut le soin de construire ces châteaux sur des points élevés, et de telle sorte que chacun d'eux, commandant la plaine, pût servir ainsi de vigie, et prévenir les localités voisines par des farots, ou feux de garde, et par tout autre signal convenu, du danger qui les menaçait. De là, naquit, pour l'Eglise, la nécessité de les munir d'hommes et d'objets nécessaires à la défense, afin de les mettre à l'abri d'un coup de main, et l'obligation, pour le Chapitre, dépourvu de soldats, de les inféoder aux vicomtes de Marseille qui avaient un intérêt majeur à les tenir en leur pouvoir, pour arrêter les envahisseurs dans leur marche, et protéger ainsi le siége de leur gouvernement.

Les châteaux dont nous voulons parler dominent la vallée de l'Huveaune et devaient en défendre les abords; ce sont ceux de Saint-Marcel, Aubagne, Roquefort, Jullans, Cuges, Gémenos, Roquevaire, Allauch et Saint-Jullien. Probablement bâtis vers le IXe ou Xe siècle, ils furent donnés à inféodation, sous les conditions de prestation d'hommage et serment de fidélité, de protéger et garantir de tout danger le Chapitre, de le défendre par les armes contre ses ennemis, et sous un cens annuel qui varia selon l'importance des localités. Il fut, pour Jullans, de 10 sous de royaux coronats (1) payables par égales parts aux fêtes de Noël et de Pâques. Quoi qu'il en soit, une charte de donation de l'an 1005, insérée dans le cartulaire de Saint-Victor, nous montre dejà les vicomtes Guillaume et Foulques en possession du fief d'Aubagne et de ses dépendances comme héritiers de leurs ancêtres.

Divers actes, et notamment les prestations d'hommage de 1150 et de 1177, nous attestent que les conditions du

(1) La valeur du sou royal coronat représente 7 centimes 1/3 de notre monnaie.

contrat furent ponctuellement exécutées, et que cette inféodation eut tout son effet; mais, après la mort du vicomte Hugues Geoffroy II, survenue en 1170, les châteaux et biens de la vicomté de Marseille, restés longtemps dans l'indivision entre ses fils et petites-filles, Barrale et Mabile, filles et héritières des vicomtes Barral et Guillaume le Gros, furent partagés entre elles et Roncelin, leur oncle.

Ce partage fait le 21 mai 1212 (1), par voie de tirage au sort, attribua à Hugues de Baux, mari de Barrale, un tiers du château d'Aubagne et de son terroir, les châteaux du Castellet, la Cadière, Ceyreste, Seillons et leurs dépendances.

Giraud Adhémar, mari de Mabile, eut un deuxième tiers du château d'Aubagne et de son terroir, les châteaux de Gardanne, Roquevaire, Gémenos et leurs dépendances.

Roncelin eut le dernier tiers d'Aubagne et de son terroir, les châteaux de Saint-Marcel, Roquefort, Jullans, Masaugues et leurs dépendances.

Des trois copartageants qui prirent le titre de vicomte de Marseille, Roncelin fut le seul qui ne sut garder son héritage. Turbulent, dissipateur, moine apostat, abbé de Saint-Victor excommunié à cause de sa conduite et de son mariage, il ne put rentrer en grâce auprès du pape Innocent III qu'à la sollicitation de hauts et puissants personnages, et à la condition de faire l'abandon de ses biens à ses créanciers, ou de les payer sur le produit de leur vente. Obéissant à ces ordres, il vendit, le 13 novembre 1214 (2), le château de Jullans au monastère de Saint-Victor, au prix de cent livres de royaux coronats (3).

Cette vente, faite sans l'approbation du Chapitre, sei-

(1) Cartulaire Saint-Victor.
(2) Cart. Saint-Victor.
(3) La livre du royaux coronats est d'une valeur actuelle de 19 f.

gneur suzerain du château de Jullans, fut considérée comme nulle. Hugues Beroard, son prévôt, s'en saisit et le livra en commande à Hugues de Baux, à la condition de payer le cens annuel et de le restituer au Chapitre à la première réquisition. Le 21 octobre 1230 (1), Bérenger, successeur de Béroard à la prévôté, manda à Aubagne le précenteur, l'ouvrier et un chanoine du Chapitre pour réclamer à Hugues de Baux, à sa femme Barrale et à Mabile les châteanx d'Aubagne, Gémenos, Roquefort, Cuges et Jullans, pour défaut du paiement du cens depuis quinze ans. La restitution étant faite, les envoyés du prévôt font arborer, en signe de suzeraineté, l'étendard de la Vierge sur une tour du château d'Aubagne, reçoivent immédiatement le serment de fidélité des habitants, et livrent ensuite en commande, jusqu'à la fête de Saint-André, ces mêmes châteaux à Barrale, à la condition qu'elle, ses fils Gilbert et Barral, et sa cousine Mabile iront à Marseille, faire reconnaissance et hommage au prévôt. Ils nomment Aycard de Lesignan baille de Jullans, pour le tenir au nom du Chapitre jusqu'à nouvel ordre.

Le 28 octobre 1233 (2), le prévôt, assisté de ses chanoines, fait donation à Hugues de Baux, à sa femme Barrale et à leurs fils de la troisième partie du château d'Aubagne, des châteaux de Roquefort et Jullans ayant appartenu à Roncelin, décédé vers 1218, et tombés en commise entre les mains du Chapitre, pour défaut du cens, à la condition expresse de donner pour acapte la somme de 100 livres de royaux coronats et annuellement six sous de cens (3), payables par moitié aux fêtes de Noël et Pâques. A dater de ce jour, Jullans ne sortit plus des mains de la famille des Baux et devint définitivement

(1) Ch. aux arch. de la Major.
(2) Ch. aux arch. de la Major.
(3) Valeur intrinsèque du sou, environ 7 centim 1

membre de la baronie d'Aubagne jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, que Bertrand de Baux, premier comte d'Avelin, le démembra de sa baronie et le céda en arrière-fief à Bertrand Beroard de Marseille. Nous ne savons ni la date précise de la vente. ni les conditions ; mais plusieurs chartes de 1303, aux archives municipales de Marseille, nous le montrent agissant comme vrai seigneur de Jullans, et donnant le lausisme de certaines terres. Il eut pour successeur son fils Isnard Beroard, vers 1331, auquel succéda son petit-fils Bertrand, en 1343.

La seigneurie des Beroard sur notre château ne fut pas de longue durée; elle passa dans la famille des Vincens de Marseille par voie d'hérédité et probablement par le mariage de la fille du dernier Beroard avec Antoine Vincens qui, les mains jointes et à genoux, prête hommage-lige et serment de fidélité le 11 décembre 1366 (1), à son suzerain immédiat, François de Baux, et reconnaît tenir à emphitéose, sous sa haute seigneurie et domination, le château, territoire et juridiction de Jullans, comme membre de la baronie d'Aubagne, avec promesse de le défendre contre ses ennemis, de se comporter en fidèle vassal et de lui payer le cens de six sous de royaux coronats le 15 août de chaque année. François de Baux, à son tour, reconnaît noble Antoine Vincens comme son homme-lige et vassal, et nos deux seigneurs se donnent mutuellement le baiser de paix. Il eut pour successeurs son fils Jacques Vincens en 1406, et son petit-fils Etienne Vincens, qui rend hommage les 28 janvier 1438 (2) et le 5 février 1443 à Charles de Castillon, baron d'Aubagne, dans la salle à manger de ce château, en promettant de payer à la

(1) Reg. d'Etienne Venayssin, notaire de Marseille (M. de Laget, notaire actuel).

(2) Reg. de Jean Dauphin (arch. des B.-du-Rhône).

Noël le cens annuel d'une obole marbotine (1) valant neuf gros de monnaie de Provence.

Cet hommage fut le dernier prêté par les seigneurs de Jullans aux barons d'Aubagne, feudataires du Chapitre. L'échange du 20 février 1473 entre le roi René et Jean Allardeau, évêque de Marseille, en transportant à ce dernier la baronie d'Aubagne, modifia les conditions de vassalité qui avaient existé jusqu'à ce jour. Malgré la protestation des chanoines, l'évêque se refusa constamment à prononcer un serment de fidélité qu'il considérait comme un acte d'humiliation. Le procès soulevé à ce sujet ne se termina que par l'intermédiaire du pape et du roi, et par la transaction du 4 juin 1479, qui affranchit l'évêque et ses descendants de cette marque de subordination incompatible avec la hiérarchie ecclésiastique, moyennant la rente annuelle au Chapitre, de 10 livres de royaux. — (Liv. Vert de l'évêché, f° 147). Désormais, les évêques, restés seuls maîtres de la baronie, succédèrent aux droits des chanoines sur leurs feudataires de Jullans, en vertu de leur suzeraineté, et ne furent astreints qu'à l'hommage envers le roi de France, lors de la réunion, en 1487, de la Provence au royaume.

Après la mort d'Etienne Vincens, la seigneurie de Jullans passa dans la famille des Candolle par le mariage de Paulette, fille et héritière universelle d'Etienne Vincens, avec Jacques de Candolle, qui prête hommage le 2 juin 1479 (2) à Jacques Allardeau, évêque de Marseille, nouveau baron d'Aubagne. L'évêque, reconnaissant de la fidélité de son vassal, réduit le cens de l'obole d'or à six gros de Provence (3). A Jacques de Candolle succéda son

(1) Valant 4 fr. 50 de notre monnaie.
(2) Reg. d'A. Bausset, notaire d'Aubagne (étude de M° Lieutaud).
(3) La valeur de l'obole d'or représente 4 fr. 50 de notre monnaie.

fils Jean, licencié en droit, qui reçoit l'hommage-lige et serment de fidélité de ses vassaux, possédants biens au terroir de Jullans, le 25 août 1518 (1), et jure de respecter les privilèges, libertés et louables coutumes que ses prédécesseurs leur ont gracieusement octroyés ou confirmés. Après la mort de Jean de Candolle, survenue vers 1550, ses fils, Pierre et François, entrèrent en procès, à propos de l'héritage de leur père mort sans testament, à la suite duquel survint la transaction de 1558, qui attribua à François la douzième partie de la juridiction de Jullans et la cinquième partie des biens de son père, estimée à quatre-vingts sous d'or sol (2); mais celui-ci, se prétendant lésé par le premier compromis, intenta un nouveau procès en revendication à son frère. Il se termina par un sacrifice d'argent fait par Pierre de Candolle, qui devint ainsi seul seigneur de tous les droits juridictionnels et autres de l'arrière-fief (3).

En 1583, Hippolyte et Cornélie de Candolle, dames de Jullans, filles et héritières universelles de leur père, Pierre de Candolle, transportent cette seigneurie, par leur mariage avec les frères Hercule et Jean de Garnier, dans une nouvelle famille, qui la conserva jusqu'à la révolution de 1790, sous les dénominations de Jullans Saint-André et Jullans-Fontblanche, par suite du partage nécessité par cette double alliance.

Quelque minime que fût l'arrière-fief de Jullans, ses possesseurs n'en furent pas moins astreints, ainsi que les habitants de leurs terres, à toutes les exigences d'un droit féodal qui leur créait des servitudes souvent difficiles à supporter. De ce nombre fut le droit de glandage, herbage

(1) Reg. d'Honoré Cabre, notaire d'Aubagne (étude de Me Lieutaud).
(2) L'écu d'or sol vaudrait aujourd'hui environ 11 fr. 50.
(3) Reg. de F. Conte, notaire d'Aubagne.

et pâturage sur le terroir commun au suzerain et à diverses localités voisines qui pouvaient en disposer à volonté. C'est en vertu de ce droit qu'Alix de Baux, comtesse d'Avellin, baronne d'Aubagne, vendit le 8 septembre 1409, pour quelques mois d'hiver, la faculté de glandage à Bérenger de Pontevès, seigneur de Cuges, pour le prix de sept florins d'or (1); et que Pierre d'Albertas, seigneur de Gémenos, persistait, à l'imitation de ses devanciers, à vouloir exercer un droit de dépaissance sur la terre de Jullans, sans reconnaître celui de Jacques de Garnier sur les terres de Gémenos ; dans ce dernier cas, les droits de compascuité étant égaux, il fut facile d'arriver à la transaction du 12 novembre 1666 (2), par laquelle les deux seigneurs, désireux de terminer leurs contestations, renoncèrent à leurs droits respectifs et s'engagèrent à ne plus faire dépaître leurs troupeaux que sur leurs terres.

Une prétention bien autrement grave par ses conséquences fut soulevée, en 1482, par l'évêque Allardeau, qui se plaignait des défrichements nombreux faits dans le terroir par les vassaux d'Etienne Vincens et de ses héritiers, acheteurs de terres à acapte, et dont le résultat avait été de priver de bois une grande partie du sol et de diminuer ses droits de glandage et de pâturage. Jacques Candolle, pour éviter les frais d'un procès long et incertain, acheta la faculté de livrer de nouvelles terres à l'agriculture, en s'obligeant à payer à son suzerain une indemnité à déterminer sur tous les bois coupés, vendus ou non, et à la faire payer par ses vassaux (3).

Les prestations d'hommage, serment de fidélité et reconnaissances imposées par le code féodal à chaque changement de seigneur, créaient une sorte de subordination dont

(1) Valeur du florin : 9 fr. 50

(2) Notaire Martinot.

(3) Reg. d'André Bausset.

les de Garnier cherchèrent à s'affranchir à deux reprises différentes ; mais ils succombèrent devant le Parlement d'Aix, qui donna gain de cause, le 9 février 1601, aux évêques Frédéric de Ragueneau, contre Hippolyte et Cornélie de Candolle, autorisées de leurs maris, Hercule et Jean de Garnier, et le 8 juillet 1667, à messire Etienne de Puget, contre Jacques et Melchion de Garnier, qui furent condamnés à prêter hommage, serment de fidélité pour leurs terres inféodées, à passer reconnaissance aux barons d'Aubagne, et à leur payer le cens annuel de six sous et les arrérages.

Une des conséquences du droit d'hommage et de fidélité fut le service militaire, obligatoire et personnel, envers le suzerain, et plus tard envers le roi, après l'annexion de la Provence à la France, lorsque la noblesse était appelée à prendre les armes. A l'appel de 1639, les seigneurs de Jullans étant malades, passèrent un acte par lequel Claude Jeanselme, marchand d'Aubagne, s'obligeait à les remplacer pendent vingt jours, et reçut comme honnoraires 60 livres pistoles, un cheval bidet de six ans, tout équipé, et un pistolet qui devait rester sa propriété lors du licenciement des troupes (1).

Après avoir signalé les droits du suzerain sur les seigneurs, il est indispensable d'indiquer ceux qu'ils avaient sur leurs vassaux. D'après le dénombrement fait par Jean de Candolle, le 22 avril 1537 (2), devant la Cour des comptes, les seigneurs de Jullans avaient moyenne et basse justice dans leur district, le droit d'élever des fourches et piliers patibulaires, de nommer bailes, juges et autres officiers, de faire des criées annuelles réglant la police du lieu, les défenses de pâturage, ligneirage et de fabrica-

(1) Notaire Olivier.
(2) Voir pièces justificatives.

tion de la poix, la faculté de percevoir les bans et revenus du pâturage, les cens, services, tasques, lauzismes, droits de prelation, et prohibition de faire des fours sans leur permission. Ces droits si multiples et si lourds en apparence, n'étaient guère capables d'enrichir nos seigneurs, car ils ne recevaient, à cette époque, que 9 charges de blé par an, 2 sous d'argent, 20 florins pour les lauzismes, 20 pour les pâturages, un quintal de poix et demi-quintal de fromage.

En 1583, Hippolyte et Cornélie de Candolle affermèrent pour trois ans à Sauveur Long de Ceyreste, la place et juridiction de Jullans, avec tous les droits séigneuriaux, profits et émoluments, au prix de 12 écus d'or par an (Reg. de F. Conte).

Pour compléter ce dénombrement, nous y ajouterons quelques légers revenus, résultant de la vente de l'aspic du deffends, du droit d'y faire des charbonnières et de celui de faire des fours, qui fut concédé à deux particuliers, pour l'usage seulement de leurs familles : le premier à Fontblanche, en 1524, pour le prix d'une poule et sous le cens annuel d'une picte (3/4 de centime); le deuxième à Jullans-Saint-André, en 1529, pour le prix de trois lapins et sous le cens annuel d'un patac (12 centimes).

Le lecteur s'étonnera peu des maigres revenus de cette seigneurie, lorsqu'il saura qu'en 1765, les deux terres de Jullans-Saint-André et Fontblanche n'étaient habitées que par 50 ou 60 personnes, fermiers ou valets; qu'elles n'avaient ni consuls ni officiers municipaux, et que la communauté de Cuges exigeait les impositions de Fontblanche, et la communauté de Gémenos, celles des habitants de Jullans-Saint-André (1).

(1) Intendance en Provence, art. 387 (arch. des B.-du-Rhône).

Après avoir énuméré les droits du suzerain sur le seigneur, ceux du seigneur sur ses vassaux, il est important de connaître les charges de ces derniers, comme faisant partie de la baronie d'Aubagne. A ce titre, les habitants de Jullans furent soumis à payer leur quote-part des charges générales incombant à cette baronie, dont Aubagne était le chef-lieu ; ils contribuaient, en conséquence, au payement des tailles établies par cette commune, pour les dons gracieux, ou gratuits faits au suzerain, avant la réunion de cette baronie au comté, aux comtes de Provence plus tard, et définitivement au roi de France, après la réunion de cette province au royaume. Il résulte même de plusieurs délibérations du Conseil communal d'Aubagne, qu'en l'année 1460, les habitants de Ceyreste, possédants, biens à Jullans et y venant travailler leurs terres, furent contraints, après un long procès, à payer leur part des tailles d'Aubagne, par jugement de la Cour d'Aix, et qu'une ordonnance du roi René, à la date du 22 septembre 1475, confirma cet arrêt (1).

Les résidants aux deux terres de Jullans furent encore soumis au fouage que le roi René fut le premier à fixer à un quart de feu, en 1471, et dont la base était variable : elle fut, en 1560, de 4 florins. Outre le service militaire dû au roi, la charge la plus lourde qu'ils eurent à supporter fut de contribuer, comme toutes les communautés, à l'entretien des troupes de passage, ou cantonnées dans les environs, pendant les trois derniers siècles. Cette dépense se monta, en 1666, à la somme énorme de cent livres pour dix jours, en faveur de la commune de Gémenos, qui avait en résidence le régiment des galères du roi (Notaire Olivier).

Ces exigences du gouvernement central, qui pesaient

(1) Reg. Juge-mage, B. 1394, f° 612, arch. des B.-du-Rhône.

si fortement sur un petit nombre de familles, furent compensées, en partie, par la générosité de nos seigneurs, qui dispensèrent leurs vassaux du paiement des droits de capage, fournage, albergues et cavalcades qui leur étaient dus, d'après les lois de la féodalité (1).

L'Église.

L'église rurale romane de Jullans, sous les vocables de Notre-Dame, et Saint-André, nous paraît être bien postérieure à la construction du château, qui daterait, suivant nous, du IX[e] ou X[e] siècle. En l'absence de documents certains, les détails de son architecture ne nous permettent pas de la faire remonter au-delà du XII[e] siècle : il en est parlé, pour la première fois, dans une bulle du pape Anastase IV, à la date du 30 des kalendes de janvier 1153, qui confirme au Chapitre de la Major la haute seigneurie de diverses églises, ainsi que celle de Notre-Dame-de-Jullans avec ses revenus annuels de huit émines de blé, suivant les confirmations déjà faites par ses prédécesseurs, Eugène III et Innocent II. Or, ce dernier pape ayant fait un voyage dans le midi de la France, de 1130 à 1132, il est bien probable que la date de la bulle dont il est fait mention est de la même époque.

Le Chapitre continua, en vertu de son antique possession et des diverses confirmations des papes et empereurs, à jouir paisiblement de ses domaines et des églises qu'il y avait bâties. Mais à la suite de contestations survenues avec l'évêque de Marseille, à propos de la direction des biens spirituels de l'Eglise, les parties nommèrent pour arbitres les évêques de Carpentras et d'Antibes, qui réglè-

(1) Livre Vert de l'Évêché, f° XI, arch. des B.-du-Rhône.

rent définitivement, le 24 mai 1163, les prétentions de chacun. Il fut accordé au Chapitre la souveraineté et l'administration complète des églises d'Aubagne, Saint-Marcel, Roquevaire, Gémenos, Roquefort, Cuges, Jullans, etc... En conséquence, il continua à avoir droit de nomination et présentation des prêtres, pour les diriger et en toucher les émoluments, mais à la condition de les faire approuver par l'évêque.

Après la prise de la ville de Marseille par les Aragonais et l'incendie qui détruisit beaucoup de maisons appartenant au Chapitre, ses revenus diminuèrent considérablement et ne suffisaient plus à son entretien. Le prévôt et les chanoines, après avoir exposé leur pénurie au pape Eugène IV obtinrent le 13 mars 1447, de son délégué, Jacques de Bras, chanoine d'Aix, la réunion à la mense capitulaire des produits de certaines églises ou chapelles qui ne contribuaient en rien à leur entretien : de ce nombre furent celles de Saint-Michel-du-Plan de Gémenos et de Notre-Dame-de-Jullans, dont les revenus décimaux furent versés dans la caisse générale du Chapitre (1).

L'église suivit le sort du château; lorsque celui-ci tomba en ruines, et il l'était déjà en 1537, lors du dénombrement fait par Jean de Candolle, les châtelains abandonnèrent ces lieux escarpés, et les rares habitants, composés de paysans et de leurs valets, se répandirent dans la plaine pour la commodité de leurs travaux des champs. L'église fut tellement délaissée qu'on ne trouve dans les chartes de la Major, ni ailleurs, aucune mention de prêtre pour la desservir pendant le XVI[e] siècle.

Les de Garnier, devenus par leurs mariages seigneurs de Jullans et propriétaires de beaucoup de biens roturiers de leur seigneurie, firent bâtir un nouveau château, plus

(1) Copie des Ch. la Major. Arch. des B.-du-R.

commodément situé, à mi-côte de la montagne, auprès de la source Saint-André, et dans la basse-cour du château une chapelle de huit à neuf pieds de long, avec appartements au-dessus pour servir de presbytère; elle fut bénie sous le titre de Saint-André vers 1635 (notaire Olivier, reg. de 1664) par messire Allègre, avec la permission de l'évêque François de Loménie. L'ancienne église ne fut pourtant pas complètement abandonnée : elle devint, dit-on, un lieu de pélerinage très connu des environs, sous le nom de *Notre-Dame-de-Sécheresse*. L'invocation de la Vierge, suivant la tradition, fut un jour tellement efficace, que les habitants de Ceyreste, venus pour l'implorer et la prier de faire cesser ce fléau, faillirent être noyés à leur retour, emportés par les torrents d'eau de pluie descendus des montagnes.

Jaloux de conserver notre antique chapelle, Jacques de Garnier plaida devant l'évêque, contre l'économe de la Major, un procès pour sa réparation, fourniture d'ornements et autres objets nécessaires au service divin, dont elle était absolument dépourvue. Son procès fut gagné, par arrêt de l'Official (1) du 6 janvier 1626, et dès l'année suivante, de Garnier fit réparer, par Louis Bonifay de Cuges, le chemin qui conduisait de la fontaine à l'ancienne église; les ornements accordés par arrêt de la Cour épiscopale lui furent livrés le 7 décembre 1628, et plus tard, le 30 juin 1645, messire Louis Gantes, administrateur de la Major, traite avec Claude Celse, maçon d'Aubagne, pour couvrir « de bons et suffisants tuilles et bien amoui tirar la crotte et couvert de l'église et presbytère d'icelle du lieu de Jullans, et après y poser tant de pierres que de besoing pour retenir lesdittes tuilles; comme aussy de paver le plan de laditte église de pierres et y mestre

(1) Pièces justifi. n° 3.

au-dessus un get de mortier, pour le prix de 40 livres. » (Reg. de L. Motet, 1645).

Le Chapitre de la Major, désirant rentrer dans les dépenses à faire pour la réparation de l'antique chapelle et fourniture d'ornements et vases sacrés, intenta en 1630, aux sieurs de Jullans, par devant la Cour d'Aix, un procès en revendication du paiement de la dîme à raison du trézain, comme acquéreur de la plupart des biens roturiers du quartier, tandis que les de Garnier prétendaient ne devoir la payer qu'au vingtain, comme le seigneur de Cuges, leur voisin, la payait à l'évêque de Marseille. Les chanoines furent déboutés dans leur demande, ainsi que le fut, en 1643, messire Antoine Jourdan d'Aubagne, prêtre bénéficier de la Cathédrale, prieur du prieuré de Jullans, qui fit la même réclamation, et de plus, somma les seigneurs de n'enlever aucun grain de l'aire, ni les raisins de la vigne, sans l'avoir prévenu et payé la dîme, suivant les usages de Provence.

Malgré l'arrêt de la Cour épiscopale de 1626, l'ancienne église fut à peu près abandonnée pendant le XVIIe siècle, comme elle l'avait été pendant le XVIe, soit à cause de sa position sur le plateau inhabité d'une montagne, soit par l'absence de presbytère, et mieux encore, par ces deux causes réunies, elle ne s'ouvrit qu'à de rares intervalles, le 15 août comme fête patronale, et dans les années de forte sécheresse, comme lieu de pèlerinage. Les revenus n'étant pas suffisants pour l'entretien d'un prêtre spécial, le Chapitre, comme prieur décimateur, renonça à une partie de la dime qui lui revenait en faveur du prêtre choisi pour fermier, et sous certaines obligations de service divin qui nous sont inconnues. Pour assurer ce service les jours de dimanches et fêtes obligatoires, les seigneurs de Jullans s'engagèrent maintes fois, par actes notariés, et notamment en 1656 et 1657, à fournir au

prêtre, *un diacre, des chandelles et autres choses nécessaires, et mesme à dîner* (1).

Vers la fin du XVII[e] siècle, Pierre de Garnier quitta définitivement le château bâti par ses ancêtres, et vint poser ses armes et le siége de l'administration de son fief à son domaine de Rouvière, après avoir fait donation à l'évêché, de la chapelle et presbytère qui existaient dans son ancienne habitation, d'un jardin pour le vicaire, et d'un terrain pour le cimetière, à la condition expresse d'ériger cette chapelle en paroisse. Messire Nicolas Barthélemy, nommé, le 4 juillet 1698, vicaire perpétuel de Jullans, par une bulle du vice-légat (2), fut agréé par Monseigneur de Vintimille du Luc et prit immédiatement possession de sa cure (3), mais il ne tarda pas à intenter un procès au Chapitre, en sa qualité de décimateur, pour fourniture d'objets nécessaires au culte et paiement de la congrue. Les débats furent portés, en 1699, devant la Cour d'Aix par monsieur de la Rouvière, qui s'était joint au procès et soutenait le vicaire de toute son influence. Les chanoines envoyèrent à Aix MM. Fréjus et Bougerel, deux de leurs collègues, pour s'entendre avec les arbitres nommés par le Tribunal et passèrent, en 1701, une transaction dont nous ignorons les termes et conditions, mais dont le résultat fut l'abandon, pour toujours, au vicaire et à ses successeurs, de la jouissance entière de la dîme due par le quartier au Chapitre.

La possession de cette dîme, si contestée pendant trois ans (4), était loin de suffire à l'entretien de l'église et du

(1) Notaire Olivier, d'Aubagne.

(2) Bullaire, aux arch. des B.-du-Rhône.

(3) M. Mortreuil est dans l'erreur lorsqu'il dit dans son *Dictionnaire Topographique de l'Arrondissement de Marseille*, que la paroisse de Fontblanche a été créée cure en 1700; il n'y a jamais eu ni paroisse, ni cure dans ce quartier.

(4) Reg. de la Major, n° 3, f[os] 62, 63,72, v°, arch. des B.-du-Rhône.

vicaire. La déclaration du clergé du diocèse, faite en 1727 (1), constate que les revenus de la cure étaient de 80 millerolles de vin, de 5 charges de blé et orge, et de 4 panaux de légumes, et qu'après les dépenses occasionnées par la fourniture et entretien des ornements, linges et luminaires, il restait à peine pour les besoins personnels du vicaire, la minime somme de 350 livres. La déclaration de 1730 (2) démontre, néanmoins, une légère amélioration. La dîme levée au vingtain produisit en blé, vin, légumes, agneaux et chevreaux, la somme de 596 livres, le casuel 12 livres; mais les dépenses faites pour les gages du clerc et les nécessités de l'église s'élevant à 114 livres, le vicaire dut se contenter du bénéfice net de 494 livres pour son entretien.

Cet état de pénurie, modifié probablement par la générosité de nos seigneurs, vivant sur leurs domaines et ayant leur sépulture dans l'église, se continua jusqu'à la Révolution de 1790, qui emporta, du même coup et pour toujours, le fief et l'église qui ont fait le sujet de cette étude historique.

La nation vendit, le 23 messidor an IV (23 juillet 1796), l'église, la maison curiale, les enclos, régale et cimetière au prix de 2,814 livres, à Mauranchon de Cassis (*Registre de l'Administration départementale*, n° 861, p. 157); après avoir vendu la veille, au même Mauranchon, agissant en vertu de la procuration de Louis-César de Garnier, résidant à Paris, et pour le prix de 155,792 livres 14 sous 6 deniers, le domaine de la Rouvière, par suite du jugement arbitral du 3 pluviose an IV (23 janvier 1796), survenu entre la nation et Magdeleine-Françoise-Elisabeth de Garnier, sœur de l'émigrée Antoinette-Dorothée, filles

(1) Déclar. du Clergé, § 1er, p. 350, arch. des B.-du-Rhône.
(2) Déclar. du Clergé de 1730, n° 38, arch. des B.-du-Rhône.

et héritières de Pierre-Hercule de Garnier, épouse du sieur Boyer de Bandol (*Reg. de l'Administration départementale*, n° 862, p. 33) (1).

Description de l'Église Romane.

L'église primitive de Jullans, construite au XII° siècle, est située sur le plateau étroit de la montagne appelée Notre-Dame, faisant partie de la chaîne du Moutonnier; elle est indépendante du château, et orientée du couchant à levant; le revêtement exterieur est en pierre de petit appareil; les deux angles de la façade et ceux de la partie postérieure sont en pierres de taille de gros appareil, dont le parement en est brut, les joints et les arêtes taillées; sa façade est dégradée en partie, ainsi que le mur latéral gauche et l'abside. Sa toiture est dépourvue, en grande partie, des pierres larges et plates qui la couvraient; les seules parties presque intactes sont la porte d'entrée et le mur latéral droit, avec ses deux ouvertures en forme de meurtrières. — Dans l'axe de la façade, on

(1) Un de ses ancêtres, Jules de Boyer sieur de Bandol, reçut en donation de Louis XIV, le 25 août 1655, comme récompense de ses services, les biens de Blaise Deydier, décédé renégat en Turquie (Reg. 104, C. des comptes, arch. des B.-du-Rhône). Ce Deydier d'Aubagne, fils de Laurens, maître apothicaire, fut déshérité par son père, le 14 septembre 1626 (not. L Motet), pour avoir abandonné la religion catholique, étant en esclavage en Turquie et s'y être marié. Devenu bey, sous le nom de *Cassam Bassam*, il parcourut plusieurs villes de France vers 1640 et vint à Aubagne, où il acheta de madame de Cabre une terre à Camp-Major, qui fut l'origine de la Deydière. Il donna à ses neveux Pierre et Jean-Antoine Deydier, une certaine quantité de vaisselle d'argent et de beaux meubles, et retourna mourir à Constantinople. La terre de Camp-Major fut rachetée du sieur de Bandol par les Deydier au prix de 300 pistoles. Le mahométisme de leur oncle, la provenance de leurs biens, et le métier d'apothicaire de leurs ancêtres, leur fermèrent l'entrée dans l'ordre de Malte, comme frères servants d'armes, à la suite d'une enquête faite à Aubagne, en 1664 (not. C. Motet).

remarque une croix légèrement allongée, formée par l'appareil des pierres et donnant du jour à l'intérieur de l'église.

Porte d'entrée. — Elle est à plein cintre. Au lieu d'être placée dans l'axe de l'église, comme on le voit généralement, elle touche le mur latéral gauche. Cette disposition anormale fut nécessitée par la construction du bâtiment sur le bord du plateau qui le supporte et pour en faciliter l'entrée aux fidèles qui venaient de la campagne.

Largeur, à l'intérieur....	1m25
Id. à l'extérieur....	1 15
Hauteur	1 95

La différence de niveau, du seuil de la porte au sol de l'église dépourvu de pierre ou moellons, est de 75 centimètres. Les marches n'existent plus.

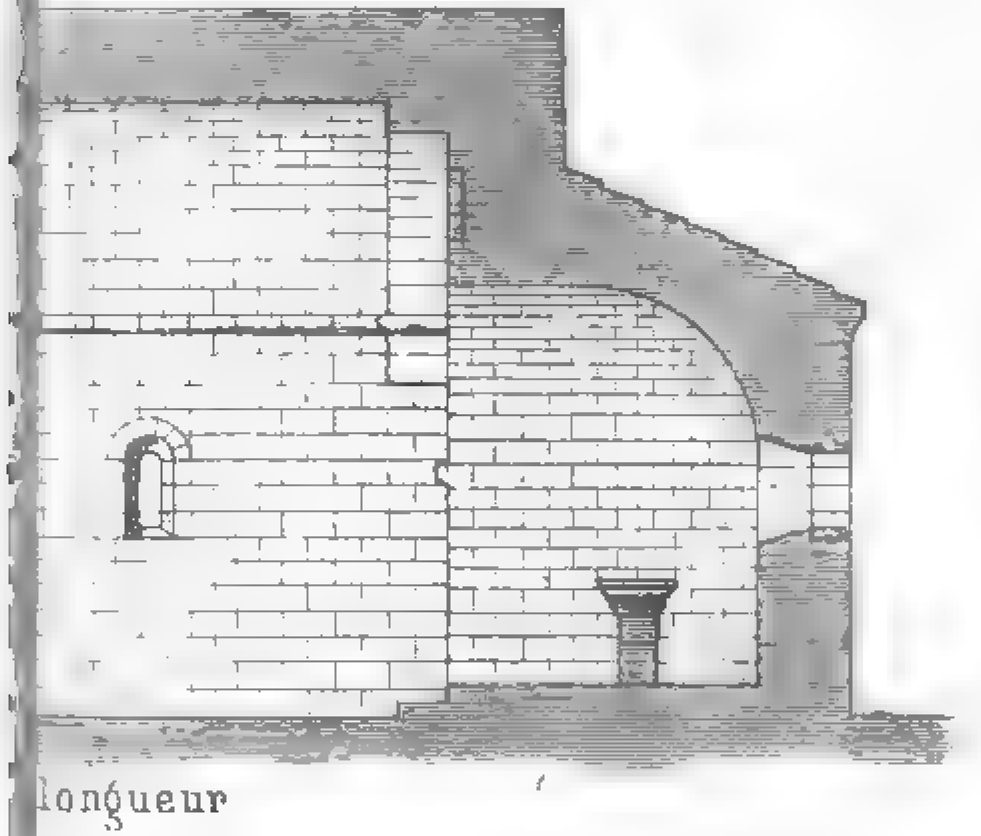
Intérieur. — L'intérieur, construit en pierres tendres, est complètement intact; il n'y manque aucune pierre à la voûte et sur les murs latéraux. De la première marche de l'abside à la porte d'entrée :

Longueur....... ...	9m72.
Largeur............	2 95
Hauteur............	5 25

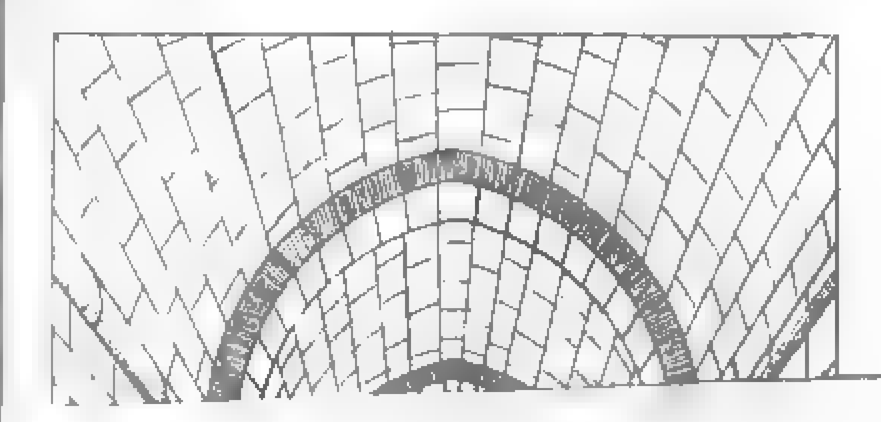
Sur les murs latéraux court un boudin, en quart de rond, sur lequel viennent s'appuyer des arcs doubleaux, au nombre de trois, avec une console au dessous du boudin, sur le point où s'appuie chaque extrémité d'un arc doubleau.

Arcs doubleaux. — Ils sont au nombre de trois, à arêtes droites, et soutiennent une voûte en berceau légèrement ogivale. Le premier est placé à la porte d'entrée; le

DU 12ME SIÈCLE



longueur





deuxième, au milieu, et le troisième, à l'entrée de l'abside.

Sur le mur latéral droit, on voit deux fenêtres ébrasées et arrondies par le haut, avec une ouverture pour donner du jour à l'intérieur de l'église; elles sont très étroites et allongées, leur voussure est à plein cintre.

Abside. — A l'entrée, il existe une première marche séparant la nef de l'abside, couverte de larges dalles. La largeur de la marche est de 15 centimètres. La deuxième marche, dont les dalles sont moins larges, forme l'entrée de l'abside. Cette entrée est pourvue d'un arc doubleau semblable aux précédents, mais d'une largeur moindre; il s'appuie, de chaque côté, sur un pied-droit ou pilier qui le soutient. Chaque pilier a 2 mètres et 15 centimètres de hauteur avec une imposte. Entre cet arc doubleau et celui de la voûte, on remarque une croix légèrement allongée formée par l'appareil des pierres.

L'abside est en demi-cercle. Le mur du fond porte, au centre, une fenêtre semblable à celle du mur latéral droit. Le sol est pavé de petits cailloux, et au centre, l'on distingue parfaitement le lieu où était placé le cippe sur lequel s'appuyait la table d'autel.

Longueur du sanctuaire	2m60
Largeur....................	2 53
Hauteur, à l'entrée..........	3 75

Table d'autel. — La table primitive de l'autel cassée en quatre morceaux, dont trois sont épars sur le sol de la nef, est en pierre tendre d'un grain très fin et lisse sur le haut; la face extérieure et les faces latérales sont ornées d'une gorge. Elle porte, au premier tiers de sa longueur gauche, un dessin en rosace de 5 centimètres de diamètre, gravé en creux de la profondeur de deux millimètres. Cette rosace a une croix au milieu, et en dehors, sur le angles rentrants, quatre pointes de lance.

Longueur de la table.....	1m70
Largeur................	0 78
Epaisseur..............	0 10

Le cippe en pierre tendre d'un grain moins fin que celui de la table d'autel, qu'il était destiné à supporter, a sa partie supérieure en forme de chapiteau et ornée d'une gorge semblable à celle de la pierre d'autel; il a 35 centimètres de hauteur et 45 de largeur (1).

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Inscription funéraire trouvée par Peiresc près de la source de la Chapelle de Saint-André, au terroir de Jullans, dans la vallée de Neigle, du côté d'Aubagne.

D M
Q MESSIO LABRICIO PATRI
Q MESSIO VALERIANO FILIO
Q COMINIO VALERIANON MIL PRAETOR
IANO
REQVIT MESSIA IMAG FILIÆ FIL MÆ
VALERIÆ MATRI MEM
MEA VALERIA FECIT IVSSA TESTAMENTO
MESSI LABRICI MARITI SVI

(Manusc. latin de Peiresc, t. 2, p. 68, Bibliot. Nationale)

(1) Le dessin joint à cette notice est dû à l'obligeance et au talent bien connu de M. Pascal Coste, ancien architecte de Marseille ; on y retrouve tous les détails de l'antique monument, tels qu'ils sont aujourd'hui La partie gauche de la façade est restaurée, ainsi que l'ancien dallage supposé dont il ne reste aucune trace.

II

Pro nobili et egregio viro domino Johanne Candolle Jurium doctore Civitatis Massilie, et Dominus castri de Julhanis. — Dinumeramentum ipsius castri.

1537. — 22 avril. — S'en suyt le dénombrement lequel je Jehan Candole, seigneur de Julhans en tout et insolidum, fayts du chasteau inhabité, s'il n'est par masaiges (1), du dict chasteau de Julhans en la diocèse de Marseille et barounie d'Aubagne, de tous droits tant seigneuriaulx que ruraulx, que je tiens au dict chasteau et son district, et terroir.

Premièrement, ung chasteau dirrupt et ruyné sur ung baux, plus la juridiction à justice, forches et pilier, eslevés, mettant baille et juge, et aultres officiers, juremens de fidélité des hommes ayans et tenans biens au dict district et habitans aux dicts masaiges, criées annuelles et prohibition de pasturages et legneirages et facture de pege (2), bans et droicts de pasturages, censes, services, tant en bled que argent, tasques, lauzismes, droict de prélation, prohibition de ne faire fours sans ma licence. Les censes, tasques en blé, tant des fascheries de environ sept journaulx de terroir que à présent je tiens, peuvent monter environ neuf charges de blé, l'argent deux sous, les lauzismes environ vingt florins, et le pasturage environ quinze ou vingt, et ung quintal de pege tous les ans, et demy-quintal de fromaiges. Tenant la dicte juridiction du dict chasteau et hommes et son district soubs *retrofeudo* du baron de Aubagne, evesque de Marseille, à la quarte partye de une malhe d'or (3), ainsins le dis moy soubs-

(1) Massagium, ou Massaigium, habitation rurale, métairie.
(2) Poix.
(3) Valant 4 francs 50 de notre monnaie.

signé, sauf erreur si point y en avoit, de quoy proteste. Ainsi signé : Jehan Candolle, sieur en tout de Julhans. (Reg. B. 786, f° 216. V. Arch. des B.-du-R.).

III

Accord entre le Chapitre de la Major de Marseille et le Seigneur de Jullans.

1628. — 7 décembre. — Comme soyt que les consuls et communauté du lieu de Juilhans eussent donné requeste pardevant Monseigneur le révérendissime evesque de la ville de Marseille contre l'économe du chapitre de l'église cathédrale la Majeur, recteur de la chapelle Nostre-Dame de Juilhans, aux fins de faire réparer la dicte esglise et prouvoir icelle d'ornements pour le divin service ; Et encores Jacques de Garnier, sieur du dict Juilhans, advocat en la Cour auroyt donné requeste à la dicte Cour pour fere dire qu'il seroyt injoinct au grand vicayre du sieur évesque de Marseille fere visitte; en suite de laquelle y auroyt heu arrest le sixième janvier mil six cent vingt-six pourtant que la visitte de la ditte esglise du dit Juilhans seroyt faicte par l'évesque du dit Marseille, ou son grand vicayre, conformément en icelluy le dit sieur grand vicayre auroyt faict la ditte visitte, et faict sentence sur le lieu le quatrième juin mil six cent vingt huit, par laquelle auroyt ordonné que le dit Chapitre forniroyt à la ditte esglise de Juilhans deux nappes, une pierre sacrée, deux chandelliers de bois, une croix avec son crucifiix pour mettre sur l'autel, ung bénitier d'une pierre crusée, et outre ce, qu'il seroyt faict ung rétable à la destrempe où il y sera dépeint une Nostre-Dame, une cloche; et l'esglise, sive chapelle, seroyt pavée de pierre aux despens, savoir :

ponr ung tiers du dit Chapitre, et les deux tiers par la communauté et habitans du dit Juilhans. Laquelle sentence seroyt esté inthimèe aux consuls du dit Juilhans et au dit sieur de Juilhans; lequel auroyt déclaré appeller de la ditte sentence. et seroyt que du despuis au traité d'amis communs, les parties seroyent venues en accord, comme sy après s'en suyt, pardevant moy notaire royal soubssigné et des témoings cy-après nommés. Constitués en personne monsieur Me Jacques de Garnier, sieur de Juilhans, advocat à la Cour, tant en son nom que de Jehan de Garnier, son honcle, aussy seigneur du dit Juilhans, et encores pour et au nom de la ditte communauté de Juilhans d'une part; et messire Anthoine Théric, bénéficiér de la ditte esglise Majeur et baille du dit Chapitre, intervenant et se faisant fort pour le dit Chapitre, l'estipullation d'un costé et autre intervenant ont accordé, sçavoir est, que le dit Chapitre sera teneu bailler et expédier au dit seigneur de Juilhans une aube, amic et cordon, chasuble, callice avec sa patène, deux nappes neufves, ung estuit du corporal, une croix de boys avec ung crucifix au millieu et ung pied de boys pour régir icelle et mettre sur l'autel, deux petits chandeliers de boys faicts au tour, que le dit seigneur de Juilhans a dict et confessé avoyr heu et receu et estre en son pouvoyr, pour le tout conserver et donner quand on voudra dire la sainte messe au temps accoustumé qui est de la Sainte-Croix du moys de may jusqu'à la Sainte-Croix du moys de septembre. et outre ce que dessus, ledit Chapitre sera teneu donner et expédier la somme de dix-huit livres, ensemble une cloche poisant septante livres, pour mettre et poser en la ditte esglise du dit Juilhans, que ledit seigneur de Juilhans a heu et receu tout présentement au veu de moy dit notaire et tesmoings, dont du tout s'est chargé pour en fere fere des dittes dix-huict livres le rétable porté par la ditte sentence, avec

promesse de n'en estre faict aulcune recherche, ny demande au dit Chapitre. Et moyennant tout ce que dessus, ledit sieur de Juilhans, au nom que dessus, et pour lesquels se faict fort et promet fere ratifier les présentes, à peine de tous despens, domages et inthérests, a promis et promet fere fere tout le contenu, porté et mentionné en la sentence rendue par le dit sieur grand vicayre consernant tant au dit Chapitre que habitans; et encore, à occasion que la ditte esglise est quasy en ung pays desert, et que la ditte cloche pourroyt estre desrobée, le dit sieur de Juilhans, au dit nom, déclare le dit cas arrivant, n'en fere aulcune recherche, ny demande à l'advenyr au dit Chapitre, en aulcune manière ny façon que ce soyt, d'aulcune autre cloche pour avoyr receu icelle tout présentement.

Renonçant le dit sieur de Juilhans..... ont promis et promettent les parties.....

Fait et publié au dit Aubagne. dans la mayson de moy dit notaire, en présence de... (Rég. d'A. Olivier, notaire).

SEIGNEURS DE JULLANS

Le Chapitre de la Major de Marseille haut Seigneur.

SEIGNEURS VASSAUX DU CHAPITRE

Les vicomtes de Marseille, par suite de l'inféodation qui leur fut faite de Jullans et autres localités voisines, à une date qu'il est impossible de déterminer.

1212. — Roncelin, fils de Hugues Geoffroy II, vicomte de Marseille, par suite du partage des biens de son père, fait le 21 mai, avec ses nièces Barrale et Mabile. — Il vend, le 13 novembre 1214, le château de Jullans au mo-

nastère Saint-Victor. La vente fut invalidée par le Chapitre, comme faite sans son consentement.

1230. — 21 octobre. — Hugues de Baux, tige de la branche d'Avellin, devient seignenr temporaire, pour avoir reçu le château de Jullans en commande du prévôt Hugues Béroard. — Le 28 octobre 1233, il l'achète au prix de 100 livres de royaux coronats, à la condition, pour lui et ses héritiers, d'un cens annuel et de prestation d'hommage et serment de fidélité. Ses successeurs, par voie d'hérédité, furent Barral jusqu'en 1268, et Bertrand de Baux, premier comte d'Avellin, fils de Barral qui subinféoda ce château à la famille Béroard de Marseille, dans les premières années du XIVe siècle. Ses successeurs devinrent ainsi seigneurs suzerains de Jullans, tant qu'ils furent possesseurs de la baronie d'Aubagne.

Après la mort d'Alix de Baux, dernière comtesse d'Avellin, survenue en 1426, la baronie d'Aubagne fut réunie, par un prétendu droit d'aubaine, au comté de Provence. Les princes de la maison d'Anjou se dispensèrent de prêter hommage au Chapitre, pendant toute leur domination, et jusqu'à la vente de la baronie par le roi René à Charles de Castillon.

1437. — Charles de Castillon, baron d'Aubagne, eut à soutenir un procès contre le Chapitre de la Major, qui réclamait de lui la reconnaissance et la prestation d'hommage. — Le roi René autorise le nouveau baron à prêter hommage, le 16 décembre 1438. (Reg. B. 11, f° 233. v° — Arch. des B.-du-R.). — Il prête hommage au Chapitre, le 22 avril 1444, sous le cens annuel de 6 sous. (Arch. municipales d'Aubagne).

1460. — René de Castillon. — Il termine, le 11 juin 1461, le procès soulevé entre son père et Etienne Vincens, seigneur de Jullans, et lui reconnaît ses droits à la juridiction de ce château pour tous les crimes commis sur son

domaine, jusques et y compris l'effusion du sang par coups et blessures. (Reg. d'A. Bausset, notaire d'Aubagne).

En 1461, le roi René rachète de René de Castillon la baronie d'Aubagne, au prix de 3,000 écus, la cède à sa femme Jeanne de Laval, la reprend bientôt et la donne, en échange, contre Alleins, Saint-Cannat et Valbonnette, à Jean Allardeau, évêque de Marseille.

1474. — Jean Allardeau refuse, en sa qualité d'évêque, de prêter hommage et reconaissance au Chapitre. La transaction du 4 juin 1479 termine, par l'intermédiaire du roi René et du pape Sixte IV, cette longue discussion, et le Chapitre abandonne défninivement la suzeraineté sur la baronie et tous les membres qui la constituent.

Seigneurs de Jullans arrière-vassaux du Chapitre et des Comtes de Provence, vassaux des Évêques de Marseille de 1474 à 1790.

1303. — Bertrand Béroard, de Marseille, juge d'Aubagne. (Ch. aux Arch. munic. de Marseille).

1336. — Isnard Béroard, fils du précédent. (Id.)

1343. — Bertrand Béroard, fils du précédent. (Id.)

1366. — Antoine Vincens, de Marseille, prête hommage, le 11 décembre, à François de Baux, seigneur d'Aubagne. (Reg. d'E. Venayssin, notaire de Marseille).

1404. — Jacques Vincens donne à emphitéose diverses terres gastes au terroir de Jullans. (Reg. de J. Durand, aux minutes de Mᵉ de Laget, à Marseille).

1448. — Etienne Vincens prête hommage à Charles de Castillon, baron d'Aubagne, le 24 janvier 1438, 5 février 1443 et en 1456. (Reg. de J. Dauphin. Arc. des B.-du-R.).

Le 11 juillet 1461, René de Castillon, baron d'Aubagne, comme successeur de son père Charles, reconnaît à Etienne Vincens la juridiction du château de Jullans, pour les

crimes commis sur son domaine, même avec effusion du sang; il termine ainsi le procès soulevé contre son père, qui niait les prétentions de son vassal. (Reg. d'A. Bausset, notaire d'Aubagne).

1479. — **2 juin.** — Jacques de Candolle, mari de Paulette Vincens, prête hommage à l'évêque de Marseille (reg. d'A. Bausset, notaire d'Aubagne), transige, le 15 janvier 1482, avec l'évêque, à propos des défrichements de Jullans. (Reg. d'A. Bausset).

1524. — **25 avril.** — Jean de Candolle, licencié en droit, reçoit l'hommage et serment de fidélité de ses vassaux dans un pré du quartier (reg. d'Honoré Cabre, notaire d'Aubagne), fait dénombrement à la Cour le 22 avril 1537. (Reg. B. 786. — Arch. des B.-du-Rhône).

1540. — Pierre de Candolle succède à son père Jean, transige avec son frère François, à propos de l'héritage de leur père, le 26 mai 1565. (Reg. de Conte, notaire d'Aubagne).

1583. — Hippolyte et Cornélie de Candolle, dames de Jullans, donnent à arrentement la place et juridiction de leur fief à Sauveur Long de Ceyreste, pour 12 écus d'or par an (Reg. de Conte, notaire d'Aubagne), prêtent hommage à l'évêque, comme dames de Jullans, avec l'autorisation de leurs maris, le 9 février 1602. (Fonds de l'évêché. L. 16 d'Aubagne. — Arch. des B.-du-Rhône).

Seigneurs de Jullans de la famille des de Garnier de 1583 à 1790.

Depuis le mariage du 12 décembre 1583 entre les frères de Garnier et les demoiselles de Candolle, l'arrière-fief fut divisé en deux parties sous les noms de Jullans-Saint-André et Jullans-Fontblanche. Chaque seigneur eut la moitié de la juridiction haute, moyenne et basse, sous la

redevance d'une maille d'or à l'évêque de Marseille, leur suzerain, un déffends séparé dont les herbages et pâturages leur appartenaient exclusivement. Leurs vassaux et voisins appelés *Baussans* (habitants d'une terre Baussenque) n'avaient la faculté de dépaissance pour leur bétail gros et menu que dans le restant du territoire (1).

Les deux seigneurs justiciers avaient les mêmes armoiries ; ils portaient de gueules à une tour carrée d'argent, posée sur un rocher de même, ouverte et maçonnée de sable, sommée d'une tourelle, comblée d'un toit en dos d'âne aussi d'argent et maçonnée de sable. (Robert de Briançon).

Seigneurs de Jullans Saint-André.

HERCULE DE GARNIER, premier du nom, épouse le 12 décembre 1583 (notaire Barthélemy David de la Cadière,) demoiselle Hippolyte de Candolle, transige en 1584 avec son frère un procès qu'avaient leurs femmes, dames de Jullans, avec la communauté de Gémenos à propos du déffends de cette communauté (notaire Conte d'Aubagne).

Il eut de son mariage : 1° Jacques de Garnier qui suit ; 2° Magdeleine, épouse de Jean Isnard, écuyer de Toulon.

JACQUES DE GARNIER, seigneur de Jullans-Saint-André, avocat au Parlement, épouse le 26 avril 1617 (Mᵉ Honoré Gilly, notaire de Marseille) demoiselle Jeanne de Dedons ; il transige le 12 novembre 1666 avec Pierre d'Albertas, seigneur de Gémenos, à propos du droit de compascuité snr leurs domaines respectifs (notaire Martinot) ; il accepte le 23 février 1667 (notaire Olivier) de Blaise de Marin de La Ciotat, son gendre, la cession de 1077 écus,

(1) Reg. B. 922, arch. des B.-du-Rhône.

37 sous à prendre sur la communauté du Bausset, pour prix de la vente des moulins à blé, et celle de 56 écus, 46 sous pour la vente des fours bannaux, faite par lui à la même commune, le 30 avril 1662 (notaire Dalmas du Bausset). Fait un premier testament le 29 juillet 1634, un codicile le 24 novembre 1664, et un deuxième testament le 3 août 1665 (notaire Olivier d'Aubagne). Il eut de son mariage : 1° Hercule, qui suit, 2° Pierre, sieur de la Rouvière et de Jullans, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1670 (prieuré de Saint-Gilles, arch. des B.-du-R.) 3° Claire, religieuse, reçue le 1er novembre 1645 (notaire Olivier); 4° Gabrielle, toutes deux religieuses ursulines d'Aubagne; 5° Magdeleine, épouse de Blaise de Marin de La Ciotat; 6° Hippolyte, qui épouse au château de Jullans, Pierre de Thomas, sieur de Beaulieu, le 16 juin 1647 (notaire Olivier).

HERCULE DE GARNIER, seigneur de Jullans-Saint-André, deuxième du nom, épouse le 18 novembre 1654 (notaire Audier de Marseille) demoiselle marquise de Félix de la Reynarde, fille du contrôleur-général de la marine du Levant. Il eut de son mariage : 1° Pierre, qui suit, chevalier non profès de Saint-Jean; 2° Claire, religieuse ursuline de Marseille ; 3° Jeanne, épouse de messire Honoré de Rascas, seigneur du Canet; 4° Anne, épouse de messire Paul de Ricard, marquis de Bregançon, seigneur de Joyeuse; 5° Alexandre, reçu chevalier en 1674 ; 6° François, chevalier de Saint-Jean en 1682; 7° Jean, chevalier de Saint-Jean en 1691; 8° Surléon, chevalier de Saint-Jean en 1696, (Archives du prieuré de Saint-Gilles, Bouches-du-Rhône) qui fait son testament le 11 avril 1744 (notaire Roux de Cuges); 9° Jacques ; 10° Hippolyte ; 11° Gabrielle ; 12° Jeanne ; il fait un premier testament le 27 décembre 1670, un deuxième le 21 mars 1677 (notaire Olivier d'Aubagne), et le dernier le 30 décembre 1679 (Amalric de Cuges).

Marquise de Félix, veuve en 1681, fait un premier testament le 22 novembre 1694 (notaire Martinot), fait donation en 1703 à son fils Pierre des biens de son père (notaire Conte d'Aubagne). Son deuxième testament est du 24 juin 1720 (notaire Martinot) ; elle veut être ensevelie dans l'église paroissiale de Jullans et nomme Pierre de Garnier son héritier universel

PIERRE DE GARNIER, seigneur de Jullans-Saint-André, héritier universel de son oncle Pierre, sieur de la Rouvière et de Jullans, épouse le 11 juillet 1712 (notaire Martinot d'Aubagne), demoiselle Elisabeth-Marie de Demandolx ; fait son testament le 6 janvier 1725 (notaire Roux de Cuges), par lequel il nomme pour ses héritiers particuliers ses frères Alexandre et Surléon ; donne la jouissance à son frère François, de l'usufruit de ses meubles et immeubles pour en disposer à sa volonté jusqu'à ce que son fils ait atteint l'âge de 25 ans, avec l'obligation de pourvoir à son éducation, ainsi qu'à celle de ses fils posthumes. Il lègue à sa femme une pension de 800 livres en sus de sa dot. Si elle est enceinte, il laisse à chacun de ses enfants à naître la somme de 20,000 livres qui seront données à leur majorité ; il nomme pour héritier universel son fils unique Pierre-Hercule de Garnier, qui suit.

PIERRE-HERCULE DE GARNIER, troisième du nom, et dernier seigneur de Jullans-Saint-André fut, trop jeune, héritier de la fortune de son père et sut mal l'administrer. Sa mère et ses oncles les commandeurs, le tiennent enfermé pendant quatre ans au fort de Saint-Tropez, par lettres de cachet obtenues du roi ; il reçoit le 12 mai 1753 (notaire Demane d'Aubagne), procuration de sa mère Elisabeth de Demandolx, pour vendre les moulins bannaux de Gémenos ; il eut de son mariage avec demoiselle Dorothée-Thérèse de Rolland : 1° la demoiselle N... décédée idiote vers 1774 ; 2° Magdeleine-Françoise-Elisabeth de

Garnier, religieuse; 3° Antoinette-Dorothée, épouse de François-Hilaire-Ange-Auguste de Boyer, seigneur de Bandol. Il fut de nouveau enfermé, sur la plainte de sa famille, aux îles de Sainte-Marguerite, par ordre du roi, du 31 mai 1769; il n'en sortit qu'en mars 1787 à cause de son grand âge, par ordre du roi, et à la condition de vivre en exil au château de Jullans (Carton 397. Intendance de Provence, archives des Bouches-du-Rhône).

Seigneurs de Jullans Fontblanche.

JEAN DE GARNIER, seigneur de Jullans-Fontblanche, premier du nom, président en la chambre des comptes en 1609, épouse le 12 décembre 1583 (notaire Barthélemy David de la Cadière), mademoiselle Cornélie de Candolle. Il eut de son mariage : 1° Melchion, qui suit; 2° Isabeau, mariée à Antoine de Castillon, sieur d'Entraignes, le 11 juin 1616 (notaire J. Guirand du Bausset); 3° Magdeleine, épouse de noble Pierre-Paul qui, étant veuve, lègue par son testament (notaire Conte d'Aubagne), à Magdeleine de Bricard, sa petite-fille, à Suzanne de Paul, sa fille, religieuse à Hyères; elle nomme pour son héritière universelle Gabrielle de Paul, son autre fille, femme de noble Christol de Bricard de Marseille, et fait divers legs à sa sœur Catherine, femme du conseiller de Pennafort et à ses neveux Jean-Baptiste de Garnier, sieur de Montfuron, et à Marc-Antoine de Garnier, sieur de Rousset; 4° Catherine, épouse du conseiller de Pennafort.

MELCHION DE GARNIER, seigneur de Jullans-Fontblanche, épouse le 19 novembre 1618 (Jean Daniel, notaire de Sixfours), mademoiselle Marguerite de Beaussier; il eut de son mariage : 1° Esprit de Garnier, qui suit; 2° Jean-Baptiste de Garnier, sieur de Montfuron;

3° Marc-Antoine, sieur de Rousset; 4° Françoise, mariée à Nicolas de Félix, sieur de la Jaconnière, le 12 novembre 1664 (notaire Olivier d'Aubagne) ; 5° Thérèse, épouse de Louis de Garnier de Rousset, seigneur de Saint-Antonin (Dossier 162 du prieuré de Saint-Gilles).

ESPRIT DE GARNIER, seigneur de Jullans-Fontblanche, épouse le 21 février 1667, au château de Castillon (notaire Rostan de la Cadière), mademoiselle Elisabeth-Angélique de Castillon, fait son testament à Jullans le 7 mai 1707 (notaire Ganteaume de Ceyreste). Il eut de son mariage, Jean de Garnier, son fils aîné qui suit; 2° Louis de Garnier, chevalier profès de Saint-Jean, reçu en 1694 (Dossier 616, archives du prieuré de Saint-Gilles, aux archives des Bouches-du-Rhône) ; 3° Antoine, chevalier non profès de Saint-Jean, reçu en 1697.

JEAN DE GARNIER, seigneur de Jullans-Fontblanche, deuxième du nom, épouse le 23 juin 1697 (maître Decugis, notaire d'Ollioules), demoiselle Anne Thérèse de Petra ; fait son testament le 24 juin 1721 (maître Poncet, notaire de Toulon). Il eut de son mariage : 1° Louis Clair de Garnier qui suit ; 2° Thérèse-Françoise ; 3° Claire ; 4° Cecile ; il nomme pour tuteur de ses filles Pierre de Garnier, seigneur de Jullans-Saint-André.

LOUIS-CLAIR DE GARNIER, seigneur de Jullans-Fontblanche et de Castillon, conseiller du roi en la sénéchaussée de Brignole, épouse le 18 mai 1738 (M° Mourchou, notaire de Toulon), mademoiselle Anne-Catherine de Bourguignon, de Bussière-la-Mûre. Il eut de son mariage: 1° Louis-César de Garnier, qui suit ; 2° Marguerite-Geneviève-Charlotte de Garnier née à Jullans le 18 octobre 1747 ; elle eut pour marraine Rose-Geneviève-Cécile de Garnier Fontblanche ; et fut reçue, sur sa demande et après enquête, du nombre des chanoinesses hospitalières de l'ordre de Saint-Antoine en Viennois (Dossier 616, archives du

prieuré de Saint-Gilles, aux archives des Bouches-du-Rhône), le 1er juillet 1789, elle mourut à Cassis en 1811 (reg. de l'état-civil) ; 3° Marie-Claire-Marguerite, qui épouse, le 11 février 1771, Antoine de Brun, de Draguignan, seigneur de Favart (notaire Gase de La Ciotat).

LOUIS-CÉSAR DE GARNIER, dernier seigneur de Jullans-Fontblanche, perdit son fief à la révolution de 1790. Il épousa, le 20 octobre 1789, Françoise de Garnier, fille naturelle de François-Xavier de Garnier, conseiller-secrétaire du roi, mort à Cassis le 20 avril 1789 (1), et de Anne-Marguerite Michel, fut légitimée par lettres patentes du roi en mai 1783. (Reg. Miroménil, f° 59 — Arch. des B.-du-R.). Il eut de son mariage : 1° demoiselle Polixène, morte célibataire; 2° Charlotte-Françoise-Dorothée, née à Cassis le 13 juin 1793, mariée à M. Charles Chieusse de Villepeys, de laquelle sont nés Messieurs Maxence et Anatole de Villepeys, et deux demoiselles, mariées à Messieurs Fabre-Demoulin et au baron de la Cropte de Chantérac, ancien maire de Marseille et sénateur; 3° Mélanie-Justine-Marie-Guillemine, née le 27 septembre 1801, et mariée à M. Xavier d'Authier de Sisgaud.

Bailes de Jullans.

1230. — Aycard de Lézignan, baile du Chapitre (ch. de la Major).

(1) Ce François-Xavier de Garnier, descendant d'nne famille noble de Marseille établie à Cassis au commencement du XVIIIe siècle, succéda, dans sa charge de secrétaire, à son père Pierre, décédé le 1er juin 1754, (Reg. Balainvilliers. f° 60, v° — Arch. des B.-du-R.). Du mariage de son frère Etienne avec une demoiselle de Moustiers sont issus les de Garnier de Cassis, dont les derniers descendants sont : M. François-Xavier de Garnier, resté célibataire, et terminant dignement son existence au milieu des bonnes œuvres, et par les femmes, M. Jules Imbert, maire de Cassis depuis 1871.

1345. — Hugues-Raymond, nommé baile par Isnard Beroard, seigneur de Jullans (Arch. de Marseille).

1409. — Guillaume-Michel, baile et clavaire pour Odon de Villars et Alix de Baux, comtesse d'Avellin (Reg. de J. Durand).

1621. — Sauvaire Fabre, baile (notaire Olivier).

1627. — Honoré Fabre (notaire Olivier).

1685. — N., Comte d'Aubagne (Reg. B. 922. arch. des Bouches-du-Rhône).

Juges.

Les bailes du fief, comme lieutenants du juge de la baronie d'Aubagne ; cependant maître Louis Gabriel, avocat, juge de Gémenos, se dit juge de Jullans en 1711 (Reg. de G. Motet, notaire d'Aubagne), nous ne savons pourquoi.

Prieurs, Recteurs et Vicaires perpétuels de la Paroisse de Jullans.

1305. — Foulques Auriol, prêtre de Cuges, nommé par l'évêque, prieur de l'église de Saint-André (Livre Vert de l'évêché, f° 21.)

1446. — Guillaume Ricard, prêtre recteur de Notre-Dame de Jullans (Union des prieurés. — L. de Gémenos du fonds de l'évêché. — Arch. des Bouches-du-Rhône.)

1626. — Messire Cosme Allègre. (Reg. d'Olivier, notaire d'Aubagne en 1644.)

1656. — Messire Jean Barrue, prêtre et fermier de la dîme pour le Chapitre. — (Acte par lequel il s'oblige envers les seigneurs à dire la messe les fêtes et dimanches. (Reg. Olivier.)

1659. — Messire Charles Bounin, fermier de la dîme. — Même accord envers les seigneurs. (Reg. Olivier, de 1659.)

1663. — Messire Antoine Jourdan (d'Aubagne), bénéficier de la Major, rentier du Chapitre, prieur du prieuré de Jullans.

1696. — Messire Ginies, prêtre, fermier de la dîme.

1698. — Messire Nicolas Barthélemy, vicaire perpétuel, (bull. des Bouches-du-Rhône) résigne sa vicairie en 1705 en faveur de :

1705. — Messire Louis Martin, prêtre du diocèse de Senès, mort en 1710.

1710. — Messire Antoine Bremond, prêtre de Cassis, prend possession de la vicairie le 11 novembre, en présence de Messire Justinien. Bourguignon, vicaire de Cassis et Messire Deleuil, vicaire de Roquefort. (Reg. de la Major, n° 16, — arch. des Bouches-du-Rhône.) résigne en 1736 en faveur de :

1736. — Messire François Icard ; il était encore vicaire en 1743 (notaire Martinot), et a pour successeur :

17... — Messire Jean Louis Giraud, qui résigne son prieurécure (bull. des Bouches-du-Rhône) en faveur de :

1776. — Messire François Fabre de Vaison, qui s'engage à faire à son prédécesseur une pension de 400 livres (bull. des Bouches-du-Rhône, f° 81). Il résigne la même année en faveur de :

1776 à 1791. — Messire Esprit-Honoré Bourguignon, prêtre de Marseille. Il abandonne sa vicairie perpétuelle de Meounes en faveur de son prédécesseur François Fabre (bull. des Bouches-du-Rhône, folio 575) prêta serment à la constitution ; il était encore curé en 1791 (frais du culte. — (Arch. des Bouches-du-Rhône).

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

M. LE DOCTEUR P.-M. ROUX

Secrétaire perpétuel de la Société de Statistique de Marseille

PAR

Le Docteur Adrien SICARD

Membre actif.

La Société de Statistique de Marseille, désirant rassembler les documents nécessaires pour écrire la vie de son ancien secrétaire perpétuel, M. Pierre-Martin Roux, nous a chargé de ce pieux devoir. Nous venons, en conséquence, et sur la demande qui vous en avait été faite par M. le Ministre de l'Instruction publique, vous donner une notice historique sur cet homme de bien.

Avant de commencer ce travail, nous sollicitons toute votre bienveillance, car il est difficile de rendre un juste et impartial hommage aux hommes qui ont tant fait pour la science et l'humanité.

Le docteur Pierre-Martin Roux est né à Marseille, le 3 juin 1791, de M. Antoine-Martin Roux et dame Marie-Rose Soulleyet.

C'est dans notre ville qu'il a fait d'excellentes études classiques et commencé ses études médicales.

A peine âgé de dix-sept ans, il se présente au concours de Toulon, pour y disputer une place d'aspirant chirurgien de marine; l'ayant obtenu, il se rend dans cette ville pour poursuivre ses études dans l'Ecole, s'y préparant à un nouveau concours pour l'embarquement.

Bientôt après, une place de chirurgien de 3ᵉ classe était vacante : le jeune Roux se présente et la remporte au concours; mais les membres du Conseil de santé navale, vu le jeune âge et la complexion délicate de ce jeune homme, se refusèrent à son embarquement.

La santé de M. Roux était-elle bien la cause du refus? ne peut-on pas l'attribuer à ce que, remplissant, à cette époque, à la satisfaction générale, et depuis plusieurs mois, les fonctions de sous-secrétaire du Conseil de santé navale, l'on était bien aise de le conserver dans cette position? La suite vous prouvera que nous sommes dans la vérité.

Après ce refus, M. Roux s'adresse au Ministre Directeur de l'Administration de la guerre et lui demande l'autorisation d'entrer dans l'armée de terre. Cette demande lui fut accordée et à la suite d'un nouvel examen, il est nommé chirurgien sous-aide major aux armées d'Allemagne, ou il devint successivement chirurgien-major dans les hôpitaux et les ambulances divisionnaires et réglementaires. Il fit sept campagnes sous le Premier Empire, en Bavière, Autriche, Hongrie, Saxe, Silésie, Italie et Alsace.

Nous le voyons assister, en 1809, à la mémorable bataille de Wagram; les célèbres combats de Lutzen et de Bautzen nous le montrent chirurgien au 2ᵉ régiment provisoire de Croatie; partout, nous le retrouvons remplissant ses devoirs avec distinction.

Après la bataille de Wagram, il contracta le typhus, à Vienne (Autriche), et faillit devenir la victime de son dévouement.

Il est blessé en 1811 dans un combat entre les Turcs et les Croates.

Le 19 novembre 1813, après s'être soustrait aux poursuites de l'ennemi, qui fit prisonnier à Rovigo, le cadre du 2ᵉ régiment provisoire de Croates, il sauva le lende-

main, un lieutenant qui commandait un détachement du 36e de ligne, détachement qui avait été attaqué et détruit par des forces autrichiennes bien supérieures en nombre.

A la suite de cette action et en souvenir de ses excellents services, il fut nommé chirurgien-major du château de Vérone.

La carrière militaire de P.-M. Roux peut se résumer en ces quelques lignes : Ancien chirurgien de la marine au port de Toulon, et des armées françaises en Bavière, Autriche, Hongrie, Saxe, Silésie, Italie, Illyrie, Alsace ; ex-officier de santé des chasseurs croates d'Ogulin ; chirurgien aide-major de l'ex-102e régiment de ligne ; chirurgien-major, par intérim, du 2e régiment de Croates, dans la guerre de 1813, contre les Russes et les Prussiens.

A l'époque du licenciement de l'armée, en 1815, P.-M. Roux rentra dans ses foyers et vint habiter Marseille ; il reçut du Conseil d'administration du 102e régiment, non seulement ses états de service, mais la déclaration suivante :

« M. P.-M. Roux, chirurgien-major au 102e régiment, a toujours servi avec zèle et distinction, dans toutes les affaires où le régiment s'est trouvé ; il a constamment donné des preuves de sa capacité ; sa conduite est digne d'éloges et il a toujours mérité l'estime de ses chefs et de ses camarades. »

Telle est la fin des services militaires de M. P.-M. Roux.

Nous allons l'étudier dans sa vie civile :

Nous venons de jeter un coup d'œil sur les services rendus par M. P.-M. Roux dans sa carrière militaire ; étudions maintenant la partie la plus longue et la plus importante de son existence, c'est à dire sa vie civile.

M. P.-M. Roux, après son licenciement, se mit à l'étude pour parvenir au doctorat : bachelier ès-lettres en 1816, il

obtint le titre de docteur en médecine, à la Faculté de Montpellier, le 13 août 1817, à la suite de brillants examens et d'une thèse très remarquable, portant pour suscription : *Essai médico-chirurgical sur la névroposopalgie ou le tic douloureux de la face.* Ce travail, qui a fait sensation à cette époque et que nous avons dans les mains, se compose de 40 pages in-4° ; il prouvait que notre confrère était digne du titre qu'il obtint.

Homme d'étude et d'intelligence, d'une probité à toute épreuve, M. P.-M. Roux vint se fixer dans Marseille, sa ville natale, et se dévoua à toutes les œuvres bonnes et utiles.

Disons en passant qu'il a consacré la plus grande partie de sa vie à remplir des fonctions gratuites. Nous en citons quelques-unes :

Administrateur titulaire de la Société de bienfaisance de Marseille, administrateur de la Caisse d'épargne, membre du Conseil de salubrité des Bouches-du-Rhône, du Conseil d'administration de la Société de bienfaisance des médaillés de Sainte-Hélène, médecin des dispensaires du Bureau de bienfaisance et de l'œuvre de la Providence, membre du Comité communal d'instruction primaire et l'un des fondateurs de l'Institut des Provinces de France.

Le premier journal de médecine, publié à Marseille, l'a été en 1821. *L'Observateur des Sciences Médicales*, que M. P.-M. Roux a fondé et qu'il a rédigé, comprend dix volumes, qui ont été publiés de 1821 à 1825. Les premiers rédacteurs associés à notre confrère, pour la fondation de ce journal remarquable sous tous les points de vues, étaient MM. Daulioulle, Forcade, Guiaud, Poutet, Sigaud et Sue.

Les *Adieux à nos souscripteurs*, qui terminent le 10e volume, sont très touchants ; ils prouvent tout le bon cœur de notre collègue et avec quel déchirement il aban-

donnait, à la suite de la perte de son fils unique et de beaucoup d'ennuis suggérés par ses confrères, le journal qu'il avait fondé.

Mais un homme de cette trempe ne se laisse pas abattre par le malheur.

Revenu de sa stupeur, il se livre de nouveau au travail incessant, et publie en 1826, étant secrétaire-général, le *Bulletin des travaux de la Société Royale de Médecine de Marseille*, qui fait suite à *l'Observateur des Sciences Médicales*. Ce bulletin forme 4 volumes in-8, se terminant à l'année 1829.

P.-M. Roux fut nommé, en 1828, médecin de l'Administration sanitaire. Il en a rempli les fonctions pendant 36 ans. Désigné, en 1832, pour aller étudier à Paris, le choléra morbus, il rédige à son retour, un rapport remarquable sur cette maladie. En 1837, il constate, à bord du *Léonidas*, venu de Constantinople, une affection pestilentielle dont la nature avait paru douteuse.

Il se dévoua pour combattre le choléra, non-seulement à Marseille et à Paris, mais encore en Hollande.

Reçu membre titulaire de la Société royale de Marseille, en 1820, nous le voyons successivement archiviste, secrétaire-général, vice-président et trois fois président. Il devint membre honoraire en 1853. Nommé trois fois membre du Conseil de salubrité, il s'y est fait remarquer par ses travaux.

Pendant 27 ans, nous le trouvons dans le Conseil d'administration de la Société de bienfaisance et médecin des dispensaires pendant 40 ans.

M. Pierre-Martin Roux est l'un des fondateurs de la Société de Statistique de Marseille, dont il a été secrétaire perpétuel pendant 37 ans. Depuis cette époque, il a toujours rédigé le répertoire de ses travaux. Pour parvenir plus aisément au but de vulgarisation des sciences qu'il pour-

suivait, il avait fini par prendre un brevet d'imprimerie, en 1857, et typographiait lui-même les annales des Sociétés savantes de Marseille.

M. Mortreuil, au nom de la Société, a prononcé sur sa tombe un discours dans lequel il a retracé en peu de mots tous les services que M. P.-M. Roux a rendus à notre Compagnie, dont il avait été lauréat.

Le docteur P.-M. Roux pensait qu'il serait utile de fonder, en France, des associations professionnelles et scientifiques. Dans le Congrès de Bordeaux, en 1842, il exprima cette idée, et pour en prouver l'utilité, il fonda dans notre ville, le 20 juillet 1843, le Comité Médical des Bouches-du-Rhône.

L'œuvre à la fois scientifique et humanitaire qui porte ce nom fut approuvée par le Ministre, le 12 mars 1845, et déclarée d'utilité publique par décret du 31 mars 1859. Cette institution est unique en France, elle a pour but de grouper en une seule famille les médecins et les pharmaciens du département des Bouches-du-Rhône ; de donner à ses membres des secours pour eux ou leur famille en cas de maladie, des secours éventuels dans diverses circonstances, et des pensions pour leur vieillesse, tout en les reliant par des études scientifiques consignées dans le recueil des Actes du Comité.

Si nous ajoutons qu'une commission arbitrale règle les différents entre les médecins ou pharmaciens et les clients, qu'un conseil de discipline maintient la dignité professionnelle parmi les membres de cette Société, nous aurons expliqués en peu de mots la fondation de cette institution digne de celui dont nous racontons la vie.

Nous ne vous dirons pas à quelles mesquines tracasseries notre confrère a été en bute à cause de cette institution; il faut, comme nous, l'avoir suivi dans ses premiers pas, l'on comprend alors ce qu'il lui a fallu d'abnégation

pour fonder cette œuvre, qui, par elle seule, illustre la vie de P.-M. Roux.

Toujours à l'œuvre, par ses courses incessantes et sa plume, il est parvenu à commencer, en 1844, le compte-rendu de cette Association, et jusqu'à sa mort, il a rédigé, depuis 1851, sous forme de journal, les *Actes du Comité Médical des Bouches-du-Rhône*.

Nous avons vu notre confrère secrétaire-général du Congrès scientifique de France réuni à Marseille en 1846. On le retrouve aux assises scientifiques du sud-est de la France, tenues à Aix (en Provence) en 1853, et aux assises scientifiques du Congrès archéologique tenu à Apt. Le vote de ses collègues le nomma président de ces deux réunions. Il fut aussi membre de l'Académie de Marseille, l'un des fondateurs de la Société encyclopédique des bords du Rhin. Nous le trouvons toujours dans les rangs de la garde nationale de Marseille dans les temps difficiles.

P.-M. Roux a été successivement président perpétuel du Comité médical des Bouches-du-Rhône, président des assises scientifiques du sud-est de la France, sous-directeur de l'Institut des provinces de France pour la même région; inspecteur divisionnaire de la section française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques ; secrétaire perpétuel de la Société de Statistique, membre résidant de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de notre ville, membre actif de la Société d'horticulture de Marseille et de la Société départementale d'agriculture des Bouches-du-Rhône, membre honoraire des Sociétés de médecine de Marseille, Tours, New-York et de Philadelphie ; membre correspondant des Académies de Paris, de Cadix, de Milan, de Naples, de Turin, de Palerme, de Barcelone, de l'Académie de chirurgie de Madrid, associé des Sociétés médicales de la Nouvelle-Orléans, de Stokholm, de

Lyon, de Strasbourg, de Montpellier, d'Angers, de Toulouse, de la Rochelle, de Bordeaux, de Nîmes; correspondant de l'Institut d'Amérique, de l'Institut Egyptien, de l'Institut d'Afrique, de l'Institut historique et géographique du Brésil; membre correspondant de l'Académie pontanienne, des Académies des sciences d'Aix, de Blois, de Clermont-Ferrand, du Puy, de l'Allier, de Palerme, de Livourne, de Sienne, du Var, de Savoie, de l'Académie de l'industrie française, de la Société polytechnique, de la Société littéraire et de celle des sciences et d'agriculture de Rochefort, de la Société archéologique d'Athènes, de celles d'Autun et de Draguignan, de la Société libre d'émulation de Rouen, des Sociétés de statistique de Paris, de Grenoble, etc., etc.

Notre confrère n'était pas un collectionneur de diplômes, comme nous en connaissons à notre époque, mais il marquait son passage dans toutes les Sociétés auxquelles il appartenait, à quelque titre que ce soit, par des travaux remarquables, que vous trouverez insérés dans leurs comptes-rendus.

Maintes missions honorables ont été confiées à M. Roux.

C'est ainsi qu'en 1828, la Société royale de médecine de Marseille, le chargea de la représenter officiellement à l'inauguration du monument que la ville d'Aubagne érigeait à l'abbé Barthélemy ; cette fontaine qui supporte la statue de l'auteur d'*Anacharsis*, est située au milieu de la place, en face l'Hôtel-de-Ville. Ses bas-reliefs perpétuent le souvenir de cet illustre enfant de la ville d'Aubagne.

L'Intendance Sanitaire et la Chambre de Commerce de Marseille le désignèrent en 1832, pour faire partie de la Commission envoyée à Paris, afin d'observer le choléra-morbus, qui venait de faire irruption dans la capitale.

C'est P.-M. Roux que les Sociétés scientifiques et médicales de Marseille ont délégué de 1841 à 1864, pour les

représenter au Congrès scientifique de l'Institut des provinces de France ; il a été très souvent président ou vice-président de la Section de médecine et président général du Congrès en 1863.

Les mêmes Sociétés, l'ont délégué au Congrès des vignerons à Bordeaux, dont il fut l'un des vice-présidents généraux.

Nous le trouvons comme représentant des Sociétés de Marseille, au 1er Congrès des délégués des Sociétés savantes, à la Sorbonne (Paris), et aux Congrès scientifiques de Gènes, de Milan, de même qu'au Congrès de statistique séant à Bruxelles.

La Société de médecine de Marseille l'a délégué pour la représenter, lors de l'inauguration de la statue du célèbre Bichat, érigée à Bourg-en-Bresse ; dans cette circonstance, il prononça quelques paroles en présence de l'éffigie de cet illustre médecin, anatomiste distingué.

Inutile de mentionner son dévouement pendant les épidémies qui ont affligé Marseille, nous ne devons cependant pas oublier de signaler, l'épidémie de variole en 1828 et les choléra de 1835, 1837, 1849 et 1854.

Un homme qui s'était dévoué pendant une longue vie d'abnégation et de travaux devait recevoir des distinctions justement méritées.

Plusieurs médailles, dont une en or, lui ont été décernées par la Société de médecine de Marseille; notre Société de Statistique lui en offrit une en vermeil ; la Société française de Statistique universelle récompensa ses travaux par une médaille de bronze et une en vermeil ; l'Académie de Statistique de Milan lui a décerné une médaille d'honneur, et trois médailles civiques lui ont été concédées par la ville de Marseille pour son dévouement pendant les choléras de 1835, 1849 et 1854.

La croix de chevalier de la Légion-d'Honneur a brillé

sur sa poitrine, mais elle lui a été concédée pour ses seuls services militaires. Ce fut pour lui un regret ; plusieurs de ceux qui liront ces lignes, se demanderont comment P.-M. Roux est mort simple chevalier, mais ils ne se reportent pas à une époque où il était bien difficile d'obtenir le signe de l'honneur, et ils doivent savoir que dans tous les temps, ce sont ceux qui travaillent le plus qui sont les moins récompensés. C'est le privilége de tous les hommes d'étude et de progrès.

Si nous mentionnons la croix de commandeur de la Couronne de Chêne (Pays-Bas), celle de commandeur du Nichan-Iftikar (de Tunis), de chevalier des Saints-Maurice-et-Lazare (Italie), et la médaille de Sainte-Hélène, nous aurons cité toutes les récompenses qu'il a obtenues pendant sa longue carrière.

Le docteur P.-M. Roux était un excellent praticien ; toute sa vie a été consacrée à servir son pays, la science et l'humanité. D'un dévouement à toute épreuve, d'un zèle infatigable dont ne pourront jamais se faire une idée ceux qui ne l'ont pas connu, notre confrère ne s'est point aperçu du poids des ans, et lorsque, le 24 octobre 1864, la mort est venue le surprendre à l'âge de 73 ans, il travaillait avec une assiduité et une activité qui n'ont pas peu contribué à l'attaque d'apoplexie séreuse à laquelle il a succombé, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, et entouré de sa famille et d'amis désolés.

Tout Marseille assistait aux funérailles de P.-M. Roux ; chacun sentait que la ville avait fait une perte impossible à combler, et les discours prononcés sur sa tombe par M. Laforet, au nom de l'Académie de Marseille ; par M. Mortreuil, au nom de la Société de Statistique ; par le docteur Jubiot, au nom de la Société impériale de médecine, et celui de M. le docteur Gouzian, au nom du

Comité médical des Bouches-du-Rhône, n'ont été qu'un faible écho de la reconnaissance publique.

Heureux ceux qui peuvent, comme P.-M. Roux, en quittant cette terre, y laisser des marques ineffaçables de leur passage, par leurs travaux scientifiques et l'appui qu'ils ont donné aux bonnes œuvres et à tout ce qui constitue les études d'utilité publique, leur mémoire est immortelle.

L'on sait, en effet, comme l'écrit fort bien Etienne Parrocel, dans son analyse de la peinture que : *honorer la mémoire des hommes illustres, c'est en faire surgir de nouveaux et en perpétuer la race dans le champ de l'avenir.*

PUBLICATIONS

Dues à la plume de M. le Docteur P.-M. ROUX, secrétaire perpétuel de la Société de Statistique de Marseille.

Avantage que les acides minéraux présentent à la médecine des armées, 1815.

Essai médico-chirurgical sur la névroposopalgie, ou le tic douloureux de la face, thèse pour obtenir le grade de docteur en médecine, 1817.

De l'influence de la médecine morale sur la santé, 1818.

Des passions suivant les âges, et de leurs effets sous le point de vue médical, 1819.

Du courage considéré sous le rapport médical, 1820.

Fondation du journal l'*Observateur des sciences médicales*, premier journal de médecine publié à Marseille, 10 volumes, de 1821 à 1825.

Coup d'œil sur la fièvre jaune et sur diverses mesures sanitaires auxquelles elle a donné lieu à Marseille, pendant les mois de septembre et octobre 1821.

Notice biographique sur le docteur Daulioulle, 1821.

Notice historique sur Antoine Aubert, fondateur de l'hôpital de Saint-Sauveur.

Notice historique sur le docteur Gérard de Cotignac, célèbre botaniste français.

Notice historique sur J.-B. Textoris, second chirurgien en chef de la marine royale.

Eloge historique de Polydore Roux, conservateur du cabinet d'histoire naturelle de Marseille.

Eloge historique de P.-Emmanuel Fodéré, professeur de médecine légale à la Faculté de Strasbourg.

Recueil de la Société royale de médecine de Marseille, faisant suite à l'*Observateur des sciences médicales*, 4 volumes, 1825 à 1828.

Mémoire sur la gaieté considérée sous le rapport physiologique et hygiénique, 1825.

Quatre rapports sur l'état des maladies traitées dans les dispensaires du Bureau de bienfaisance de Marseille, 1825.

Rapport sur les bains de mer établis au bassin d'Arenc, près Marseille, 1829.

Compte-rendu des travaux de la Société de Statistique de Marseille, 1830 au mois d'octobre 1864.

Répertoire de la Société de Statistique de Marseille, fondé en 1837, 26 volumes in-8°.

Rapport sur les congrès de Nîmes et de Milan.

Compte-rendu des opérations et des travaux de la Société de Bienfaisance de Marseille, 1830 à 1840.

Relations médicales de la Commission envoyée à Paris par l'Intendance sanitaire et par la Chambre de Commerce, pour observer le choléra-morbus à Paris, 1832.

Bulletin semestriel de la Société royale de Médecine de Marseille, 1840 à 1843.

De la statistique appliquée à l'étude de l'hygiène publique en général et de l'hygiène des Marseillais en particulier, 1841.

Considérations sur l'importance et l'utilité des études physiologiques, 1844.

Des Académies considérées sous le rapport de l'influence qu'elles pourraient avoir sur le bonheur public, 1844.

Compte-rendu des Actes du Comité médical des Bouches-du-Rhône, 1843 à 1850.

Les mêmes Actes sous forme de journal, de 1851 à 1864.

Compte-rendu du Congrès scientifique de France, réuni à Marseille en 1846, 2 volumes in-8°.

Actes de la première session des assises scientifiques du Sud-Est de la France, tenues à Aix en Provence en 1853, et des *Assises scientifiques du Congrès archéologique* tenu à Apt.

De la régénération des Sociétés savantes en général et des Sociétés de médecine en particulier, 1851.

LES CHARTES

DE

L'ABBAYE DE SAINT-GERVAIS

PAR

M. Louis BLANCARD

Membre actif.

I

Manassès, archevêque d'Arles, donne l'abbaye de Saint-André, en Camargue, et l'église de Saint-Sauveur de Fos, avec ses succursales de Saint-Gervais de Fos et Saint-Vincent de la Valduc, à Drogon, évêque de Marseille et à ses chanoines, qui, forcés de fuir devant les invasions réitérées des Sarrazins et n'ayant plus de ressources, sont accourus les lui demander en pleurant, afin de pouvoir trouver dans leurs revenus, les moyens de se sustenter et de se vêtir eux-mêmes et de fournir des vivres et des vêtements à leurs ouailles. Arles, 13 juin 923 (1).

Prevenit divini numinis clemencia. Manasses, sancte Arelatensis ecclesie humilis archiepiscopus, omnibus ecclesie sue filiis. Noverit industria fidelium universorum qualiter veniens venerabilis vir Drogo, Massiliensis episcopus, cum lacrimabili gemitu adiit presentiam nostram, singultuoso planctu canonicos sue ecclesie propter continuos Sarracenorum impetus suis

(1) Le texte de cette charte est emprunté au *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, Paris, 1857, in-4°, t. 1. p. 2.



in locis manere non posse conquestus, utque nostri sufragii fulcro sustentari videretur opportunum se, tam nostris quam fidelium nostrorum auribus lacrimabili ingessit voci...... Igitur apostolice memores sentencie que dicit : « Si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra, » tacti dolore cordis intrinsecus, fraternitatis ejus precibus favorem atque consensum prebuimus. Precatus est itaque ut aliquod suplementum, quod esset juris ecclesie nostre, ei concederemus, unde victum et vestimentum tam ipse quam filii ecclesie sue, utriusque videlicet sexus, servi hac liberi, habere potuissent, scilicet abbatiam Sancti Andree sitam in territorio urbis Arelatensis in insula Camaricas, super flumen Rodani, in villas......; in castro quod vocatur Fosses, ecclesiam in honore sancti Salvatoris, cum ecclesiis sibi adjacentibus. Itaque inclinati precibus incliti ac piissimi principis et avunculi nostri Hugonis, illud consideravimus beati evangeliste : « Si quis habuerit substantiam et viderit fratrem suum necesse abere, et clauserit viscera sua ab eo, quomodo caritas Dei manet in eo ? » Ea igitur racione compulsi, concedimus eidem Drogoni episcopo jam dicto supranominatam abbatiam Sancti Andree, cum omnibus appendiciis suis, et ecclesiam Sancti Salvatoris cum ecclésiis sibi adjacentibus, videlicet....... ecclesiis sancti Gervasi et sancti Vincentii Ugensis, (1) cum cimeteriis, offerendis, primiciis et decimis, tam de pane quam de vino, et ceteris rebus, id est salinis, piscibus, rivulis, ..., ut teneant omnibus diebus; ea videlicet condicione, ut singulis annis in festo sollenni sacratissimi martiris Stephani census consuetus canonicis ejusdem ecclesie sancti Stephani persolvatur.

Et ut istius scripture nostre auctoritas firmiorem vigorem optineat, manu propria subscribentes roborare decrevimus.

Facta hec donacio Arelate civitate, annó Incarnacionis Dominice DCCCCXXIII, die iduum juniarum.

Manasses, Arelatensis Archiepiscopus, firmavit. Radbertus, prescripte sedis, firmavit. Friboldus, indignus levita, firmavit. Thomas canonicus firmavit. Dominicus presbyter, Poncius pres-

(1) Aujourd'hui *La Valduc.*

byter, firmaverunt. Mo........ presbyter, firmavit, Adalbertus presbyter, ... monachus, Ivo, Amalbertus, Gisfredus, Richardus, Augerius, ...rius, Rifardus, Frabertus et alii multi firmaverunt.

II

Annon, archevêque d'Arles, autorise le prêtre Pation à établir, dans l'église de Saint-Gervais-lès-Fos, une congrégation de frères, sous la règle de saint Benoît, et lui accorde, comme dîme, la dixième partie des poissons pêchés au Martigues. — Ire indiction, 989.

Notum sit alumpnis catholice fidei quod veniens quidam sacerdos, Paco nomine, ante presentiam domini Annonis, sancte Arelatensis ecclesie archipresulis, petens ut concederet ei locum regulariter vivendi in ecclesiam sancti Gervasii, que sita est subtus castrum nominatum Fossas secus mare, et congregandis fratribus ibi Deo pie servientibus secundum sancti ac venerabilis patris Benedicti regulam ceterorumque sanctorum regulariter viventium. Quam peticionem audiens, domnus Archigera concessit ei hoc quod petebat sub testificatione, ut ibi suprascriptum est, regulariter viveret, et fratres ibi sub regula adgregaret. Concessit etiam et decimum de totos pisces qui in piscatorias de Ponte fuerint apprehensi. Quod si ita vivére studuisset, decedentibus fratribus qui modo ibi vivunt, partes ecclesie presbiteratus quas ibi possident ipse sine mora perciperet, et in introitu episcoporum, ipsi qui modo est et succedentibus singulas libras de pipero persolvat. Qui autem hujusce rei observator extiterit, benedictionem a Domino consequatur. Sin autem, quod absit, aliquis violator existens hoc irrumperit, anathematis vinculo innodetur. Actum est hoc publice anno incarnationis dominice D. CCCC°. L°. XXX. VIIII°, indicione prima.

S. domini Annonis archiepiscopi qui hanc cessionem fieri jussit. Willelmus comes firmavit. Ymbertus prepositus firmavit. Pontius Massiliensis firmavit episcopus. Riculfus episcopus firmavit. Ugo firmavit. Aicardus firmavit. Berardus firmavit.

Aldebertus firmavit. Arincus firmavit. Helyas firmavit. Tructaldus firmavit. Alius Aldebertus firmavit. Vitalis firmavit. Venrannus firmavit. Arelas firmavit. Ymhirannus firmavit. Agilbertus firmavit. Bernerius firmavit. Ricardus firmavit. Bricius firmavit. Ebrardus firmavit. Isnardus firmavit.

(Arch. des B.-du-Rh., Arch. d'Arles, Liv. Vert 265, Liv. Rouge 343).

III

L'archevêque Annon élève Pation à la dignité d'abbé de Saint-Gervais, — 5e indiction, 991.

Apostolicis instituta doctrinis canonumque decretis sanctitum fore dinoscitur ut unaqueque ecclesia a proprio regatur patrono. Quapropter in Christi nomine Anno sancte sedis Arelatensis ecclesie archimandrita, tactus amore divino et accensus caritate paterna, una cum consensu et voluntate canonicorum nostrorum edicioni sue parentium, elegimus quendam clericum ad abbatem, nomine Pationem, quantum ad humanos oculos attinet, satis humilem, prudentem, bonis moribus aliarumque virtutum decenter ornatum. Nunc ergo monachos in ecclesia beati Gervasii martyris degentes permuniat, illosque verbis atque exemplis regulariter nutriat, et locum prelibatum abbatia dicatum in melius restauret atque reformet. Quod ut firmius et absque ulla ambiguitate alacriter destructa restaurare studeat, manu propria hanc electionem roboravit et ab aliis subscriptis roborari fecit, et eam sibi propriam perpetuo retinuit. Archipresul predictus firmavit et roborari jussit, anno igitur incarnacionis dominice D. CCCC°. XC°. I°, indicione V°, auxiliante Domino nostro Jhesu Christo qui vivit et regnat per infinita seculorum secula, amen. Maiolus levita firmavit. Aycardus levita firmavit. Hugo levita. Holidus presbiter. Ainardus presbiter. Adabertus exiguus presbiter. Helyas presbiter. Ymhirannus presbiter. Bricius presbiter. Pontius presbiter. Gerardus Guionius alumpnus sacer relegit. Marcellinus presbiter. Amelius presbiter. Borellus presbiter. Arincus presbiter. Agilbertus

presbiter. Hodilus presbiter. Bellonus presbiter. Tructaldus presbiter. Durantus presbiter. Atque scribere imperavit, idus Maii die Penthecosten feliciter. Amen.

(Ibid. l. v. 265, l. r. 342).

IV

Rostan, archevêque d'Aix, son frère Amel et ses neveux Pons, Raymond, Guy, Geoffroy et Bertrand, considérant que l'abbaye de Saint-Gervais et Saint-Protais, fondée par leurs parents, s'est départie de la règle, et voulant contribuer à l'y ramener, abandonnent tous leurs droits de patronage sur ce monastère à Hugues, abbé de Cluny et à ses successeurs, afin qu'ils en aient dorénavant la direction et le choix de l'abbé. 1081.

Ego Rostagnus licet indignus, tamen appellatus Aquensis archiepiscopus, et meus germanus frater Amelius, et ejus filii Poncius, Raymundus, Wido, Gausfredus, Bertranus, communi voto rogamus omnes fideles Christo præsentes et futuros, ut pro illa charitate qua ipsi, Deo jubente, unusquisque proximum suum sicut te ipsum diligere debet, pro illa caritate foveant et suffragentur ad hanc actionem nostram et donationem, quæ in textu hujus cartæ adnotata videtur. De nostro namque patrimonio et hereditate nostra habemus quoddam monasterium, quod et parentes nostri de alodo suo fundantes construxerunt, situm in diocesi Arelatensi et in territorio castri item nostri, quod Fossas appellatur, et in ipso monasterio memoria beatissimorum Christi martirum Gervasii et Protasii præcipue honoratur. Quod cum vidissemus, quia non regulariter, nec secundum Deum esset ordinatum, visum est nobis id maxime expedire ut pro amore Christi, omnem secularem potestatem, quam huc usque habuimus super idem monasterium ex toto dimittamus, et quantum in nobis est, in potestatem et donationem solius Dei, et sanctorum ejus conferamus. Idcirco, absolute et sine omni conditione, præfatum monasterium cum omnibus rebus ad se pertinentibus donamus et delegamus Deo et sanctis ejus apostolis Petro et Paulo, et ecclesiæ Cluniacensi, omnino in proprium, et perpetuo jure tenendum et possidendum : ita ut nullus modatum quic-

quam ibi potestatis habeat, nisi domnus Hugo abba Cluniacensis, et ejus successores, in illorum manu et in consilio illorum, et arbitrio sit per omnia ordinatio monasterii, ut abbatem et patrem monasterii, quemcumque ipsi voluerint, mittant. Et hoc donum facimus pro remissione peccatorum nostrorum, et pro anima patris nostri, et matris, et patrum defunctorum, et specialiter pro anima nostri germani fratris Widonis jam defuncti, ut Christi misericordia a vinculo eam absolvat peccatorum, et requiem ei sempiternam concedere dignetur. Actum anno Dominicæ Incarnationis millesimo octogesimo primo, domno Gregorio Septimo Romanæ ecclesiæ et apostolicæ sedi præsidenti, ✝ Signum domni Rostagni Aquensis archiepiscopi. Signum Bertrandi comitis, qui dedit et confirmavit. Signum Amelii de Fossis; uxor ejus Garsia firmavit. Pontius de Fossis, et Widdo frater ejus, et Gauzfredus et Bertranus fratres firmaverunt. Guido de Turrives et fratres ejus firmaverunt. Faraldus de Castello Duplo firmavit, Bultuagatus et Hugo presbyteri firmaverunt. Hugo Humbertus et Wido frater ejus firmaverunt. Hugo Ysona et frater ejus firmaverunt. Hugo Geraldus et fratres ejus firmaverunt. Dodo et filii ejus firmaverunt. Raimundus et filii ejus firmaverunt. Fulco de Fossis et Pontius Signoret et Willelmus Pontius firmaverunt. Pontius Isnardus et frater ejus firmavit. Pontius Geraldus de Fossis firmavit. Petrus de Fossis firmavit. Hugo Wilielmus de Areis firmavit. Pontius Lambertus et Amelius Eldebertus firmaverunt. Jsmido de Madalgas firmavit. Fredus de Zaturre firmavit. Petrus Lentaldus firmavit. Bermundus Mataronus firmavit. Willelmus Amelius firmavit.

(Gall. Christ., I, pr., 64.)

V

Cession par Raimond Ier, archevêque d'Arles, à Pierre, abbé de Cluny, du monastère de Saint-Gervais, sous la réserve archiépiscopale de certaines redevances.

In nomine sancte et individuo Trinitatis, ego R., Arelatensis ecclesie dictus archiepiscopus, monasterium Sancti Gervasii de

Fosso, quod, sicut in scriptis habemus, predecessores nostri fundaverunt, cum ecclesiis quas idem monasterium habet in nostro episcopatu et omnibus aliis appendiciis suis, laudo, et concedo, et dono tibi venerabili fratri Petro, Cluniacensis monasterii abbati, tuisque successoribus, retenta tamen quarta decimarum et oblacionum parte, que secundum instituta canonum episcopali jure nobis debetur; pro qua siquidem quarta inter nos et vos statutum est, ut prior predicti monasterii Sancti Gervasii et monachi ibidem Deo servientes nobis et successoribus nostris singulis annis LXXX solidos melgoriensis monete persolvant, in dominica qua dicitur : « *Ego sum pastor bonus* » XL solidos, et in festivitate sancti Luce Evangeliste alios XL. Preterea concedimus vobis omnes decimas quas in presentiarum predictum monasterium Sancti Gervasii tenet et possidet et usque modo possedit infra terminos baptismalis ecclesie de Fosso, excepta quarta parte decimarum de terris et vineis quas nobis et successoribus nostris, preter jam dictos LXXX solidos, specialiter retinemus. De omnibus etiam mobilibus oblacionibus quas parrochiani ecclesie baptismalis de Fosso eidem monasterio causa mortis dimiserint, vel secum attulerint, quartam similiter retinemus. Sane si aliquis ex eisdem parrochianis ipsius ecclesie de Fosso habitum monachi sanus vel infirmus susceperit, quicquid monasterio dimiserit vel attulerit totum concedimus, si non ex infirmitate illa decesserit si vero decesserit, quartam similiter in rebus mobilibus retinemus. Hec omnia sicut superius scripta sunt, tibi venerabili fratri Petro Cluniacensi abbati et successoribus tuis, cum consilio canonicorum nostrorum, in perpetuum concedimus et donamus; salva reverentia et obedientia episcopali et justitia sacerdotum et clericorum qui contra ordinem suum fecerint. Et ego Petrus, Cluniacensis abbas, et totus ejusdem monasterii conventus, predictam donacionem a te venerabili Raymundo, Arelatensi archiepiscopo, factam, debita cum veneratione et gratiarum accione suscepimus, et quartam partem decimarum et oblacionum, secundum suprascriptum tenorem, tibi et successoribus tuis laudamus et concedimus, et nos, Deo actore, singulis annis benigne solituros (*sic*) promittimus. Et ut pax firma et stabilis inter nos et vos deinceps per-

maneat, promittimus vobis quod ea que Arelatensis ecclesia per se vel per suos usque modo habnit et possedit, nos nullo modo inquietabimus aut adquiremus, sine vestro aut vestrorum successorum consilio.

(L. v. f. 266 et 293 v°, l. r. f. 344 v° et 371).

VI

Déclaration d'obédience faite à l'archevêque d'Arles, Pierre Ier, par l'abbé de Saint-Gervais, et attestation du serment prêté à cet effet, en remplacement de l'abbé empêché par l'âge, par Arbert, neveu de celui-ci. — juillet, 1185.

Tam presentibus quam futuris omnibus per presenti pagine testimonium luce clarius innotescat, anno ab incarnatione Domini M. C. LXXX. V. mense julii, abbatem sancti Gervasii promisisse in verbo veritatis obedientiam et reverentiam Deo et domino P. Arelatensi Archiepiscopo, et eundem excusantem se non debere jurare propter senium predictam obedientiam a sanctis patribus constitutam, jurasse per interpositam personam, scilicet per nepotem suum Arbertum, tunc temporis ecclesie Sancti Gervasii priorem, qui tactis sacrosanctis euvangeliis, hoc in periculum anime predicti abbatis, ipso persuadente, in presentia subscriptorum testium juravit, videlicet Guillelmi de Tolorges, magistri Nicholay, Pontii Aycardi, P. Ysnardi, B. de Santo Remigio, Gaufredi de Berra, P. Male aure Sacriste, Imberti scilicet de Aqueria, Poncii Rostagni, P. Ferreoli, magistri Guillelmi, Br. capellaini. R. Nicholay, R. de Gingnaco, P. Clerici de Trencatalis, Raynaldi cappellani, R. scriptorius, Michaelis, P. Abel, Vincentii consulum scriptoris.

(L. v., f. 266, L. r., f. 345.)

VII

Injonction pontificale de Célestin III à Arbert, abbé de Saint-Gervais-de-Fos, d'avoir, sans retard, à prêter serment à l'Archevêque d'Arles, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques de ce prélat. Rome, — 6 novembre 1191.

Celestinus episcopus, servus servorum Dei dilectis filiis Sancti Gervasii, salutem et apostolicam benedictionem. Cum vos et antecessores vestri arelatensibus archiepiscopis consueverint obedientiam et reverentiam exibere, tanto amplius vos decet venerabili fratri nostro Ymberto, ejusdem ecclesie archiepiscopo, reverenter et devote deferre, quanto majori honestate et scientia virtutum prepollet, et per sollicitudinem suam ecclesiam sibi commissam, tam in temporalibus quam in spiritualibus, credimus reparandam. Ideoque jura ipsius et dignitates conservare volentes, universitati vestre per apostolica scripta mandamus atque precipimus, quatinus eidem archiepiscopo, sicut suis antecessoribus, debitam reverentiam et obedientiam sine dilationis et appellationis obstaculo, curetis humiliter exibere; scituri quod eidem archiepiscopo dedimus in mandatis ut si vos contumaces vel rebelles invenerit, ecclesiasticam in vos sententiam non differat promulgare. Datum Laterani VIII idus novembris, pontificatus nostri anno primo.

(L. v., f. 266, v° et 294. L. r., f. 346, v° et 372.)

VIII

Bulle de Célestin III, autorisant l'Archevêque d'Arles à frapper des censures ecclésiastiques l'abbé de Saint-Gervais, s'il continue à accueillir les excommuniés et les interdits, et à refuser de prêter obéissance au prélat. — Rome, 12 mars 1197.

Celestinus episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Ymberto, archiepiscopo arelatensi, salutem et apostolicam benedictionem. Incumbit nobis ex debito pastoralis officii ut justa

postulantibus audientiam cum efficacia prebeamus, maxime ubi eorum vota et pietas adjuvat, et explorati juris veritas non relinquit. Ad audientiam siquidem nostram, te significante, pervenit, quod abbas Sancti Gervasii de Fos excommunicatos et interdictos tuos ad divina pariter et sepulturam admittit, procurationes debitas, obedientiam et reverentiam, prout de jure tenetur, et debet tibi exhibere penitus contradicit. Nolentes igitur ut juri tuo per eundem abbatem super hiis valeat derogari; auctoritate tibi presentium indulgemus ut in ipsum abbatem, si in hac parte duxerit persistendum, nullius contradictione vel appellatione obstante, censuram possis ecclesiasticam exercere. Nulli ergo omnino hominum licitum sit hanc nostre paginam concessionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum apostolorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Laterani, IIII idus marcii, pontificatus nostri anno sexto.

(L. v., f. 294. L. r., f. 361, v°.)

IX

L'Archevêque d'Arles et Arbert, abbé de Saint-Gervais, étant en discussion au sujet de leurs rapports réciproques, et des arbitres ayant été nommés pour les déterminer, d'après les titres et les dépositions des témoins, Arbert II consentit à se désister de ses prétentions d'indépendance et à prêter serment et à donner le baiser de paix à l'Archevêque. — Arles, janvier, 1199.

Notum sit omnibus hominibus, presentibus et futuris, quod anno dominice incarnationis MCXCVIII, mense januarii, controversia erat inter dominum Ymbertum Arelatensem archiepiscopum, ex una parte, et Arbertum, abbatem Sancti Gervasii de Fos, ex altera parte, de qua venerunt in manus et potestatem domini D. Tholonensis episcopi, et R. Pinianensis prepositi, et M. Arelatensis prepositi, et P. de Castro novo, Magalonensis archidyaconi, in eos compromittentes dominus Ymbertus archie-

piscopus per verbum veritatis,et Arbertus abbas per sacramentum corporaliter prestitum. Petebat siquidem memoratus archiepiscopus a dicto Arberto abbat obedientiam et reverentiam tanequam archiepiscopo sibi exiberi; quod abbas negabat, excusans sec et allegans privilegia exemptionis et emancipacionis sibi et, monasterio a Romanis pontificibus fore indulta, et ob hoc dicebat reverentiam vel obedientiam prestare on debere. Encontra archiepiscopus Romanorum imperatorum privilegia bullis aureis munita, et Romanorum pontificum privilegia, quedam antiquiora quedam posteriora in medium producebat; in quibus expressim continetur abbatiam Sancti Gervasii Arelatensi ecclesie esse subjectam. Insuper etiamper quinque testes omni exceptione majores, sacristam videlicet Tholonensem, Pontium Aycardum, et G. de Berra decanum Arelatensem, Geraldum, priorem Sancti Martini, Petrum Isnardum, canonicum Arelatensem, et magistrum Nicholaum sufficienter probavit quod Arbertus, quondam abbas Sancti Gervasii, avunculus istius Arberti, abbatis, Petro quondam archiepiscopo obedientiam in ejus manibus promisit et memoratus abbas Arbertus ejus nepos in animam illius juravit dicto archiepiscopo fidelitatem et reverentiam et obedientiam semper servaturum et propter hoc, quia non fuerant usi privilegiis sibi indultis, allegabat ejus privilegia non valere tanquam illis renuntiassent. Preterea sepedictus archiepiscopus Ymbertus litteras domini pape Celestini in medium produxit quibus precipiebat dicto Arberto abbati, ut memorato Ymberto, archiepiscopo reverentiam et obedientiam exiberet. Tandem visis et auditis rationibus et allegationibus, attestationibus, et privilegiis utriusque partis diligenter inspectis, dum predicti judices vellent sentenciare, prenominatus abbas Arbertus, nepos alterius Arberti abbatis, avunculi sui, ejus vestigia sequens, utpote vir discretus et sapiens, maluit cedere quam litigare, et salubriori consilio ductus, in presentia predictorum judicum et capituli ac clericorum ac laycorum, spontanea voluntate, prenominato Ymberto archiepiscopo obedientiam promisit manualem, cum pacis osculo, et eandem, sacramento corporaliter prestito ut semper illam servaret, publice roboravit. Acta sunt hec in palatio domini Ymberti Arelatensis

archiepiscopi, anno et mense quo supra, in presentia et testimonio Ugonis, abbatis de Floreia, G. de Berra, decani, Guillelmi Helye, Privati, Petri Isnardi, Petri de Laurata, G. de Sancto Martino, Bermundi, Gantelmi, W. de Castilione canonicorum Arelatensium, Pontii de Miramars, P. Daisonati, W. Rostagni, Raimundi de Sancto Vincentio, Cardinalis, Duranti, Rainonis de Montealeno, Vincentii, Bertrandi Quintini, P. Rotundi, magistri Nicholay, R. de Olivario, Raimundi de Landa, W. de Darnils, Ugonis de Valflor, W. Francese, Bosonis, causidici, B. Carbonell, Bertrandi Pelagalli, W. de Bellicadro, et canonicorum de Insulis Arearum, scilicet Fulconis Atanulfi, Gaufridi de Castellet, W. Chaberti', Johannis Archimberti, W. de Lunello, Bertrandi de Coutellars. Et ad majorem cautelam, predicti judiceshanc sententiam sigillis suis roboraverunt.

(L. v., f. 266. L. r., f. 345.)

X

Innocent III autorise l'Archevêque d'Arles à frapper de censure ecclésiastique l'abbé de Saint-Gervais, s'il continue à accueillir les excommuniés et les interdits, et à refuser de prêter obéissance au prélat. — Rome, 5 décembre 1199.

Innocentius episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Ymberto, archiepiscopo Arelatensi, salutem et apostolicam benedictionem. Incumbit nobis ex debito pastoralis officii ut justa postulantibus audientiam cum efficacia prebeamus, maxime ubi eorum vota et pietas adjuvat et explorati juris veritas non relinquit. Ad audientiam siquidem nos nostram, te significante, pervenit quod Abbas Sancti Gervasii de Fos excommunicatos et interdictos tuos ad divina pariter et sepulturam admittit, procurationes debitas, obedientiam et reverentiam, prout de jure tenetur et debet, tibi exhibere penitus contradicit. Nolentes igitur ut juri tuo per eundem abbatem super hiis valeat derogari, auctoritate tibi presentium indulgemus, ut in ipsum abbatem, si in hac parte duxerit persistendum, nullius contradictione vel appellatione

obstante, censuram possis ecclesiasticam exercere. Nulli ergo omnino hominum licitum sit hanc nostre paginam concessionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei, et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Laterani, nonas decembris, Pontificatus nostri anno primo.

(L. v., f. 287, v°. L. r., p. 350, v°.)

XI

Innocent III accorde à l'Archevêque d'Arles, Ymbert, le pouvoir de réformer, sans appel, le monastère de Saint-Gervais et d'en obliger les moines à lui prêter obéissance. — Rome, 10 décembre 1199.

Innocentius episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Ymberto, Arelatensi archiepiscopo, salutem et apostolicam benedictionem. Gravem lapsum monasterii Sancti Gervasii de Fos nostro noveris apostolatui reseratum, quod, cum collegium ipsin, propter insolentiam monachorum ad binarium sit redactum, duo monachi qui supersunt, Dei timore prorsus abjecto, non tanquam in monasterio, sed velut in prostibulo, impudice cum duabus mulieribus conversantur; de quorum conversatione religioni detractio evenit et in populo grave scandalum generatur. Et cum monasterium ipsum de redditibus et possessionibus archiepiscopalis mense fundatum sit etiam et ditatum, debitam tibi obedientiam dicti monachi denegant exibere; quin potius etiam adversus romanam ecclesiam calcaneum erigentes, interdictos et excommunicatos passim recipiunt ad divina, defunctis in excommunicatione sepulturam etiam impendentes; propter quod in partibus illis et contemptibiles habentur sententie prelatorum, et justitia penitus non servatur. Cum autem in dicto monasteri et jus habeas patronatus, et lege tibi sit diocesana subjectum, unde ipsius comodis et profectibus debes propensius inminere, fraternitati tue, quam sincerius amplexamur, auctoritate presentium indulgemus, ut pre-

fatum monasterium ad observantiam regularem et statum religionis antique, vel si poteris meliorem, remoto appellationis obstaculo, valeas reformare. Abbates quoque tibi subjectos ad debitam obedientiam Arelatensi ecclesie nunc et in posterum exhibdamen compellendi, tibi nichilominus concedimus facultatem. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Laterani, IIII idus decembris, Pontificatus nostri anno primo.

(L v., f. 287. L. r., f. 350.)

XII

Innocent III confie à l'Archevêque d'Arles et à l'abbé de Moutmajour, la mission de s'enquérir de la conduite de l'abbé et des moines de Saint-Gervais, de réformer, sans appel, les abus de ce monastère, de déposer et faire remplacer canoniquement l'abbé, s'il y a lieu, et enfin, en cas de résistance, d'user des censures ecclésiastiques. Rome, — 2 décembre, 1204.

Innocentius episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Michaeli, Arelatensi archiepiscopo, et dilecto, filio Guillelmo, abbati Montis Majoris salutem et apostolicam benedictionem. Ad audientiam nostram noveritis pervenisse, quod cum monasterium Sancti Gervasii, justa castrum de Fosso, olim tam spiritualium quam temporalium floruerit ubertate, nunc per abbatis incuriam, qui seculariter vivens venationibus, et, tanquam quilibet secularis, patrociniis causarum intentus, ea committere non formidat que pro cleri sunt honestate potius subticenda, sic est in utroque collapsum, quod ibidem ordo monasticus penitus non servatur, et duo monachi vix possunt ibidem, abbati consimiles, commorari, qui nec ordinem servant, nec divina, ut tenentur, volunt officia celebrare; abbas vero prefatus apud quandam ecclesiam de dyocesi Tholonensi, subjectam monasterio memorato, moram

faciens, vix semel in anno ad illud accedit, ut mercenarius, et non pastor. Cum igitur, ex injuncto nobis officio, de agro dominico evellere et eradicare inutilia, et plantare utilia debeamus, discretioni vestre per apostolica scripta precipiendo mandamus quatinus ad monasterium ipsum pariter accedentes, circa statum ipsius inquisita plenius veritate, que ibidem inveneritis corrigenda, sublato appellationis obstaculo, corrigatis, et statuatis que secundum Deum videritis statuenda; ita quod si predictum abbatem tanquam inutilem arborem videritis abscidendum, eo a regimine abbatie amoto, prefato monasterio faciatis per electionem canonicam de persona idonea, sublato appellationis obstaculo, provideri; contradictores, si qui apparuerint, vel rebelles, per censuram ecclesiasticam, appellatione postposita, compescentes. Datum Rome apud sanctum Petrum, IIII nonas decembris, Pontificatus nostri anno septimo.

(L. v., f. 287, v°. L. r., f. 351.)

XIII

Absolution donnée par le légat Conrad à l'archevêque d'Arles, coupable d'avoir fait saisir et mettre en prison plusieurs moines de Saint-Gilles, sous prétexte qu'ils avaient chassé de l'église de Saint-Gervais de Fos les chanoines qui la desservaient. — Montpellier, 9 juin 1220.

C., miseratione divina Portuensis et Sancte Ruffine Episcopus, Apostolice sedis legatus, universis Christi fidelibus ad quos littere iste pervenerint, salutem in Christo Jhesu. Constitutus in presentia nostra venerabilis pater Hugo, Arelatensis archiepiscopus, nobis humiliter supplicavit, quatinus cum ipsum sua remordeat conscientia quod in canonem late sentencie inciderit, pro eo quod quosdam monachos Sancti Egidii, qui propria temeritate cannonicos ecclesie Sancti Gervasii de Fos de ipsa ecclesia violenter expulerant, cepit, et captos detinuit, qui etiam monachi a quibusdam sociis ipsius archiepiscopi verberati fuerunt, eidem dignaremur absolutionis beneficium impertiri. Nos vero

intelligentes intentionem et devotionem ipsius fuisse bonam, presertim cum sicut ab ipso audivimus, post captionem predictam humiliter a celebratione abstinuerit divinorum, eundem secundum formam ecclesie absolvimus, ipsumque vobis remittimus absolutum, concedentes eidem ut autoritate nostra possit absolvere illos qui cum eo eidem facto interfuerunt. Datum apud Montempesulanum, V. idus Iunii.

(L. v., f. 293 v°. L. r., f. 360 v°.)

XIV

Assignation à la mense de l'archevêque d'Arles, par le légat du Saint-Siége, de l'église de Saint-Gervais et de ses dépendances et revenus, assignés auparavant à Amic qui vient d'être élevé à la dignité d'archidiacre d'Arles. — Montpellier, 13 juin 1220.

Conradus, miseratione divina Portuensis et Sancte Ruffine episcopus, apostolice sedis legatus, dilectis in Christo B. sacriste, G. archipresbytero, P. precentori Arelatensi, salutem in Christo Jhesu. Presentium auctoritate vobis volumus fieri manifestum quod ecclesiam Sancti Gervasii de Fos et villam Sancti Mittrii, cum omnibus juribus et pertinentiis suis, et medietatem decimarum pontis Sancti Genesii et decimas de Corinthi, et cetera jura ad jus et proprietatem ecclesie Sancti Gervasii pertinentia, sita in Arelatensi dyocesi, que omnia dilecto nostro clerico Amico, quem officiose pietatis instinctu,et nichilominus obtentu meritorum suorum, in archidiaconum Arelatensem promovimus, assignaveramus, venerabili in Christo patri Arelatensi archiepiscopo, et, per ipsum, mense archiepiscopali, duximus assignanda. Quocirca vobis, in virtute obedientie, quanto districtius possumus, precipiendo mandamus, quatenus dicto archidiacono quem carum habemus et speciali diligimus in Domino caritate, de bonis ad archiepiscopalem mensam pertinentibus, sicut decet archidiaconum, auctoritate nostra providere curetis, taliter id acturi quod super diligentia exsecutionis mandati nostri vos possimus merito comendare, et exinde vobis reddamur favorabiles et benigni; contradictores autem vel rebelles, si qui fuerint,

per censuram ecclesiasticam compescendo. Datum apud Montempessulanum, idus junii.

(L. v., f. 293 et L. r., f. 360.)

XV

Conrad, légat du Saint-Siége, autorise l'archevêque d'Arles à recourir au bras séculier pour saisir, s'il le faut, l'abbé de Saint-Gervais qu ne tient aucun compte des censures ecclésiastiques, et à le garder en prison jusqu'à ce que le légat ait statué sur son sort. — Rhodez, 20 octobre 1220.

Venerabili in Christo patri Hugoni, Dei gratia Arelatensi archiepiscopo, C., miseratione divina Portuensis et Sancte Ruffine episcopus, apostolice sedis Legatus, salutem in domino. Ad aures nostras noveritis pervenisse quod abbas quondam monasterii Sancti Gervasii de Fos, contra ordinationem nostram, et confirmationem venerabilis patris nostri Honorii, summi pontificis, morari in membris ipsius monasterii non veretur. Hinc est quod cum censuram ecclesiasticam contempnere dinoscatur, paternitati vestre auctoritate legationis qua fungimur, districte precipiendo mandamus, quatinus contra ipsum abbatem, monitione premissa, cum expedire videritis, seculare brachium invocetis, ipsumque captum nobis reservantes, donec aliud mandatum a nobis receperitis, ut, pena docente, addiscat quam grave sit ordinationi sui superioris vel juditio contraire. Datum Rutenis XIII kalendas novembris.

(L. v., f. 293 et L. r. f. 360.)

XVI

Confirmation, par Honorius III, des lettres par lesquelles Conrad, légat du Saint-Siége, après expulsion de l'abbé et des moines de Saint-Gervais et renonciation par eux-mêmes de tous droits sur l'abbaye, a concédé celle-ci à quatre chanoines et un archidiacre d'Arles, avec maintien du droit de patronat pour l'archevêque. — Rome, 6 juin 1221.

Honorius, episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Arelatensi archiepiscopo, salutem et apostolicam benedictio-

nem. Ea que per legatos sedis apostolice provide ordinantur, nostro expedit munimine roborari, ne ulli subjaceant questioni cum immobili firmamento fuerint stabilita. Eapropter, venerabilis in Christo frater, tuis justis supplicationibus grato concurrentes assensu, ordinationem, vel translationem potius, quam venerabilis frater noster Conradus, Portuensis episcopus, apostolice sedis legatus, in monasterio Sancti Gervasii de Fos fecit prout in ipsius litteris perspeximus contineri, sicut provide facta est, auctoritate apostolica confirmamus, et presentis scripti patrocinio communimus. Ad majorem autem rei evidentiam, tenorem litterarum ipsarum de verbo ad verbum presentibus duximus inserendam, que est talis : C., miseratione divina Portuensis et S. Ruffine episcopus, apostolice sedis legatus, universis sancte matris ecclesie filiis, tam presentibus quam futuris, salutem in Christo Jhesu. Rerum gestarum series idcirco scriptorum tenore munitur, ne lapsu temporis a memorie radicibus avulsa noticiam posteritatis evitet, dansque locum cavillationibus et imposturis liberiorem, ea que salubriter tempora precedentia disposuerunt machinatio fraudulosa succedentium nequiter irritare contendat. Hinc est quod volentes caute casibus occurere futuris, ad noticiam vestram duximus perfendum, nos cum adhuc legationis officio fungeremur infrarscriptam potestatem a sanctissimo patre nostro summo pontifice Honorio recipisse in hec verba : Honorius episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri C. Episcopo Portuensi, apostolice sedis legato salutem et apostolicam benedictionem. Cum in terra legationis tue multi sint solo nomine regulares, per quorum perversitatem ecclesie in quibus consistunt fere in spiritualibus et temporalibus sunt collapse, collocandi eos in aliis locis ad penitentiam peragendam, ac ordinandi easdem ecclesias de personis regularibus sive etiam secularibus prout pensatis locorum et temporum circunstantiis videris expedire, liberam tibi concedimus, auctoritate presentium, potestatem. Datum Viterbii, idus decembris, pontificatus nostri anno quarto. Ad decorem igitur domus Domini, volentes pro modulo nostro plantanda plantare, et, secundum potestatem prescriptam, extirpanda extirpare ; attendentes monasterium Sancti Gervasii de Fos,

Arelatensis dyocesis, ob culpam abbatis et monachorum quondam dicti monasterii, ita esse collapsum quod vix adiciet ut resurgat; considerantes etiam diligenter quod vix vel numquam per vrios illius professionis posset dictum monasterium reparari, in quo, cum propter lapsum ipsorum et vitam abominabilem sint populo in derisum et ab eisdem contemptibiles habeantur, exclusis penitus et perpetuo abbate et monachis quondam dicti monasterii, et in aliis locis ad penitentiam peragendam collocandis, qui abbatie, et monachatui, et juri quod habebant in monasterio, timore probationum inducti et propriorum criminum conscii, renuntiaverunt in manibus venerabilis patris Hu. Arelatensis archiepiscopi, dictum monasterium ad religionem canonicorum regularium duximus reducendum, cum per ipsos melius et facilius ad statum pristinum valeat reparari. Statuentes quod ibidem instituantur quatuor canonici regulares, licet nunc, propter insolentiam abbatis et monachorum dicti monasterii qnondam, vix duo monachi possent in eodem monasterio commorari, qui etiam, Dei timore prorsus abjecto, non tanquam in monasterio sed velut in prostibulo residentes, de ipsorum conversatione religioni non modica eveniebat detractio, et in populo grave oriebatur scandalum et enorme; creantes nichilominus archidiaconum in ecclesia Arelatensi, qui perpetuo dictis canonicis eidem archidiacono subjectis et obedientiam promittentbus, preesse debeat et prodesse. Ad provisionem autem archidiaconi et dictorum quatuor canonicorum, assignamus quicquid juris dictum monasterium habebat, vel habere debebat in tota dyocesi Arelatensi, excepta ecclesia sancte cecilie sita juxta Castrum Novum, quam mense canonicorum Arelatensium perpetuo deputamus. De residuis vero bonis ipsius monasterii monasterium monialium cisterciensis ordinis duximus construendum. Sane cum per privilegia et indulgentias romanorum pontificum nobis constiterit evidenter quod dictum monasterium de bonis archiepiscopalis mense sit fundatum, et ad ipsum archiepiscopum jus pertineat patronatus, vobis Hugoni Arelatensi archiepiscopo, et per vos vestris in perpetuum successoribus concedimus ut a vobis libere et absque contradictione quallibet archidiaconus et dicti quatuor canonici regulares

instituantur ibidem; archidiaconus vero vobis promittat obediontiam manualem et tanquam patri et domino teneatur in omnibus et per omnia obedire. Ad hec volumus et mandamus ut per institutionem archidiaconatus, quam in ecclesia Arelatensi fecimus, nullum fiat prejuditium aliis dignitatibus seu personatibus in eadem ecclesia consuetis. Datum Biterris anno dominice incarnationis M.CC.XX, XIV Kalendas marcii. — Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Laterani, VIII idus Junii, pontificatus nostri anno quinto.

(L. v., f. 285 et 288 v° et L. r., f. 347 et 352 v°.)

XVII

Amic, archidiacre d'Arles, libère de 400 sous de royaux coronats, les ferrages de Saint-Gervais, hypothéqués pour 1,000 sous, et s'engage à payer, dans un délai fixé, le solde de la dette hypothécaire. — Arles, 13 mars 1221.

Anno ab incarnatione Domini MCCXXI, tercio idus marcii, regnante domino Frederico Romanorum Imperatore. Ego Amicus, archidiaconus Arelatensis, profiteor et in veritate recognosco tibi Vgoni de Catena, presenti et interroganti, quod tu habebas jure pignoris obligatas ferragines Sancti Gervasii et affare de Corente pro M. solidis regalium coronatorum, ut continetur in quodam instrumento quod penes te habes; de quibus mille solidis regalium solvo tibi modo incontinenti D solidos, et residuos D solidos promitto me soluturum tibi, vel cui mandaveris, sub obligatione bonorum archidiaconatus nostri, ab hoc proximo venienti Pascha uno anno elapso. Verum si in termino predicto predictos D solidos tibi, vel cui mandares, non solverem, ego tenerem tibi ostagium in burgo, a quo ostagio non exirem sine licentia tua. Et de omnibus fructibus et redditibus quod perci-

pisti qualitercumque de predicto pignore, facio tibi bonum finem; et quod inde tibi vel tuis non moveam aliquam litam coram civili vel ecclesiastico judice, et quod omnia predicta compleam et attendam, per stipulationem tibi promitto, et tactis sanctis Euvangeliis juro; renuntian quadrimestribus induciis, et omni alii juri et rationi michi competenti. Actum fuit hoc in stari prevostie. Hujus rei sunt testes : R. prepositus Sancti Trophimi, Pontius Faber, Petrus de Sancto Jacobo, Rostagnus cannonicus Sancti Gervasii, Rostagnus Myxtura. Et ego Petrus de Montearено, Arelatensis notarius, qui hanc cartam rogatu utriusque partis scripsi.

L. v., f° 293. L. r., f° 359, v°.

XVIII

Désistement par Amic, archidiacre d'Arles, en faveur de l'archevêque d'Arles, et acceptation par celui-ci, de tous les droits accordés audit archidiacre, par les lettres de Conrad, légat du Saint-Siége, en date du 13 juin, confirmées par les bulles des 16 février 1220 et 6 juin 1221. — Arles, 17 août 1222.

In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M. CC. XXII, XVI kalendas septembris, notum sit presentibus et futuris quod ego A. archidiaconus Arelatensis, de consilio, consensu et assensu expressis R. prioris ecclesie sancti Gervasii de Fos, et Petri de Amplagarda, canonici ejusdem ecclesie, mea mera et spontanea voluntate, non coactus, non deceptus, ex certa scientia, non errans in jure vel in facto, per me et per omnes meos successores, qui pro tempore in archidiaconatu Arelatensi promoti fuerint, cedo, guirpio, renuncio et in perpetuum desamparo vobis, domino Hugoni, Arelatensi archiepiscopo, et per vos successoribus vestris, omnia jura quecumque habebam, seu habere visus eram in ecclesia sancti Gervasii de Fos, et in villa sancti Mittrii, cum omnibus juribus et pertinentiis suis, et in medietate decimarum pontis sancti Genesii et decimus de Corinthi, et in omnibus aliis ad jus et proprietatem ecclesie sancti Ger-

vasii pertinentibus, in dyocesi Arelatensi sititis ex assignaone seu collatione venerabilis patris et domini C. Dei gracia Portuensis et Sancte Ruffine episcopi, apostolice sedis legati, michi et per me successoribus meis competentia, sicut in litteris ipsius domini cardinalis plenius continetur, quorum tenor talis est : Venerabili in Christo patri Dei gratia Arelatensi archiepiscopo, C., divina miseratione Portuensis et sancte Ruffine episcopus, apostolice sedis legatus, salutem in Christo Jhesu. Ea sunt in nostris officiis gratiora que solius liberalitatis officio impendimus, ad que juris cogentia non tenemur. Verunptamen ex regulari professione ad caritatis appensum nos et vos pre ceteris obligamur, si mensuram confertam et coagitatam recipere debeamus. Sane cum officiose pietatis instinctu, optentu nichilominus meritorum suorum, promovimus dilectum nostrum A. in archidiaconum Arelatensem, assignantes ei ecclesiam sancti Gervasii de Fos et villam sancti Mittrii, cum omnibus juribus et pertinentiis suis, et medietatem decimarum pontis sancti Genesii, et decimas de Corinthi, et cetera ad jus et proprietatem ecclesie sancti Gervasii pertinentia, sita in vestra dyocesi, volentes et vobis et ei, utilitate et honore hinc inde pensatis, consulere honestius et efficacius providere, predicta omnia que eidem archidiacono, et per ipsum archidiaconatui assignaveramus, vobis in perpetuum assignamus, precipientes sub pena excommunicationis ne quis huic nostre assignationi audeat contraire, Verum vestre ducti fiducia devotionis in recompensationem predictorum que vobis curavimus assignare, nos eidem archidiacono dedimus exsequutores, dilectos nostros R. sacristam, G. archi presbiterum, P. precentorem Arelatensem, qui de bonis ad mensam archiepiscopalem pertinentibus sepedicto archidiacono, secundum quod decet archidiaconum, auctoritate nostra debeant providere. Datum apud Montempessulanum, idus Junii. — Que siquidem omnia per dominum papam Honorium michi, et per me successoribus meis, extiterunt confirmata; cujus confirmationis tenor talis est :

Suit la bulle d'Honorius du 8 des ides de juin 1221, contenant les lettres de l'évêque de Porto et de Sainte-Rufine, légat, en date du 14 des kalendes de mars 1220.

Quibus scilicet assignationi et confirmationi, sponte et ex certa scientia per me et per omnes successores meos, penitus renuncians, promitto per stipulationem, tactis sacrosanctis euvangeliis, quod nullo unquam tempore, dictis vel factis, per me vel per aliquam personam interpositam, contra predicta veniam vel aliquid de predictis. Et nos Hu. Dei gratia Arelatensis archiepiscopus, per nos et per omnes successores nostros renuntiationem, cessionem, seu desamparationem predictam, quam tu, fili archidiacone, per te et per successores tuos, recipimus, collationem seu assignationem cum honore suo, sive in provisione cannonicorum, sive in debitis solvendis, seu in omnibus aliis, quam nobis et per nos successoribus nostris dominus C. Portuensis et Sancte Ruffine episcopus, apostolice sedis legatus, fecit de ecclesia sancti Gervasii de Fos, et omnibus aliis ad jus et proprietatem ecclesie sancti Gervasii pertinentibus, in nostra dyocesi sitis, sicut in litteris ipsius domini cardinalis continetur, ratam habemus et firmam ; promittentes bona fide, per nos et per omnes successores nostros, quod contra assignationem seu provisionem quam tibi A. archidiacono, et per te successoribus tuis, dilecti nostri B. sacrista, G. archipresbiter, P. precentor Arelatenses, de ecclesia sancti Juliani sita infra civitatem Arelatensem, et de quinquaginta sestariis ordei, de bonis ad mensam archiepiscopalem pertinentibus, annuatim percipiendis, auctoritate et mandato dicti domini cardinalis fecerunt, nullo umquam tempore, dictis vel factis, per nos vel per aliquam personam nterpositam veniemus , et ad majorem firmitatem G. de Sancto Cannato, canonicum Arelatensem, hec omnia in animamonstram jurare facimus. —Ad hec nos. R. prepositus,et capitulum Arelatense. predicta universa et singula rata habemus et firma , et ad majorem firmitatem, hanc cartam bulle nostre munimine precipimus roborari. Acta fuerunt hec apud Arelatem, in palatio domini archiepiscopi, super portam sancti Stephani, presentibus et expresse consentientibus, R. preposito, B. sacrista, G. archipresbytero, P. precentore, Hugone infirmario, R. priore de Medianis, R. Bonaudo priore Sancte Marie Majoris, Pontio priore de Vellaus, Bermundo priore de Marignana, Bert. priore de Ginnaco, Gantelmo priore de Gallignano, Alfanto priore de

Castronovo, Petro de Sancto Jacobo, priore Sancti Michaelis de Capa, R.Mercurio priore Santi Mittrii, et Amelio, canonicis Arelatensibus, R. priore Sancti Gervasii, et Petro de Amplagarda, ejusdem ecclesie cannonico Ego Aldebertus de Adano, notarius dicti domini archiepiscopi, presens interfui et mandato ejusdem domini archiepiscopi, archidiaconi et capituli predictorum, hec omnia scripsi.

L. v. f° 288, et l. r, f° 35, v°

XIX

Désemparation, par Geoffroy, ex-abbé de Saint-Gervais de Fos, au profit de Hugues II, archevêque d'Arles, dudit monastère et de tous ses droits et dépendances.— Arles, 13 juin 1223.

Anno ab incarnatione Domini MCCXXIII idus junii, imperante domino Frederico Dei gratia Romanorum Imperatore semper augusto. Ego Gaufridus, condam abbas monasterii Sancti Gervasii de Fos, sponte, non coactus nec deceptus dolo vel fraude, mera liberalitate et spontanea voluntate mea, solvo, finio, cedo et in perpetuum desamparo vobis domino Hugoni Dei gratia Arelatensi archiepiscopo, et per vos successoribus vestris, archiepiscopis qui pro tempore fuerint et ecclesie Arelatensi, monasterium Sancti Gervasii, et omnia jura et pertinentia ejusdem monasterii, que sunt a Massilia citra in tota dyocesi Arelatensi, et in diocesi Avenionensi, Cavellicensi et Aptensi, et quicquid juris in predictis habevel habere debeo, vel visus sum habere, occasione abbacie vel monachatus, vel quocunque alio modo, totum illud vobis cedo, remitto, et de samparo. Et quod de jure vel de facto, per me vel per aliam personam, ullo intempore contra non veniam, per stipulationem vobis promitto, et tactis sanctis Euvangeliis juro. Et nos Gasta et Ugo de Sancto Mauritio promittimus vobis domino Hugoni, Dei gratia Arelatensi archiepiscopo, nos facturos et curaturos pro omni posse nostro, quod predictus Gaufridus, per se nec per aliam personam contra predictam cessionem

et desamparationem ullo in tempore non veniet. Et si ipsum Gaufridum, quod Deus avertat, contra predictam cessionem et desamparationem venire contigerit, promittimus vobis quod nos contra dictum Gaufridum vobiscum erimus adjutores et defensores, pro omni posse nostro; et sic omnia supradicta bona fide attendere et complere, et de jure vel de facto contra non venire per stipulationem vobis promittimus, et tactis sanctis Evangeliis juramus. Et nos Bertrandus Porcelletus major, et Bertrandus Porcelletus juvenis, mandato et precibus predicti Gaufridi, ut ipse Gaufridus omnia supradicta compleat et attendat, et quod de jure vel de facto contra predictam cessionem et desamparationem non veniat, vobis domino Hugoni Dei gratia Arelatensi archiepiscopo, fidejussores nos obligamus et constituimus, promittentes insuper quod si ipsum Gaufridum contra dictam cessionem et desamparationem venire contigerit, quod contra ipsum vobiscum erimus adjutores et defensores, pro omni posse nostro. Actum fuit hoc super portam Sancti Stephani, T. de Strata Arelatensi potestate existente. Hujus rei sunt. testes R. prepositus, A. Archidiaconus, B. sacrista, P. precentor, Hugo infirmarius, Ugo Dancus, R. de Miromari, et B. Bertrandus, cannonici Arelatenses. Pontius de Junqueriis, Audebertus de Adavo, Raimundus de Aurellaco, Andreas Gondolenus, Guillelmus Rainaudus, Bernardus Ferreolus. Et ego Petrus Nicholaus, Arelatensis notarius, omnibus supradictis testis interfui, et hanc cartam scripsi.

L. v., f° 292 et 292 v°. L. r., f° 358.

XX

Confirmation, par Honorius III, de la charte archiépiscopale d'union de l'église de Saint-Sauveur de Fos à Saint-Gervais de Fos, au profit du prieur et des chanoines desservant cette dernière église. — Rome, 27 janvier 1224.

Honorius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Petro Gilii, priori, et cannonicis ecclesie Sancti Gervasii de Fos, salu-

tem et apostolicam benedictionem. Justis petentium desideriis dignum est facilem prebere consensum, et vota que a rationis tramitte non discordant effectu prosequente complere. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, unionem ecclesiarum Sancti Salvatoris de Fos et vestre per venerabilem fratrem nostrum Hugonem, Arelatensem archiepiscopum, dyocesanum loci, de capituli sui assensu factam, proinde sicut legittime ac rationabiliter facta est, et in autentico instrumento exinde confecto plenius continetur, auctoritate apostolica confirmamus, et presentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Laterani, VI kalendas februarii, pontificatus nostri anno nono.

L. v., f° 294, v°. — L. r., f° 362.

XXI

Union par Hugues, archevêque d'Arles, des églises de Saint-Sauveur et Sainte-Marie de Fos, de Saint-Pierre de la Valduc, et de Sainte-Marie de Bouc à celle de Saint-Gervais de Fos, en qualité de dépendances et afin d'assurer des revenus convenables à Pierre Gilles, prieur de Saint-Gervais et aux chanoines placés sous ses ordres. — Arles, 2 mai, 1224.

In nomine domini nostri Jhesu Christi. Anno incarnationis ejusdem M. CC. XXIIII, VI nonas maii. Nos Hugo, Dei gratia Arelatensis archiepiscopus, habentes potestatem a Domino Deo nobis concessam, ut, inspecta utilitate ac necessitate ecclesiarum in nostra dyocesi constitutarum, auctoritate metropolitica nobis a Deo et a domino papa Honorio collata, plures uni vel unam pluribus unire possimus; considerantes et diligenter attendentes quod in ecclesia Sancti Gervasii de Fos, quatuor debent esse cannonici regulares, licet in presenti non sintibi nisi trescanonici, scilicet Raimundus Gilii, prior ipsius ecclesie,

Petrus de Amplagarda, et Hugo Berengarius de Sancto-Marcello; cum de redditibus et proventibus ecclesie Sancti Gervasii predictis quatuor cannonicis, clericis et aliis necessariis dicte ecclesie servitoribus, non possint necessaria commode ministrari; ad decorem domus Domini, et ne pro defectu necessariorum dictos cannonicos et alios ecclesie servitores oporteat in posterum, quod absit, indigentia laborare; de consilio, consensu et assensu expressis venerabilium fratrum nostrorum R. prepositi, B. sacriste, G. archipresbiteri, P. precentoris, Hugonis infirmarii, P. de Sancto Jacobo, R. de Miramars, R. Bonaudi, Rostagni Berengarii, Alfanti, G. de Sancto Cannato, Mercurii, R. Bertrandi, et Moteti, cannonicorum Arelatensium, unimus ecclesiam Sancti Salvatoris, et ecclesiam Sancte Marie de Fos, et ecclesiam Sancti Petri de la Vallduch, et ecclesiam Sancte Marie de Boc, cum omnibus juribus et pertinentiis earumdem, ecclesie Sancti Gervasii de Fos; ut videlicet dicte quatuor ecclesie cum omnibus juribus et pertinentiis suis adhereant ipsi ecclesie Sancti Gervasii de Fos, tanquam membra capiti suo; ad memoriam reducentes nichilominus, quod retroactis temporibus non modica oriebatur dissensio inter rectores predictarum ecclesiarum, in decimis, oblationibus, mortuariis, et aliis, ex vicinitate illarum ecclesiarum, cum una illarum infra castrum, et alia extra, proppe portam dicti castri, consistere dinoscatur. Hanc autem unionem concedimus, tradimus et investimus in perpetuum tibi Raimundo Gilio, priori predicto, et per te omnibus cannonicis Sancti Gervasii, presentibus et futuris; statuentes, de consilio dictorum fratrum nostrorum prepositi et cannonicorum Arelatensium, ut dicte quatuor ecclesie, cum omnibus juribus et pertinentiis suis, ecclesie Sancti Gervasii de Fos, tanquam membra capiti suo, in perpetuum sint subjecte; precipientes, ad majorem hujus unionis firmitatem, cartam inde fieri, eamque bulle nostre munimine roborari. Et nos R. prepositus, et cannonici supradicti, huic carte bullam capituli Arelatensis apponi precipimus. Et ego R. Gilius, prior ecclesie Sancti Gervasii supradictus, Domino Deo et vobis, domine Archiepiscope supradicte, grates referens quantas possumus pro me et cannonicis Sancti Gervasii, presentibus et futuris,

unionem predictam de manu vestra recipio, et per me et per omnes successores meos, vobis et omnibus successoribus vestris archiepiscopis, pro predictis prioratu et ecclesiis, obedientiam promitto. Actum fuit hoc in camera dicti domini archiepiscopi, apud Arelatem, in presentia et testimonio dominorum prepositi et cannonicorum suprascriptorum, et mei Aldeberti de Adano, notarii dicti domini archiepiscopi, qui mandato ipsius, et dominorum R. prepositi, cannonicorum, et R. Gilii prioris supradictorum, hanc cartam scripsi, et bullam domini Archiepiscopi et bullam capituli apposui.

(L. v., f° 290 v°. L. r. f° 355 v°).

XXII

Confirmation par Honorius III à Hugues II, archevêque d'Arles, de l'église de Saint-Gervais de Fos et de la ville de Saint-Mitre, accordée du consentement du Chapitre d'Arles à la mense archiépiscopale de cette ville, par Conrad, légat du Saint-Siége. — Rome, 15 janvier 1225.

Honorius episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Hugoni, Arelatensi Archiepiscopo, salutem et apostolicam benedictionem. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem prebere consensum, et vota que a rationis tramite non discordant effectu prosequente complere. Ea propter, venerabilis in Christo frater, tuis justis postulationibus grato concurrentes assensu, ecclesiam Sancti Gervasii de Fos, et villam Sancti Mittrii, cum pertinentiis suis, a venerabili fratre nostro C. Portuensi episcopo, tunc in illis partibus apostolice sedis legato, de capituli tui assensu, ad usum archiepiscopalis mense, provida tibi deliberatione concessa, sicut ea omnia juste, canonice ac pacifice possides, et in instrumento exinde confecto plenius continetur, tibi et per te archiepiscopali mense arelatensis ecclesie, auctoritate apostolica confirmamus, et presentis scripti patrocinio communimus. Nolumus tamen quod hujusmodi confirmationis pretextu depereat debitum obsequium ecclesie

supradicte. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum Datum Laterani, XVIII kalendas Februarii, pontificatus nostri anno nono.

(L. v., f° 285 et 286 et l. r., f° 346 v°).

XXIII

Cession par Geoffroi, ex-abbé de Saint-Gervais, à l'archevêque d'Arles, Hugues, de tous les droits dudit cessionnaire sur l'abbaye de Saint-Gervais, en échange d'une rente annuelle de 300 s. de Raimondins neufs que l'archevêque s'est engagé à lui faire, et récépissé d'une première annuité. — Arles, 14 juillet 1227.

Anno Dominice incarnationis MCCXXVII, pridie idus julii, domino Frederico Dei gratia Romanorum Imperatore regnante, domino Draconeto de Montedracone potestate Arelatensi existente. Ego Gaufridus, quondam abbas monasterii Sancti Gervasii de Fos, dono, cedo et remitto in perpetuum, cum hac carta, vobis domino Hugoni, Dei gratia Arelatensi archiepiscopo, omne jus et actionem quod et quam ego habeo, vel habere possem, contra vos, et contra ecclesiam predictam Sancti Gervasii, et bona vestra archiepiscopalia, et contra bona ejusdem Sancti Gervasii, occasione illius promissionis quam michi feceratis, de dandis michi CCC solidis Raimundensium novorum, singulis annis, in festo sancti Michaelis, prout in quodam (instrumento) per manum Petri Nicholay facto plenius continetur, quod incipit post annos Domini : Nos Hu., Dei gratia Arelatensis archiepiscopus, et finit, ante nomen notarii : Bernardus Ferreolus. Et de omnibus supradictis vos et ecclesiam predictam Sancti Gervasii, et bona vestra, et successores vestros, quitios clamo penitus et absolvo. Et hujus aquitiationis nomine, confiteor me habuisse et numerasse a vobis CCC solidos Raimundensium novorum ;

renuncians non numerate et non recepte peccunie exceptioni. Actum fuit hoc in palatio dicti domini archiepiscopi. Hiis testes interfuerunt : Pontius de Junqueriis, Gasta, Ugo de Sancto-Mauritio, Arnaudus clericus, Guillelmus de Miramars, Ugo Gaufridus, Bertrandus Johannes. Et ego Guillelmus de Gravezontz, publicus arelatensis notarius suprascriptis testis interfui, et hanc cartam scripsi, et signo meo signavi.

(L. v., f° 292 v° et l. r. f° 357).

XXIV

Confirmation par Grégoire IX de la bulle d'Honorius III, du 6 juin 1221, ratifiant les lettres du legat Conrad, en date du 16 février 1220. — Rome, 26 avril 1230.

Gregorius episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Hugoni, Arelatensi archiepiscopo, salutem et apostolicam benedictionem. In regesto bone memorie Honorii pape, predecessoris nostri, sic perspeximus contineri.

(Suivent : 1° les lettres d'Honorius, données à Viterbe, le 8 des ides de juin 1221, cinquième année de son pontificat ; 2° les lettres de l'Evêque de Porto et Sainte-Rufine, légat du Saint-Siége, datées du 14 des kalendes de mars 1220.)

Nos igitur quod ab eodem legato super hoc factum est et a dicto predecessore nostro postmodum approbatum, ratum habentes, auctoritate apostolica confirmamus, et presentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Laterani. quinto kalendas maii, Pontificatus nostri anno quarto.

(L. v., f. 286. L. r., f. 348, v°.)

SOCIÉTÉS
SAVANTES ET LITTÉRAIRES

CORRESPONDANTES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

AU 31 DÉCEMBRE 1877

Aix (Bouches-du-Rhône), Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.

Abbeville (Somme), Société Industrielle d'Émulation.

Agen (Lot-et-Garonne), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Amiens (Somme), Société des Antiquaires de Picardie.

» Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts Agriculture et Commerce.

Angers (Maine-et-Loire), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

» Société Industrielle d'Angers et du département.

Angoulême (Charente), Société Archéologique et Historique.

Annecy (Haute-Savoie), Association Florimontaine.

Apt (Vaucluse), Société Littéraire, Scientifique et Artistique.

Arras (Pas-de-Calais), Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Avallon (Yonne), Société d'Etudes.

Autun (Saône-et-Loire), Société Eduenne.

Auxerre (Yonne), Société des Sciences Historiques et Naturelles.

» Société de Médecine.

» Société de Commerce et d'Agriculture.

Beauvais (Oise), Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts.

Besançon (Doubs), Société d'émulation.

» Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres.

Béziers (Hérault), Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.

Bordeaux (Gironde), Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

» Société Linéenne.

» Société de Médecine.

» Société de Géographie Commerciale.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), Société Académique.

» Société d'Agriculture de l'arrondissement.

Brest (Finistère), Société Académique.

Caen (Calvados), Société Linéenne de Normandie.

» Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres.

Cambrai (Nord), Société d'émulation.

Cannes (Alpes-Maritimes), Société des Sciences Naturelles et Historiques, des Lettres et des Beaux-Arts.

Castres (Tarn), Société Littéraire et Scientifique.

Châlons-sur-Marne (Marne), Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts.

Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire), Société d'Histoire et d'Archéologie.

Chambéry (Savoie), Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

» Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Château-Thierry (Aisne), Société Historique et Archéologique.

Cherbourg (Manche), Société des Sciences naturelles.

Compiègne (Oise), Société d'Agriculture de l'arrondissement.

Dijon (Côte-d'Or), Société Académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

» Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.

» Société d'Agriculture.

Douai (Nord), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Draguignan (Var), Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques.

Dunkerque (Nord), Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Arts, Sciences et Belles-Lettres.

Epinal (Vosges), Société d'Emulation.

Havre (Seine-Inférieure), Société Havraise d'études diverses.
Joigny (Yonne), Société d'Agriculture.
Laon (Aisne), Société de Médecine du département.
» Société Académique.
Le Mans (Sarthe), Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
Lille (Nord), Société des Sciences, d'Agriculture et des Arts.
» Société Centrale de Médecine du département du Nord.
» Commission Historique du département du Nord.
Limoges (Haute-Vienne), Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon (Rhône), Académie.
» Société Littéraire, Historique et Archéologique.
» Société d'Agriculture, Histoire Naturelle et Arts utiles.
Màcon (Saône-et-Loire) Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Marseille, Chambre de Commerce.
» Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
» Société de Médecine.
» Société départementale d'Agriculture.
» Société Scientifique Industrielle.
» Société d'Horticulture.
» Comité Médical des Bouches-du-Rhône.
» Société Protectrice de l'Enfance.
» Société de Géographie.
Meaux (Seine-et-Marne), Société d'Archéologie, Sciences, Lettres, et Arts.
Melun (Seine-et-Marne), Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.
Mende (Lozère), Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts.
Montbelliard (Doubs), Société d'Emulation.
Moulins (Allier). Société d'émulation.
Nancy (Meurthe), Société Archéologique Lorraine.
» Académie de Stanislas.
Nantes (Loire-Inférieure), Société Académique.
» Société Archéologique.

Nevers (Nièvre), Société Nivernaise des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Nice (Alpes-Maritimes), Société des Lettres, Sciences et Arts.
Nîmes (Gard), Académie du Gard.
Niort (Deux-Sèvres), Société de Statistique, Sciences et Arts.
Orléans (Loiret), Société Archéologique de l'Orléanais
Paris (Seine), Société Météorologique de France.
» Société de Statistique de Paris.
» Societé Philotechnique.
Perpignan (Pyrénées-Orientales), Société Agricole, Scientifique et Littéraire.
Poitiers (Vienne), Société des Antiquaires de l'Ouest.
» Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Poligny (Jura), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Le Puy (Haute-Loire), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Rennes (Ille-et-Vilaine), Société Archéologique.
» Société des Sciences Physiques et Naturelles.
Rodez (Aveyron), Société des Sciences, Lettres et Arts.
Rouen (Seine-Inférieure), Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Etienne (Loire), Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférienre), Société Historique et Scientifique.
Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin (Aisne), Société Académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie.
» Comice Agricole de l'arrondissement.
Sémur (Côte-d'Or), Société des Sciences Historiques et Naturelles.
Sens (Yonne), Société Archéologique.
Soissons (Aisne), Société Archéologique et Historique.
Troyes (Aube), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Toulon (Var), Société Académique du Var.
Tours (Indre-et-Loire), Société Médicale du département.

Toulouse (Haute-Garonne), Société Archéologique du Midi de la France.

» Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Valence (Drôme), Société d'Archéologie et de Statistique.

Valenciennes (Nord), Société Agricole, Industrielle, Littéraire et Artistique.

Vannes (Morbihan), Société Polymathique.

Versailles (Seine-et-Oise), Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Alger, Société de Climatologie Algérienne.

Constantine (Algérie), Société Archéologique.

Alsace-Lorraine, Société d'Histoire Naturelle de Colmar.

» Société Archéologique et Historique de Metz.

» Société des Sciences, Agriculture et Arts de Strasbourg.

Autriche, Société d'Histoire Naturelle, à Brünn (Moravie).

» Société Impériale de Géographie, à Vienne.

» Statistische Haudbüchelein der kyl Hanptstact, Pragues.

New-York, Health departement of the city bureau of vital Statistics (États-Unis d'Amérique).

Belgique, Académie de Gand.

» Institut Archéologique Liégeois, à Liège.

» Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, à Mons.

» Cercle Archéologique, à Mons.

Suisse, Société d'Histoire et d'Archéologie, à Genève.

» Société Vaudoise des Sciences Naturelles, à Lausanne.

» Société des Sciences Naturelles, à Neufchâtel.

Italie, Société de Grographie Italienne, à Florence.

Brésil, Instititut Historique et Géographique, à Rio-de-Janeiro (Fernandez Pinheiro).

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

BUREAU POUR L'ANNÉE 1877

MM. TÉNOUGI, président.
BLANCARD, vice-président.
Dr A. SICARD, O. ✠, ✠, secrétaire-général.
AUBERT, vice-secrétaire.
Dr BARTHÉLEMY, BONNET, ✠, LETZ, annotateurs.
Dr DUSSAUD, trésorier.
VAN-KOTHEN, bibliothécaire.
TEISSIER, Octave, ✠, conservat. archiviste.

MEMBRES D'HONNEUR

Président d'honneur : M. le Prince de JOINVILLE.

Membres d'Honneur de Droit

(DÉLIBÉRATION DU 7 JUILLET 1853).

LE GÉNÉRAL commandant le 15me Corps d'armée.
LE PRÉFET du département des Bouches-du-Rhône.
L'EVÊQUE de Marseille.
LE MAIRE de Marseille.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Matheron, Philippe, ✻, ingénieur civil.
Flavard, oncle, docteur en médecine, à Marseille.
Toulouzan, ancien chef de bureau de la Préfecture, à Marseille.
Prou-Gaillard, ✠, négociant, à Marseille.
Dugas, ✻, O. ✠, ✠, docteur en médecine, à Marseille.
Gentet, ✻, ingénieur civil, à Marseille.
Jubiot, O. ✻, O. ✠, ✠, ancien médecin principal de première classe à l'hôpital militaire de Marseille.
Camoin, Louis, bibliothécaire-adjoint à la Bibliothèque de la ville de Marseille.
Doniol, ✻, ancien préfet du département des Bouches-du-Rhône, préfet des Alpes-Maritimes.

MEMBRES CORRESPONDANTS

8 février 1877.	J. DE SÉRANON, ✻, membre de l'Académie d'Aix, à Aix.
»	DIDIOT (docteur) O. ✻, secrétaire-général du Conseil de Santé des armées (ancien membre actif).
1er juillet 1869.	SIMONIN, ingénieur civil, à Paris.
4 novembre 1869.	ALVARENGO, docteur en médecine, à Lisbonne
3 mars 1870.	BERTHERAND, ✻, doct. en médecine, à Alger.
20 avril 1871.	DE GRASSET, propriétaire, à Genève (ancien membre actif).
24 mai 1871.	BARBIER DE MONTAULT, ✠, prélat romain, château de Maris, par Jaulnay (Vienne).
5 octobre 1871.	MEULEMANS, vice-consul de la République de l'Équateur, à Bruxelles.
14 décembre 1871.	MÉNARD, ✻, directeur de la maison centrale, à Montpellier (ancien membre actif).
21 mars 1872.	BERTILLON, docteur en médecine, à Paris.
3 avril 1873.	ARNAUD, Émile, président de la Société scientifique et artistique d'Apt.
7 janvier 1875.	ROUSSIN, à Montélimar (Drôme) (ancien membre actif).
9 mars 1877.	VIDAL, Léon, directeur des Ateliers de photochromie du *Moniteur Universel*, à Paris (ancien membre actif).
8 novembre 1877.	CHERVIN, directeur des *Annales de démographie internationale*.

TABLE GÉNÉRALE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE XXXVIIe VOLUME.

Marseille. — Typ. et Lith. Cayer & Cie, rue Saint-Ferréol, 57.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

Pendant l'année 1877.

DATES.	7 heures du Matin.			1 heure du Soir.			7 heures du Soir			Température.	
	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Baromètre à 0.	Thermomètre	Etat hygrométrique.	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique	Maxima.	[illegible]
1	753,14	+12, 4	73	750,34	+15, 4	54	750,22	+13, 8	60	+15, 4	+11, 3
2	753,48	11, 8	75	753,77	15, 9	61	755,18	9, 0	62	16, 6	10, 7
[illegible]	756,63	11, 6	79	756,55	14, 2	67	755,07	12, 8	61	14, 4	7, 1
4	750,44	13, 2	81	746,64	14, 7	50	744,40	12, 8	83	15, 5	10, 5
5	748,57	7, 6	86	747,43	14, 4	71	747,73	11, 7	80	14, 1	[illegible]
6	751,20	7, 8	83	752,29	14, 6	78	752,83	11, 0	73	15, 0	6, 5
7	753,12	11, 0	88	753,48	12, 4	86	754,18	13, 2	81	12, 7	10, 5
8	757,06	13, 0	74	758,59	15, 8	69	759,80	14, 2	67	15, 7	7, 1
9	759,35	14, 8	82	761,95	16, 7	64	760,93	14, 0	71	17, 3	13, 4
10	759 39	13, 2	78	758,72	15, 4	69	757,83	11, 6	82	16, 9	11, 9
11	757,14	+ 7,°0	59	755,41	+13,°4	80	751,97	+10,°6	80	+13,°2	+ 5,°5
12	752,68	7, 8	66	751,84	10, 6	56	751,71	7, 8	61	14, 2	5, 4
13	752,84	5, 0	62	753,97	10, 8	49	755,96	7, 2	64	11, 1	3, 9
14	757,43	3, 2	72	756,63	10, 1	[illegible]	756,25	5, 5	78	10, 6	2, 7
15	755,42	6, 0	66	755,01	10, 8	52	756,44	7, 8	70	11, 5	1, 9
16	758,02	3, 2	69	759,04	11, 4	63	759 53	5, 6	75	12, 2	2, 7
17	759,14	1, 0	76	758,60	12, 7	64	758,43	5, 4	88	13, 3	— 0, 3
18	758,21	2, 2	80	758,92	11, 4	52	759,80	5, 0	64	13, 4	— 0, 5
19	762,21	2, 6	77	762,98	12, 5	52	763,72	5, 7	88	14, 1	+ 1, 9
20	764,12	4, 0	81	763,93	12, 4	63	762,54	8, 4	78	12, 3	3, 3
21	759,96	9, 0	61	759,28	13, 6	48	760,15	7, 2	55	14, 4	3, 1
22	761,23	2, 4	71	761,33	10, 1	52	761,47	4, 2	[illegible]	12, 7	0, 9
23	762,80	3, 2	64	761,90	12, 8	27	761,25	4, 8	69	13, 0	0, 1
24	761,07	— 1, 4	80	760,67	10, 0	53	760,14	5, 2	64	12, 5	— 2, 1
25	758 26	— 0, 2	91	756,00	14, 0	47	756 05	9, 6	65	15, 3	— 2, 3
26	754,00	+ 7, 0	57	753,76	8, 4	39	753,09	4, 6	54	11, 8	+ 3, 9
27	754,73	2, 4	55	756,75	9, 4	35	758,86	5, 4	49	9, 9	— 0, 5
28	763,27	0, 4	59	762,26	10, 8	44	761,67	4, 8	66	11, 5	— 2, 5
29	761,18	5, 4	70	761,75	11, 6	33	765,26	6, 8	57	12, 4	9
30	763,12	4, 8	60	760,90	10, 8	45	756,02	9, 5	[illegible]	12, 2	+ 3, 7
31	754,02	5, 4	58	752,50	8, 7	26	754,52	6, 0	54	9, 3	4, 9

Résultats

Hauteur barométrique.
- Maxima..... 764,81 le 20 à 10 heures du matin.
- Minima ..... 744,40 le 4 à 7 heures du soir.
- Moyenne.... 757,25

Température.........
- Maxima .. . + 17,3 le 9 à maxima.
- Minima ..... — 2,5 le 28 à minima.
- Moyenne.... + 8,85

Etat hygrométrique...
- Maxima..... 97 le 4 à 4 heures du soir.
- Minima..... 26 le 31 à 1 heure du soir.
- Moyenne.... 64 + $\frac{10}{31}$

VENTS à re du Soir.	ÉTAT DU CIEL à 1 heure du Soir.	Pluie recueillie. A 9 heures du matin.	Pluie recueillie. A 9 heures du soir.	REMARQUES.
très fort.	Pluie.			
.O. b. brise	Beau.			
. fort.	Pluie.			
. violent.	Pluie		12,20	Vifs éclairs dans la soirée.
.E. ass. fort	En très grande partie nuageux.	0,40		Vifs éclairs.
.O. frais.	En très grande partie nuageux.	13.60		
. fort.	Pluie.	2,00	2,70	
. assez fort	Couvert.	0,20		
.E. ass. fort	Couvert.			
.E. ass. fort	Couvert.			
[.O. b. brise	Pluie.		1,90	
). fort.	En très grande partie nuageux.	0,20		
). b. brise.	Serein.			
). frais.	Serein.			
). tr. violent	En grande partie nuageux.	3,40		
:. faible.	En partie nuageux.			
aible.	Quelques nuages.			
. faible.	Quelques nuages.			
.E. faible.	En partie nuageux.			
). frais.	Quelques nuages.			
). frais.	Beau.			
) b. brise.	En très grande partie nuageux.			
) b. brise.	Beau.			
ɔetite brise.	Quelques nuages.			
). très fort.	En petite partie nuageux.			
). violent.	En très grande partie nuageux.			Le mistral souffle violemment à 10 heures du soir.
). frais.	Beau.			
'O. p. brise	Quelques nuages.			
). tr. violent	En partie nuageux.			
'rais.	En partie nuageux.			
). tempête.	Quelques nuages.	0,80		Le mistral souffle violemment toute la journée.

néraux.

d'eau recueillie.	à 9 heures du matin.........	20,60
	à 9 heures du soir	16.80
de jours........	peu nuageux.................	7
	de pluie......................	9
	entièrement couvert..........	3
	très nuageux	0
	nuageux......................	6
	sereins	6
	de gros vent..................	10
	De brume ou de brouillards .	0
	de tonnerre..................	0

Vent à 1 heure du soir.

Nombre de jours de vents du		
	N	0
	N E	1
	E	2
	S E	7
	S	2
	S O	2
	O	3
	N O	14

DATES.	7 heures du Matin. Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	1 heure du Soir. Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	7 heures du Soir. Baromètre à 0	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Température Maxima.	Minima.
1	756,60	3,°2	55	756,85	11, 0	41	757,69	8, 2	50	13,° 4	2,°
2	759,64	2, 8	79	759,55	13, 1	80	759,33	8, 7	71	15, 1	1,
3	761,31	2, 8	77	761,29	13, 0	67	761,11	8, 6	81	14, 9	1,
4	762,57	2, 0	82	761,29	10, 9	41	761,18	8, 6	62	14, 0	0,
5	761,64	3, 8	62	762,32	11, 3	50	761,97	4, 6	69	12, 1	1,
6	765 14	1, 4	75	763,77	10, 2	39	764,07	5, 0	68	11, 3	0,
7	764,32	0, 6	64	762,95	12, 5	70	760 99	9, 0	58	13, 2	— 1,
8	758 90	6, 6	78	758,23	14, 6	50	757,74	10, 0	56	14, 9	— 0,
9	758,78	9, 6	62	758,58	16, 3	66	757 98	12, 6	57	16, 9	8,
10	757,71	10, 6	64	756,65	15, 3	69	756,45	11, 4	45	15, 8	7,
11	757,71	5, 6	78	758,03	15, 0	45	757,46	12, 0	50	15, 1	2,
12	759,65	10, 0	68	759,35	16, 2	61	758,66	12, 8	62	16, 6	9,
13	756,44	12, 6	74	755,50	18, 4	56	755,67	16, 0	55	19, 3	8,
14	756,21	11, 4	57	754,42	16, 0	53	754,49	12, 7	[illegible]	17, 4	6,
15	758,03	12, 0	70	757,46	16, 9	63	757,59	13, 4	71	17, 3	5,
16	758,35	12, 6	74	758,22	15, 0	65	757,29	12, 7	69	17, 0	11,
17	755,42	9, 8	72	754,68	11, 0	62	753,71	8, 0	44	11, 4	6,
18	755,58	6, 4	56	756,50	13, 6	32	757,58	9, 6	43	18, 4	3,
19	758,78	7, 4	46	756,77	13, 3	42	755,94	9, 1	81	16, 6	3,
20	752 98	5, 4	70	747,89	9, 8	71	746,78	7, 7	59	12, 6	4,
21	740,53	4, 0	90	739,86	7, 3	72	742,28	5, 4	56	8, 3	1,
22	744,60	2, 6	75	744,49	9, 6	[illegible]	745,26	3, 6	61	9, 9	2,
23	746,41	0, 6	69	745,34	8, 2	55	746,45	3, 9	56	8, 9	— 0,
24	749 54	— 0, 1	67	750,17	9, 6	45	751,00	4, 6	53	10, 0	— 2,
25	751,28	— 0, 6	72	750,50	12, 8	64	748,85	10, 8	67	14, 2	— 2,
26	749,67	+ 7, 6	69	749,32	14, 8	[illegible]	748,45	12, 0	59	15, 8	5,
27	751,75	4, 4	54	752,12	8, 7	55	754,02	6, 4	60	11, 4	3,
28	754,61	2, 6	52	755,14	6, 4	71	757,66	1, 6	73	9, 2	— 2,

Résultat

Hauteur barométrique.	Maxima.....	765,14 le 6 à 7 heures du matin.
	Minima.....	739,86 le 21 à 1 heure du soir.
	Moyenne....	755,66
Température..........	Maxima.....	19° 3
	Minima.....	— 2° 7
	Moyenne....	8° 78
Etat hygrométrique. .	Maxima.....	93 le 21 à 9 heures du soir.
	Minima.....	25 le 24 à 0 heure du soir.
	Moyenne....	57,7

VENTS à 1 h^re du Soir.	ÉTAT DU CIEL à 1 heure du Soir.	Pluie recueillie. A 9 heures du matin.	Pluie recueillie. A 9 heures du soir.	REMARQUES.
N.O. très fort.	Nuageux.			La lumière zodiacale est splendide de 6 heures 3/4 à 7 heures 1/2.
N.O. pet. brise	En grande partie nuageux.			
E.S.E. tr. faib.	Quelques petits nuages.			
N.O. très fort.	En partie nuageux.			
N.O. b. brise.	Quelques nuages.			
N.O. assez fort	id. id.			
N.O. fort.	id. id.			
N.O. violent.	id. id.			
N.O. id.	Quelques petits nuages.			
N.N.O. modéré	En grande partie nuageux.			
O N.O faible.	Beau.			
N.O. fort.	En grande partie nuageux.			
O.N.O. tr. fort.	id. id.			
N.O. violent.	Couvert.			
S.E. b. brise.	En grande partie nuageux.			
S. id.	Couvert.			Quelques gouttes de pluie dans la matinée.
N.O. violent.	En partie nuageux.			
O.N.O. fort.	Beau.			
S.E. b. brise.	Pluvieux.			
O. très fort.	Pluie.		3,80	
N.O. tempête.	Couvert.	0,20		Il y a de la neige sur les collines environnant Marseille. Dans l'après-midi le mist. souffle violem.
N.O. fort.	Quelques nuages.			
N.O. assez fort	En partie nuageux.			
N.O. modéré.	Beau.			
N.O. id	Quelques nuages.			
O.N.O. tr. fort.	Beau.			
N.O. tr. violent	Beau.			
N.N.O. violent	Quelques petits nuages.			

généraux.

Quantité d'eau recueillie.	à 9 heures du matin.........	0,20
	à 9 heures du soir...........	3,80
Nombre de jours........	de pluie.....................	1
	entièrement couvert..........	4
	très nuageux	0
	nuageux..................	6
	non nuageux	12
	sereins	5
	de gros vent.................	16
	de brume ou de brouillards ..	0
	de tonnerre.................	0

Vent à 1 heure du soir.

Nombre de jours de vents du	N	0
	N E	0
	E	0
	S E	3
	S	1
	S O	0
	O	2
	N O	22

2

DATES.	7 heures du Matin.			1 heure du Soir.			7 heures du Soir.			Température.	
	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Maxima.	Minima.
1	759,95	0, 6	67	760,12	6, 2	28	758,74	3, 4	57	7, 1	— 0, 9
2	761,37	1, 0	40	763,00	7, 8	32	761,92	3, 9	50	9, 7	— 0, 1
[illegible]	760,33	— 0, 6	63	759,57	11, 8	43	759,11	6, 2	67	13, 1	— 1, 5
4	758,66	4, 2	62	757,39	11, 7	65	755,05	8, 6	67	13, 9	2, 3
5	748,97	6, 4	79	747,62	11, 4	41	747,03	6, 8	62	12, 4	5, 7
6	744,10	5, 2	49	743,23	7, 4	44	742,87	4, 4	61	9, 8	3, 5
7	743,29	3, 0	73	743,50	9, 0	36	741,22	5, 8	57	11, 7	2, 5
8	739,28	2, 4	61	738,12	7, 4	36	739,86	4, 4	64	8, 1	— 0, 1
9	742,35	1, 8	61	742,96	8, 3	[illegible]	744,34	2, 6	61	8, 9	0, 7
10	746,52	0, 4	51	747,56	5, 0	39	746,01	2, 7	64	5, 5	— 2, 1
11	749,76	— 3, 4	78	751,10	7, 4	57	753,10	1, 4	78	9, 7	— 4, 1
12	755,56	— 4, 6	[illegible]	755,97	8, 2	38	754,97	4, 0	36	9, 9	— 6, 2
43	754,97	4, 6	54	753,25	12, 4	54	752,24	9, 2	54	14, 0	— 0, 1
14	750,78	9, 4	[illegible]	753,21	15, 2	46	753,19	12, 2	44	16, 2	7, 6
15	755,93	9, 3	63	754,41	15, 4	36	753,14	12, 1	49	16, 8	7, 9
16	752,90	4, 1	89	752,61	13, 7	47	751,80	9, 3	68	14, 7	0, 9
17	751,40	6, 1	78	750,96	14, 1	76	750,65	11, 1	86	15, 2	3, 5
18	749,85	6, 9	82	749,40	12, 9	66	746,13	12, 3	[illegible]	13, 6	3, 2
19	740,11	15, 3	53	738,68	18, 6	38	737,15	12, 5	74	20, 2	11, 7
20	738,47	12, 3	76	740,06	13, 7	55	740,36	10, 5	65	15, 0	9, 7
21	742,66	7, 0	81	743,63	14, 7	[illegible]	743,79	10, 2	64	14, 8	5, 5
22	739,49	6, 1	88	741,75	10, 1	79	742,82	6, 5	[illegible]	12, 2	6, 9
23	745,98	4, 5	56	747,28	9, 1	36	748,71	7, 5	50	11, 1	4, 1
24	748,45	8, 5	70	748,56	13, 2	53	747,63	9, 8	62	14, 1	7, 5
25	740 22	12, 7	83	738,56	14, 0	74	740,17	9, 3	71	14, 7	9, 3
26	740,18	11, 9	85	741,16	14, 3	57	744,32	10, 4	69	15, 1	5, 5
27	747,67	8, 1	81	750,02	17, 2	52	753,34	11, 3	62	17, 6	5, 3
28	756,54	11, 9	74	758,18	18, 4	56	758,46	13, 5	75	19, 1	9, 3
[illegible]	760,40	12, 7	77	760,41	20, 1	45	760,06	15, 7	71	21, 1	9, 3
30	758,49	12, 9	77	758,09	17, 2	70	757,16	12, 4	82	17, 4	9, 3
31	756,09	12, 7	75	756,89	20, 6	32	756,45	15, 4	55	21, 0	10, 1

Résultats

Hauteur barométrique.	Maxima.....	763,02 le 2 à midi.
	Minima	
	Moyenne....	749,85 le 19 à 7 heures du soir.
Température........ ..	Maxima.....	210,1
	Minima	6°2
	Moyenne....	8,87
Etat hygrométrique...	Maxima.....	90 le 17 à 10 heures du soir.
	Minima.....	30 le 31 à midi.
	Moyenne....	60,3

VENTS à 1 h^re du Soir.	ÉTAT DU CIEL à 1 heure du Soir.	Pluie recueillie. A 9 heures du matin.	Pluie recueillie. A 9 heures du soir.	REMARQUES.
N.N.O. tr. viol.	En partie nuageux.			
O.S.O. modéré	id.			
S.O. faible.	Quelques nuages.			
O.S.O. modéré	Couvert.		1,20	
N.O. violent	En grande partie nuageux.	0,40		
N.O. fort.	Pluvieux.			
N.O. tr fort.	En partie nuageux.			
N.O. tempête.	Très-nuageux.			Le mistral souffle en tempête vers 1 h. du soir, violemment dans l'après-midi et la soirée.
N.O. tr. fort.	Quelques nuages.			
N.O. modéré.	Pluie.			Il tombe quelques flocons de neige à partir de 11 heures.
O. bonne brise	Beau.			
O.N.O. modéré	Beau.			
O.N.O. violent	Couvert.			
N. O. violent.	En partie nuageux.			
O. N. O. fort.	Quelques nuages.			
O.S.O. p. brise	En partie nuageux			
O.1/4.S.O. id.	En grande partie nuageux.			
S. E. fort.	Pluie.			Quelques gouttes de pluie dans l'après-midi.
E.S.E. b. brise	Pluie.		9, 4	
S.O. assez fort	Pluvieux.	0,4		
S.O. p. brise.	En partie nuageux.			A 4 h. matin pluie et vent de l'E très-fort, à 8 h. 30 m. violente averse de grêle éclairs, et tonnerre.
S.O. id.	Pluie.	18,20	4,60	
N.O. tr. violent	Beau.			
O.S.O. as. fort	Très-nuageux.			Tempête de N O dans la nuit du 22 au 23, le N O souffle violemment dans la journée 23.
S. id.	Pluie.	0,20		
S S.O. modéré	En partie nuageux.			
E.S E. as. fort	Quelques nuages.			
S.E. b. brise.	En grande partie nuageux.			
S. id.	En partie nuageux.			
O N O. tr. faib	Pluie.			
N.O. tr. fort.	Quelques nuages.			

généraux.

Quantité d'eau recueillie.	à 9 heures du matin.........	19,20
	à 9 heures du soir	15.20
Nombre de jours	de pluie	6
	entièrement couvert....	4
	très nuageux	2
	sereins	3nuag. 3
	de gros vent..........	12nuag. 13
	de brume ou de brouill..	0
	de tonnerre............	1

Vent à 1 heure du soir.

Nombre de jours de vents du	N	0
	N E	0
	E	1
	S E	2
	S	3
	S O	6
	O	6
	N O	13

DATES.	7 heures du Matin.			1 heure du Soir.			7 heures du Soir.			Température.	
	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Maxima.	Minima.
1	756,09	12, 7	74	755,52	19, 6	27	753,43	17, 7	71	21, 4	8, 7
2	752,98	13, 1	53	751,89	20, 2	33	750,94	15, 7	49	21, 5	8, 5
3	749,99	12, 7	66	750,47	22, 2	28	748,02	16, 8	55	23, 5	8, 1
4	743,02	16, 5	62	743,15	18, 9	[illegible]	743,27	16, 0	61	23, 4	13, 9
5	749,41	10, 1	72	751,05	15, 5	58	751,25	11, 7	76	17, 6	5, 5
6	750,90	12, 6	76	751,00	17, 7	67	751,11	12, 9	64	18, 8	9, 9
7	751,85	12, 2	82	752,47	18, 5	54	751,90	12, 4	61	19, 9	5, 9
8	752,24	13, 5	53	750,96	18, 8	[illegible]	750,86	11, 4	67	20, 4	9, 1
9	748,24	11, 2	85	745,28	16, 7	63	743,25	15, 6	58	18, 8	9, 5
10	741,25	14, 4	57	740,78	11, 3	95	743,88	9, 2	97	16, 9	12, 1
11	748,29	10, 7	73	749,46	15, 7	53	750,35	14, 0	53	18, 7	7, 7
12	751,47	10, 4	68	751,38	17, 1	59	752,25	11, 7	83	17, 8	7, 5
13	752,42	11, 4	61	753,42	15, 6	81	753,47	12, 7	58	18, 4	6, 5
14	753,40	11, 8	74	753,60	17, 5	57	752,06	17, 4	32	19, 9	7, 0
15	753,83	11, 8	65	753,32	20, 5	48	752,55	14, 8	68	20, 9	6, 9
16	747,31	12, 2	70	743,69	15, 6	83	738,94	14, 2	83	16, 7	7, 7
17	735,27	12, 2	72	735,70	15, 4	76	736,20	13, 2	62	17, 9	10, 9
18	736,89	8, 8	63	738,58	11, 0	55	738,88	9, 1	84	20, 4	7, 9
19	740,57	8, 0	70	742,52	13, 8	59	745,45	8, 2	63	14, 7	5, 9
20	746,80	8, 7	48	747,50	13, 4	33	749,23	12, 0	43	17, 2	3, 7
21	753,80	9, 8	44	753,50	17, 6	71	753,35	15, 2	53	18, 9	3, 9
22	751,42	12, 2	60	750,22	17, 0	68	748,97	15, 7	51	17, 3	9, 1
23	748,48	12, 6	61	748,11	15, 3	54	747,17	15, 2	38	18, 4	10, 1
24	747,97	12, 2	40	747,95	15, 6	50	747,77	12, 7	55	16, 6	7, 7
25	748,60	9, 8	72	747,98	16, 7	58	746,75	14, 0	56	18, 3	5, 3
26	750,24	13, 0	79	750,96	17, 7	74	751,17	12, 9	51	19, 4	9, 7
27	751,80	14, 2	55	751,78	18, 6	55	750,57	13, 2	60	20, 6	7, 9
28	748,34	14, 0	[illegible]	749,10	16, 8	63	749,95	14, 7	66	17, 3	11, 7
29	750,78	14, 2	63	750,78	19, 7	62	750,10	15, 2	59	19, 5	8, 1
30	751,18	13, 0	62	750,71	18, 0	54	751,56	14, 2	52	18, 7	7, 7

Résultats

Hauteur barométrique.	Maxima	756,09 le 1 à 7 heures du matin.
	Minima	735,21 le 17 à 9 heure du id.
	Moyenne	749,10
Température..........	Maxima	23° 5 le 3
	Minima	3, 7 le 20
	Moyenne	13, 58
Etat hygrométrique...	Maxima	100 le 10 à 0 heure.
	Minima	21 le 2 à 4 heures du soir.
	Moyenne	58

VENTS à 1 h^re du Soir.	ÉTAT DU CIEL à 1 heure du Soir.	Pluie recueillie. À 9 heures du matin.	Pluie recueillie. À 9 heures du soir.	REMARQUES.
N.O. tr. violent	Très-nuageux.			
O. très fort	Quelques nuages.			
S.E. b. brise	En partie nuageux.			
S.E. tr. fort.	Couvert.			
S.O. b. brise.	Beau.			
S. assez fort.	En grande partie nuageux.			
O.1/4.S.O. p.b.	En partie nuageux.			
S.E. modéré.	Pluvieux.		1,40	
E. fort.	Pluie.	1.10	8,20	
E.N.E. as. fort	Pluie.	1,60	41,10	
N.O. violent.	Quelques nuages.			
O.S.O. modéré	Très-nuageux.			
S.E. p. brise.	Pluie.			Petite pluie dans la matinée.
O.S.O. modéré	Quelques nuages.			
O. bonne brise	En partie nuageux.			
S.E. p. brise.	Pluie.			
O.1/4.N.O. fort	En partie nuageux.	7,60		
O. fort	Couvert.	3,20		
O. fort	Pluie.			Gouttes de pluie dans l'après-midi.
N.O. violent.	Petits nuages.			
N.O. id.	Quelques nuages.			Petite pluie dans la nuit du 21 au 22.
O. fort.	Pluie.			
O. très fort.	Très-nuageux.			
N.O. fort.	En grande partie nuageux.			
O.S O. modéré	Couvert.			
S.S.O. b. brise	Quelques nuages.			
S. modéré.	Pluvieux.			
O. assez fort.	En grande partie nuageux.	1,60		
O. fort.	En grande partie nuageux.			
O.N.O. fort.	Couvert.			

généraux.

Quantité d'eau recueillie.	à 9 heures du matin.........	15,10
	à 9 heures du soir...........	50,70
Nombre de jours........	de pluie.....................	6
	entièrement couvert..........	6
	très nuageux	3
	nuageux.....	4
	peu nuageux	10
	sereins	1
	de gros vent.................	15
	de brume ou de brouillards ..	0
	de tonnerre..................	0

Vent à 1 heure du soir.

Nombre de jours de vents du	N	0
	N E	0
	E	1
	S E	5
	S	3
	S O	1
	O	13
	N O	7

DATES.	7 heures du Matin. Baromètre à 0.	7 heures du Matin. Thermomètre.	7 heures du Matin. Etat hygrométrique.	1 heure du Soir. Baromètre à 0.	1 heure du Soir. Thermomètre.	1 heure du Soir. Etat hygrométrique.	7 heures du Soir. Baromètre à 0.	7 heures du Soir. Thermomètre.	7 heures du Soir. Etat hygrométrique.	Température. Maxima.	Température. Minima.
1	751,30	+12, 7	64	751,50	+18, 7	39	751,19	+12, 7	46	+19, 3	+ 9,
2	753,42	10, 7	52	754,86	18, 1	36	753,66	14, 1	54	19, 5	3,
3	754,30	13, 4	55	753,26	18, 2	57	752,16	12, 7	[illegible]	19, 8	3,
4	751,38	13, 6	74	750,49	16, 2	59	749,01	13, 0	[illegible]	18, 4	9,
5	747,19	13, 7	69	745,35	16, 9	56	743,33	13, 3	77	17, 8	11,
6	741,10	15, 8	79	743,47	20, 0	47	744,28	14, 5	91	20, 3	12,
7	746,30	14, 2	73	746,41	18, 1	69	746,85	14, 4	[illegible]	20, 8	10,
8	749,07	12, 4	71	748,35	16, 2	73	748,03	14, 0	56	17, 0	8,
9	749,12	13, 8	78	749,55	17, 4	55	749,68	13, 7	74	18, 4	9,
10	752,42	12, 2	51	752,82	16, 3	50	751,58	14, 0	55	18, 8	8,
11	749,13	15, 2	58	749,80	18, 2	62	748,43	16, 2	75	19, 6	8,
12	746,51	16, 4	76	747,02	21, 2	53	747,88	16, 9	74	22, 4	14,
13	753,01	13, 4	63	754,16	16, 0	54	754,01	14, 2	76	19, 2	9,
14	753,04	15, 0	65	753,53	15, 7	90	752,04	15, 7	58	16, 9	9,
15	755,11	14, 7	56	755,78	18, 8	45	756,66	15, 9	60	20, 2	9,
[illegible]	758,16	14, 2	53	757,91	20, 2	[illegible]	757,86	17, 8	65	20, 9	9,
17	757,14	14, 0	54	757,63	21, 0	57	756,98	15, 2	64	22, 2	9,
18	756,20	16, 7	60	755,80	22, 3	35	754,73	20, 0	29	24, 1	11,
19	754,19	15, 0	47	753,05	19, 7	32	751,61	17, 0	50	24, 0	11,
20	750,29	13, 4	45	749,81	16, 4	32	749,14	14, 6	44	20, 1	10,
21	750,16	13, 7	57	750,23	19, 3	38	751,07	15, 6	37	20, 8	9,
22	753,61	13, 0	65	754,67	17, 5	56	754,54	14, 5	72	20, 4	5,
23	754,12	14, 6	64	754,57	20, 2	44	753,92	15, 0	71	21, 6	4,
24	753,36	14, 6	67	754,30	16, 2	74	754,69	15, 4	71	16, 6	8,
25	754 30	14, 0	70	754,13	21, 2	[illegible]	754 20	18, 2	44	22, 6	8,
26	754,99	15, 7	60	755,90	22, 4	36	755,60	17, 2	56	24, 0	9,
27	756,25	16, 0	48	757,16	21, 9	36	756,19	17, 2	59	23, 6	10, 0
28	755,92	18, 8	47	755,30	22, 3	32	753,89	16, 2	75	23, 8	10, 9
29	753,81	16, 8	80	754,03	18, 9	63	752,19	17, 6	62	20, 4	14, 7
30	750,81	16, 2	78	752,47	18, 1	88	751,50	17, 4	85	20, 2	13, 1
31	751,71	19, 0	78	753,04	22, 8	74	753,55	20, 8	68	25, 8	16, 9

Résultats

Hauteur barométrique.	Maxima.....	758,25 le 16 à 9 heures du matin.
	Minima	741,10 le 6 à 7 heures du matin.
	Moyenne....	752,26
Température..........	Maxima....	+25°,8 le 31 à maxima.
	Minima	+3°,9 le 2 à minima.
	Moyenne....	+15,°23
Etat hygrométrique...	Maxima.....	97 le 14 à 10 heures du soir.
	Minima	29 le 18 à 7 heures du soir.
	Moyenne....	56 + $\frac{24}{31}$

VENTS à 4 h^es du Soir.	ÉTAT DU CIEL à 1 heure du Soir.	Pluie recueillie. A 9 heures du matin.	Pluie recueillie. A 9 heures du soir.	REMARQUES.
N.O. violent.	Beau.			Mistral violent dans la soirée.
O. modéré.	Quelques nuages.			
S.O.fr. ou mod.	Couvert.			
S.E frais	Pluie.		2,15	
E. frais.	Pluie.	2,30	1,80	
S.S.O. p. brise	En partie nuageux.	2,00	3,80	
O. assez fort.	En grande partie nuageux.	0,40	5,60	Coups de tonnerre au N. où sévit un violent orage.
O. fort.	Couvert.	0,40		
O.S.O. b. brise	En grande partie nuageux.			
S.O. b. brise.	Pluvieux.			
S.S.E. faible.	Pluie.			
S.S.E. frais.	En très-grande partie nuageux.			
O. très fort.	Beau.	0,40		
S.E. b. brise.	Pluie.		10,75	Eclairs et tonnerre vers 7 h. du soir.
O.N.O. tr. fort	En petite partie nuageux.			
O.N.O. tr. fort	En grande partie nuageux.			
O. petite brise.	En grande partie nuageux.			
N.O. très fort.	En partie nuageux.			Mistral très-fort à 4 h. du soir.
N O. violent.	Beau.			id. à 10 h. du matin.
N.O. très fort.	En très-grande partie nuageux.		0,25	Forts coup de tonnerre au N. à 1 h. 55 suivi d'autres coups.
N.O. très fort.	En petite partie nuageux.			
O. modéré.	Beau.			
S.O. pet. brise	Beau.			
S.E. pet. brise	Pluie.		2,40	
N.O. très fort.	En partie nuageux.			
S.O. pet. brise	En petite partie nuageux.			
O S.O. id.	Beau.			
E.S.E. b. brise	En grande partie nuageux.			
S.E. modéré.	Pluie.		0,20	
E. faible	Pluie.	9,00	0,40	
E.S.E. p. brise	En partie nuageux.			

généraux.

Quantité d'eau recueillie. { à 9 heures du matin......... 14,50
à 9 heures du soir 27.35

Nombre de jours........	
Peu nuageux	4
de pluie	12
entièrement couvert....	2
très nuageux	0
Nuageux	7
sereins	6
de gros vent...........	10
de brume ou de brouill..	0
de tonnerre............	3

Vent à 1 heure du soir.

Nombre de jours de vents du	
N	0
N E	0
E	2
S E	8
S	0
S O	7
O	6
N O	8

DATES.	7 heures du Matin.			1 heure du Soir.			7 heures du Soir.			Température.	
	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Baromètre à 0	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Maxima.	Minima.
1	755,58	+19, 7	66	755,57	+22, 9	57	757,46	+16, 0	75	+24, 4	+16, 7
2	758,50	15, 9	48	757,95	23, 5	51	757,27	17, 5	73	25, 6	11, 1
3	757,60	19, 2	36	756,55	25, 8	35	756 54	19, 7	69	25, 9	12, 3
4	756,09	19, 7	63	755,06	27, 9	38	755.37	21, 3	69	29, 6	15, 3
5	756,50	19, 6	85	756,03	21, 9	61	756.36	18, 8	76	27, 6	15, 4
6	756.96	18, 7	69	757,51	24, 4	52	757.21	20, 2	66	24, 9	15, 3
7	757.58	20, 2	62	759,50	23, 2	60	758,83	19, 0	88	24, 9	11, 7
8	758,72	21, 2	78	758,51	24, 8	59	757,33	19, 6	77	28, 3	11, 5
9	759,05	21, 4	66	759,05	25, 5	52	758,20	20, 9	78	27, 8	14, 3
10	758,60	24, 0	55	759,02	26, 0	54	757.18	23, 3	56	28, 7	13, 9
11	757,31	25, 4	53	758,05	27, 1	55	756 91	23, 2	69	29, 3	13, 9
12	756,19	25, 2	59	756,21	27, 5	48	755,33	23, 0	72	29, 2	16, 9
13	754,35	23, 2	44	754,29	28, 9	39	753,56	24, 2	65	31, 3	14, 7
14	753 20	24, 8	30	752 86	29, 8	38	753,10	23, 9	66	31, 8	15, 5
15	753 27	25, 2	40	753,82	28, 6	35	752,40	25, 2	45	31, 5	17, 3
16	753,05	25, 0	47	753,00	29, 0	48	753,04	25, 0	47	32, 3	16, 5
17	755,65	23, 0	40	754,66	28, 0	52	755 71	19, 7	65	29, 1	20, 9
18	756,26	20, 6	53	755,98	23, 5	57	757,64	19, 8	64	24, 6	16, 9
19	757,31	23, 4	43	758,50	26, 5	47	758 63	21, 2	56	27, 7	14, 9
20	757,31	23, 2	49	757,57	26, 8	57	756,54	19, 8	81	28, 6	15, 9
21	755 17	20, 2	60	755,59	25, 6	43	753,23	21, 2	64	28, 9	15, 7
22	753,39	22, 6	63	754 25	20, 6	88	752,37	21, 6	75	24, 8	15, 5
23	752,33	22, 4	75	752 94	26, 2	42	752,83	19, 6	72	26, 7	17, 7
24	754,02	20, 2	60	754,15	25, 2	60	753 85	24, 2	38	27, 4	16, 1
25	754,05	18, 6	50	754,35	25, 4	32	755,08	23, 0	54	26, 7	12, 3
26	754,65	17, 8	54	756,26	26, 0	52	756,15	21, 2	66	27, 2	13, 9
27	757,32	23, 6	50	757,59	24, 8	60	756,69	21, 5	75	27, 3	17, 7
28	755,31	24, 2	49	756,20	27, 8	47	756,80	21, 9	70	29, 8	15, 7
29	756,81	24, 8	43	758,20	25, 9	63	758,01	21, 9	90	30, 2	15, 5
30	759,31	23, 6	50	760,33	30, 2	39	758,64	22, 6	70	30, 7	16, 7

Résultats

Hauteur barométrique.	Maxima.....	760,41 le 30 à 10 heures du matin.
	Minima.....	752,33 le 23 à 7 heures du id.
	Moyenne....	756,14
Température..........	Maxima.....	+32° 3 le 16 à maxima.
	Minima.....	+11, 1 le 2 à minima.
	Moyenne....	+21, 68
Etat hygrométrique...	Maxima.....	96 le 1 à 4 heures du soir
	Minima	24 le 13 à 10 heures du matin.
	Moyenne....	$58 + \frac{5}{6}$

VENTS à [1 heu]re du Soir.	ÉTAT DU CIEL à 1 heure du Soir.	Pluie recueillie. À 9 heures du matin.	À 9 heures du soir.	REMARQUES.
. fort.	Couvert.		14,60	Le tonnerre gronde sourdement à l'O. vers 2 h. 7 m.
'. assez fort	Beau.			
. id.	En grande partie nuageux.			
. modéré.	En grande partie nuageux.			
). id.	Pluie.		0,10	
4S.O. mod.	En petite partie nuageux.			
4N.O. p.b	Beau.			
etite brise.	Beau.			
4S.O. p.b.	Beau.			
id.	Quelques nuages.			
onne brise	En grande partie nuageux.			
O. b. brise	Très-petits nuages clair-semés.			
. p. brise.	Beau.			
O. b. brise	Quelques nuages.			
etite brise	Beau.			
ort.	En grande partie nuageux.			Le tonnerre gronde à 1 heure; éclairs à l'E.N.E. le soir.
id.	En petite partie nuageux.			
4N.E. faib.	Pluie.			Le tonnerre gronde dans l'après midi.
O. modéré	Quelques nuages.			Eclairs au N. et au N.O. entre 8 h. et 10 h. du soir.
E. faible.	En très-petite partie nuageux.			
assez fort.	Quelques nuages.			
. b. brise	Pluie.	2,90		Le tonnerre gronde vers 9 h. 45 du matin.
. p. brise.	Pluie.			
violent.	Quelques nuages.			Le mistral souffle très fort dans la matinée.
'. très fort.	Beau.			
. faible.	Beau.			
onne brise	Couvert.			
O. p. brise	Couvert.			
id.	Quelques petits nuages.			
. id.	Quelques nuages.			

[...]néraux.

d'eau recueillie.	à 9 heures du matin.........	2,90
	à 9 heures du soir...........	14,60
de jours........	peu nuageux................	11
	de pluie.....................	4
	entièrement couvert..........	3
	très nuageux	0
	nuageux....	4
	sereins...	8
	de gros vent.................	5
	de brume ou de brouillards ..	0
	de tonnerre..................	4

Vent à 1 heure du soir.

Nombre de jours de vents du		
	N	0
	N E	0
	E	2
	S E	4
	S	3
	S O	8
	O	7
	N O	6

DATES.	7 heures du Matin.			1 heure du Soir.			7 heures du Soir.			Température.	
	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Maxima.	Minima.
1	760,20	24, 7	55	760,10	31, 5	37	758,20	24, 1	66	33, 3	19, 5
2	757,00	23, 7	61	758,40	25, 5	61	757,05	23, 5	75	29, 4	18, 2
3	757,20	19, 8	80	758,85	25, 0	38	757,95	22, 5	35	27, 6	17, 9
4	758,00	19, 3	53	759,30	25, 0	41	759,00	21, 1	72	26, 9	13, 5
5	759,00	23, 0	69	759,60	27, 7	53	759,50	23, 1	66	29, 0	18, 5
6	758,00	24, 8	57	754,00	27, 8	50	759,00	22, 5	74	30, 6	16, 7
7	758,00	24, 1	61	758,90	30, 2	34	757,05	24, 3	61	31, 0	19, 5
8	757,60	21, 8	50	758,60	26, 1	48	759,30	21, 2	26	26, 9	13, 3
9	761,80	11, 8	41	763,00	26, 6	23	762,90	23, 5	32	29, 4	14, 7
10	762,50	20, 4	45	762,30	28, 2	[illegible]	761,00	21, 6	63	29, 8	12, 1
11	761,00	22, 4	48	761,40	25, 3	48	758,95	22, 8	61	28, 4	11, 7
12	759,00	24, 2	45	759,40	27, 6	51	759,30	23, 3	53	30, 9	16, 9
13	757,00	23, 4	64	756,80	25, 0	65	755,85	22, 7	80	29, 1	14, 5
14	755,00	24, 8	54	754,00	28, 6	46	752,00	22, 3	75	29, 9	17, 5
15	748,80	23, 3	86	749,30	22, 7	47	750,00	21, 3	85	29, 9	20, 3
16	752,00	16, 2	66	753,10	23, 0	50	754,00	20, 8	57	25, 1	14, 7
17	757,00	18, 9	65	758,30	23, 5	50	758,00	20, 7	70	25, 4	14, 1
18	760,00	19, 4	49	760,00	24, 0	31	759,00	22, 3	48		17, 5
19	758,50	21, 0	54	758,50	23, 0	59	757,05	24, 9	46	25, 0	15, 1
20	757,80	23, 2	56	758,20	28, 4	33	758,20	22, 5	65	30, 5	10, 5
21	759,00	21, 8	64	759,80	28, 2	33	759,50	22, 9	60	30, 5	17, 9
22	759,00	21, 7	74	759,60	28, 9	37	758,35	24, 5	53	30, 6	17, 9
23	757,00	25, 4	44	757,00	31, 9	25	755,00	26, 7	34	33, 0	20, 3
24	753,20	25, 8	47	755,70	24, 8	75	752,60	27, 0	51	33, 0	23, 9
25	756,00	19, 2	59	757,00	24, 7	22	757,60	22, 3	49	25, 2	17, 9
26	759,20	19, 6	55	760,00	25, 9	34	760,00	24, 9	40	27, 4	19, 1
27	759,50	21, 8	57	758,80	26, 9	31	757,60	24, 5	35	28, 5	19, 7
28	758,00	21, 6	53	758,35	28, 9	32	758,30	25, 3	31	31, 0	18, 3
29	760,50	23, 4		761,50	29, 7	30	761,00	24, 6	51	31, 4	17, 7
30	763,00	23, 4	56	764,40	25, 7	49	763,30	23, 5	46	30, 4	17, 7
31	763,00	24, 2	42	763,10	29, 7	36	761,15	19, 2	59	32, 1	16, 7

Résultats

Hauteur barométrique.	Maxima.....	764,40 le 30 à 1 heure du soir.
	Minima.....	748,80 le 15 à 7 heures du matin.
	Moyenne....	758,15
Température..........	Maxima....	33°,3 le 1er.
	Minima.....	10°,5 le 20.
	Moyenne....	23°,3
Etat hygrométrique...	Maxima.....	86 le 15 à 7 heures du matin.
	Minima.....	22 le 25 à 1 heure du soir.
	Moyenne....	52

VENTS à ·· du Soir.	ÉTAT DU CIEL à 1 heure du Soir.	Pluie recueillie. A 9 heures du matin.	Pluie recueillie. A 9 heures du soir.	REMARQUES.
.E. faible.	Serein.			Sirocco entre midi et 1 heure.
. faible.	id.			
. très fort.	id.	0,40		
nodéré.	id.			
. faible.	id.			
ible.	id.			
aible.	id.			
. assez fort	id.			
.O. faible	id.			
.O. id.	id.			
. id.	id.			
. id.	id.			
id.	id.			
id.	id.			
. modéré.	Couvert.		1,85	
aible.	Serein.	0,40		
aible.	id.			
. fort.	id.			
.O. modéré	id.			
.O id.	id.			
faible.	id.			
. id.	id.			
O. id.	id.			
id.	Couvert.			
. très fort.	Serein.			
. assez fort	id.			
. id.	id.			
.O. mod.	id.			
. faible.	id.			
O. id.	id.			
calme.	id.			

néraux.

d'eau recueillie.	à 9 heures du matin.........	0,80
	à 9 heures du soir	1,85
de jours	de pluie	2
	entièrement couvert....	2
	très nuageux	0
	sereins	29
	de gros vent...........	6
	de brume ou de brouill..	0
	de tonnerre............	0

Vent à 1 heure du soir.

Nombre de jours de vents du	N	0
	N E	0
	E	0
	S E	2
	S	4
	S O	7
	O	6
	N O	12

DATES.	7 heures du Matin. Baromètre à 0.	7 heures du Matin. Thermomètre.	7 heures du Matin. Etat hygrométrique.	1 heure du Soir. Baromètre à 0.	1 heure du Soir. Thermomètre.	1 heure du Soir. Etat hygrométrique.	7 heures du Soir. Baromètre à 0.	7 heures du Soir. Thermomètre.	7 heures du Soir. Etat hygrométrique.	Température. Maxima.	Température. Minima.
1	760,00	23, 3	55	759,60	29, 4	38	757,80	22, 8	83	29, 6	15, 5
2	755,50	23, 1	42	755,90	28, 7	16	755,20	22, 7	33	29, 9	19, 1
3	755,50	18, 5	50	755,70	24, 0	37	756,06	21, 3	34	26, 3	17, 5
4	755,80	19, 3	52	756,10	24, 5	37	755,50	19, 1	72	26, 9	11, 1
5	757,00	19, 3	66	758,50	25, 4	54	759,00	21, 0	59	27, 5	13, 5
6	759,80	22, 3	50	760,50	27, 4	43	759,60	21, 5	85	29, 4	13, 9
7	759,00	22, 7	73	758,90	28, 1	49	756,20	21, 2	74	28, 8	16, 1
8	754,80	22, 9	57	755,80	26, 7	53	755,50	22, 3	74	27, 9	18, 3
9	757,00	20, 9	81	756,80	25, 3	39	756,95	24, 0	50	26, 4	16, 7
10	757,00	20, 1	68	758,00	25, 6	39	757,05	21, 7	72	27, 8	17, 5
11	757,50	22, 7	55	757,60	28, 1	43	756 50	23, 8	[illegible]	29, 8	17, 1
12	755,00	17, 3	60	755,15	25, 2	51	755,00	20, 0	78	27, 2	14, 5
13	755,00	19, 1	62	756,00	27, 1	36	755,50	22, 9	56	30, 7	13, 3
14	755,80	24, 7	42	756 00	27, 6	42	757,20	22, 2	51	28, 3	18, 0
15	758,00	23, 1	63	758,00	29, 8	39	757,00	23, 7	71	32, 0	17, 3
16	757,60	21, 7	73	758,00	28, 8	37	758,00	22, 9	83	31, 3	16, 7
17	758,00	22, 6	74	758,40	28, 8	47	755,80	23, 4	57	32, 3	17, 3
18	758,00	23, 3	70	759,50	28, 7	46	759,60	25, 3	70	33, 3	17, 4
19	760,00	26, 1	48	761,30	32, 8	34	761,00	24, 9	71	35, 2	19, 1
20	761,20	27, 3	36	760,65	36, 1	17	759,10	29, 6	61	37, 1	21, 7
21	758,00	26, 7	59	759,00	31, 4	60	756,15	24, 9	62	32, 9	21, 7
22	756,50	24, 9	59	756,00	29, 7	65	756,15	23, 5	92	32, 1	20, 9
23	756,60	24, 1	89	758,00	23, 3	93	757,95	20, 4	74	26, 8	
24	757,00	19, 1	44	758,30	26, 6	52	757,50	24, 2	79	30, 1	15, 1
25	759,00	22, 2	69	759,90	31, 5	40	758,95	23, 2	64	32, 4	13, 9
26	759,60	23, 9	58	759,60	30, 2	38	759,15	27, 5	38	32, 4	19, 1
27	758,80	20, 3	56	759,00	29, 4	37	758,15	24, 4	59	32, 1	
28	759,60	25, 5	51	759,50	30, 2	53	759,20	24, 0	70	32, 0	19, 5
29	758,00	21, 3	74	757,80	33, 8	31	756,40	24, 5	59	36, 4	16, 9
30	756,0	23, 3	62	757,50	28, 7	54	756,25	22, 9	[illegible]	32, 2	18, 3
31	756,80	23, 5	77	757,40	29, 3	58	757,40	29, 3	58	30, 1	18, 9

Résultats

Hauteur barométrique.	Maxima.....	761,30 le 19 à 1 heure du soir.
	Minima.....	754,80 le 8 à 7 heures du matin.
	Moyenne....	757,62
Température..........	Maxima.....	37° 1 le 20
	Minima.....	11° 1 le 3
	Moyenne....	23° 9
Etat hygrométrique...	Maxima.....	92 le 22 à 7 heures du soir.
	Minima.....	16 le 2 à 1 heure du soir.
	Moyenne....	57

ENTS à du Soir.	ÉTAT DU CIEL à 1 heure du Soir.	Pluie recueillie. À 9 heures du matin.	À 9 heures du soir.	REMARQUES.
ble.	Serein.			
). fort.	id.			
assez fort	id.			
O. faible.	id.			
. id.	id.			
. id.	id.			
id.	id.			
fort.	id.			
). modéré	id.	12,80		
id.	id.			
). id.	id			
O. faible	id.			
. id.	id.			
id.	id.			
id.	id.			
id.	id.			
lme.	id.			
léger.	id.			
. id.	id.			
. id.	id.			
faible.	Couvert.			
id.	Serein.			
calme.	Couvert.	0,90		
). léger.	Serein.			
. id.	id.			
faible.	id.			
modéré.	id.			
id.	id.			
) faible.	id.			
ger.	id.			
modéré.	id.			

éraux.

l'eau recueillie. { à 9 heures du matin......... 13,70
à 9 heures du soir........... »

jours........	de pluie....................	2
	entièrement couvert..........	2
	très nuageux	0
	nuageux....	0
	sereins	29
	de gros vent................	3
	de brume ou de brouillards .	0
	de tonnerre............... .	0

Vent à 1 heure du soir.

Nombre de jours de vents du		
	N	0
	N E	0
	E	1
	S E	4
	S	1
	S O	6
	O	7
	N O	12

DATES.	7 heures du Matin. Baromètre à 0.	7 heures du Matin. Therm[redacted]re.	7 heures du Matin. Etat hygrométrique.	1 heure du Soir. Baromètre à 0.	1 heure du Soir. Thermomètre.	1 heure du Soir. Etat hygrométrique.	7 heures du Soir. Baromètre à 0.	7 heures du Soir. Thermomètre	7 heures du Soir. Etat hygrométrique	Température. Maxima.	Température. Minima.
1	758,00	21, 4	76	758,40	27, 7	34	757,00	22, 7	60	29, 1	17, 4
2	757,00	22, 2	55	757,30	26, 5	55	755,90	23, 1	65	29, 2	17, 3
3	756,00	21, 4	76	757,70	25, 8	37	757,05	22, 7	71	27, 7	17, 7
4	759,00	15, 4	43	759,65	19, 7	28	759,00	16, 9	51	21, 6	13, 9
5	759,00	14, 4	60	759 80	24, 7	40	758,70	17, 9	63	25, 9	10, 5
6	759,00	18, 2	65	759,40	25, 0	33	757,30	22, 0	42	27, 0	13, 5
7	756,50	21, 7	45	755,88	26, 0	42	754,20	24, 5	55	27, 8	20, 1
8	754,00	26, 1	58	754,80	27, 0	70	754,10	22, 4	78	29, 6	22, 3
9	755,00	22, 2	76	756,40	20, 1	55	755,50	19, 7	83	29, 0	19, 1
10	757,00	17, 7	72	758,10	22, 5	60	758,10	19, 7	67	25, 3	14, 5
11	758,00	18, 5	67	760,20	26, 8	96	759,80	20, 0	79	28, 1	13, 7
12	760,00	19, 2	68	761,70	25, 7	46	760,75	20, 2	87	28, 1	13, 7
13	761,20	16, 6	83	761,55	28, 2	40	761,00	23, 5	49	29, 7	13, 5
14	762,00	18, 2	61	763,20	24, 8	69	761,90	18, 7	87	29, 7	13, 3
15	761,00	17, 8	65	761,10	25, 8	55	758,35	21, 3	68	27, 5	13, 9
16	756,00	18, 4	65	755,30	24, 1	39	754 30	18, 0	54	27, 4	14, 1
17	753,00	13, 8	66	752 00	22, 2	33	752 00	16, 7	60	23, 4	13, 3
18	753,50	17, 8	57	755,30	20, 9	70	754,30	16, 3	86	25, 1	11, 3
19	754,00	16, 2	70	751,20	17, 8	79	752,65	16, 9	79	23, 5	13, 7
20	752,00	12, 2	58	752,05	20, 2	40	751,00	17, 5	63	21, 5	10, 1
21	750,80	12, 9	72	751,00	22, 2	57	749,00	18, 0	89	21, 7	9, 1
22	747,50	14, 6	90	748,60	17, 0	78	749,20	13, 1	72	18, 1	12, 3
23	750,00	10, 2	66	750,10	17, 7	44	751,50	14, 0	46	19, 4	9, 5
24	752,00	10, 5	77	754,00	18, 9	46	754,80	14, 8	52	20, 9	6, 3
25	756 20	9, 7	74	756,10	18, 8	47	756 40	13, 2	50	20, 6	8, 5
26	757,00	9, 7	64	757,50	20, 2	40	760,00	13, 2	84	21, 4	8, 5
27	760,00	13, 3	80	760,00	19, 7	55	760,05	15, 6	75	20, 7	8, 5
28	761,00	10, 2	74	761,35	18, 7	54	761,00	12, 8	68	20, 0	7, 9
29	762,00	12, 8	65	762,00	19, 7	51	760,60	13, 0	79	21, 3	8, 1
30	760,00	12, 2	71	760,00	21, 1	45	758,30	13, 5	81	22, 3	8, 1

Résultats

Hauteur barométrique.	Maxima.....	763,20 le 14 à 1 heure du soir.
	Minima . ..	747,50 le 22 à 7 heures du matin.
	Moyenne....	747,84
Température.... . ..	Maxima . .	29°,7 les 13 et 14
	Minima	6°,3 le 24
	Moyenne.. .	12°,5
Etat hygrométrique..	Maxima.....	96 le 11 à 1 heure du soir.
	Minima. ...	28 le 4 à 1 heure du soir.
	Moyenne....	63

VENTS à 1 hre du Soir.	ÉTAT DU CIEL à 1 heure du Soir.	Pluie recueillie. A 9 heures du matin.	A 9 heures du soir.	REMARQUES.
O. assez faible.	Serein.			
O.S.O. faible.	id.			
N.O. id.	id.			
N.O. très fort.	id.			
O.N O. faible	id.			
S.E as. faible.	id.			
S.E id.	id			
S.S.E. id.	id			
S. léger.	id.			
O. modéré.	id.			
S. léger.	id.			
O. id.	id.			
O.S O. as. fa b.	id.			
S.O léger.	id.			
O.S.O. id.	id.			
N. O. tr fort.	id.			
N.O. fort.	id.		2,10	Violente averse.
S O. léger.	Couvert.			Pluie, Tonnerre à l'Est.
S.S.O. id.	id.	3,30		
N.O. ass. fort	Serein.			
S. léger.	id.	3,50		
N.N.O. léger.	Couvert.	0,70		
O.N.O. as. fort	Serein.			
N.O. faible.	id.			
O. modéré.	id.			
O. faible.	id.	7,50		
O.S.O. as. faib.	id.			
O. faible.	id.			
O. léger.	id.			
S. id.	id.			

généraux.

Quantité d'eau recueillie.
- à 9 heures du matin......... 15,00
- à 9 heures du soir 2,10

Nombre de jours ....
- de pluie.............. 5
- entièrement couvert.... 3
- très nuageux 0
- nuageux............... 0
- sereins 27
- de gros vent........... 5
- de brume ou de brouill.. 0
- de tonnerre............ 0

Vent à 1 heure du soir.

Nombre de jours de vents du

N	0
N E	0
E	0
S E	3
S	4
S O	6
O	8
N O	9

DATES.	7 heures du Matin.			1 heure du Soir.			7 heures du Soir.			Température.	
	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Baromètre à 0	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Maxima.	Minima.
1	757,50	11, 7	75	757,00	21, 3	41	755,80	14, 1	74	23, 5	9, 9
2	753,00	13, 3	72	752,50	21, 1	41	751,20	16, 1	71	22, 2	9, 9
3	752,00	9, 9	70	752,10	17, 7	36	752,20	13, 3	62	20, 6	8, 5
4	753,00	7, 3	84	754,10	19, 0	63	755,15	16, 1	60	20, 9	4, 3
5	757,00	13, 5	70	757,80	20, 7	42	758,30	16, 2	50	22, 7	11, 1
6	758,00	12, 3	69	757,85	20, 9	73	757,60	13, 2	62	22, 6	9, 9
7	755,50	8, 3	73	756,10	10, 2	93	755,80	9, 7	72	19, 3	7, 1
8	751,00	8, 3	60	748,20	15, 1	28	746,20	11, 9	67	16, 7	4, 7
[illegible]	747,00	8, 3	58	747,50	17, 3	52	749,00	11, 9	40	17, 6	6, 7
10	754,00	7, 7	58	754,00	14, 2	36	754,40	9, 7	51	16, 2	4, 3
11	756,00	6, 1	63	756,00	15, 3	37	755,05	14, 2	36	17, 4	1, 1
12	757,50	11, 3	64	758,70	16, 4	49	758,80	14, 1	46	19, 4	10, 5
13	762,00	12, 1	44	763,35	18, 4	60	763,70	13, 5	88	21, 4	5, 9
14	766,00	12, 9	80	767,15	18, 8	63	760,30	16, 4	68	22, 2	9, 1
15	764,00	15, 7	71	763,00	20, 7	72	763,80	17, 3	80	22, 4	13, 1
16	763,00	12, 1	58	763,40	16, 6	30	762,00	14, 7	49	21, 4	
17	763,00	10, 1	61	761,90	15, 6	34	760,90	10, 7	44		9, 5
18	761,50	9, 1	55	761,50	18, 9	47	761,70	14, 5	73	20, 4	4, 7
19	761,00	12, 1	71	761,40	18, 4	69	761,35	13, 2	83	19, 3	5, 7
20	763,00	10, 1	73	763,10	19, 9	53	763,20	43, 6	78	20, 8	8, 9
21	764,00	9, 5	75	764,10	18, 6	61	763,80	11, 9	74	20, 4	7, 1
22	764,20	10, 1	75	763,85	18, 8	68	762,50	11, 5	87	20, 7	7, 7
23	761,00	13, 7	85	759,85	18, 9	76	757,15	16, 0	80	19, 5	9, 3
24	752,00	15, 7	88	751,00	13, 7	83	751,00	12, 9	79	19, 5	9, 3
25	751,50	9, 1	60	752,00	14, 3	46	750,80	10, 9	82	15, 4	8, 3
26	752,20	11, 1	76	754,20	16, 6	50	755,25	14, 1	57	18, 3	9, 5
27	757,00	9, 1	77	757,90	17, 6	68	759,30	11, 7	81	18, 3	8, 1
28	760,00	5, 1	77	760,00	16, 3	45	760,10	14, 3	62	18, 9	3, 9
29	760,80	7, 1	78	761,10	46, 7	65	761,00	10, 9	85	18, 0	5, 7
30	759,20	11, 7	88	758,10	16, 2	75	756,95	16, 9	61	18, 3	8, 1
31	759,00	18, 3	68	759,85	23, 1	71	760,00	15, 4	47	23, 5	15, 5

Résultats

Hauteur barométrique.	**Maxima .....**	**767,15 le 14 à 1 heure du soir.**
	Minima	**747,00 le 9 à 7 heures du matin.**
	Moyenne	**757,89**
Température..........	**Maxima .....**	**23° 5 le 1er**
	Minima	**1° 1 le 10**
	Moyenne	**1° 4**
Etat hygrométrique...	**Maxima.....**	**88 le 24 et le 30 à 7 heures du ma**
	Minima	**28 le 8 à 1 heure du soir.**
	Moyenne	**64**

VENTS à • du Soir.	ÉTAT DU CIEL à 1 heure du Soir.	Pluie recueillie. À 9 heures du matin.	À 9 heures du soir.	REMARQUES.
aible	Serein.			
id.	id.			
ssez fort.	id.			
O. modéré	id.			Gouttes de pluie vers 8 h. 1/2.
aible.	id.			
ssez faible	id.			
E. faible.	Couvert.		7	
tempête.	Serein.			
. faible.	id.			
O. id	id.			
O. modéré	id.			
. fort.	id.			
). calme.	id.			
odéré.	id.			
faible.	Couvert.			
tr. fort.	Serein.			
tempête.	id.			
. faible.	id.			
O. calme.	Couvert.			
léger.	Serein.			
). faible.	id.			
O. léger.	id.			
). modéré	Couvert.	1,40		
alme.	id.	4,80	18,80	
). faible.	id.		1,50	
O. modéré	Serein.	0,80		
. léger.	id.			
. modéré.	id.			
calme.	id.			
ible.	id.	2,00		
fort.	id.			

...néraux.

...d'eau recueillie.	à 9 heures du matin.........	9,00
	à 9 heures du soir...........	36,30
...le jours........	de pluie.....................	6
	entièrement couvert..........	6
	très nuageux	0
	nuageux......................	0
	sereins......................	25
	de gros vent.................	5
	de brume ou de brouillards ..	0
	de tonnerre..................	0

Vent à 1 heure du soir.

Nombre de jours de vents du		
	N	0
	N E	1
	E	1
	S E	1
	S	0
	S O	4
	O	11
	N O	13

DATES.	7 heures du Matin.			1 heure du Soir.			7 heures du Soir.			Température.	
	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Maxima.	Minima.
1	760,00	11, 6	60	760,50	18, 7	38	759,60	10, 7	68	20, 1	10, 5
2	760,50	10, 4	66	761,50	21. 2	45	761.05	11, 5	79	22, 0	5, 3
3	760,00	14, 2	73	760.05	18. 5	55	759,60	12. 4	85	19, 5	10, 9
4	758,20	8, 9	83	759,10	17, 7	67	758,50	13. 2	69	19, 5	8, 1
5	758,00	11, 4	79	759.00	18, 6	60	758.60	11, 7	96	19, 9	10, 5
6	760,50	10, 6	86	761,70	19, 4	66	761,40	14, 4	85	20, 7	9, 3
7	760,50	14, 2	74	760.15	14, 1	91	759,40	15. 3	82	17, 4	9, 3
8	758,80	14. 6	69	759,80	14, 7	84	759,70	14, 4	76	17, 4	9, 9
9	759,60	12, 7	90	759,30	17, 5	80	758,00	16, 7	71	18, 3	12, 7
10	756,00	15, 4	81	755 20	16, 8	77	754,20	15, 9	76	17, 6	12, 9
11	753,00	15, 3	81	753 70	15, 0	68	753,00	10, 1	83	17, 5	12, 9
12	748,60	15, 4	71	746,70	16, 5	70	745,05	15, 3	95	16, 8	8, 9
13	746 20	8, 3	81	748,00	14, [illegible]	49	749,50	9, 3	72	16, 7	7, 5
14	754,00	2, 7	86	755,80	15, 2	48	757,40	11, 3	76	16, 6	1, 9
15	762,00	11, 2	76	763,80	20, 3	55	764,05	10, 3	75	21, 3	9, 1
16	763,00	11, 4	68	762,40	17, 6	54	762 20	10, 4	75	21, 6	7, 9
17	761,20	8, 2	82	761.20	18, 0	51	760 30	9, 5	59	21, 2	6, 9
18	759,80	6. 4	75	760,00	17, 3	54	759,50	10, 2	70	19, 1	5, 3
19	759,00	6, 0	71	759,00	14, 7	63	758.30	7, 1	80	17, 4	4, 7
20	755,00	5, 7	79	753,00	11, 9	67	751,20	9, 1	70	13, 7	3, 5
21	753,00	6, 2	57	753,75	9, 7	44	755,20	7, 3	49	11, 3	5, 7
22	755,00	6, 9	57	755,90	14, 3	55	755,00	13, 0	73	15, 6	5, 3
23	754,50	14, 4	75	755,85	16, 1	47	757,00	10, 9	55	16, 2	5, 5
24	756,50	8. 6	73	754.75	16, 1	75	748,10	14, 4	82	16, 8	5, 5
25	746 00	10, 3	56	748,40	11, 0	30	753 70	7. 2	66	11, 5	6, 1
26	758,00	4, 7	60	758,45	8, 9	46	757,85	5, 4	63	10, 3	4, 1
27	754,60	8, 4	68	752,10	12, 5	[illegible]	750,70	9, 5	67	13, 3	1, 7
28	746,00	10, 4	79	744,00	10, 7	[illegible]	745,50	10, 0	91	13, 4	6, 7
29	745,00	5, 5	88	743,30	14, 0	67	741,10	13, 5	92	15, 5	4, 7
30	745,00	7, 8	65	746,50	10, 2	61	748,30	7, 2	77	14, 4	4, 9

Résultats

Hauteur barométrique.	Maxima......	764,05 le 15 à 7 heures du soir.
	Minima	741,10 le 29 à 7 heures du soir.
	Moyenne....	755,48
Température..........	Maxima .. .	22°,0 le 2.
	Minima	1°,7 le 27.
	Moyenne.. .	8°,1
Etat hygrométrique ...	Maxima.....	96 le 5 à 7 heures du soir.
	Minima.....	30 le 25 à 1 heure du soir.
	Moyenne....	70

VENTS à 1 heure du Soir.	ÉTAT DU CIEL à 1 heure du Soir.	Pluie recueillie. À 9 heures du matin.	Pluie recueillie. À 9 heures du soir.	REMARQUES.
ible.	Serein.			
ger.	id.			
id.	id.			
id.	Couvert.			
id.	Serein.			
O. léger.	id.			
id.	Couvert.		4,60	
faible.	id.		1,50	
S. modéré.	id.	0,60	2,00	
aible.	id.		1,30	
modéré.	Serein.	0,20		
ort.	Couvert.	0,10	0,60	
. fort.	Serein.			
.O. faible	id.		0,10	
O. léger.	id.			
O. id.	id.			
. id.	id.			
O. id.	id.			
O. id.	id.			
ible.	id.	5,30		
. très fort.	id.			
O. modéré	id.			
id.	id.	0,25		
faible.	id.			
très fort.	id.			
modéré.	id.			
ger.	Couvert			
id.	id.	1,80	3,60	
id.	Serein.		1,10	
fort	id.			

néraux.

d'eau recueillie. { à 9 heures du matin......... 8,25
à 9 heures du soir 12,80

le jours .... {
- de pluie 11
- entièrement couvert.... 8
- très nuageux 0
- nuageux............... 0
- sereins 22
- de gros vent........... 5
- de brume ou de brouill.. 0
- de tonnerre........... 0

Vent à 1 heure du soir.

Nombre de jours de vents du		
	N	1
	N E	1
	E	2
	S E	4
	S	4
	S O	4
	O	6
	N O	8

DATES.	7 heures du Matin.			1 heure du Soir.			7 heures du Soir.			Température.	
	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Baromètre à 0.	Thermomètre.	Etat hygrométrique.	Maxima.	Minima.
1	746,20	5, 3	77	746,70	11, 0	71	746,50	4, 9	94	12, 8	3, 7
2	747,00	7, 3	75	747,40	11, 6	77	747,05	6, 1	71	12, 3	3, 9
3	748,80	6, 3	76	749,40	10, 0	74	748,35	4, 1	77	12, 3	2, 5
4	748,60	4, 3	76	750,00	2, 7	63	750,80	3, 7	80	11, 9	3, 7
5	752,20	4, 1	61	752,00	4, 0	50	751,75	3, 9	71	11, 2	3, 7
6	752,00	2, 1	87	753,80	10, 7	80	755,60	7, 9	78	11, 3	0, 1
7	758,00	6, 1	81	759,20	13, 4	66	759,50	7, 6	87	15, 3	3, 1
8	758,00	9, 9	96	757,40	13, 0	[illegible]	755,50	7, 7	52		6, 5
9	756,00	2, 9	65	757,30	13, 7	53	755,60	6, 3	81	16, 6	1, 5
10	753,60	3, 7	63	753,20	13, 7	63	754,40	10, 4	86	16, 5	2, 1
11	759,00	8, 7	64	761,00	12, 1	63	762,90	9, 5	74	16, 5	2, 5
12	763,00	2, 3	83	763,90	12, 3	71	763,50	5, 1	78	12, 1	1, 3
13	760,60	6, 7	70	761,30	10, 3	78	759,20	7, 8	90	11, 4	1, 3
14	757,00	6, 7	84	758,10	9, 0	57	758,70	6, 6	85	12, 0	1, 5
15	762,00	3, 7	68	763,00	9, 5	69	764,25	4, 1	72	12, 1	1, 5
16	765,00	0, 1	83	764,00	7, 3	54	762,80	3, 1	63		0, 1
17	758,00	7, 3	72	760,00	7, 8	50	761,00	7, 4	70	13, 2	2, 7
18	759,80	5, 3	50	758,15	6, 4	45	757,60	8, 1	[illegible]		3, 7
19	759,60	4, 3	48	759,75	8, 2	74	759,60	5, 0	69	10, 8	3, 1
20	758,50	1, 7	80	760,85	0, 9	60	762,50	2, 0	73	8, 8	0, 9
21	761,00	2, 3	82	761,00	6, 7	70	761,90	1, 2	77	9, 7	3, 1
22	762,20	0, 7	53	761,50	7, 0	71	762,20	0, 7	80	9, 7	2, 9
23	759,80	3, 5	94	759,30	3, 4	55	758,20	4, 9	75	5, 7	4, 1
24	759,00	1, 7	63	758,80	9, 5	61	756,50	2, 3	73	12, 2	0, 3
25	754,00	6, 1	78	751,60	9, 8	58	750,20	7, 7	78	10, 7	0, 1
26	748,80	1, 9	77	746,35	9, 1	73	748,90	6, 1	70	11, 9	0, 5
27	751,50	5, 3	62	752,50	9, 1	90	750,80	8, 5	86	11, 8	2, 9
28	755,50	5, 7	71	757,05	8, 7	49	758,95	7, 4	[illegible]	10, 3	5, 7
29	760,50	5, 1	74	760,20	12, 4	57	760,00	8, 5	75	14, 0	3, 9
30	760,00	7, 7	71	759,55	12, 6	58	758,70	8, 9	82	14, 1	6, 1
31	757,20	10, 3	85	757,40	10, 5	82	758,30	8, 1	72	6, 3	6, 5

Résultats

Hauteur barométrique.	Maxima.....	765,00 le 16 à 7 heures du matin.
	Minima.....	746,20 le 1er à 7 heures du matin.
	Moyenne....	756,72
Température..........	Maxima.....	16° 6 le 9
	Minima.....	4° 1 le 23
	Moyenne....	10° 0
Etat hygrométrique...	Maxima.....	96 le 8 à 7 heures du matin.
	Minima	45 le 18 à 1 heure du soir.
	Moyenne....	70

…NTS … …u Soir.	ÉTAT DU CIEL à 1 heure du Soir.	Pluie recueillie. A 9 heures du matin.	A 9 heures du soir.	REMARQUES.
			2,20	
…lme.	Serein.			
id.	id.	0,40		
…ble.	id.			
…t.	id.			
…ible.	id.		0,50	Brouillard.
	Couvert.			
…ible.	Serein.			
…s fort.	id.			
…r.	id.			
…ole.	id.			
….	Couvert.			
	Serein.			
…e.	Couvert.	3,90		
…ible.	id.	4,60		
léger.	Serein.			
…aible.	id.			
…odéré.	id.			
…npête	id.			
…odéré.	id.			
…ble.	id.	1,60		
…lme.	id.			
id.	id.			
faible	id.			
…e.	id.			
…nodéré.	id.			
…ible.	id.			
id.	Couvert.		0,50	
fort.	Serein.	1,00		
…er.	id.			
…odéré.	id.			
faible.	Couvert.		1,40	

…aux.

…au recueillie.
- à 9 heures du matin......... 11,50
- à 9 heures du soir........... 4,60

…ours........
- de pluie..................... 9
- entièrement couvert.......... 6
- très nuageux.............. .. 0
- nuageux...................... 0
- sereins...................... 25
- de gros vent................. 4
- de brume ou de brouillards.. 1
- de tonnerre.................. 0

Vent à 1 heure du soir.

Nombre de jours de vents du		
	N	1
	N E	0
	E	2
	S E	1
	S	0
	S O	2
	O	5
	N O	20

RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

Fondée le 7 février 1827

Autorisée par ordonnance du 2 avril 1831 et déclarée d'utilité publique

par ordonnance du 22 mars 1832

TOME TRENTE-HUITIÈME

3me de la 8e série

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. le Docteur Adrien SICARD

Secrétaire-Général.



MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE CAYER ET Ce

IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

rue Saint-Ferréol, 57

—

1878

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 1. — Les travaux de la Société ont pour objet les faits physiques et moraux qui concernent Marseille et le département des Bouches-du-Rhône.

La Société a plus spécialement en vue de constater les besoins de Marseille, et d'accueillir tout ce qui peut tendre à l'amélioration de son commerce, de ses manufactures, de son agriculture, des sciences, des lettres et des arts.

Elle accueille cependant tous les renseignements qui peuvent servir à la science, quelles que soient les contrées qui les aient fournis.

ART. 8. — Nul ne pourra être élu Membre actif, s'il n'a sa résidence dans la commune de Marseille ; celui des Membres actifs qui cesserait de remplir cette condition entrera de plein droit dans la classe des Membres correspondants. Dans le cas où il reviendrait de nouveau habiter Marseille, il reprendrait la première place vacante.

ART. 30. — Tout Membre qui fera une lecture sera tenu d'en remettre le manuscrit au Secrétaire séance tenante.

ART. 35. — La Société déclare ne donner aucune sorte d'approbation aux ouvrages publiés par ses Membres. Tout travail imposé à l'un ou à plusieurs d'entre eux devient la propriété de la Société et ne pourra être publié qu'avec son agrément.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PENDANT L'ANNÉE 1878.

Séance du 17 janvier 1878.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.

M. LE D[r] ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Blancard, Bernard, Tournaire, Eiglier, Latil et MM. les docteurs Sicard, Barthélemy et Dussaud.

La correspondance présente :

Une lettre de l'Archiviste-Bibliothécaire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Donai, centrale du département du Nord, remerciant de l'envoi du *Répertoire* de nos travaux.

L'Athénée, de Forcalquier, nous transmet le programme des prix à distribuer. *Notice populaire sur Gassendi,* tel est le sujet mis au concours. Les mémoires doivent être envoyés, sous les formes académiques, à M. le Président de l'Athénée, à Forcalquier, avant le 15 avril 1878.

Programme des questions mises au concours, pour l'année 1878, par la Société d'Emulation de Cambrai.

Correspondance imprimée :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3[e] trimestre de 1877.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (Jura), août et septembre 1875.

Annales de la Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon, 4e série, tome 8e, 1875. M. Dussaud, rapporteur.

Bulletin de la Société libre d'Emulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, exercice 1876-1877. Rapporteur. M. Bernard.

Bulletin de la Société d'Agriculture, d'Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère, tome XXVIIIe, octobre 1877.

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, tome 8e, janvier à mars 1877. Rapporteur. M. Bernard.

Revue Horticole des Bouches-du-Rhône, novembre et décembre 1877.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, tome XIIIe. Année complète, sauf les mois de mars, avril et mai.

Société de Géographie commerciale de Bordeaux, bulletin n° 1, 2e série.

Bulletin statistique des décès de la ville de New-York.

Le Livre d'Or, n° de décembre 1877 et janvier 1878.

Annuaire de la Société Philotechnique, année 1875, tome 36e, 1876.

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France, du 10 avril au 1er juin 1877.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère, novembre 1877.

Revue Agricole, Industrielle, Littéraire et Artistique de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes, septembre et octobre 1877.

Bulletin Historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 193e livraison, juillet à septembre 1877.

Le budget proposé par le Conseil d'Administration est adopté.

Sont nommés auditeurs des comptes : MM. Tournaire, Latil et Eiglier.

Sur la demande de M. le Secrétaire-Général, la Société autorise le tirage à part du compte-rendu de la Société (1875 à 1877) et du rapport sur les concours; cette brochure sera vendue au prix de 50 centimes.

M. le docteur Sicard communique à la Société la suite de son étude historique sur P.-M. Roux et fait suivre ce travail de la liste des ouvrages publiés par cet honorable collègue.

Cette lecture est approuvée par la Société qui décide son impression dans le *Répertoire* de ses travaux.

M. le Président remercie M. le Secrétaire-Général de son étude sur P.-M. Roux, se félicitant de l'avoir choisi pour rendre cet hommage justement mérité à la mémoire du premier secrétaire perpétuel de la Société de Statistique.

M. Latil lit une partie de son éloge de M. Félix de Beaujour.

Notre honorable collègue étudie M. le baron Félix de Beaujour dans toutes les phases de sa vie, et rappelle que c'est en 1831 qu'il fonda le prix décerné par la Chambre de Commerce de Marseille.

M. le Président, se rendant l'interprète des sentiments de tous ses collègues, remercie M. Latil de sa communication, dont la suite est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à sept heures du soir.

Séance du 7 février 1878.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.

M. LE D[r] A. SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Blancard, Bernard, Latil, Eiglier, Bonnet, docteur Dussaud, docteur Barthélemy, docteur Sicard.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Correspondance :

Deux lettres de M. Ménard, l'un de nos membres correspondants, qui, dans l'une, demande de nouveaux documents au nom de la Société de Géographie de Montpellier, et remercie dans la deuxième de les avoir reçus.

Une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, annonçant que la seizième réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, aura lieu le 24 avril ; que l'on doit envoyer les mémoires, dont la lecture ne doit pas dépasser quinze à vingt minutes, avant le 24 mars, et le nom des délégués avant le 8 avril ; elle rappelle l'obligation de signer la feuille de présence, qui est déposée à la porte, le 24 avril, et sur laquelle les délégués doivent donner leur adresse à Paris.

Une lettre de M. l'abbé Timon-David, annonçant que les jours du mois de février sont disponibles, aux fins de dire la messe annuelle pour les membres décédés. La Société fixe le 13 février.

Le programme du concours proposé par la Société Scientifique, Industrielle de Marseille, pour l'emploi des 2,000 francs qui lui sont alloués sur la fondation Beaujour.

Correspondance imprimée :

Société de Géographie commerciale de Bordeaux, bulletin n°s 2 et 3 de la 2e série, janvier et février 1878.

Revue Politique et Littéraire, n° 29, 19 janvier 1878.

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, 1877.

Bulletin de la Société Archéologique de Sens, tome XIe, 1877.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or), 13e année, 1876.

Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, 44e livraison, année 1878.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (Jura), octobre et novembre 1877.

Bulletin de la Société Académique du Var, nouvelle série, tome VIII, 1877-1878.

Le Livre d'Or, 1er février 1878.

Healt department of the city of New-York, Bureau of vital Statistics, du 29 décembre 1877 au 12 janvier 1878.

Bollettino hebdomadario medica della citta di Napoli dal di 17-30 décembre 1877, n°s 51 et 62.

M. le Secrétaire général dépose entre les mains de M. le Trésorier, la somme de trente francs qui lui a été remise par M. Tournaire et qui est affectée à l'impression.

M. Blancard propose d'accorder le titre de membre correspondant à M. Stanler Lane Poole, numismate de talent, et qui jouit à Londres d'une grande influence sur le monde savant ; tous ses travaux remarquables sont publiés dans les revues, et M. Sauvaire, qui est Marseillais, auteur de divers ouvrages publiés en France et à l'étranger, gérant du consulat de France à Casabianca (Mogador).

Conformément au Règlement, la demande de M. Blancard étant appuyée par les membres de la Société, celle-ci décide que le scrutin de M. Stanler Lane Poole et Sauvaire aura lieu dans la prochaine séance.

M. le Secrétaire-Général dépose sur le bureau le tirage à part du compte-rendu de la Société (1875-1877) et le rapport sur le concours. Il demande à la Société si elle ne jugerait pas convenable de joindre à son volume une nouvelle feuille du *Polytychum Caroli primi*. La Société décide l'ajournement.

L'ordre du jour appelle le rapport de MM. les auditeurs des comptes. M. Eiglier vient, en leur nom, déclarer que les comptes de M. le Trésorier sont parfaitement en règle; qu'il reste en caisse une somme de 453 fr. 85 cent. et que la Commission propose de donner décharge à M. le Trésorier et de lui voter des remerciements. Ces conclusions sont adoptées.

M. Latil fait son rapport sur le tableau général des Douanes et du cabotage. Ce travail sera inséré dans nos *Annales* et la Société félicite son auteur.

La séance est levée à une heure avancée.

Séance du 7 mars 1878.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.

M. LE D[r] ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Blancard, Bernard, docteur Dussaud, docteur Barthélemy et docteur Sicard.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Nous trouvons à la correspondance une lettre de M. Arthur Chervin, remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

Une lettre de M. le secrétaire de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or), demandant divers volumes du *Répertoire* de notre Société qui manquent à la bibliothèque; il sera fait droit à cette demande pour les volumes qui nous restent.

Lettre de M. Bonnet s'excusant de ne pouvoir assister à la séance et transmettant les observations météorologiques prises à l'Observatoire de Marseille, du mois de juillet à décembre 1877. Remerciements.

M. Léon Vidal, membre correspondant de la Société, demande d'être délégué à la Sorbonne pour la Société de Statistique; il se propose de lui communiquer un travail sur : « les procédés perfec-
« tionnés d'impression photographique rapide à
« l'encre grasse de gélatine et applications diverses
« de ce procédé. »

La Société délègue M. Léon Vidal.

Correspondance imprimée.

La lumière et les couleurs au point de vue photographique, par M. Léon Vidal.

Bulletin de la Société archéologique, historique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), 2e série, tome IV, 1re livraison. Rapporteur, docteur Ménécier.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1er et 2e trimestre de 1877.

Revue horticole des Bouches-du-Rhône, janvier 1878.

Statistique du mouvement de la population en Espagne de 1855 *à* 1869, suivie d'une *Etude sur la natalité et la mor-*

talité dans chacune des 49 provinces du royaume, par le docteur Arthur Chervin, 1877. Rapporteur, M. Bernard.

Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles de Cherbourg, tome XX, 1876-1877. Rapporteur, docteur Sicard.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 3e série, tome IV, année 1877.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, tomes VIII et IX, 11e série. Rapporteur, M. Eiglier.

Bultetin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, tome XVI, 1er trimestre de l'année 1877.

Compte-rendu de la Société française de numismatique et d'archéologie, 2e série, tomė I, 1er trimestre 1877. Rapporteur, M. Blancard.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, tome XXVIII, décembre 1877.

Société de géographie de Bordeaux. Bulletin, 2e série, n° 4, 18 février 1878.

Revue des Sociétés savantes des départements, tome V, 6e série, avril 1877. Rapporteur, M. Bernard.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome I, 2e série, année 1877. Rapporteur M. Blancard.

Bulletin de la Société scientifique et industrielle, 1er et 3e trimestre de l'année 1877.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, nos 3 et 4, année 1877.

Bulletin de la Société de géographie de Marseille, nos 11 et 12; novembre et décembre 1877, nos 1 et 2, janvier et février 1878.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, tome XI, 1877. Rapporteur, docteur Barthélemy.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 1 à 3, 1877.

Statistique du port de Marseille, 6e année, 1877. Rapporteur, M. Latil.

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 26e année, nouvelle série, 104e livraison, octobre à décembre 1877.

Antiquités provenant du département de l'Aisne, par Edouard Fleury, 2e partie, 1873.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, tome V, 2e série.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1877.

Health department of the city of New-York, Bureau of vital statistics, janvier et février 1878.

M. Bernard lit un rapport sur le tome V, 6e série, 1er trimestre 1877, de la *Revue des Sociétés savantes des départements*, et il fait ressortir tous les travaux utiles contenus dans cette publication.

Les remerciements de l'assemblée sont un témoignage du plaisir qu'elle a pris à entendre ce rapport.

M. Blancard lit le travail qu'il compte communiquer à la Sorbonne et qui est intitulé : *Un mot sur le polyptique de Vualdade*. 813.

Ce manuscrit a été trouvé dans les Archives du département des Bouches-du-Rhône, il y a plusieurs années, par M. Van-Kothen, l'un de nos membres, et une étude en fut publiée par notre regretté collègue, M. Mortreuil. M. Blancard étudie à nouveau ce précieux document et en tire de nouvelles conclusions de la plus haute importance.

La Société approuve cette lecture qui sera trans-

mise à M. le Ministre, et remercie M. Blancard de son intéressante communication.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 23 mars 1878.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.

M. LE Dr BARTHÉLEMY, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Blancard, Bonnet, Tournaire, Bernard et M. le docteur Barthélemy.

Absence de lecture du procès-verbal de la dernière séance, par suite du voyage de M. le docteur Sicard, secrétaire.

Lecture d'une lettre de M. Sicard s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

Le Secrétaire-Adjoint, docteur Barthélemy, donne lecture d'une lettre circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à propos de l'Inventaire des richesses d'art de la France, et du Congrès de la Sorbonne du 26 avril prochain.

M. le docteur Sicard est nommé délégué de la Société de Statistique à la Sorbonne, où il doit lire une étude sur le semis d'une éponge de Bengazy.

M. le Président donne lecture de la première partie de son travail qu'il doit présenter au Congrès sur le Polyptique de Waldalde. La deuxième et troisième partie traitant de la famille du colon et des auxiliaires du colon, n'ayant pas été lue, la

Société espère que son président voudra bien continuer la lecture de son intéressant travail à la prochaine séance.

M. Sauvaire, consul de France au Maroc, et M. Stanler Lane Poole, numismate, à Londres, sont nommés membres correspondants de la Société.

Séance du 4 avril 1878.

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD.

M. LE Dr ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verba de la séance précédente, l'on passe à la correspondance, qui comprend :

Une lettre de M. le Directeur des Beaux-Arts invitant la Société à prendre part à la réunion des Sociétés savantes et des Beaux-Arts qui sera spéciale aux Beaux-Arts, demandant les noms des délégués et le titre des lectures.

La Société désigne pour la représenter dans cette circonstauce M. le docteur Adrien Sicard, son Secrétaire-Général, qui fera une lecture sur les *Origines de la Société de Statistique de Marseille,* et M. Léon Vidal qui présentera quelqnes observations sur la photocromie; plus, diverses épreuves prouvant l'utilité de ce procédé.

Une lettre dc M. le Secrétaire de la Société des Sciences et Lettres du Loir-et-Cher, demandant qu'on lui envoie pour la bibliothèque les publications faites par notre Société depuis l'année 1870. Il sera fait droit à cette demande.

Les programmes des concours pour 1879, proposés par la Société Nationale Havraise d'études diverses. Les mémoires doivent parvenir à M. le Président ou le Secrétaire-Général, avant le 1er avril 1879.

Une notice sur le concours de poésie, proposé par l'Académie de Mâcon, à l'occasion de l'inauguration de la statue de M. de Lamartine, et qui a pour but une pièce de vers sur *Lamartine*. Les concurrents doivent déposer leurs travaux le 25 juillet 1878, au plus tard.

Correspondance imprimée.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1876 (monnaie).

Bulletin de la Société académique de Boulogne, tome II, 3e et 4e fascicules.

Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, tome IX, 1re et 2e partie, 1874-1877.

Bulletin de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, tome Ier, et 1re livraison du tome II.

Société de géographie commerciale de Bordeaux, nos 6 et 7.

Le Biblographe ou *Bulletin mensuel et raisonné des livres anciens et modernes, rares et curieux*, librairie Schlesinger frères, rue de Seine, 12, Paris, 1878.

Compte-rendu de la Société française de numismatique et d'archéologie, tome VI, année 1875, 1re partie. Rapporteur, M. Ténougy.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VI, no 94, deuxième trimestre de 1877.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, tome XXIXe, janvier 1878.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 19e année, n° 1 et table des matières de la 18e année.

Bulletin de la Société linéenne de la Charente-Inférieure, 1re année, 1er volume, troisième trimestre de 1877.

Revue Savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy, 19e année, n° 2, février 1878.

Revue horticole des Bouches-du-Rhône, février et mars 1878.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique, publiée par la *Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes* (Nord), 29e année, tome XXX, 1877.

Health départment of the city of New-York Bureau of vital statistics, mois de février 1878.

Sommaire de la Revue de l'art chrétien. Recueil d'archéologie religieuse, dirigé par M. le Chanoine J. Corblet, principaux articles publiés dans les 22 premiers volumes, 1857 à 1877.

La correspondance étant épuisée, la parole est accordée à M. Bernard, pour faire deux rapports : l'un sur la *Revue des Sociétés savantes*, et l'autre sur un ouvrage de M. Arthur Chervin, intitulé : *Statistique du mouvement de la population en Espagne.*

Ce dernier rapport donne lieu à une discussion des plus intéressantes, relativement à la mortalité en France et en Algérie. M. le docteur Barthélemy prend part à cette discussion dans laquelle il apporte des documents très intéressants.

La Société remercie M. Bernard de ses rapports dans lesquels il a si bien fait ressortir ce qui peut intéresser les travaux spéciaux de la Compagnie.

M. le docteur Adrien Sicard entretient la Société

des mémoires de la Société Nationale des sciences naturelles de Cherbourg, tome XX, 1876.

Le rapporteur donne en peu de mots une analyse rapide des travaux importants publiés par cctte Société; vu l'intérêt de divers articles relatifs à diverses plantes, cette esquisse sera publiée par la Société, et des remerciements sont adressés à son auteur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à une heure avancée.

NOTICE HISTORIQUE

ET STATISTIQUE

SUR

L'ÉPIDÉMIE DU CHOLÉRA

En ÉGYPTE en 1865

PAR

M. RÉVEILLÉ DE BEAUREGARD

Membre actif.

PREMIÈRE PARTIE

Invasions du Choléra qui ont précédé celle de 1865

Il y a eu en Egypte, en comprenant l'invasion de 1865, cinq épidémies de choléra :

La 1re, en juillet 1831 ;
La 2e, le 24 juin 1848 ;
La 3e, le 25 juillet 1850 ;
La 4e, le 24 juin 1855 ;
La 5e, le 11 juin 1865.

Il n'y a point de pays qui s'offre mieux à l'observation de toutes les maladies que l'Egypte, parce-qu'elle présente un certain nombre de maladies qui, sans lui être propres, se rencontrent rarement ailleurs ; ajoutons encore la diffé-

rence des races, des religions, des nationalités, des mœurs et des habitudes : causes de modifications profondes chez les individus. Cette contrée offre donc un vaste champ d'observations au médecin studieux qui veut connaître et approfondir le caractère de chaque maladie (1).

Avant d'aborder les faits relatifs à l'invasion de 1865, nous donnerons une idée générale de la topographie de l'Egypte et de son climat. Nous jetterons un coup d'œil rapide sur les divers groupes de populations qu'on y rencontre et nous décrirons ensuite, d'une manière succincte, les deux centres principaux du pays : Alexandrie et le Caire.

Climatologie et Topographie de l'Égypte.

Au point de vue des variations climatériques, les pays du Nil, compris entre les deux parallèles de latitude nord qui correspondent à 31° 37 et 24° 25, se trouvent entre les 27° et 32° degrés de longitude E. du méridien de Paris, dans cette zone qui avoisine les limites de la région tempérée, et qui s'étend, du N. au S., sur les deux rives de ce fleuve. Ces pays, d'après les définitions admises, rentrent dans les climats chauds ; car la température moyenne annuelle, dans leurs grandes divisions territoriales, est supérieure à 20°. Volney disait même que le climat d'Egypte passe, à juste raison, pour être très chaud.

Cependant le climat d'Alexandrie diffère de celui du Caire, comme celui de cette capitale s'éloigne des conditions météorologiques dans lesquelles se trouve l'île de Philæ. Ces différences, au point de vue de la température,

(1) Voir à la page 41, note n° 1.

sont dues à la pression et à l'humidité de l'air, à la direction des vents (1).

Les plus anciens auteurs nous disent que, sous les Pharaons, le Nil avait sur ses bords une végétation luxuriante; des palais et des temples s'élevaient au milieu de riantes campagnes, là où nous ne trouvons plus aujourd'hui que le désert. L'Egypte était, à l'époque de Strabon, ce qu'elle est encore de nos jours : un présent du Nil. Ce fleuve n'a pas cessé de grossir chaque année, aux époques ordinaires de ses crues mystérieuses (2); il continue à recouvrir de ses eaux réparatrices le sol qu'il a formé depuis des milliers de siècles.

Les accroissements du fleuve s'annoncent déjà fin février, vers le 10° degré de latitude nord. Ils deviennent sensibles à *Karthoum* dans le mois de mars, à la fin de mai seulement, dans son cours inférieur aux cataractes, et, un mois plus tard, dans la Basse-Égypte.

L'Egypte est une étroite et longue vallée, de 200 lieues et plus, qui court du sud au nord, depuis le tropique jusqu'à la Méditerranée. Les monts Libyque et Arabique l'étreignent dans toute sa longueur. Ces deux chaînes, arrivées à la hauteur du Caire, cessent de suivre la même parallèle ; celle dite Libyque contourne à l'occident vers la plaine de Ghizeh et les trois grandes pyramides, s'affaisse par degrés et finit par se perdre vers la mer et le désert de Sahara ; celle dite Arabique se porte vers l'est, à travers l'isthme de Suez, forme le Mokatam, gagne la mer Rouge d'où elle va se relier aux montagnes de la Syrie. Les deux chaînes Libyque et Arabique limitent le désert du Sahara et semblent avoir été placées par la nature comme des fortifications contre l'envahissement des sables du désert.

(1) Docteur SCHNEPP. *Du climat de l'Egypte*, p. 1.

(2) Voir page 41, *Considérations historiques sur la crue du Nil*. Note n. 2.

Le point où l'Egypte proprement dite commence est celui où le Nil franchit la dernière cataracte et sort de son lit de granit. On sait que, dans la partie méridionale connue de son cours, le Nil est formé par les deux principaux affluents : le Nil *azur* et le Nil *blanc*. Pour le Nil azur, selon l'hypothèse d'un savant ingénieur italien (1), le bassin serait, pour la plus grande partie, constitué d'une région alpestre où les eaux descendraient plus abondantes et avec plus de rapidité ; tandis que, ponr le Nil blanc, elles proviendraient en général de lacs, de marais et de plaines immenses où, pour en atténuer la portée, s'asso cient dans une proportion énorme, leur action modératrice, et la dispersion par l'évaporation et par l'absorption du sol.

Ce n'est qu'à partir du point septentrional de l'île Philæ, que commence la région fertile. La charmante Philæ est l'île mélancolique, coquette en ses atours et belle d'antiquité. Les Pharaons, fatigués des plaisirs de leur cour, venaient prier leurs dieux dans ce site romantique.

Philæ est la limite extrême de l'heptamonide des Pharaons.

Toujours vers le sud, est l'île Éléphantine qui, de l'avis unanime de tous les voyageurs, est le point le plus pittoresque du fleuve. En remontant vers le nord, on trouve le temple d'Edfou, immense édifice, entièrement déblayé aujourd'hui, et dont les inscriptions résument la science égyptienne à cette époque.

C'est dans les environs de la ville d'Assuan, l'ancienne Syène, qu'on trouve les fameuses carrières de granit aux trois couleurs rose, grise et noire, d'où les anciens Égyptiens taillaient leurs obélisques, les riches colonnades, les

(1) Elie Lombardini. *Essai sur l'hydrologie du Nil.*

statues colossales dont ils ornaient leurs temples, et ces blocs de pierre, couverts d'inscriptions hiéroglyphiques qui ont fourni des renseignements très curieux et très importants au point de vue philosophique, religieux, astronomique et géographique de l'Égypte.

L'Égypte peut avoir une superficie d'environ 1600 lieues carrées, dont les deux tiers environ sont cultivables, et l'autre tiers est occupé par le fleuve, les canaux et les sables.

Les gouvernements qui ont succédé à celui du grand Méhémet-Ali ont contribué au développement et à l'organisation complète du service sanitaire; ils ont ainsi tous travaillé à l'amélioration de l'état hygiénique du pays.

Nous allons relater ici toutes les améliorations obtenues et qui n'ont pas peu contribué à faire de l'Égypte un des pays les plus sains du monde :

1° On a fait disparaître les causes principales d'insalubrité, qui consistaient principalement dans les cimetières placés autrefois dans l'intérieur des villes, à côté des habitations et, quelquefois même, dans les habitations ;

2° On a transporté ces cimetières à une distance des villes, suffisante et réglementée et on tient sévèrement la main à tout ce qui concerne les inhumations;

3° On a également interdit que, dans le voisinage des lieux habités, les divers établissements connus en Europe sous la désignation de dangereux, insalubres ou incommodes, puissent être construits ;

4° On a comblé les fosses d'eaux stagnantes qui existaient en abondance dans les villes et les villages; on a nivelé des monticules séculaires d'immondices, qu'on rencontrait à chaque pas dans le pays et on les a transportés hors des villes; enfin, on exerce une surveillance rigoureuse sur les villes et les villages, et sur la qualité des objets de toute nature, servant à l'alimentation publique ;

5° On a établi des médecins gratuits dans les quartiers, des hôpitaux dans tous les grands centres, des médecins spéciaux pour la vaccine, qui a été rendue obligatoire, sous la responsabilité des chefs des quartiers.

C'est ici le cas de proclamer que toutes les fois qu'il s'est agi de prendre des dispositions ayant pour objet de sauvegarder la santé publique, aucune dépense, aucune difficulté n'ont arrêté le gouvernement de S. A. le Khédive, dans l'entier et immédiat accomplissement des mesures proposées par le Conseil de l'Intendance générale sanitaire, qui délibère sur les questions importantes n'ayant pas un caractère purement administratif. Ces délibérations sont ensuite soumises à l'approbation du Gouvernement égyptien, pour que, s'il y a lieu, des mesures exécutives soient prises.

C'est en 1831 que le corps consulaire agissant sous l'inspiration de l'illustre régénérateur de l'Égypte, a formé le service sanitaire, et ce service, grâce à ses règlements hygiéniques et aux mesures de salubrité et de propreté qu'il a prises, a délivré ces magnifiques contrées du fléau dévastateur, en en faisant un vaste champ ouvert à toutes les branches de l'industrie humaine.

L'Intendance générale sanitaire a rendu et rend d'éminents services soit directement à l'Égypte, soit indirectement à l'Europe. Cette Administration importante se trouve placée, depuis plus de quinze ans, sous la haute et intelligente direction de S. E. Colucci-Pacha (1).

(1) Voir note n° 3, p. 45. — *Organisation du service de l'Intendance générale sanitaire.*

Populations égyptiennes.

On reconnaît en Égypte divers groupes de populations qui ont chacun, outre leurs types, des costumes, des mœurs et des habitudes différentes.

Si nous jetons un coup-d'œil sur l'ensemble de ces populations, nous trouvons d'abord le Fellah (le paysan égyptien), qu'on regarde comme formant le fond de la population.

Les Coptes, qui sont les descendants des anciens Égyptiens, sont de même race que les Fellahs. Ils ne forment donc pas une nationalité distincte comme plusieurs ont pu le croire, mais ils ont conservé leur religion malgré la conquête qui pèse sur eux depuis tant de siècles. Les emplois qu'ils occupent dans les administrations du gouvernement, nous les indiquent comme les descendants de ceux qui appartenaient jadis à la classe des lettrés.

Il existe entre le paysan du Delta et celui de la Moyenne et de la Haute-Égypte, des différences faciles à remarquer. Les Fellahs, que l'on rencontre en deçà du Barrage, représentent les types des nombreuses statues découvertes dans les fouilles de Memphis. « Ces portraits, dit le savant égyptologue Mariette-Bey, se rapportent tous au caractère des Fellahs actuels en deçà du Barrage : grands yeux, nez court, grosse bouche courte et bienveillante, pectoraux larges, hanches étroites et jambes maigres. »

Le long de la vallée du Nil, en remontant, on trouve les grandes tribus nomades qui occupent les déserts de la Nubie orientale ; ce sont : les *Bicharri*, les *Abadeh*, les *Hadarah*. D'autre part, les *Barabra* qui, se rattachant par leur type aux *Nubiens*, avec des différences très sensibles, ont une langue à part des autres populations voisines.

Viennent ensuite les *Arabes*, les *Turcs* et enfin les *Européens* de toute nationalité.

Alexandrie.

La ville d'Alexandrie, la plus importante, la plus peuplée de l'Égypte, après le Caire, est bâtie sur un sol plat, sablonneux, sans accident appréciable de terrain, ce qui fait que le voyageur qui vient en Égypte par mer, ne voit la terre qu'à une faible distance.

Au niveau de la mer et plus bas qu'elle, s'allonge un rivage d'un gris sombre, d'où s'élance une colonne isolée, noire et très haute : c'est la colonne de Pompée. A gauche, on aperçoit le palais de Méhémet-Ali et tant soit peu de verdure ; à droite, le désert libyque, dont le rivage, d'un pâle uniforme, tranche durement sur le bleu cru de la mer.

Un phare de premier ordre, ayant 65 mètres de hauteur au-dessus de la mer, et dont on aperçoit le feu à huit lieues au large, signale aux marins les passes qu'il s'agit de franchir pour entrer dans le grand port, dont l'entrée, par suite de cet obstacle naturel, est rendue souvent difficile et dangereuse par les mauvais temps.

Le port principal est placé au centre d'un demi-cercle assez vaste, pouvant contenir un grand nombre de navires. On trouve, non loin d'Alexandrie, le lac Maréotis, alimenté par les eaux de la mer, et qui couvre cette vaste étendue de terrain, connue dans l'antiquité sous le nom de Maréotide, ancienne province jadis fertile, et couverte d'un grand nombre de villages, dont les terrains sont devenus des marécages improductifs. Le climat d'Alexandrie serait très insalubre, à cause du voisinage de ces marais, si le vent du Nord, qui règne le plus ordinairement, ne chassait

vers le désert les miasmes dangereux, qui émanent de ces eaux sans écoulement.

Au commencement du siècle actuel, Alexandrie était un pauvre bourg (sans commerce et sans vie), au milieu des ruines de l'antique et célèbre ville d'Alexandre-le-Grand. L'ancienne Alexandrie des Ptolémées et des Empereurs, la ville byzantine et arabe comprise, était devenue avec le temps une véritable nécropole où régnaient la la désolation, le silence des tombeaux et des ruines. Aujourd'hui, Alexandrie, dont l'enceinte actuelle de l'époque byzantine et arabe, semble vouloir prouver par sa résurrection ce qu'elle était autrefois, est bien, après Constantinople, la cité la plus grande, la plus commerçante et la plus riche de l'Orient.

Il ne reste plus des anciens monuments d'Alexandrie, que la colonne dite de Pompée et les deux obélisques ou *aiguilles* de Cléopâtre, apportés d'Héliopolis sous le règne de Tibère et qu'on voyait autrefois devant le palais des Césars. Un de ces obélisques est encore debout, sur le bord de la mer, et l'autre y était, il y a peu de temps encore, non loin de là enfoui dans le sable (1). D'après l'inscription qui consacre la colonne à Dioclétien, on s'étonne, avec juste raison, de l'appellation erronée de colonne de Pompée (2).

La population d'Alexandrie, y compris celle de ses faubourgs, est évaluée à 180,000 habitants.

A part les beaux jardins où l'on voit de superbes villas, le long du canal Mahmoudié, alimenté par les eaux du Nil, et les maisons de plaisance qui font de Ramleh (3), aux

(1) Voir à la page 48, note n° 4.

(2) Relativement aux fouilles qui ont été opérées dans l'ancienne Alexandrie, depuis l'année 1871, voir les savantes notices de M. le docteur Néroutzos-Bey, publiées dans les bulletins de l'Institut égyptien de 1873, 1874 et 1865, p. 112-116, 168-208.

(3) L'ancienne *Nicopolis*. — Voir p. 48, note 5.

portes de la ville, un séjour délicieux pendant la saison d'été; le sol d'Alexandrie est sec et aride.

Le Caire.

L'ancienne capitale des califes, El-Kahireh, dont les Européens ont fait *le Caire*, connue sous le non d'*El-Masr* (1) par les Orientaux, présente l'aspect de la plus merveilleuse végétation. Appuyée contre le dernier mamelon de la chaine arabique, elle domine, du haut de sa citadelle, de riches campagnes qui se perdent au loin dans cette belle plaine du Delta et se terminent à la Méditerranée. A gauche de ce tableau, éclairé par le soleil le plus brillant et dans une atmosphère toujours pure, se détachent, dans le lointain, les Pyramides, au milieu d'une mer de sable. Un ruban de verdure éternelle borde les rives de son fleuve classique, et son climat chaud, mais sec, est très sain. L'origine du Caire remonte aux premières années de l'hégire, époque à laquelle existait ce qu'on appelle de nos jours le vieux Caire, l'ancienne « Fostat, » bâtie sous les *Omniades*. Salah-Eddin a beaucoup fait pour sa splendeur et ses agrandissements. Il éleva aussi sa citadelle, célèbre depuis, par les événements qui s'y sont accomplis. « Boulac » et le « vieux Caire » sont les deux ports du Caire sur le Nil.

On trouve dans les environs du Caire, du côté des Pyramides, ce qu'on appelle la forêt pétrifiée. On remarque très facilement, dans les échantillons des fossiles, les couches concentriques du bois, les fibres, les nœuds et l'on reconnait, sans s'y méprendre, les caractères du palmier,

(1) El-Masr : La Victorieuse.

du sycomore, de l'acacia; ce sont là des arbres qui vivent encore en Égypte (1).

Le Caire, qui s'est réellement agrandi et embelli sous le règne actuel du Khédive Ismaïl, s'étend surtout vers le nord-ouest, laissant derrière lui le désert et se rapprochant des rives du Nil, c'est-à-dire vers le couchant, où l'on contemple de nombreuses et superbes campagnes dans la direction de Choubra; le Nil serpente au milieu et autour de ces groupes. L'étranger admire, au Caire, des milliers d'édifices. Les minarets surtout sont d'une remarquable richesse d'ornementation. On remarque, dans les quartiers occidentaux, ainsi que dans ceux du nord, de nombreux jardins et des forêts de palmiers, remarquables par une luxuriante végétation, offrant aux regards émerveillés des massifs d'orangers et de citronniers. L'acacia, le sycomore, le myrte, le bananier avec ses gigantesques feuilles, le dattier élancé qui domine le grenadier et tous les autres arbres qui croissent en Egypte.

On compte parmi les monuments les plus remarquables du Caire, les tombeaux des califes qui limitent la ville du côté du désert de Suez, la mosquée de Touloun, la plus ancienne de la ville et dans le quartier le plus vieux. Les plus belles et les plus en renom sont celles du sultan Hassan et El-Azhar. La ville présente, dans sa partie ancienne qui est immense, un cachet oriental tout particulier. On y trouve des rues nombreuses, étroites, tortueuses et sombres. On s'y aventure dans des rues et passages voûtés, à travers une cohue indescriptible de cavaliers, de piétons. On y coudoie, à chaque instant, des Arabes, des Juifs, des Turcs, des Bédouins avec leurs guenilles, des Grecs, des nègres, des Levantins, des eunuques

(1) Au sujet de la forêt pétrifiée du Caire, voir p. 48, note n. 6

à cheval. On y trouve aussi, comme à Damas et à Constantinople, des bazars dont les boutiques sont encombrées de marchandises précieuses et recherchées, des promenades et des places, dont la plus grande est celle de l'Esbékié, convertie depuis l'avénement de S. A. le Khédive, en vèritable parc Monceau, dans le quartier neuf, qui porte le nom d'Ismaïlieh, de celui de son fondateur, le khédive Ismaïl.

Le Caire est, après Constantinople, la ville la plus considérable de l'empire ottoman. La population de cette grande ville, y compris celle des faubourgs, est évaluée à 260,000 âmes.

Une autre création, qui se liait à celle du service sanitaire quand j'ai quitté l'Égypte, celle de l'Ornato, institution qui veille à l'alignement des maisons, à l'élargissement des voies publiques et à tout ce qui se rattache à l'ornement du pays, a considérablement contribué, sous l'impulsion du gouvernement de S. A. le Khédive, à l'agrandissement et à l'embellissement des villes d'Alexandrie et du Caire.

Historique des faits relatifs au choléra d'Égypte en 1865.

Nous avons dit, au commencement de cette étude, qu'il y a eu cinq épidémies de choléra en Egypte, y comprise celle de 1865.

En 1831, le choléra s'est déclaré à la Mecque et a été, jusqu'à Alexandrie, le compagnon inséparable des caravanes qui laissaient derrière elles, sur tous les points qu'elles traversaient et sur tous ceux où elles s'arrêtaient, des traces lugubres de leur passage.

En 1848 et en 1850, comme en 1855, le choléra a suivi

toujours invariablement la même marche, et ce fait est constaté dans un mémoire, imprimé il y a qnelques années, et qui existe dans les archives de l'Institut Egyptien (1).

En 1865, la maladie a marché d'une manière tout à fait contraire aux quatre invasions précédentes. Elle a envahi Alexandrie, tout en laissant le reste de l'Egypte, ainsi que les localités où les caravanes avaient passé ou séjourné.

Les employés, ouvriers et portefaix du chemin de fer ont été les premières victimes de la maladie. Ils se sont trouvés probablement en contact avec les effets des *hadjis;* mais alors le choléra se transmettait, non-seulement par les masses, comme c'est l'opinion admise de plusieurs, mais aussi par le contact des effets.

Voici la marche, chaque jour ascendante, du fléau, depuis son apparition :

Le 12 juin,	le total des décès a été de	45	dont 4	de choléra
13 »	»	50	12	»
14 »	»	58	39	»
15 »	»	55	38	»
16 »	»	63	34	»
17 »	»	81	53	»
18 »	»	91	61	»
19 »	»	115	94	»
20 »	»	152	101	»
21 »	»	201	159	»

L'inspection des bulletins mortuaires remis aux membres du Conseil de l'Intendance générale sanitaire, dans sa

(1) Ce mémoire, dont l'auteur est M. le D[r] A. Colucci-Bey, a pour titre : *Quelques notes sur le choléra qui a sévi au Caire en* 1851; il a été publié dans le 1[er] volume des travaux de l'Institut Egyptien, p. 601, année 1862.

séance du 17 juillet 1865, fait connaître que, depuis le 3 du même mois, date à laquelle la mortalité d'Alexandrie a atteint son chiffre le plus élevé (228 victimes), la maladie n'a fait que décroître, puisqu'à partir du jour précité, le bulletin porte :

Pour le	4	juillet,	176	décès de choléra.
»	5	»	118	»
»	6	»	132	»
»	7	»	142	»
»	8	»	94	»
»	9	»	91	»
»	10	»	64	»
»	11	»	55	»
»	12	»	61	»
»	13	»	48	»
»	14	»	21	»
»	15	»	23	»
»	16	»	22	»

Jusqu'à la date du 21 juin, la maladie s'était concentrée dans la ville d'Alexandrie, dont peu à peu elle avait envahi les quartiers.

Lorque le choléra parut pour la première fois, le 11 juin, à Alexandrie, la santé du pays tout entier était parfaite. Aucun cas isolé ou sporadique n'avait été signalé ni dans les hôpitaux ni dans la clientèle privée des médecins, jusqu'à la date du 11 juin.

C'est d'après l'information donnée ce jour-là par le médecin Saïd-Effendi, de la 3e division sanitaire d'Alexandrie, lequel avait constaté une mortalité plus forte qu'à l'ordinaire dans le quartier de Min-Scharaoui, situé entre le chemin de fer du Caire et le canal Mahmoudié, qu'une Commission médicale, composée de MM. les docteurs Néroutzos-Bey, médecin-chef de l'hôpital militaire; Carlo

Colucci-Bey, médecin inspecteur (proto-médico) de la ville; André Martini, inspecteur sanitaire de la Basse-Égypte, se rendit sur les lieux pour s'assurer de cette mortalité et de la nature de la maladie régnante. La Commission, d'après son examen de deux cadavres et de deux malades, a constaté l'existence du choléra dans le susdit quartier de Min-Scharaoui.

C'est à partir du 18 que divers rapports, parvenus à l'Administration générale sanitaire, signalèrent presque en même temps l'invasion de la maladie au dehors.

Dès l'apparition de l'épidémie, toutes les mesures de prudence que commandait la circonstance ont été prises par l'Administration sanitaire d'Alexandrie, d'accord avec l'autorité supérieure locale (1).

Au Caire, la santé publique s'était maintenue parfaite jusqu'au 16 juin, jour où 6 cas furent signalés dans la capitale, 5 à la gare du chemin de fer sur des individus arrivés de Suez et *un* dans le quartier de l'Esbékié, au Caire.

Après les 6 cas que nous venons de signaler, aucun accident n'avait eu lieu jusqu'au 20, date à laquelle commencèrent à être enregistrés 1 ou 2 cas de choléra par jour.

D'après les bulletins sanitaires de la ville du Caire soumis au Conseil de l'Intendance sanitaire, dans sa séance du 17 juillet, c'est à partir du 24 juin que la mortalité commence à prendre un certain développement dans cette capitale. A cette date, on ne comptait que 24 décès de choléra au Caire, mais à partir du 24 juin, on a eu les chiffres ci-après :

24 juin,	......	17 décès de choléra.	
25 »	......	25	»
26 »	......	71	»
27 »	......	85	»

(1) Voir à la fin de cette notice les pièces à l'appui nᵒˢ 1 à 5, pag. 53, 55, 58, 59 et 60.

28 juin	 93	décès de choléra.
29 »	 136	»
30 »	 216	»
1er juillet	 329	»
2 »	 306	»
3 »	 382	»
4 »	 457	»

Cette journée du 4 juillet a été la plus meurtrière pour le Caire.

5 juillet.	 356	décès de choléra.
6 »	 355	»
7 »	 365	»
8 »	 389	»
9 »	 347	»
10 »	 252	»

C'est à partir de cette dernière date, 10 juillet, que l'épidémie a commencé à décroître d'une manière rapide, puisque les bulletins journaliers donnent, à partir de cette époque.

11 juillet	 226	décès de choléra.
12 »	 204	»
13 »	 156	»
14 »	 149	»
15 »	 151	»
16 »	 109	»

Dans son rapport, daté du 14 juillet, le médecin délégué sanitaire au Caire, faisait connaître d''une manière très détaillée, les précautions prises pour diminuer, autant que possible, les ravages de l'épidémie parmi les troupes qu'on a eu soin de disséminer dans des localités choisies, bien aérées. Il disait aussi que les médicaments propres à combattre la maladie avaient été fournis en

abondance aux médecins des régiments, et que ces mesures avaient puissamment contribué à diminuer l'intensité du mal parmi les troupes.

A Tantah, une femme est victime du fléau ; elle arrivait d'Alexandrie. Le médecin de l'hôpital de cette ville informait, le 23 juin, que l'épidémie s'était manifestée dans cette localité d'une manière violente, puisque, le 20 juin, 15 décès cholériques avaient été constatés, et le lendemain il y en avait eu 53.

A Aboukir, un autre cas a été reconnu sur un individu, marin de profession, venu aussi d'Alexandrie.

C'est à partir de ce moment qu'on a vu le fléau envahir rapidement presque toutes les localités de la Basse et de la Moyenne-Egypte et plus tard quelques provinces de la Haute-Egypte.

Voici de quelle manière l'épidémie a fait son invasion de la Moyenne à la Haute-Egypte ; le fait mérite d'être signalé.

Un bateau à vapeur du gouvernement, parti du Caire le 3 juillet 1865 (8 saffar 1282) avec des soldats pour la Haute-Egypte, aborda à Benissuef (Moyenne-Egypte) pour y débarquer sept cadavres et après la visite qui en fut faite à l'hôpital de la Banissuaf, on constata que les décès avaient été occasionnés par le choléra.

Le lendemain, 4 juillet, l'épidémie se déclarait dans le pays et de là gagnait rapidement des localités à une distance assez éloignée de Banissuef dont les environs étaient respectés ; mais revenant sur ses pas, le fléau ravageait les environs de Benissuef.

Les journées les plus meurtrières ont été :

Pour Alexandrie. le 3 juillet, 228 décès cholériques.
» le Caire.... le 5 » 356 (chiffre officiel).
» Rosette.... le 29 juin, 279, sur une population

de 21,000 habitants (c'est donc le pays qui a été le plus maltraité).

Damiette.....	5 juillet,	172.
Mansourah ...	7 »	53.
Tantah	24 juin,	96.
Zagazig	27 »	105.

Les moyennes des décès journaliers pour le choléra ont été :

Pour Alexandrie.	57 2/5	par jour.
» le Caire....	65 2/3	»
» Rosette....	54 1/5	»
» Damiette...	45 1/3	»

Les 3 et 5 juillet, qui ont été les journées les plus mauvaises pour Alexandrie et autres localités, ont été en même temps celles où la température avait été la plus élevée, jusqu'à ce moment. Il n'a pu être sauvé qu'un très petit nombre des premiers individus atteints par la maladie ; peu d'heures après l'attaque, le malade succombait : c'est la preuve que, dès le début, le mal avait généralement un caractère presque foudroyant (1).

D'après les observations faites par les médecins, dans les hôpitaux ou dans leur clientèle privée, la moyenne des décès a été, dans la période d'accroissement, de 65 à 70 environ, sur 100 attaques. La maladie est restée ensuite stationnaire pendant 10 à 11 jours, et c'est dans

(1) A l'hôpital général, civil et militaire, les malades ont présenté les phénomènes ordinaires de la maladie, et la mort arrivait chez la plupart dans les 24 heures; ceux qui dépassaient ce délai, avaient beaucoup de chance de guérison. — *Traitement employé* : On a eu recours le plus souvent aux stimulents et aux révulsifs à la première période de la réaction. Page 26 du *Recueil des séances des procès-verbaux*, publié en 1866; procès-verbal n. 962.

cette période de transition que la moyenne des décès est tombée de 35 à 40 sur 100 malades.

La période de décroissance a duré de 20 à 25 jours. On ne perdait plus alors que 15 à 20 malades sur 100 attaqués. Il est bon de noter que, dans cette période de décroissance, le malade se sauvait pour ainsi dire seul et presque sans l'aide d'aucun médicament, la nature ayant alors plus d'action que le médecin dans la guérison.

Les observations faites à Alexandrie, relativement à la maladie, ont été les mêmes que dans les autres parties du pays.

De nombreuses suppositions ont été faites relativement à l'invasion du choléra, en Egypte. Les uns l'attribuent aux pèlerins revenant de la Mecque, les autres aux effets de ces pèlerins, effets qu'on suppose avoir été remués par les portefaix attachés au chemin de fer, qui auraient ainsi contracté les germes de la maladie; mais ce ne sont là que des suppositions.

Ainsi qu'il a été donné de l'observer, l'épidémie a suivi en Egypte une marche fort capricieuse. Elle a dédaigné bon nombre de localités, pour s'acharner sur d'autres que les premières enclavaient, et qui se trouvaient dans d'aussi bonnes conditions que les premières.

Voici la marche exacte suivie par le fléau :

Le 11 juin 1865, il envahit Alexandrie ; il s'y concentre pendant six jours, sans sortir de l'enceinte de la ville.

Le 17 juin, il se montre à la fois à Aboukir, qui est à 25 kilomètres d'Alexandrie, à Tantah, distant de 75 kilomètres, et au Caire, distant de 150 kilomètres.

Sept jours après, il envahit Rosette, Damiette et Mansourah, d'où il s'est dirigé sur différentes provinces de la basse et de la Moyenne Egypte. d'où il a fait son apparition le 4 juillet (le 9 saffer 1282), de la manière que nous l'avons raconté plus haut dans la haute Egypte.

Dès que la nouvelle se fut répandue à Alexandrie et au Caire de l'existence de l'épidémie, la panique se répandit dans la population, surtout au premier temps de la maladie (du 12 juin aux premiers jours de juillet).

La frayeur engendrée par le choléra a donc été cause que beaucoup de personnes ont déserté le pays. Il est vrai de dire que cette émigration coïncidait avec celle qui s'effectue chaque année à pareille époque, de personnes qui vont en Europe soit pour leurs propres affaires, soit pour raison de santé. Quoi qu'il en soit, on a évalué à près de **30 mille** personnes le chiffre de ceux (chaque nationalité comprise) qui ont quitté ou effectué leur retour dès que l'épidémie a cessé au Caire et à Alexandrie.

Le chiffre des étrangers résidant en Egypte, évalué par les Consulats en 1871-72, d'après les enregistrements de leurs nationaux, était, en 1873, de 79,696 individus de diverses nationalités (1). Ce chiffre se divise de la manière suivante :

Grecs	34,906
Italiens	13,900
Français	17,000
Anglais	600
Autrichiens Hongrois	6,300
Allemands	100
Persans	500
Espagnols	150
Russes	127
Hollandais	220
Belges	40
Suédois, Danois, Portugais, Américains et divers	40
TOTAL	79,696

(1) Statistique de l'Egypte pour l'année de l'Hégire 1290 (1873).

Résidents fixés à Alexandrie..........	47,316	
» » au Caire (compris la banlieue...........	19,120	
» » Isthme de Suez et Delta principal..........	13,260	
TOTAL ÉGAL....	79,696	

La même statistique donne pour chiffre total de la population de l'Egypte celui de.... 5,251,494 habitants

Soit sexe masculin.........	2,554.164	»
» féminin..........	2,617,897	»
TOTAL......	5,17,2061	»
Résidents étrangers.........	79,696	»
TOTAL GÉNÉRAL,......	5,251,757	»

L'Administration sanitaire a fait son devoir pendant toute la durée de l'épidémie, on peut le dire en toute conscience. L'opinion publique, du reste, lui a rendu pleine et entière justice. Son digne Président, S. E. Colucci-Bey (1), a été le premier à donner l'exemple du devoir avec cette vigueur que les circonstances nécessitaient.

Les plus grands éloges sont dus au gouvernement du Khédive pour les moyens de tout genre prodigués par lui et mis par son ordre à la disposition de l'Intendance Générale sanitaire ; c'est à cette action puissante du gouvernement que l'Egypte doit d'avoir vu disparaître plus vite le fléau.

La reconnaissance publique s'est prononcée à l'égard

(1). Élevé depuis à la dignité de Pacha. Voir page 49, note n° 7.

des nombreux actes de charité publique et de dévouement que l'épidémie a fait naître. Il serait impossible de tous les indiquer; mais on peut dire que la charité privée s'est signalée et a rendu de bien grands services.

« Commencé le 12 juin, à Alexandrie (ainsi que cela a été constaté officiellement par le bulletin sanitaire qui se publiait chaque jour en ville), le choléra a disparu le 1er août. C'est cette date qui a clôturé la liste funèbre, car il ne faut pas mentionner quelques cas tout-à-fait isolés et d'un caractère benin qui se sont produits pendant la première quinzaine d'août, à diverses journées d'intervalle (1). »

Le nombre des décès cholériques, en Egypte, pendant l'épidémie de 1865, a été de **61,192**.

Ce chiffre se subdivise de la manière suivante :

Hommes ou garçons.	32,854	Musulmans.....	59,104
		Chrétiens	1,978
Femmes ou filles....	28,338	Israélites.......	110
Totaux égaux......	61,192		61,192

Les décès cholériques par villes et provinces, donnent les chiffres ci-après :

Alexandrie....................	4,018
Caire	6,104
Ramleh......................	83
Agiami	18
Aboukir	23
A reporter.........	10,246

(1) *Compte-rendu des travaux de l'Intendance générale sanitaire pendant les années* 1860 *à* 1865, présenté dans la séance du 22 novembre 1865.

	Report.........	10,246
Rosette	....	2,168
Damiette	....	2,307
Port-Saïd	....	50
El-Arisch	....	35
Suez	.. ..	57
Province de	Behéra.............	2,242
»	Garbié.............	10,181
»	Ménoufié...........	2,648
»	Dakahlie...........	7,356
»	Charkié............	3,591
»	Galioubié..........	699
»	Ghèzé..............	1,473
»	Benissouef.........	1,031
»	Fayoum.............	1,306
»	Minié..............	1,766
»	Assiout............	4,387
»	Ghirgeh............	5,765
»	Kéné...............	3,084
»	Cosseir et Esné......	713
	Total........	61,192

Voir, à la fin de cette notice, aux tableaux statistiques (page 68), l'Etat Général des décès cholériques en Egypte, classifiés par sexes et par croyances (1).

Voir aussi : 1° Le relevé des décès cholériques à Alexandrie et au Caire pendant toute la durée de l'épidémie, aux folios 70 et 71 (2).

2° Les états résumés du choléra-morbus au Caire, à

(1) Extrait des Archives de l'Intendance générale sanitaire d'Égypte.

(2) *Ibidem*.

Alexandrie, aux autres villes et provinces, aux folios 73 à 85 (1).

3° Les trois tableaux, aux folios 86 à 89, où sont consignées les observations météorologiques, faites à l'Observatoire du Caire, dès le début de la maladie, par un des professeurs de chimie de l'École de médecine de la capitale (2).

4° L'état des pèlerins arrivés à Suez, par voies de terre et de mer (3), folio 90.

(1) Extrait des Archives de l'Intendance sanitaire. — *Journal Officiel l'Égypte*, mois d'août et novembre 1866.

(2) *Ibidem*.

(3) *Ibidem*.

DEUXIÈME PARTIE

Origine connue, supposée ou importée du Choléra.

Le compte succinct que nous venons de faire du choléra de 1865, en Égypte, pourrait paraître incomplet, si nous ne le faisions suivre des mesures hygiéniques, prises à l'égard des pèlerins revenant de la Mecque, à leur passage à travers l'Égypte. Au préalable, cherchons à connaître quelle est l'origine connue ou supposée, importée ou spontanée du choléra.

D'après tout ce qu'on sait du choléra, le delta du Gange est le berceau de l'épidémie (1). Les embouchures du fleuve qui se jette dans le fond du golfe du Bengale, recèlent les miasmes qui intoxiquent ceux qui les respirent.

« L'expérience des cinq épidémies de 1831, 1840, 1850, 1855 et 1865, doit faire admettre comme certain que toutes les fois que le choléra se développe à la Mecque, aucune puissance humaine ne peut l'empêcher d'envahir l'Égypte et de là de se répandre en Europe (2). »

(1) Voir p. 50, note n° 8, sur l'itinéraire rapide suivi par le choléra-morbus depuis 1831.

(2) Procès-verbal n° 969 du *Recueil des Procès-verbaux des séances*, publié en 1866.

Puisque l'opinion est admise que le choléra est importé à la Mecque par les pèlerins indous (cette opinion est rationnelle et s'appuie sur des faits nombreux), il n'est pas inutile d'examiner les causes principales pouvant donner lieu au développement rapide du fléau.

Les fêtes religieuses qui ont lieu chaque année à la Mecque, y attirent un nombre considérable de pèlerins, arrivant de toutes les parties de l'Empire ottoman, et même des pays musulmans les plus éloignés d'Asie, non soumis à l'autorité de Constantinople. C'est alors que, par l'agglomération des masses, se trouvent réunies sur un même point (la Mecque), toutes les conditions essentielles à l'explosion d'une maladie épidémique quelconque.

Il faut ajouter que les dernières journées des fêtes du Baïram, à la Mecque, sont invariablement signalées, chaque année, par une augmentation très sensible dans la mortalité, augmentation qu'on peut raisonnablement attribuer, en partie :

1° Aux fortes chaleurs qui règnent à cette époque; 2° aux fatigues excessives auxquelles les pèlerins se soumettent, et dont une des plus grandes consiste à gravir, tête nue, la montagne Arafat; 3° aux émanations malsaines, produites par les innombrables sacrifices d'animaux que les pèlerins font en ces moments-là, dans un but de religion (1).

La plus grande partie des pèlerins qui se trouvent à la Mecque rentrent plus tard chez eux, par la voie de l'Égypte, ce qui nous amène naturellement à nous entretenir de ce retour en 1865.

(1) Circulaire du 20 juin 1865, n° 636, à MM. les consuls généraux.

Mesures hygiéniques prises par l'Intendance générale sanitaire d'Egypte en vue du retour des pèlerins de la Mecque.

Les fêtes religieuses avaient lieu cette année-là vers le commencement de mai. Dans la ville de la Mecque, qui est sous la juridiction du Sultan, et où l'Égypte n'exerce aucune autorité, une mortalité anormale se déclara parmi les pèlerins.

L'Intendance générale sanitaire, apprenant par les rapports de ses agents que la mortalité était plus considérable que les années précédentes, jugea prudent d'envoyer à la Mecque une Commission de médecins, afin de constater l'état sanitaire du pays (1). A son passage à Djeddah, plusieurs malades étaient atteints du choléra, mais en voie de guérison. D'autres malades avaient succombé avant le passage de la Commission par ladite ville. A son arrivée à la Mecque, les fêtes étaient terminées; la maladie, que la Commission apprit avoir fait de nombreuses victimes, avait disparu et les pèlerins se préparaient au retour.

L'Intendance sanitaire, instruite, comme nous l'avons dit déjà, par une longue expérience que le choléra s'est presque toujours développé, en Egypte, à la suite des caravanes revenant de la Mecque, prit immédiatement les mesures nécessaires pour que les caravanes eussent à subir une quarantaine d'observation au lazaret de El-Ouisch (snr la côte asiatique) avant leur entrée en Egypte, si quelqne symptôme de choléra venait à se déclarer parmi ces pèlerins. Les médecins de l'Intendance sanitaire d'Egypte s'attachèrent à leurs pas, et pendant le long

(1) Pour la nomination de cette Commission et les mesures de précautions contre les provenances de la mer Rouge, voir aux pages 62 et 64, notes n°s 6 et 7, la décision prise en séance du 28 novembre 1865.

trajet de la Mecque à Suez, il n'y eut pas un seul *hadji* qui offrît l'apparence d'une maladie suspecte. La visite du médecin sanitaire à Suez ayant constaté que tous étaient en parfait état de santé, on dut les mettre en libre pratique. Toutefois, par surcroît de précautions, l'Intendance sanitaire prit des mesures pour que les *hadjis* eussent à séjourner le moins de temps possible à Alexandrie, et à éviter tout contact de leur part avec les gens du pays. A cet effet, des trains express, disposés à Suez, reçurent les pèlerins à la descente des navires et les transportèrent, sans aucun temps d'arrêt, à Alexandrie. Là, ils furent embarqués pour leur destination respective. Ceux qui se sont trouvés obligés d'attendre *un* ou *deux* jours, pour être embarqués, on les fit camper aux Mex, lieu éloigné de la ville et fort isolé sur les bords de la mer.

Enfin, l'état général du mouvement des pèlerins en transit par l'Egypte, en 1865, donne le chiffre de 18,490 *hadjis* revenus de la Mecque par l'Egypte et qui se répartissent de la manière suivante :

Arrivés de Djeddah	10,125
Id. de Jambo	8,339
Id. de Souakim	26
TOTAL ÉGAL (1)	18,490

Le relevé établissant le mouvement des pèlerins en 1866 (7 mai ou 29 juillet) en porte le nombre à 12,887 :

Arrivés par mer	11,829
Par voie de terre (grande caravane)	1,058
TOTAL ÉGAL (2)	12,887

(1) Chiffre officiel. — Procès-verbal de la séance du 10 août 1865, n. 966 du *Recueil des procès-verbaux* publié en 1866, page 40.

(2) Pour plus amples détails, voir page 90, le tableau résumé des pèlerins en transit par l'Egypte en 1866.

La quantité de pèlerins qui ont transité par l'Egypte en 1866, donne sur l'année précédente, une différence en moins de 6,663 voyageurs. Cette différence il faut l'attribuer, sans doute, à la mesure sage et prudente prise par les autorités du pays de ne délivrer des Teskéré (*permis, laisser-aller*) qu'aux individus pouvant justifier de leurs moyens d'existence pendant la durée du pèlerinage. On saisit la portée d'une pareille décision, qui empêche une foule de malheureux de se mettre à la suite des *Hadjis* n'ayant tout juste pour eux que les provisions d'eau et de vivres qu'il leur fallait partager avec leurs corréligionnaires nécessiteux. Ce qui les forçait à diminuer leur propre ration et le plus souvent à pâtir de la faim. Une semblable situation n'était pas faite pour contribuer à maintenir un bon état de santé parmi les pèlerins dont le nombre se trouvait augmenté par celui encore assez considérable de gens qui se nourrissaient mal et dans un état permanent de malpropreté.

Au règlement concernant la remise du *Teskeré*, il faut ajouter les mesures hygiéniques que la caravane d'Egypte, d'après un ordre émané de S. A. le Vice-Roi, doit appliquer sur les lieux du pèlerinage, surtout durant les fêtes du *Courban-Beïram* (1).

Ces précautions consistent : 1° à creuser de larges fossés au bord desquels on a recommandé que les sacrifices habituels fussent faits, afin que le sang et les débris des animaux immolés puissent être recueillis dans ces excavations, lesquelles, comblées après les sacrifices, devront empêcher les effets de la décomposition de se produire au dehors ; 2° les campements des pèlerins devront être bien divisés et s'étendre sur le plus grand

(1) Il est fait mention de ces mesures dans le procès-verbal de la séance du 14 avril 1866, n. 989, lequel fait partie du *Recueil des procès-verbaux des séances*, publié en 1866.

espace possible ; 3° les pèlerins doivent s'y prendre de bonne heure pour faire l'ascension du mont *Arafat*, pour éviter la forte chaleur de la journée ; 4° on placera des gardes pour éviter que les eaux destinées aux divers usages soient rigoureusement et exclusivement affectées à leurs destinations.

Ainsi les eaux destinées aux ablutions, celles destinées à abreuver les animaux, et enfin celles consacrées à la boisson des individus, seront gardées pour leurs destinations exclusives.

Cette mesure hygiénique était de la plus grande importance, parce que, les années précédentes, le même liquide servait pour tous les usages, ce qui a dû contribuer à faciliter l'explosion des maladies, à cause de la mauvaise qualité de l'eau dont on s'abreuvait.

D'ordre aussi de S. A. le Vice-Roi, le service médical du pèlerinage fut renforcé de manière à parer à toutes les éventualités.

L'exécution de ces différentes mesures n'a pu que contribuer à détruire de bien graves inconvénients au grand profit des pèlerinages subséquents.

Nous sommes en l'année 1878, et depuis l'époque néfaste qui vient de nous occuper, aucun fait n'est plus venu troubler la santé publique.

Ce résultat heureux, il faut l'attribuer saus nul doute aux mesures sanitaires et quarantenaires appliquées avec la plus grande rigueur, quel que soit le bulletin de la traversée par terre ou par mer, aux pèlerins dans les lazarets de *El-Ouisch* et des *Sources de Moïse* (1) près de la

(1) Distantes de Suez de trois lieues seulement. L'eau potable abonde aux Eaux de Moïse, et à cause de leur proximité de Suez, il est facile de pourvoir aux approvisionnements de toute sorte.

mer et dans des conditions d'excellente hygiène et de bonne salubrité.

Je me sers des expressions ***avec la plus grande rigueur***, parce qu'il y a deux sortes de quarantaines : celle d'observation et celle de rigueur ; or, il existe entre les deux régimes une différence que j'explique ici aux personnes ignorantes des règlements. La quarantaine d'observation est un temps d'épreuve et de surveillance, tandis que la quarantaine de rigueur exige : 1° le débarquement au lazaret des passagers et des marchandises ; 2° l'obligation de désinfection des effets et hardes des passagers, des marchandises composant le chargement du navire. En un mot, ce dernier régime comprend aussi toutes les mesures contre une provenance brute.

Lorsque les peuples, terrifiés par la marche du choléra, des hommes compétents, des savants, se livraient à la recherche des moyens pour atténuer la maladie et connaître le principe vénéneux qui la constitue, des voix s'élevaient réclamant l'étude d'un projet qui, attaquant le fléau à son point de départ, devait débarrasser le monde de ses attaques funestes.

L'Intendance générale sanitaire d'Egypte, en pareille circonstance, a rempli son devoir en mêlant sa voix à celles non moins autorisées, puisque dans plusieurs de ses séances, et pour ne citer que celle du 24 août 1865 (1), elle a exprimé le vœu de voir « l'Europe prendre, de concert, des mesures pour aller étouffer le fléau dans sa naissance et qu'il serait urgent d'agir sans retard à cet effet. »

L'entreprise d'un pareil projet apparaissait grande et noble en même temps qu'elle était internationale et universelle. Le seul à mettre à exécution, et dont le but pût

(1) Procès-verbal n. 969, pages 50 et 51 du *Recueil des procès-verbaux des séances du Conseil*, publié en 1866.

être éminemment utile, consisterait à endiguer le Gange et ses nombreux affluents pour empêcher les débordements périodiques du fleuve (1), cause principale des maladies épidémiques produites par les miasmes méphitiques, morbides qui s'exhalent des marais et par la corruption des matières organiques et végétales qui s'accumulent dans les bas-fonds du delta et encombrent les bouches du Gange, lorsque par la baisse des eaux, le courant n'a plus assez de force pour les entraîner.

« Anéantir le choléra, a dit un savant médecin (2), en transformant le delta du Gange et du Bas-Bengale, reste toujours une question de vitalité humanitaire primordiale. Ce serait la plus belle page de l'histoire de notre siècle. »

On dit que des travaux d'endiguement ont été entrepris et ces travaux, très solides d'ailleurs, dénotent la ferme volonté du gouvernement éclairé de S. M. Britannique, de resserrer le grand fleuve; ce serait certes un des plus grands bienfaits que ce gouvernement pût rendre à la belle patrie des Indes et à l'humanité en général.

(1) L'inondation a lieu chaque année, de fin juillet jusqu'au 15 août, et c'est à partir de la fin août que l'inondation décroît pour finir dans les derniers jours d'octobre.

(2) Dr L. J- M. Solari, de la Faculté de Paris, brochure in-8°, p. 44. *Choléra de 1865.— Moyens de le faire disparaître ou d'en arrêter la propagation.*

NOTES

ET

PIÈCES A L'APPUI

NOTES

N° 1.

Il a été créé en 1867, à Alexandrie, une Société médicale chirurgicale ayant pour but d'aider les progrès de la science par dès observations plus particulièrement relatives aux maladies de l'Orient.

La première séance de cette Société a eu lieu le 14 septembre 1867, et dans celle du 15 octobre on a procédé à l'élection du bureau, composé de MM. les docteurs Ogilvie-Bey, président; Abbate, vice-président; Dumesthé, secrétaire; Sierra, secrétaire-adjoint.

Cette Société médico-chirurgicale n'existe plus depuis longtemps.

N° 2.

La marche du Nil est d'une grande lenteur au début de la crue; un pouce d'élévation en deux jours, quelquefois moins, telle est son allure habituelle pendant les deux ou trois semaines qui suivent le Nocta (1). Toutefois, à partir du 1er juillet, l'accroissement est assez visible pour

(1) La *Nocta*, comme un ferment mystérieux, tombe du ciel pour gonfler le fleuve et déterminer sa crue; mais celle-ci ne commence souvent à se dessiner que huit jours après. Suivant les astronomes arabes, la chute du *Nocta* survient au moment où le soleil quitte le 26e degré du signe des *Gémeaux* pour passer au 27e. — *Nocta* veut dire goutte ou point.

qu'il soit intéressant d'en faire part au public, et de lui en donner dorénavant le bulletin journalier. A cet effet, le cheikh du nilomètre convoque à cet observatoire les crieurs de la ville, — constate, en leur présence, la hauteur des eaux et donne à chacun ses instructions ; le surlendemain, les proclamations commencent dans les rues du Caire. Suivant un usage immémorial, le crieur, accompagné de deux enfants, visite successivement les habitants de son quartier, et, dans chaque station, récite en chantant les formules ci-après : « Que Dieu bénisse le Prophète ! »

Réponse des enfants : « Que Dieu rende heureux à toujours ceux qui prient pour lui ! »

— « Conserve en bonne santé le propriétaire de cette maison et sa famille, ô généreux, ô Dieu ! »

Réponse : « Plaise en Dieu ! Incha-Allah !

— « Conserve en bonne santé les dames de cette maison pour chaque jour de la crue du Nil, ô généreux, ô Dieu !

— « Incha-Allah !

— « Puisses-tu un jour nous réunir tous au tombeau du Prophète, ô généreux, ô Dieu ! Incha-Allah ! »

Après quoi, le crieur annonce l'augmentation constatée au lever du soleil. — Dans les quartiers coptes, la mention du Prophète est naturellement remplacée par celle du Christ.

Les choses se passent ainsi pendant tout le mois de juillet et une partie d'août, et d'une manière générale jusqu'au jour où la hauteur des eaux est suffisante pour l'irrigation des campagnes. — Ce terme se rencontre lorsque le fleuve atteint les deux tiers de sa crue totale, c'est-à-dire lorsqu'il marque 16 coudées à l'échelle conventionnelle du nilomètre.

Ce jour est une fête nationale, et depuis les temps où

Memphis florissante dirigeait le monde civilisé jusqu'à l'époque actuelle, on n'a jamais omis de célébrer solennellement le mariage du Nil avec la terre égyptienne. Sous les Pharaons, la fête donnait en même temps le signal de l'ouverture du grand canal de navigation qui reliait le Nil à la mer Rouge, et la prise d'eau de ce canal était le théâtre de la cérémonie ; aujourd'hui, ce théâtre est encore une prise d'eau, probablement la même que jadis, mais le canal qu'elle alimente n'est plus qu'une étroite artère qui arrose à grand peine les environs de la capitale et se perd dans la campagne à quelques lieues de son origine. — La fête, néanmoins, n'a rien perdu de son antique splendeur, et les nombreuses descriptions qu'en ont donnée les voyageurs ne sont jamais au-dessous de la réalité. — Ce qui en rehausse singulièrement le caractère, c'est la joie ineffable qui remplit toutes les populations devant les progrès de leur fleuve nourricier, et cette immense action de grâces qui éclate partout et se résume par ces mots : « Dieu a tenu sa promesse. » — « Ouafe Allah ! » L'Égypte est encore une fois sauvée de la famine. Les terres pourront être arrosées. « Ouafe Allah ! » — Qu'il vienne un excédant de crue, il sera accueilli comme une grâce nouvelle qui grossira les récoltes ; mais, à la rigueur, les cultures se contenteraient du niveau de 16 coudées.

L'histoire a conservé le souvenir de quelques années de détresse où le Nil n'avait pu atteindre ce terme si ardemment désiré, et, entre autres, d'une période assez récente de sept années consécutives, pendant lesquelles il n'atteignit même pas 13 coudées ; c'était la reproduction de la famine de Joseph, moins toutefois les mesures de précaution prises par ce grand ministre ; car, au milieu de tant de maux, l'hectolitre de blé monta à 650 francs ! Ceci se passait quatre siècles et demi après l'Hégire, entre les années 1059 à 1065 de notre ère.

Grâce à Dieu ces exemples sont rares dans les annales du fleuve, et depuis plus d'un siècle, on l'a toujours vu dépasser de plusieurs coudées le niveau du « Ouafa ».

Reprenons maintenant la trace de nos crieurs de quartiers. Au jour de la fête, nous rencontrons ces humbles messagers du Nil annonçant partout la bonne nouvelle, drapeaux et musique en tête ; ils ont changé le refrain de leurs litanies et disent dorénavant comme tout le monde : « Ouafa-Allah ! Dieu a tenu sa promesse. » Ils reviendront le lendemain et les jours suivants pour vous instruire du progrès continu de la crue, et mettront un terme à leurs visites à la date fixe du 26 septembre, qui correspond à la fête de l'Exaltation de la Croix, chez les Coptes et les Grecs ; ce jour-là, ils vous offriront, en manière de présent, du limon du Nil et des fruits, — la cause et l'effet sous leurs plus naïfs emblêmes, — et vous apprendront en partant que le fleuve a achevé sa carrière; car il a atteint le point culminant de l'année, et il faut s'attendre désormais à le voir rétrograder. Il baisse, en effet, au bout de quelques jours, et dès ce moment des saignées sont pratiquées dans les digues des bassins agricoles pour les purger de leurs eaux d'inondation.

Le débit de ces déversoirs est énorme et suffit pour causer une crue temporaire très sensible sur les points du Nil qui reçoivent ces renforts. Le Caire subit une crue de ce genre, toute locale et artificielle, qui parfois dépasse de quelques pouces le niveau d'équinoxe, et reporte, dans ce cas, le maximum des eaux de la rivière au 14 octobre en moyenne. Le public n'est point informé officiellement de cette dernière phase, qui n'affecte qu'une faible portion de la vallée, et demeure sous l'impression du bulletin d'adieu des crieurs, qui seul intéresse l'Égypte entière, puisqu'il est l'expression des forces vives de son fleuve.

Le niveau du 26 septembre s'appelle niveau de « Salibo » Ce mot signifie croix ou suspension, et, dans la circons-

tance, convient assez à l'état du fleuve qui, pendant plusieurs jours, demeure comme stationnaire dans ses plus hautes eaux et plane majestueux au-dessus des terres. La fête copte du même jour est racontée ainsi qu'il suit dans le grand ouvrage de l'expédition française :

« Le patriarche des Coptes se rend en cérémonie sur le rivage du Vieux-Caire, vis à vis le nilomètre. Là, assisté de son clergé et entouré d'un grand concours de peuple, il tient une croix d'argent qu'il présente trois fois comme on présente le Saint-Sacrement; mais il ne commence que lorsque une voix a fait entendre une première offre en manière d'enchère; bientôt d'autres voix s'élèvent pour enchérir, et, lorsqu'elles paraissent avoir cessé, le patriarche jette la croix dans le fleuve. A l'instant, de jeunes et habiles plongeurs s'y précipitent pour la retrouver. La grande hauteur des eaux, leur rapidité et les courants qui existent au sud du nilomètre, rendent très périlleuse cette entreprise qui occasionne souvent des accidents (1). »

Cet usage cessa lors de l'arrivée des Français en Egypte, et aujourd'hui la cérémonie ne se fait plus que dans les églises; la croix est jetée dans un bassin qui symbolise le fleuve, et les plongeurs se disputent encore la gloire de la ramener au-dessus des eaux. Le vainqueur de cette lice est entouré de soins comme s'il venait d'échapper à un grand danger, et promené triomphalement dans le temple.

N° 3.

Le Service sanitaire, dès le début, fut un *Magistrat de santé*, sous la direction d'intendants mensuels qui étaient des consuls et des négociants composant ce *magistrato*, qui fit place, plus tard, à l'Intendance sanitaire. Le corps qui le dirigeait se composait d'un président, d'un adjoint,

(1) *Etude sur le Calendrier copte.* année 1867, p. 27.

d'un secrétaire, des délégués consulaires, des ulémas et des notabilités du commerce. M. Henricy, dont le mérite personnel et les connaissances administratives avaient été appréciés dans les diverses fonctions et missions à lui confiées, fut nommé Président de cette importante administration : il ne tarda pas d'être élevé à la dignité de Bey. L'intendance sanitaire d'Égypte reçut, en 1858, un plus grand développement par la fusion du Conseil général de santé résidant au Caire. Elle prit alors le titre d'*Intendance générale sanitaire d'Égypte* et elle a été constituée, comme l'indique ci-après l'extrait des règlements :

Organisation du service de l'Intendance générale sanitaire d'Égypte (1).

L'Intendance générale sanitaire a pour mission de veiller sur la santé publique du pays ; elle fonctionne avec deux Conseils : l'un, Conseil général ; l'autre, Conseil médical.

Le Conseil général se compose, savoir :

D'un Président ;

D'un Vice-Président ;

De sept membres, employés du Gouvernement ;

De huit délégués des Consulats généraux en Egypte (2) ;

Un délégué du Consulat d'Angleterre ;

» » d'Autriche ;

» » d'Espagne ;

» » de France ;

» » de Grèce ;

» » d'Italie ;

» » de Prusse ;

» » de Russie.

(1) Extrait des règlements sanitaires, autorisés par S. A. le Vice-Roi d'Egypte et publiés en 1866.

(2) Il faut ajouter celui des Pays-Bas désigné dans la séance du 2 avril 1866. Procès-verbal n. 987, ce qui porte à *neuf* le nombre des délégués consulaires.

Le médecin sanitaire du Gouvernement français assiste aux séances en qualité de membre honoraire.

Le Conseil général examine et discute toutes les questions qui intéressent la santé publique du pays, ainsi que celles dans lesquelles des intérêts nationaux sont engagés.

Un procès-verbal de chaque séance est rédigé avec soin et conservé dans les archives de l'Administration.

Le Conseil médical se compose de cinq membres faisant déjà partie du Conseil général, savoir :

Du Président ;

Du Vice-Président ;

Du Médecin en chef de l'Hôpital général d'Alexandrie ;

Du Pharmacien inspecteur ;

Du Directeur du laboratoire chimique.

Ce Conseil examine et discute les questions médicales, hygiéniques et toutes celles qui se rapportent à l'administration intérieure du service. Les séances de ces deux Conseils ont lieu sur l'invitation du Président et suivant les besoins du service.

Direction centrale de l'Intendance générale sanitaire

L'Administration de la Direction centrale, qui a son siége à Alexandrie, se compose de deux sections :

1° La section des services qnarantenaires (1) ;

2° La section médicale hygiénique (2).

(1) Ce service, touchant à des questions internationales, est régi par des règlements discutés et acceptés par les parties intéressées.

(2) Ce service dirige un personnel qui prend le titre de délégations sanitaires qui ont été instituées pour la surveillance incessante de l'exécution des mesures de salubrité publique, de l'exact enre-

Il y a, de plus, un secrétariat, un bureau de traduction et un bureau pour les correspondances arabes.

N° 4.

Cet obélisque a été transporté en Angleterre où, après de nombreuses vicissitudes, il est arrivé à Londres en janvier 1878, remorqué dans les docks par l'*Anglia*, vapeur de 120 chevaux. La *Cléopâtre*, portant l'obélisque de Cléopâtre, était un cylindre flottant peint en jaune au-dessous de la ligne de flottaison, en rouge au-dessus ; il portait deux pavillons sur l'un desquels était inscrit : *Cleopatra*.

N° 5.

C'est l'ancienne *Juliopolis* dont le nom fut changé en celui de Nicopolis (ville de la Victoire) par César Auguste, parce qu'il vainquit, en cet endroit, ses ennemis conduits par Antoine.

Ramleh veut dire *sable*. Du temps de Strabon, ce lieu était aussi peuplé qu'une ville.

N° 6.

La présence de ces fossiles fait supposer que cette partie du pays était autrefois couverte de forêts qui ont été, d'après l'avis de savants géologues, silicifiées sur place par suite des phénomènes qui ont, à cette époque, changé la nature du sol.

La forêt pétrifiée du Caire n'est pas la seule qu'on

gistrement des naissances, de l'exacte constatation des décès, de la surveillance des opérations de la vaccination et du bon traitement des malades.

puisse citer. Parmi d'autres dépôts de bois silicifiés, nous désignerons la forêt silicifiée qu'on voit en Bohême.

La silification sur place est une chose admise surtout par ceux qui ont pu voir les résultats merveilleux qu'on obtient, en peu de temps, dans les sources pétrifiantes en Europe, au nombre desquelles on cite celle de Saint-Allyre, en Auvergne.

D'autres pensent que les amas de bois pétrifiés à l'ouest du Caire ont été amenés par les eaux et qu'ils ont subi lentement, mêlés aux sables et aux quartz, l'action pétrifiante. Ce qui semblerait expliquer le charroi de ces bois par les eaux, c'est qu'on les trouve horizontalement étendus sur le terrain, tandis que si la forêt avait été envahie sur place, la plupart des troncs seraient restés debout et enfoncés par leurs racines dans la terre (1).

Dans mon dernier voyage en Egypte, de décembre 1877 à mars 1878, je n'ai pas voulu quitter les Pyramides sans revoir la forêt pétrifiée où j'ai constaté la pose horizontale de ces mystérieux et problématiques gisements.

N° 7.

Antoine Colucci-Pacha, né à Alexandrie (Egypte), en 1810, de nationalité italienne.

Il a fait ses études en médecine à Bologne (Italie).

Arrivé en Egypte, il débuta dans la carrière médicale à la cour de S. A. Mehemet-Ali, en qualité de médecin en second auprès du vice-roi.

Le jeune docteur Ant. Colucci ne devait point en rester là. Il se fit remarquer par ses connaissances universelles et profondes, surtout pour les sciences économiques.

(1) Voir l'analyse, par M. Schwob, secrétaire de l'Institut égyptien, du mémoire de M. Unger, professeur de la Faculté de Vienne. sur la forêt pétrifiiée près du Caire. — *Bulletin de l'Institut*, 1863.

Il fut désigné plus tard à la vice-présidence du Conseil de santé, au Caire, puis président du Conseil de la marine et inspecteur du Service médical de la marine avec le grade de Kaïmacam.

Ses quatités de grand organisateur étant connues, l'Intendance sanitaire d'Égypte lui confia, quelques années après, la mission de former la délégation sanitaire de la capitale. Il ne tarda pas d'être promu au grade de Bey, et lors de la réunion du Conseil de santé au Caire, à l'Intendance sanitaire d'Egypte, il fut nommé président de l'Intendance générale sanitaire, président de la municipalité d'Alexandrie et président de l'Institut égyptien.

M. le docteur Antoine Colucci-Pacha s'est trouvé, pendant sa longue carrière, dans les invasions de peste et de choléra qui ont exercé leurs ravages en Egypte.

En récompense de ses longs et honorables services, S. A. le Khédive l'a élevé à la dignité de Pacha.

N° 8.

Itinéraire rapide suivi par le Choléra morbus asiatique depuis 1817.

Mes lecteurs ne tronveront pas hors de propos de jeter un coup d'œil rapide et rétrospectif sur la marche de cette épidémie, qui partit en août 1817 des marais du Gange pour porter, de 1829 à 1835, la terreur et la mort dans les grandes villes d'Enrope dont les habitants fuyaient épouvantés.

Dès le 20 mars 1818, il ravagea la côte de Coromandel.

Pendant le mois d'août 1818, il fit son apparition sur la côte de Malabar, d'où il envahit, en janvier 1819, les parties orientales de l'Aie, les archipels de l'Océan-Indien et les îles de la mer d'Afrique.

Le choléra morbus gagna la Chine ; il parut à Canton le 18 octobre 1820, et désola Pékin en 1821, 1822 et 1823. Les Chinois appellent cette maladie *Holuau*.

Il s'empara, en 1821, de l'Arabie, de la Syrie, et, en 1823, il parut sur les confins de la Russie. Il sembla se borner, pendant quelques années, à porter dans ces divers climats la terreur et les ravages que sa présence occasionnait.

Il traîna après lui, en 1830, la désolation et la mort dans Moscou, Saint-Pétersbourg et l'intérieur de la Russie, malgré tous les cordons et les mesures sanitaires, et il sévit, l'année après, avec un acharnement insolite, au Caire et à Alexandrie.

Plusieurs parties de la Turquie virent le choléra morbus se joindre à la peste pour désoler ces contrées, en 1830.

Dès le mois de février 1831, la Pologne fut en proie au choléra morbus, qui se transporta bientôt en Prusse, où il parut le 26 mai 1831.

Les cordons sanitaires et la vigilance la plus grande ne purent en garantir l'Allemagne, où le choléra exerça ses ravages à cette époque.

Le 5 novembre 1831, il fit irruption à Sunderland, et, peu de temps après, à Londres. Le 15 mars 1832, il éclata à Calais et bientôt il porta le deuil et le désordre dans Paris, d'où il se répandit dans les départements.



PIÈCES A L'APPUI

N° 1.

Mesures ordonnées dès l'apparition du Choléra par l'Intendance générale sanitaire, conformément à la décision prise dans sa séance du 12 juin 1865 (1).

Les travaux publics ont été interrompus à Alexandrie et au Caire, de même que l'exercice militaire.

Les grands chantiers ont également décidé d'accorder plus de repos à leurs ouvriers pendant toute la durée de l'épidémie et aux heures les plns chaudes de la journée.

De nombreuses observations météorologiques ont été demandées à un des professeurs de l'école de médecine du Caire, afin de pouvoir étudier l'influence atmosphérique sur la marche de la maladie.

L'introduction par mer des fruits non parveuus à maturité a été interdite, ainsi que la vente sur les marchés publics de ceux qui pourraient y arriver de l'intérieur.

Le renouvellement des eaux dans le canal Mahmoudieh a eu lieu, par l'ouverture des écluses, pendant la nuit.

150 hommes répartis dans les différents quartiers de la

(1) Procès-verbal n° 961, compris dans le volume des procès-verbaux des séances du Conseil publiés en 1866.

ville et placés sous l'autorité d'un agent sanitaire, sont chargés du nettoyage et de l'arrosage des rues, et de l'enlèvement des immondices qui pourraient s'y trouver, avec des charrettes affectées à ce genre de transport.

Une circulaire a été adressée le 12 juin, sous le n° 534, à MM. les Agents et Consuls généraux européens à Alexandrie, pour les informer de l'existence de la maladie et de la modification qu'on a dû apporter aux patentes sanitaires délivrées à Alexandrie.

Par une autre circulaire, du 14 juin, n° 545, MM. les Agents et Consuls généraux ont été informés également des mesures prises par l'Intendance générale sanitaire, de concert avec les autorités, pour donner assistance gratuite au plus grand nombre possible de malades.

Une division de l'hôpital général civil et militaire de Ras-el-Tin, séparée des autres divisions de cet établissement, a été spécialement réservée pour recevoir les cholériques. Un médecin-adjoint, docteur N. Casile, a été désigné provisoirement pour cette division, sous les ordres de M. le docteur de Gorri Pannellini, médecin en chef.

Deux bureaux sanitaires, destinés aux divers quartiers habités par les Européens, ont été ajoutés aux quatre qui existaient dans la ville d'Alexandrie. L'un de ces bureaux de secours a été placé au corps de garde, situé au centre de la rue des Sœurs (*Sababanat*), sous la direction du docteur de Romano.

L'autre bureau a été installé au corps de garde placé dans la rue Mahmoudieh, vis-à-vis le fort Napoléon, sous la direction de M. le docteur Pierni.

Ces deux médecins ont reçu la mission de se transporter à tout domicile où les secours de leur art pourraient être réclamés. Un nombre de civières ont été installées et mises à leur disposition ; de plus, toutes les mesures ont été prises pour l'organisation du matériel nécessaire.

M. le docteur Carlo Colucci-Bey, médecin sanitaire de la ville, a été chargé de l'inspection des bureaux de secours.

MM. les médecins qui exercent la médecine civile en ville ont été priés, par une circulaire publiée dans les journaux de la localité, de vouloir bien communiquer à l'office central de l'Intendance générale sanitaire, les cas de choléra qu'ils pourraient observer dans leur pratique, aussi bien que ceux des décès, afin que l'Administration puisse juger de la marche de la maladie.

Une circulaire a été adressée par l'Intendance sanitaire, le 13 juin, n° 535, à MM. les médecins en chef des provinces de la basse, moyenne et haute Egypte, pour leur recommander d'apporter toute leur attention, d'accord avec le Moudir de la province, afin que les ordres les plus rigoureux soient donnés aux autorités des divers districts pour la stricte exécution des mesures hygiéniques en général, et la distribution des secours aux personnes qui seraient atteintes du choléra, soit dans les chefs-lieux, soit dans les districts.

Le Président,

Signé : COLUCCI-BEY.

N° 2.

Circulaire adressée à MM. les Médecins en chef au service du Gouvernement Egyptien (n. 535).

Alexandrie, le 12 juin 1865.

MESSIEURS,

Peu de maladies, plus que le choléra, ont fourni une carrière aussi vaste à l'investigation des médecins et à leur sollicitude. Les uns se sont acquittés des fonctions auxquelles leurs talents les appelaient avec un zèle souvent

au-dessus de l'humanité, pendant que les chefs des nations n'ont épargné ni les dépenses, ni les mesures capables d'arrêter ce fléau, ou de lui arracher ses victimes ! Mais rien n'a pu enrayer la marche que cette cruelle maladie semblait s'être tracée d'avance, ou empêcher les malheureux qu'elle avait pour ainsi dire désignés, d'échapper à ses atteintes, et souvent à une mort précédée de tortures si cruelles, qu'elles portaient la terreur et la pitié dans l'âme des spectateurs mêmes les plus impassibles. Aussi répèterons-nous, avec vérité, que les maladies contre lesquelles on emploie un grand nombre de remèdes, sont aussi celles qui paraissent n'en avoir aucun spécial.

Je vous recommande, M. le docteur, de veiller rigoureusement à ce que toutes les mesures d'hygiène soient exécutées, parce que c'est avec ce moyen qu'on peut préserver et diminuer l'intensité des influences épidémiques.

La propreté des marchés doit être sincèrement observée, et de même, toutes les substances alimentaires qui s'y vendént, doivent être saines et non altérées.

Ayez soin de recommander la bonne qualité des aliments; vous veillerez aussi à faire enlever dans les rues, les maisons et les établissements publics ou particuliers, tout ce qui peut vicier l'air.

Vous recommanderez de donner de l'air, de la lumière à toutes les maisons, de les faire sécher, de les débarrasser de toutes les immondices. Il faut que les rues soient propres, qu'elles soient arrosées par un courant d'eau ; les fumiers, les débris d'animaux doivent être éloignés des habitations. Il n'est pas douteux (et l'expérience des pays attaqués par le choléra le prouve) qu'on s'apercevra à peine chez nous du fléau que nous redoutons.

Les fenêtres doivent être ouvertes, si le temps est sec, car l'humidité est nuisible. Il faut éviter que trop de per-

sonnes habitent ensemble dans la même chambre, parce que les émanations qui s'échappent des corps vivants vicient l'air très promptement, et prédisposent ceux qui les respirent à devenir malades. Comme dans cette saison, surtout à Alexandrie et les autres villes du littoral, les matinées sont froides et humides, et comme vous n'ignorez pas, M. le Docteur, que cette action se fait sentir sur la peau et sur les intestins, il faut donc s'en préserver par des vêtements chauds et secs. L'usage de la flanelle est utile; elle entretient sur la peau une douce moiteur qu'il faut s'étudier à conserver toujours; mais on doit au moins tenir chaudement les pieds et le ventre.

Je ne saurais trop vous recommander d'insister, afin que les personnes dont les organes sont sains et dont le régime est régulier, se gardent d'y rien changer; elles doivent éviter tout excès, fuir les grands repas qui fatiguent les organes digestifs. Ceux qui sont habitués aux excès de table ou de boisson, doivent, sur le champ, faire trève à leurs mauvaises habitudes, car partout ils ont été les premières victimes de la maladie. Il est indispensable de se priver de boissons froides, lorsque le corps est en sueur : les glaces ou boissons glacées sont toujours très nuisibles.

Si les excès dans les boissons et dans les aliments développent le choléra, d'un autre côté, ceux qui sont affaiblis par les longues privations, par une nourriture malsaine ou insuffisante, sont anssi frappés très promptement. Je vous recommande, en conséquence, M. le docteur, d'insinuer à l'autorité supérienre, près laquelle vous êtes accrédité, pour que des secours abondants soient distribués aux indigents, et que la charité publique s'exerce largement.

Est-il nécessaire de se prémunir contre le choléra par d'autres moyens que ceux indiqués par l'hygiène? Mé-

fions-nous de ces annonces pompeuses, où des poudres, des pilules, des élixirs sont présentés comme des moyens infaillibles de prévenir la maladie.

Je ne doute pas, M. le docteur, que vous prêcherez les véritables préservatifs, qui sont, comme vous ne l'ignorez pas, les suivants, c'est-à-dire :

On doit éviter les fatigues du corps, car les travaux excessifs jettent nos organes dans un affaissement favorable à l'invasion du choléra.

Les travaux d'esprit, quand ils ne sont pas fatigants, sont utiles, ainsi que les distractions agréables. Il faut bien se garder des passions tristes. L'expérience a prouvé que c'étaient les personnes toujours agitées par la crainte du choléra, que cette maladie attaquait d'abord ; celles qui vivaient calmes, tranquilles, qui ne redoutaient pas la maladie, l'évitaient presque toujours. Sans doute, le choléra est une maladie grave ; mais il est déjà démontré que ceux qui prennent les précautions convenables, échappent facilement à l'épidémie, et que des soins donnés à propos font souvent avorter cette maladie.

La confiance est le meilleur des préservatifs ; c'est le seul qu'emploient les médecins, et l'on sait que ceux qui les ont trouvés dans cette heureuse disposition, ont été très rarement atteints.

Recevez, etc.

Le Président,

Signé : COLUCCI-BEY.

N° 3

Avis inséré, le même jour, dans les journaux du pays.

L'Intendance générale sanitaire porte à la connaissance de MM. les médecins exerçant leur profession dans le

pays, que quelques cas de choléra ont été déclarés, du 10 au 11 courant, et qu'une Commission médicale, déléguée ce jour-là par l'Intendance sanitaire, a constaté l'existence de cette maladie à Alexandrie ; c'est pourquoi l'Administration sanitaire prie MM. les médecins qui font de la médecine civile dans la ville d'Alexandrie et ses environs, de vouloir bien lui signaler tous les cas de choléra qu'ils auront lieu de constater.

N° 4

Circulaire à MM. les Consuls Généraux, en Egypte (n. 545).

Alexandrie, le 14 juin 1865.

MESSIEURS,

Par ma circulaire du 13 courant, j'ai eu l'honneur de vous informer de l'existence de quelques cas de choléra à Alexandrie et ses environs, et de la modification que cette situation a dû apporter aux patentes sanitaires délivrées à Alexandrie.

Je viens vous informer aujourd'hui, Monsieur le Consul Général, des mesures qui ont été prises par l'Intendance sanitaire, de concert avec les autorités, pour donner assistance gratuite au plus grand nombre possible de malades.

Une division de l'hôpital général militaire à Ras-el-Tin, séparée des autres divisions de cet hôpital, a été spécialement réservée pour y recevoir les cholériques.

Nos bureaux de secours, ayant chacun un médecin, des médicaments et le personnel nécessaire, ont reçu leur organisation, et peuvent, dès ce moment, servir de moyen de soulagement à la population, en offrant la première assistance médicale et des remèdes aux malheureux que pourrait atteindre l'épidémie dont nous sommes menacés.

Aux quatre bureaux sanitaires existant dans la ville, deux autres ont été ajoutés. M. le docteur C. Colucci-Bey, médecin sanitaire de la ville, a été chargé de l'inspection de ces bureaux, pour que le service en soit fait avec la régularité et l'activité désirables.

Parmi les six bureaux, deux sont destinés aux divers quartiers habités par les Européens, l'un d'eux se trouve placé dans le corps de garde situé au centre de la rue dite des Lazaristes, et est dirigé par un médecin européen, ainsi que l'autre, installé dans le corps de garde existant dans la rue de Mahmoudieh.

Les médecins de ces deux bureaux seront à la disposition des Européens malades du choléra qui réclameraient d'eux les secours de la médecine.

Ils se transporteront, à cet effet, à leur domicile, sur la demande qui leur en sera faite.

Veuillez, Monsieur le Consul Général, donner connaissance à vos nationaux, surtout à ceux de la classe ouvrière et malheureuse, de cette disposition qui les concerne spécialement.

Pour l'accomplissement des mesures ci-dessus indiquées, l'Intendance croit avoir rempli les intentions de S. A. le Vice-Roi, pour le soulagement de la population.

Il me reste à vous prier, Monsieur le Consul Général, de vouloir bien rappeler à MM. les médecins exerçant la médecine civile en ville, et placés sous votre juridiction, qu'il est de leur devoir de communiquer à l'office de l'Intendance sanitaire, les cas de choléra qu'ils auront observés dans leur pratique, aussi bien que les décès cholériques, afin que l'Administration puisse juger de la marche de la maladie.

Veuillez, etc.

Le Président,

Signé : Colucci-Bey.

N° 5

Instructions du médecin sanitaire d'Alexandrie, M. le docteur Carlo Colucci-Bey, à MM. les médecins des divers quartiers de la ville, pour les soins à donner aux cholériques (1).

A peine le médecin aura été appelé pour donner ses soins à une personne atteinte par le choléra, sa première attention sera celle de ramener la chaleur au corps déjà froid, et en même temps d'arrêter les vomissements et la diarrhée.

On peut ramener la chaleur en faisant prendre au malade, chaque dix minutes, une cuillerée à soupe de la potion ci-après :

Eau commune.	1 livre 1/2.
Ether sulfurique.........	1 gramme.
Eau de menthe...........	6 onces.
Sucre.....................	2 onces.

On donne, en même temps, chaque demi-heure, un paquet de ce qui est désigné ci-dessous :

Oxide de bismuth................	XV.
Extrait de noix vomique..........	1/24.

Mélanger ; faire 12 paquets.

Il faut frotter le corps du malade, principalement les bras, les cuisses, les jambes et les pieds, avec de l'eau chaude contenant de la moutarde qui se prépare ainsi :

Moutarde...........	3 onces.
Eau bouillante......	3 livres.

(1) Nous donnons ces détails dans un but humanitaire, c'est aux médecins de les apprécier.

Lorsque l'eau aura pris la force de la moutarde, on y trempe des pièces de flanelle et ensuite on fait des frictions.

Il faut, de temps à autre, faire boire des infusions de camomille, avec un peu de sucre, dans deux cuillerées à café acétate d'ammoniaque.

Lorsque le vomissement et la diarrhée cesseront, il faut continuer de donner les paquets de bismuth.

Lorsque le malade aura repris la chaleur, on ne donnera plus de potion ; suspendre tout et faire prendre les infusions de camomille, comme il a été dit ci-dessus, pour rappeler la transpiration, et, dès qu'elle sera rétablie, le malade devra prendre quelques cuillerées de bouillon.

N° 6.

Décision prise dans la séance du 28 novembre 1865, relative à la nomination d'une Commission Médicale pour Djeddah et aux mesures quarantenaires contre les provenances des ports de la Mer Rouge.

Des bruits inquiétants circulaient depuis plusieurs jours; sans une nouvelle apparition du choléra à Djeddah, ces bruits, étaient confirmés par les feuilles et un journal avait été jusqu'à donner le chiffre des décès déclarés à Djeddah et à Massaouah. L'Intendance générale sanitaire d'Egypte n'avait aucun agent sanitaire à Djeddah et n'avait par conséquent reçu aucun avis officiel à ce sujet; mais, préoccupée du souci de sauvegarder la santé publique du pays, elle jugea opportun, pour avoir des renseignements certains, d'aller les prendre sur les lieux mêmes. Donc, elle décida, dans sa séance du 28 novembre 1865, que: «Une Commission Médicale composée de MM. les docteurs *Flora*, médecin sanitaire de la ville de Suez; *Mourad-Effendi-Joussef*, faisant fonctions de médecin en

chef de la province de Ghizè, se rendront immédiatement à Djeddah, afin de constater exactement l'état de la santé publique dans ce pays et dans ses environs et adresseront un rapport à l'Administration sur la nature des maladies régnantes. »

Le Conseil de l'Intendance a décidé, en outre, que : « Jusqu'à réception du rapport de la Commission précicitée, toutes provenances de Djeddah et de Massouah seront soumises à Suez à une quarantaine de dix jours, et qu'en ce qui concerne les vapeurs-poste et les bâtiments de guerre, cette quarantaine serait de huit jours, commençant du jour de départ.

« Qu'en outre, à l'arrivée à Suez des bâtiments de Djeddah et de Massaouah et des autres échelles de la Mer Rouge, le député de l'Intendance à Suez prendra des renseignements bien circonstanciés et bien exacts sur l'état de la santé publique à l'époque de leur départ, et en exigera une déclaration écrite qui sera, soit en original, soit en copie, envoyée à l'Intendance.

« Le même agent exigera rigoureusement des *reïs* (1) des barques ou autres bâtiments provenant des diverses échelles de la Mer Rouge, une déclaration émanant de l'autorité de ces localités. Cette déclaration spécifiera le nombre d'individus composant l'équipage ainsi que le nombre des passagers embarqués au moment du départ ; et faute, les *reïs* ou capitaines en question, de pouvoir fournir la déclaration précitée, ils seront soumis à une quarantaine de cinq jours, s'ils viennent des localités de la Mer Rouge, autres que Djeddah et Massaouah, qui, comme il a été dit plus haut, sont soumis à une quarantaine fixe. En résumé, aucune provenance quelconque de la Mer Rouge ne pourra être admise à Suez en libre pratique, qu'après avoir subi les quarantaines prescrites et

(1) *Reïs*, patrons ou capitaines.

avoir reçu à bord la visite du médecin sanitaire, lequel aura constaté l'état de bonne santé des équipages et des passagers. »

N° 7.

Mesures spéciales qui ont été prises contre le choléra, à l'égard des navires, des personnes et des marchandises (1).

Tout navire porteur d'une *patente brute* est mis en quarantaine.

Les bâtiments à voile et à vapeur qui n'avaient pas de médecin spécialement attaché à leur bord, mais qui du reste n'avaient éprouvé aucun cas de choléra pendant leur traversée, et dont, en outre, l'équipage et les passagers, après la visite du médecin sanitaire, étaient reconnus se trouver en bonne santé, furent assujettis à une quarantaine de cinq jours, sans obligation toutefois de devoir débarquer leurs marchandises et leurs passagers au Lazaret.

Quant aux navires de cette première catégorie qui, pendant le cours de leur traversée, ou bien au moment de leur arrivée, avaient éprouvé des accidents cholériques, la quarantaine fut imposée de dix jours de l'arrivée du navire dans le port et de celui du débarquement des malades et des autres passagers au Lazaret.

En ce qui concerne les *bateaux-poste et autres navires*

(1) Extrait d'un travail publié depuis, ayant pour titre : *Réponse à douze questions sur le choléra de* 1865, dont lecture a été donnée au Conseil de l'Intendance sanitaire, dans sa séance du 15 janvier 1866, procès-verbal n. 981.

ayant un médecin spécialement attaché à leur bord et inscrit sur le rôle d'équipage et n'ayant éprouvé aucun accident de maladie épidémique ou contagieuse pendant la traversée, le quarantaine fut de cinq jours comptant de celui du départ.

La libre pratique leur était donnée une fois cette quarantaine (le plus souvent passée en mer) terminée ; mais non toutefois sans avoir subi, avant cette mise en pratique, la visite du médecin sanitaire chargé de s'assurer du bon état de santé de tout le monde.

Lorsque des navires de cette seconde catégorie avaient éprouvé quelque accident cholérique à bord pendant la traversée ou au moment de l'arrivée, la quarantaine, dans ce cas-là, était portée à huit jours, commençant de l'arrivée et du débarquement des passagers et des malades au Lazaret.

Pour les navires de ces deux catégories, si pendant le cours de la quarantaine quelque cas de maladie suspecte s'était produit, soit à bord parmi l'équipage, soit au Lazaret parmi les passagers, la quarantaine recommençait pour les uns comme pour les autres à compter du jour du dernier accident.

Dans le but de faciliter autant que possible *les opérations des navires*, il leur fut permis de descendre dans des mahonnes accostées le long du bord, les marchandises de nature susceptible qui se trouvaient dans les navires, et ces mahonnes, surveillées par des gardiens sanitaires, prenaient pratique en même temps que le navire lui-même.

Pour les marchandises de natnre non susceptibles, leurs rentrée dans le port fut immédiate.

Les *mesures hygiéniques* suivantes, en outre, avaient été adoptées.

Pour les navires et les passagers exempts des cas de

choléra pendant le cours de la quarantaine, les navires étaient tenus à une certaine distance des autres.

Les effets des passagers et de l'équipage étaient sereinés et une visite médicale était régulièrement faite chaque jour, afin de s'assurer que la santé était parfaite partout.

TABLEAUX STATISTIQUES

État général des décès cholériques,

VILLES ET PROVINCES.	DÉCÈS — CLASSIFIÉS PAR SEXES.			DÉCÈS — CLASSIFIÉS PAR CROYANCES.			
	Hommes et Garçons.	Femmes et Filles.	TOTAL.	Musulmans.	Chrétiens.	Israélites.	TOTAL.
Alexandrie	2.263	1.755	4.018	3.299	678	41	4.018
Caire	3.400	2.704	6.104	5.487	548	69	6.104
Ramhlet	43	40	83	70	13	»	83
Agiami	16	2	18	18	»	»	18
Aboukir	13	10	23	23	»	»	23
Rosette	1.069	1.099	2.168	2.166	2	»	2.168
Damiette	1.128	1.246	2 374	2 307	67	»	2.374
Port-Saïd	50	10	60	6	54	»	60
El-Arich	19	16	35	34	1	»	35
Suez	48	9	57	18	39	»	57
Province de Béhéra	1.204	1.037	2.242	2.240	2	»	2.242
Garbié	5.805	4.376	10.181	10.064	117	»	10.181
Menouflé	1.444	1.204	2.648	2.644	4	»	2.648
Dakalié	3.858	3 498	7.356	7.272	84	»	7.356
Charkié	1.903	1.688	3.591	3.479	112	»	3.591
Galioubié	392	307	699	699	»	»	699
Ghizé	810	663	1.473	1 473	»	»	1.473
Benisoucff	513	518	1.031	1.031	»	»	1.031
Fayoum	718	588	1.306	1.306	»	»	1.306
Ainié	946	820	1.509	1.766	257	»	1.766
Assiout	2.293	2.094	4.387	4.387	»	»	4.387
Ghirgé	2.930	2.845	5.775	5.775	»	»	5.775
Kéné	1.581	1.503	3.084	3.084	»	»	3.084
Cosseir et Esné	408	305	773	713	»	»	713
TOTAUX	32.854	28.338	61.192	59.104	1.978	110	61.192

gypte pendant l'épidémie de 1865.

CEMENT e ÉMIE.	FIN de L'ÉPIDÉMIE.	DURÉE de L'ÉPIDÉMIE.	CHIFFRE approximatif de la population.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES
uin...	19 Août..	69 jours.	180.796	4,018 décès sur une population de 180,976 donnent 22 1/40 p. 100
» ...	17 Septbre.	92 »	282.348	6.104 décès sur une population de 282,348 donnent 21 3/4 p. 1,000.
» ...	28 Juillet.	39 »	21.130	2,168 décès sur une population de 21,130 donnent 107 3/4 p. 1.000.
» ...	14 Août...	49 »	57.000	2.374 décès sur une population de 5,700 donnent 41 2/3 p. 1 000.
»	3 Juillet..	34 »		
illet,.	26 Septbre.	83 »		
uin...	7 Août...	42 »		
» ...	19 Septbre.	91 »		
...	12 »	83 »		
...	12 »	74 »		
...	3 Août...	42 »		
..	16 »	56 »		
..	5 Septbre..	72 »		
illet .				
uin...	2 »	63 »		
uillet.				

Relevé des décès cholériques à Alexandrie pendant l'épidémie de 1865.

1865.	
12 Juin	4
13 »	12
14 »	39
15 »	38
16 »	34
17 »	53
18 «	61
19 »	94
20 »	101
31 »	159
22 »	145
23 »	159
24 »	141
25 »	183
26 »	193
27 »	208
28 »	214
29 »	209
30 »	197
1er Juillet	184
2 »	196
3 »	228
4 »	176
5 »	118
6 »	132
7 »	142
8 »	94
9 »	91
10 »	64
11 »	55
12 »	61
13 »	48
14 »	21
15 »	23
16 »	22
17 »	21
A reporter...	3.920

Report.....	3.920
18 Juillet	18
19 »	10
20 »	12
21 »	10
22 »	8
23 »	4
24 »	2
25 »	4
26 »	5
27 »	4
28 »	2
29 »	5
36 »	2
31 »	1
1er Août	»
2 »	»
3 »	»
4 »	»
5 »	»
6 »	1
7 »	»
8 »	1
9 »	2
10 »	2
11 »	1
12 »	2
13 »	1
14 »	»
15 »	»
16 »	1
17 »	»
18 »	»
TOTAL......	4.018

Décès de choléra dans la ville d'Alexandrie et les faubourgs.

Relevé des décès cholériques au Caire pendant l'épidémie de 1865.

1865.	
17 Juin.......	1
18,19 »	1
20 »	2
21 »	2
22 »	2
23 »	3
24 »	17
25 »	25
26 »	71
27 »	85
28 »	93
29 »	136
30 »	216
1er Juillet.....	329
2 »	306
3 »	382
4 »	457
5 »	356
6 »	355
7 »	365
8 »	389
9 »	347
10 »	352
11 »	226
12 »	204
13 »	156
14 »	149
15 »	151
16 »	109
17 »	107
18 »	100
19 »	80
A reporter.	5.939

Report...	5.939
20 Juillet......	72
21 »	54
22 »	38
23 »	48
24 »	35
25 »	25
26 »	28
27 »	16
28 »	23
29 »	16
30 »	13
31 »	14
1er Août......	18
2 »	16
3 »	7
4 »	5
5 »	10
6 »	7
7 »	3
8 »	3
9 »	3
10 »	2
11 »	5
12 »	3
13 »	4
14 »	6
15 »	2
16 »	2
17 »	2
18 »	2
19 »	»
20 »	»
A reporter.	6.128

Report...	6.128
21 Août.......	»
22 »	4
23 »	2
14 »	4
25 »	5
26 »	6
27 »	2
28 »	2
29 »	»
30 »	1
31 »	1
1er Septembre.	1
2 »	1
3 »	1
4 »	4
5 »	»
6 »	4
7 »	4
8 »	»
9 »	2
10 »	»
11 »	1
12 »	1
13 »	»
14 »	»
15 »	»
16 »	»
17 »	2
18, 19, 20 et 21.	»
TOTAL...	6.104

Décès de choléra au Caire et faubourgs.

Les notes statistiques qui suivent font partie de celles que le journal officiel l'*Egypte* a dû aux bienveillantes communications de l'Intendance générale sanitaire, d'avoir pu publier en août et en novembre 1866. Ces documents, joints aux pièces à l'appui qui les précèdent, constituent un travail ayant au moins l'inappréciable avantage d'être composé d'éléments authentiques (1).

(1) Caire, le 17 décembre 1867.

Mon cher Monsieur de Beauregard, pour vos renseignements au journal l'*Egypte*, quand vous ne pourrez pas les faire parvenir par le paquet du journal, timbrez-les à la poste et, à la fin de chaque mois, le montant, par vous versé, vous sera remboursé au bureau du journal.

Je ne manquerai pas de faire connaître à S. E. Nubar-Pacha les bons services rendus par vous au journal du gouvernement.

Signé : Nicole,

Gérant du journal l'*Egypte*.

Résumé par nationalités, religions et sexes de l'État collectif des décès par le choléra, à Alexandrie en 1865.

RELIGIONS.	NATIONALITÉS.	SEXES		TOTAUX	
		HOMMES	FEMMES	PAR NATIONALITÉ	PAR RELIGION
Musulmans	Egyptiens	1491	1387	2969	3299
	id. militaires	45	»		
	id. marins	30	»		
	id. détenus	16	»		
	Barbarins	50	10	60	
	Noirs	40	100	140	
	Bédouins	7	17	24	
	Mograbins	25	7	32	
	Pélerins	11	»	11	
	Turcs	49	14	63	
Israëlites	Israëlites Indigènes	20	22	42	42
Chrétiens	Coptes	22	11	33	677
	Enfants trouvés	2	3	5	
	Syriens	27	11	38	
	Grecs	146	55	201	
	Italiens	63	30	93	
	Français	47	32	79	
	Espagnols	3	»	3	
	Maltais	40	25	65	
	Anglais	75	11	86	
	Hollandais	2	1	3	
	Allemands	41	18	59	
	Scandinaves	11	»	11	
	Russes et Polonais	»	1	1	
	TOTAUX	2263	1755	4018	4018

Le tableau ci-dessus forme le complément de ceux qui ont été antérieurement publiés au sujet des décès cholériques, à Alexandrie, pendant l'épidémie de 1865.

Toute proportion gardée, la mortalité a été beaucoup moindre parmi les militaires et marins égyptiens que parmi les sujets civils. Ceci tient certainement aux habitudes de discipline de l'armée et de la marine, et aux précautions spéciales dont elles ont été entourées pendant la maladie.

Les musulmans ont été relativement plus frappés que les membres des autres religions.

Parmi les chrétiens, ce sont les Grecs qui ont compté le plus de décès ; les moins atteints ont été les Hollandais. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'énorme disproportion qui existe entre les populations de ces deux colonies.

Au reste, le lecteur pourra établir les comparaisons diverses qui résultent de l'examen du tableau qui précède.

Résumé de l'état comparatif des décès cholériques, au Caire, en 1865.

NOMS DES QUARTIERS.	MORTALITÉ				TOTAL.	MORTALITÉ ORDINAIRE	MORTALITÉ CHOLÉRIQUE
	HOMMES.	FEMMES.	GARÇONS.	FILLES.			
Esbekié	662	550	538	514	2264	1035	1229
Bab-el-Charié	450	418	337	344	1549	784	765
Abdin	292	347	259	221	1119	600	519
Barb-el-Gamamiz	172	220	121	133	646	356	290
Barb-el-Ahmar	271	262	186	221	940	499	441
Gémélie	565	555	284	258	1662	881	781
Caïsun	175	200	112	108	595	284	311
Halifa	274	183	244	240	841	609	232
Boulac	531	440	307	298	1576	711	865
Vieux Caire	139	131	146	106	522	304	218
Imamem	4	6	8	9	27	16	11
Hôpital militaire	327	»	»	»	327	70	257
id. civil	253	104	1	3	361	176	185
TOTAUX	4015	3416	2543	2455	12429	6325	6104

Voici quelques notes qui pourront servir de complément et d'explication au tableau ci-dessus.

L'épidémie a éclaté au Caire le 17 juin. Si les attaques ont été rares d'abord, on peut dire qu'elles ont été foudroyantes jusqu'au 24 juin, date à laquelle le fléau a commencé à sévir dans toute la ville et avec toute son intensité.

Les quartiers où le choléra a fait le plus de victimes sont les plus peuplés de la ville : ***Esbékié, Bab-el-Charié, Caësun et Boulac.***

Les jours où le nombre des décès a été le plus grand, sont les 5 et 6 juillet : pendant l'un, 540 décès, dont 457 cholériques ; pendant l'autre, 531 décès. dont 468 cholériques.

A partir du 6 juillet, la maladie est entrée dans sa période de décroissance ; mais elle a diminué avec beaucoup plus de lenteur qu'elle n'avait augmenté.

Ainsi qu'on peut le voir par l'examen de l'état comparatif qui précède, le fléau a plus frappé sur les grandes personnes que sur les enfants (7,431 personnes et 4,998 enfants), et plus sur les individus mâles que sur l'autre sexe (6,558, sexe mâle, et 5,871, sexe féminin).

Le lecteur me saura gré, sans doute, de faire suivre ces notes de l'état comparatif du choléra qui a régné au Caire en 1266, 1271 et 1282 de l'hégire (correspondant aux années 1850, 1855 et 1865) (1).

(1) Mémoires de l'Institut-Egyptien, t. 1, p. 606, pour ce qui concerne les années 1850 et 1855.

NATIONALITÉS ET RACES.	ANNÉES DE L'HÉGIRE 1866	1271	1282	RELIGIONS	ANNÉES DE L'ÈRE CHRÉTIENNE 1850	1855	1865
Européens.	25	45	165				
Grecs	6	20	93				
Arméniens..	5	12	»	Chrétiens ...	98	236	548
Syriens............	»	5	27				
Coptes.............	62	154	263				
Israëlites indigènes..	15	15	69	Israëlites ...	15	15	69
Indigènes civils	1594	3074	4051				
id. militaires.	»	»	256				
Turcs	28	139	181				
Mograbins	11	44	33	Musulmans..	1852	3812	5487
Barbarins....... ...	51	90	104				
Soudaniens	169	394	857				
Persans....	»	»	5				
Abyssiniens.........	»	71	»				
TOTAUX......	1965	4063	6104				

État Général des décès par le Choléra-Morbus dans la ville de Damiette et ses environs.

Du 2 Saffar au 22 Rabi-Auel 1282 (Du 26 juin au 14 août 1865).

DATE		SEXE				TOTAL.
EUROPÉENNE.	ARABE.	Hommes	Femmes.	Garçons.	Filles.	
Juin 26	Saffar 2	»	»	1	»	1
27	3	2	1	5	1	9
28	4	7	6	12	10	35
29	5	11	16	16	14	53
30	6	17	13	17	20	67
Juillet 1	7	23	21	24	25	93
2	8	28	32	29	18	107
3	9	37	38	37	30	142
4	10	35	50	31	41	157
5	11	46	62	32	32	172
6	12	47	66	24	34	171
7	13	47	66	35	21	169
8	14	47	63	25	31	166
9	15	62	60	31	19	172
10	16	37	54	15	15	121
11	17	34	36	10	22	102
12	18	33	52	12	15	112
13	19	28	32	5	8	73
14	20	24	28	8	12	72
15	21	31	36	7	10	84
16	22	21	23	1	5	50
17	23	23	12	4	4	43
18	24	12	23	4	3	42
19	25	7	4	3	2	21
20	26	4	10	1	3	18
21	27	5	6	2	1	14
22	28	5	4	3	1	13
23	29	2	2	2	1	7
24	Rabi-Auel 1	6	3	1	»	10
25	2	4	3	»	1	8
26	3	9	2	»	»	11
27	4	5	5	2	»	12
28	5	2	3	2	»	7
29	6	7	4	1	1	13
30	7	2	2	»	1	5
31	8	3	2	»	»	5
Août 1	9	»	2	»	»	2
2	10	3	»	1	»	4
3	11	2	»	»	»	2
4	12	1	1	»	»	2
5	14	2	»	»	»	2
6	15	2	1	»	»	3
7	16	1	»	»	»	1
14	22	1	»	»	»	1
		723	845	403	401	2374

REMARQUES

	HOMMES	FEMMES.	TOTAL.
Musulmans	1068	1209	2277
Européens	6	1	7
Grecs catholiques	6	3	9
Grecs	19	13	32
Coptes	10	5	15
Juifs	27	2	4
Nègres	17	13	30
	1128	1246	1374

POPULATION DE DAMIETTE : 50,000 habitants environ.

POPULATION DES ENVIRONS :

Esbé-el-Borg	2000
Kafer-Hamédo	500
Scheik Doogam	600
Abou-Tabel	200
Esbé-el-Haïata	600
Esbé-el-L'han	300
Esbé-el-Schelu	1500
Minia	1000
Scioara	300
TOTAL.	7500

État Général des décès par le Choléra dans la ville de Rosette.

(Du 19 juin au 30 juillet 1865)

DATES				ADULTES		ENFANTS jusqu'à 10 ans		TOTAL.
EUROPÉENNES		ARABES		Hommes	Hommes	Garçons.	Filles.	
mois	jours	mois	jours					
Juin 1865	19	Moharrem 1282	25	»	»	1	»	1
	20		26	2	1	1	2	6
	21		27	1	3	»	2	6
	22		28	5	10	4	3	22
	23		29	18	10	5	6	39
	24		30	28	22	14	5	69
	25	Saffar	1	27	27	17	16	87
	26		2	51	48	17	19	135
	27		3	51	47	23	20	141
	28		4	76	88	19	10	193
	29		5	116	104	32	27	279
	30		6	105	87	14	15	221
Juillet	1		7	58	73	17	10	158
	2		8	44	[illegible]	9	11	122
	3		9	47	70	5	7	129
	4		10	41	59	5	4	109
	5		11	41	41	10	10	102
	6		12	32	32	4	10	78
	7		13	23	28	9	»	[illegible]
	8		14	23	22	7	5	57
	9		15	13	13	3	9	38
	10		[illegible]	3	10	6	2	21
	11		17	8	4	»	3	15
	12		18	7	6	2	»	15
	13		19	1	10	»	»	11
	14		20	3	7	1	2	13
	15		21	»	6	»	1	7
	16		22	3	4	»	»	7
	17		23	5	3	»	1	9
	18		24	3	1	»	»	4
	19		25	4	1	»	»	5
	20		26	1	»	»	»	1
	21		27	1	1	»	1	2
	22		28	»	1	»	»	1
	23		29	1	1	»	»	2
	24	Rabi-Ewel	1	»	1	»	»	1
	25		2	»	»	»	»	»
	26		3	»	»	»	»	»
	27		4	»	»	»	»	»
	28		5	»	»	1	»	1
	29		6	»	»	»	»	»
	30		7	»	»	»	»	»
TOTAUX				842	898	226	201	2167

État de mortalité par le Choléra à Suez

Du 26 Juin au 7 Août 1865.

Musulmans	21
Français	18
Anglais	5
Italiens	5
Autrichiens	4
Grecs	4
TOTAL	57

État Général des décès de Choléra dans la province de Chaarkié en 1865.

(Du 21 juin au 16 août).

NOMS des DISTRICTS.	NOMBRE DES VILLAGES où existait L'ÉPIDÉMIE.	MORTS				TOTAUX			CLASSIFICATIONS		POPULATIONS.
						PAR SEXE					
		HOMMES.	FEMMES.	GARÇONS.	FILLES.	MASCULIN.	FÉMININ.	GÉNÉRAUX.	CHRÉTIENS.	MUSULMANS.	
Zagazig	1	355	274	149	135	504	407	911	67	844	5802
Sciabanat......	33	176	135	102	79	278	214	492	5	487	24815
Sarraleck......	15	90	74	45	56	135	130	265	3	262	14141
Ibrahimié... ..	37	173	160	82	95	255	255	510	8	502	20231
Azizié	34	97	90	55	72	152	162	314	7	367	20064
Minet et Gamh.	20	59	36	19	18	78	54	132	5	127	18018
Bilbes.........	20	64	49	24	33	88	82	170	4	166	19708
Sciafalek.......	38	266	249	147	135	431	384	797	13	784	33587
TOTAL......	198	1280	1067	623	621	1903	1688	3591	112	3479	156366

État Général des décès par le Choléra dans la province de Dakhalié, en 1865.

(du 22 juin au 3 août).

NOMBRE des DISTRICTS.	NOMBRE DE VILLAGES où a sévi l'épidémie.	DÉCÈS				TOTAUX			CHRÉTIENS			MUSULMANS							POPULATIONS.
		HOMMES.	FEMMES.	GARÇONS.	FILLES.	par sexes HOMMES.	par sexes FEMMES.	TOTAUX.	EUROPÉENS.	GRECS.	COPTES.	INDIGÈNES.	NOIRS.	PERSANS.	INDIENS.	ARMÉNIENS.	GRECS.	SOLDATS.	
Mansurah..... .. (chef-lieu)	»	205	181	93	82	298	263	561	7	11	24	438	58	6	4	1	6	6	de 50 à 55000
Mitgamar	49	165	168	113	124	278	292	570	2	»	21	499	56	2	»	»	1	7	
Mansurah..	55	357	287	172	123	529	410	939	»	»	»	851	68	»	»	»	»	20	de
Sembellani	50	297	212	80	75	377	287	664	»	»	1	595	37	»	»	»	»	11	425000
Scioha...	101	1158	1083	358	377	1516	1460	2976	»	»	15	2867	43	»	»	»	»	51	à
Fiascour.... ...	56	645	502	215	284	860	786	1646	»	»	3	1591	28	»	»	»	»	24	475000
TOTAUX......	311	2827	2433	1031	1065	3858	3498	7365	9	11	54	6941	292	8	4	1	7	114	

État général des décès par le Choléra constatés dans la province de Menoufié

(Du 29 Juin au 12 Septembre.)

LOCALITÉS de LA PROVINCE OU LE CHOLÉRA A SÉVI.	INDIGÈNES.		EUROPÉENS.		NOIRS.		TOTAUX.
	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	
Seibin (chef-lieu)...	65	30	2	»	2	3	102
1er district Tanoub......	346	334	»	»	9	2	691
2e id. Menouf.......... ...	368	312	»	«	21	4	705
3e id. Melig................	255	248	2	»	15	4	523
4e id. Asemun....	101	75	»	»	»	»	176
5e id. Subche...	133	102	»	»	7	1	243
6e id. Seiamseiur......	116	89	»	»	2	»	207
Totaux...	1.384	1.190	4	»	56	14	2.618

État Général des décès cholériques dans la province de Minié-E-Bénimazar, en 1865.

(Du 30 Juin au 2 Septembre.)

NOMS DES DISTRICTS.	NOMBRE DES VILLAGES OU A SÉVI L'ÉPIDÉMIE	DÉCÈS.				TOTAUX			CHRÉTIENS.			MUSULMANS.			POPULATION.
		HOMMES	FEMMES.	GARÇONS.	FILLES.	PAR SEXE		TOTAUX.	HOMMES	FEMMES	TOTAL.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.	
						HOMMES.	FEMMES.								
Minié (chef-lieu)	1	58	66	22	29	80	95	175	18	19	37	62	76	138	11.686
1er district Falla	34	133	140	97	81	230	221	451	40	36	76	190	185	375	19.285
2e id. Mansufis.	28	187	177	86	74	273	251	524	50	38	88	233	213	436	29.096
3e id. Golorano	19	89	51	46	25	135	76	211	16	12	28	119	64	183	25.830
4e id. Abughirg	19	99	79	79	67	178	146	324	14	10	24	164	135	300	25 215
5e id. Fesen	6	36	23	14	8	50	31	81	4	»	4	46	31	77	5.817
TOTAUX	107	602	536	344	284	946	820	1.766	142	115	257	804	705	1 509	415.929
TOTAL ÉGAL														1.766	

Mois de Juin.

DATES.	THERMOMÈTRE heures 9 a. m.	THERMOMÈTRE heures 3 p. m.	PRESSION BAROMÉTRIQUE heures 9 a. m.	PRESSION BAROMÉTRIQUE heures 3 p. m.	DIRECTION et FORCE DU VENT		ABONDANCE DES NUAGES.	MORTALITÉ de choléra.	MORTALITÉ TOTAL
1	22	24	756	756	E.-S.-E ...	2	0	»	»
2	24	25	»	»	N.-O	2	0	»	»
3	22	24	»	»	Nord......	1	0	»	»
4	24	25	»	757	Nord......	1	0	»	»
5	22	24	757	756	Ouest.....	3	0	»	»
6	24	25	»	»	Nord......	3	0	»	»
7	22	24	756	»	N.-N.-O...	1	0	»	»
8	27	27	757	»	N.-O......	2	0	»	»
9	24	25	»	»	N.-N.-O...	2	0	»	»
10	22	24	»	»	N.-O......	3	0	»	»
11	24	25	756	»	N.-N.-O...	1	0	»	»
12	24	25	»	»	N.-O......	1	0	3	47
13	23	25	757	»	N.-O......	1	0	12	50
14	24	25	756	»	Nord......	2	0	34	64
15	25	28	»	757	E.-N.-E...	3	0	38	55
16	24	26	757	»	N.-N.-E...	2	1	34	63
17	25	27	»	»	N.-N.-E...	2	2	53	81
18	24	26	»	»	N.-N.-E...	2	0	61	91
19	24	25	»	»	N.-O......	2	0	94	115
20	22	25	»	»	E -N.-E...	2	0	101	152
21	25	26	»	757	N.-N.-O...	4	1	159	201
22	22	24	756	756	Nord......	4	1	145	181
23	24	26	757	»	N.-N.-E...	2	0	159	198
24	22	25	»	»	Est.......	2	0	141	178
25	24	26	»	»	E.-S.-E ...	3	2	183	233
26	28	30	»	757	S.-E......	1	1	193	241
27	26	28	756	»	Nord......	2	1	208	258
28	25	26	»	756	Nord......	2	1	214	259
29	25	26	»	757	N.-N.-O...	2	0	209	252
30	25	26	»	»	N.-N.-O...	2	0	197	237

Mois de Juillet.

DATES	THERMOMÈTRE heures 9 a.m.	THERMOMÈTRE heures 3 p.m.	PRESSION BAROMÉTRIQUE heures 9 a. m.	PRESSION BAROMÉTRIQUE heures 3 p. m.	DIRECTION et FORCE DU VENT	ABONDANCE DES NUAGES.	MORTALITÉ. de choléra.	MORTALITÉ. TOTAL
1	25	27	757	757	Nord...... 2	0	184	209
2	25	26	»	756	N.-O...... 3	0	196	219
3	25	26	»	757	O.-N.-O... 3	0	228	265
4	26	27	»	»	Nord...... 4	0	176	216
5	26	26	»	»	Nord...... 4	0	115	157
6	25	26	756	»	Nord...... 3	0	132	176
7	25	27	»	»	Nord.... . 3	0	142	177
8	25	26	»	758	Nord...... 3	0	94	123
9	25	26	»	756	N -N.-O... 2	0	91	122
10	25	26	»	757	N.-N.-O... 2	0	64	101
11	25	26	»	»	N.-N.-O... 2	0	55	99
12	25	26	757	»	N.-N.-O... 3	0	61	94
13	25	26	»	»	O.-N.-O... 3	0	48	81
14	25	27	»	»	O.-N -O... 3	0	21	62
15	25	26	756	»	N.-N.-O... 3	0	23	68
16	25	26	»	»	O.-N.-O... 3	0	22	67
17	25	27	757	»	N.-N.-E... 2	0	21	54
18	25	26	»	»	N.-N.-O... 2	1	13	55
19	25	27	756	»	N.-N.-O... 1	2	10	57
20	25	27	»	»	N.-N.-O... 2	1	12	63
21	26	27	757	»	Nord...... 2	0	10	40
22	25	27	756	»	N.-N.-O... 3	1	8	38
23	25	26	757	»	N.-N.-O... 2	2	4	30
24	25	25	»	756	N.-O...... 2	2	2	36
25	25	27	756	»	N.-N.-O... 2	3	4	35
26	25	27	»	757	N.-N.-O... 1	4	5	29
27	25	27	»	»	N.-O.... . 3	2	4	37
28	25	26	»	»	N.-N.-O... 2	0	2	31
29	25	27	»	»	N.-O...... 2	0	5	39
30	25	27	»	»	N.-N.-O... 3	0	2	33
31	25	27	»	»	N.-N.-O... 1	0	1	28

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES AU CAIRE

A partir du 21 Juin 1865.

MOIS DE JUIN.	LEVER DU SOLEIL						DEUX HEURES APRÈS MIDI									ÉTAT du ciel.
	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	ÉLECTROMÈTRE.	VENTS.	ÉTAT du ciel.	BAROMÈTRE.	MOYENNE DE LA PRESSION.	THERMOMÈTRE.	MOYENNE de la température.	HYGROMÈTRE.	MOYENNE de l'humidité.	ÉLECTROMÈTRE.	VENTS.		
21	756	29.4	41	»	S.-O.	Clair.	756	756	31.2	30.3	39	40	»	O.		Clair.
22	755	30.2	43	»	S .O.	»	755	755	32	31.1	34	40	»	S.-O.		»
23	756	28.3	42	»	O.	»	756	756	30.3	29.3	38	40	»	O.		»
24	754	27.2	44	»	N.-O.	»	752	753	31 2	29.2	36	40	»	O.		»
25	755	26.3	42	»	N.-O.	»	755	755	30.5	28.4	32	37	»	O.		»
26	754	26.2	40	»	S.-O.	»	756	755	30.4	28.3	30	35	»	S.-O.		»
27	756	24.4	41	»	N.-O.	Nuageux.	758	757	32	28 2	32	36.5	»	N -O.		»
28	757	23 8	39	»	N.-O.	»	759	758	31.4	27.6	35	37	»	S.-O		»
29	756	24.6	40	»	O.	Clair.	756	756	32.4	28.5	36	38	»	O.		»
30	756	26.5	42	»	S.-O.	»	756	756	32.3	29 4	37	39.8	»	S.-O.		»
						Moyenne........		755		29		38				

1	756	25.5	41	»	O.	Clair.	756	756	32.5	29	38	49.5	»	S.-O.	Clair.
2	755	26.4	42	»	O.	»	755	755	32	29.2	39	40.5	»	S.-O.	»
3	756	24.2	43	»	N.-O.	Nuageux.	756	756	32.4	28.3	40	41.5	»	O.	»
4	755	25.4	44	»	O.	Clair.	755	755	33	29.2	42	43	»	S.-O.	»
5	754	26.3	45	»	S.-E.	»	754	754	33.3	29.8	41	43	»	S.	»
6	754	26.4	44	»	S.-E.	»	754	754	33.4	29.9	40	42	»	S.-E.	»
7	755	25.5	43	»	N -O.	Nuageux.	755	755	33	29.5	41	42	»	O.	»
8	756	26	44	»	O.	»	756	756	32.8	29.4	42	44	»	O.	»
9	755	25.3	45	»	S.-E.	Clair.	755	755	33.3	29.3	49	42.5	»	E.	»
10	755	26.2	46	»	E.	»	755	755	33.4	29.8	41	43.5	»	S.-E.	»
11	754	27.4	46	»	S.-E.	»	754	754	33.4	30.4	42	44	»	S.-D.	»
12	754	27	46	»	S.-E.	»	754	754	33.6	30.3	42	44	»	S.-E.	»
13	754	26.8	45	»	E.	»	754	754	33.4	31.1	40	42.5	»	S.-E.	»
14	755	26.5	44	»	O.	»	755	755	33.5	30	40	42	»	O.	»
15	755	26.5	44	»	O.	»	755	755	33.5	30	40	42	»	O.	»
16	756	25.8	45	»	N.-O.	Nuageux.	756	756	33.2	29.5	41	43	»	N.-O.	»
17	756	26	44	»	O.	Clair.	758	756	32 6	29.3	40	42	»	N.-O.	»
18	756	27	43	»	O.	Nuageux.	756	756	33.6	30.1	40	41.5	»	N.-O.	»
19	756	26.8	44	»	N.-O.	»	756	756	33	29.9	40	42	»	N.-O.	»
20	756	26.6	45	»	O.	»	756	756	33	29 9	41	43	»	N.-O.	»
21	756	27.2	44	»	O	Clair.	756	756	33.4	30.3	40	42	»	N.-O.	»
22	757	27	44	»	N.-O.	Nuageux.	757	757	33.2	30.1	40	42	»	N.	»
23	757	27.1	45	»	N.-O.	»	757	757	33.3	30.2	40	42.5	»	N.	»
24	757	26.8	45	»	N.-O.	»	757	757	33.6	30.2	41	43	»	N.	»
25	757	27	44	»	N.-O.	Clair.	757	757	33.4	30.2	40	42	»	N.	»
26	757	27.4	42	»	O.	»	757	757	33.2	30.3	39	40.5	»	N.	»
27	758	27 6	44	»	N.-O.	Nuageux.	758	758	32.8	30.2	38	41	»	N.	»
28	759	27.2	45	»	N.-O.	»	759	759	33	30.1	39	42	»	N.	»
29	760	27	44	»	N.-O.	»	760	760	33.4	30.2	39	41	»	N.	»
30	762	27.3	45	»	N.-O.	Clair.	762	762	33 4	30.3	39	42	»	N.	»
31	761	27.2	45	»	N.-O.	»	761	762	33.3	30.3	39	42	»	N.	»
						Moyenne........		756		29.5		42			

État du nombre de Pèlerins arrivés à

(Du 7 Mai au 22

DATES de L'ARRIVÉE.	PROVENANCES.	JOURS de VOYAGE..	NOMS DES NAVIRES.
1866.			
7 Mai............	Djeddah...........	5	Dalte frères........... ...
8 »	»	5	Lord-Clyde...............
8 »	»	5	Hedjaz ....
8 »	»	5	Massaua ....
12 »	»	5	Hodeïda ....
12 »	»	5	Kosseir ....
14 »	»	5	Iambo ....
16 »	»	5	Djeddah ....
20 »	»	5	Souakin......... ....
30 »	»	3	Dessuch ....
13 Juin....... . ..	El-Ouiche..........	14	Voie de terre............
14 »	»	14	Voie de terre............
15 »	Iambo......... . ..	3	Lord-Clyde........... ..
16 »	El-Ouiche...	17	Voie de terre............
17 »	»	17	Voie de terre............
17 »	Iambo.......	3	Souakin................
18 »	»	3	Massaoua ....
18 »	»	3	Hedjaz ....
21 »	Djeddah	5	Kosseir... ....
21 »	El-Ouiche..........	»	Voie de terre............
17 Juillet.........	Iambo.............	3	Samanout ....
22 »	»	5	Iambo ....
22 »	»	3	Dessuch ....

…nez par voie de terre et de mer.

…illet 1866.)

PAVILLONS.	NOMS DES CAPITAINES.	NOMBRE des PASSAGERS.	OBSERVATIONS.
Anglais...........	J.-B. Sulpoot	800	
»	Thearle................	620	
Égyptien	Mahmut-Salland........	825	
»	Ali, captan.............	600	
»	Omer, captan	650	
»	Zenel, captan	503	
»	Abdalla, captan........	512	
»	Omer, captan.........	417	
»	Hassan, captan.........	320	
»	Dokmat, captan........	150	
		79	
		250	
Anglais	Meylin................	1,100	
		183	
		130	
Égyptien	Hassan	550	
»	Ali....................	700	
»	Mahmut-Salland	550	
»	Zenel	167	
»	Dog-Bosnat	170	
»	Souliman	1,512	
»	Abdalla	524	
»	Dokmat.................	447	
	TOTAL.............	11,829	
		1,058	Grande caravane.
	TOTAL GÉNÉRAL..............	12,887	

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PENDANT L'ANNÉE 1878.

Séance du 27 juin 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LE D[r] BARTHÉLEMY.

M. LE D[r] A. SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. les docteurs Barthélemy, Dussaud, Sicard et Réveillé de Beauregard.

En l'absence de M. le Président et du Vice-Président, M. le docteur Barthélemy prend place au fauteuil.

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté, l'on passe à la correspondance qui comprend des lettres d'excuses de MM. Blancard, Kothen et Latil. Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux-Arts, annonçant aux Sociétés qui échangent en franchise leur publication par l'entremise de son ministère que, sur la réclamation de M. le Ministre des Finances, les

envois de brochures en un seul paquet ne doivent pas dépasser 5 kilogram. au maximum. Une lettre du même Ministre annonçant à la Société qu'il lui accorde pour sa bibliothèque un exemplaire du *Journal des Savants*, dont trois cahiers sont joints à la lettre.

La Société vote des remerciements à M. le Ministre pour cette marque de sympathie.

Missive de M. le Président de la Chambre de Commerce de Marseille invitant la Société à se faire représenter le vendredi 28 juin à la cérémonie de la fête du Sacré-Cœur, relative au vœu fait en 1722 par les échevins de Marseille, et jointes à la lettre trois cartes d'entrée.

MM. les docteurs Barthélemy, Dussaud et Sicard sont délégués pour représenter la Société de statistique dans cette circonstance.

Lettre de M. Octave Teissier, envoyant à la Société, pour la bibliothèque, un exemplaire de son *Histoire du Commerce de Marseille*.

Remerciement. Cet ouvrage est remis à M. Latil pour qu'il fasse un rapport à la Société.

Lettre de M. Octave Teissier s'excusant de ne pouvoir plus assister aux séances de la Société et donnant sa démission de membre actif.

La Société tout entière voit avec la plus vive peine un membre aussi savant se séparer d'elle; elle accepte avec grand regret cette démission, et prie M. le Secrétaire-Général d'être son interprète auprès de M. Octave Teissier. M. le Trésorier est chargé de se mettre en règle avec notre honorable collègue.

Lettre de M. le Président de la Société archéologique et historique du Limousin, priant la Société d'examiner si elle a reçu exactement les publications parues et de lui renvoyer les duplicata s'il y en a, à charge de revanche.

M. le Bibliothécaire est prié de répondre à cette missive, de même qu'à la Société archéologique et historique du Limousin, qui demande si les tomes II et III du *Nobiliaire du Limousin* sont complets; dans le cas où il y aurait des doubles, l'on est prié de les renvoyer avant le 1er janvier 1879; passé ce délai, il ne sera plus possible de compléter l'ouvrage.

Lettre de M. L. Périn, lauréat de la Société dans le concours de 1877, priant de lui accorder un duplicata du brevet qu'il a perdu et une médaille pour remplacer celle qui est mal orthographiée.

La Société décide de faire droit à la demande de M. Périn et fixe à 10 fr. le prix de la médaille.

Invitation au Congrès de Bibliographie international, qui se tiendra à Paris dans le local de la Société d'horticulture, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, du 1er au 4 juillet 1878.

Invitation par le Congrès International des sciences ethnographiques, qui se tiendra à Paris dans la deuxième quinzaine du mois de juillet 1878.

La Société ne peut, pour le moment, se faire représenter à ces Congrès.

Dépôt sur le bureau, par M. le Secrétaire-Général, de la deuxième partie du tome 37e (2e de la 8e série), du Répertoire des travaux de la Société. Remerciement.

M. Jean-Baptiste Reynier, ancien conservateur de la Bibliothèque de Marseille, envoie un exemplaire de la deuxième édition d'un ouvrage intitulé : *Les Provençalismes corrigés, ou correction raisonnée des fautes de langage et de prononciation que l'on fait généralement dans la Provence et dans quelques autres provinces du Midi.*

La Société remercie M. Reynier et désigne M. le docteur Adrien Sicard pour faire un rapport sur cet ouvrage.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES AU CAIRE

A partir du 21 Juin 1865.

MOIS DE JUIN.	LEVER DU SOLEIL						DEUX HEURES APRÈS MIDI								ÉTAT du ciel.
	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE.	HYGROMÈTRE.	ÉLECTROMÈTRE.	VENTS.	ÉTAT du ciel.	BAROMÈTRE.	MOYENNE DE LA PRESSION.	THERMOMÈTRE.	MOYENNE de la température.	HYGROMÈTRE.	MOYENNE de l'humidité.	ÉLECTROMÈTRE.	VENTS.	
21	756	29.4	41	»	S.-O.	Clair.	756	756	31.2	30.3	39	40	»	O.	Clair.
22	755	30.2	43	»	S .O.	»	755	755	32	31.1	34	40	»	S.-O.	»
23	756	28.3	42	»	O.	»	756	756	30.3	29.3	38	40	»	O.	»
24	754	27.2	44	»	N.-O.	»	752	753	31 2	29.2	36	40	»	O.	»
25	755	26.3	42	»	N.-O.	»	755	755	30.5	28.4	32	37	»	O.	»
26	754	26.2	40	»	S.-O.	»	756	755	30.4	28.3	30	35	»	S.-O.	»
27	756	24.4	41	»	N.-O.	Nuageux.	758	757	32	28 2	32	36.5	»	N -O.	»
28	757	23 8	39	»	N.-O.	»	759	758	31.4	27.6	35	37	»	S.-O	»
29	756	24.6	40	»	O.	Clair.	756	756	32.4	28.5	36	38	»	O.	»
30	756	26.5	42	»	S.-O.	»	756	756	32.3	29 4	37	39.8	»	S.-O.	»

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, n° 1, année 1878.

Société d'émulation de l'Allier, années 1875-1877.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VI, quatrième trimestre de 1877.

Bulletin de la Société Vaudoise des sciences naturelles, 2e série, volume XV, n° 79.

Bulletin de la Société archéologique et historique, publié sous la direction de la *Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, tome V, année 1877.

Bulletin de la Société des sciences physiques, naturelles et climatologique d'Alger, 13e année, 2e et 4e trimestre 1877.

Un document inédit sur Laure de Sade, par M. L. de Berluc-Pérussis, Aix en Provence, 1877.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 3e et 4e trimestre 1877.

Quelques inscriptions romaines des musées de Sens et de Lyon, lecture faite à la Sorbonne le 5 avril 1877, par M. Ch. G. Julliot, président de la Société archéologique de Sens, 1877.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, tome XXI, année 1877.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 2e semestre, année 1877.

Mémoires de la Société d'émulution de Cambrai, tome XXXIV, du 5 novembre 1876 au 15 août 1877.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome XXV (tome III de la 2e série).

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, années 1876-77.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1877, 32e volume.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1877.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 4ᵉ série, tome XI, année 1876.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, sciences, arts et belles-lettres, tome XIV, 2ᵉ à 4 livraison 1877.

Mémoires de la Société de statistique, sciences et lettres du département des Deux-Sèvres, 2ᵉ série, tome XV, 1877

Bulletin de la Société académique de Brest, 3ᵉ série tome IV, 1876-1877.

Société archéologique et historique du Limousin. Feuilles 62 à 90. Titre et table du tome III, du nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, par Nadad.

Voir si les tomes 2 et 3 du nobiliaire sont complets; en cas de double, renvoyer et réclamer si manque avant le 1ᵉʳ janvier 1879.

L'on passe à l'ordre du jour.

Rapport de M. Latil sur le livre de M. Gouin, intitulé : *Statistique du port de la ville de Marseille année 1877*.

Ce travail, très complet, parfaitement analysé par M. le Rapporteur, sera inséré dans le *Répertoire des travaux de la Société*.

L'on vote des remerciements à M. Latil, rapporteur, et à l'auteur, M. Gouin, capitaine des ports de Marseille.

M. le docteur Adrien Sicard, délégué de la Société aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, section spéciale des Beaux-Arts de province rend compte de sa mission.

L'ouverture de cette réunion a eu lieu sous la présidence de M. le marquis de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, qui, dans son discours, a souhaité la bienvenue aux délégués des Sociétés

des Beaux-Arts de province, en les remerciant du zèle qu'elles montrent en apportant leur concours aux études départementales.

Il nous est impossible de vous dire tout ce qui s'est lu de travaux importants. Contentons-nous de vous signaler la remise par M. Jules Roux, président du Cercle Artistique de Marseille, du catalogue illustré de l'exposition de dessins anciens qui a été organisée à Marseille, par la Société des Amis des Arts, de décembre 1877 à janvier 1878. De grands éloges ont été faits sur ce remarquable volume.

Le rapport sur les travaux de l'Académie d'Aix, au point de vue de l'inventaire des richesses d'art de la France, fait par M. de Saporta, soulève l'admiration de tous les membres présents, qui apprécient à leur juste valeur les reproductions de la tenture de tapisserie qui fut acquise, par la métropole d'Aix, lors de la réforme de l'église de Saint-Paul, de Londres, pour laquelle elle avait été fabriquée au XV[e] siècle. Cette reproduction, des plus remarquables, est due à M. de Fonvert.

M. le docteur Adrien Sicard, votre délégué, a communiqué une note sur les origines de la Société de Statistique de Marseille, qui a recueilli les applaudissements de la réuuion.

L'étude de M. Léon Vidal sur les dernières applications de la photographie à la reproduction des œuvres d'art, et les épreuves grises ou coloriées qu'il a soumises à la réunion, épreuves obtenues par la combinaison de la photographie avec la lithochromie, méritent à leur auteur une véritable ovation de la part de M. le Directeur des Beaux-Arts et de toute l'assistance. Vous serez heureux d'apprendre que votre délégué, M. Léon Vidal, a reçu les palmes d'officier d'académie. Il en a été de même de MM. Rabaud et Dieulafait : l'un président

de la Société de Géographie de Marseille; l'autre, professeur à la Faculté des Sciences.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans son discours à la distribution des récompenses, a fortement engagé les Sociétés à poursuivre l'inventaire des richesses d'art de la France, et nous annonce qu'il étudie un Congrès des Sociétés savantes de France, à l'Exposition universelle, pour le mois de septembre prochain.

La soirée d'adieux, donnée par M. le Ministre, a été des plus intéressantes et des plus cordiales.

Elle a eu lieu le 27 avril. L'on y a exécuté des danses anciennes et des anciens airs des XVIe et XVIIe siècles.

Le programme portait : la pavane, quintetto et piano, 1685; canarie, quintetto et piano, 1686; sarabande, danse de 1675; menuet, 1718; gavotte, 1659; passepied, 1695, et forlanes, 1725; passacaille, quintetto et piano, 1747, et le rigaudon, quintetto et piano, 1694.

Le programme de cette soirée, imprimé sur papier de Hollande, était accompagné d'une courte notice sur la danse, à la cour et au théâtre, du XVIe au XIXe siècle, due à la plume de M. Théodore de Laarte, bibliothécaire, attaché aux archives de l'Opéra, ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Cette brochure, de vingt-deux pages in-12, sortant des presses de D. Jouaust, imprimeur breveté, rue Saint-Honoré, 338, à Paris, est très remarquable.

La Société remercie son Secrétaire-Général d'avoir si bien rempli sa délégation.

La séance est levée.

Séance du 11 juillet 1878.

PRÉSIDENCE DE M. BONNET.

M. LE D[r] ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Bonnet, docteur Barthélemy, docteur Dussaud, Réveillé de Beauregard et docteur Adrien Sicard.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, l'on passe à la correspondance.

Dépêche de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, priant la Société de lui transmettre dix exemplaires des statuts de l'Association, tels qu'ils ont été approuvés par le décret qui l'a reconnue d'utilité publique, ou par un décret ultérieur, qui aurait autorisé la modification desdits statuts.

M. le Secrétaire dit qu'il a fait droit à cette demande.

Lettre de M. le Secrétaire-général du Congrès international d'hygiène, qui doit avoir lieu à Paris, du 1[er] au 10 août 1878, et demandant à la Société de lui envoyer des délégués.

Les finances de la Société ne permettant pas de faire la dépense, il est répondu négativement à cette demande.

Correspondance imprimée :

Bulletin de la Société scientifique industrielle de Marseille, 4[e] trimestre 1877.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1[er] et 3[e] trimestre, 1878.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), mai 1878.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, tomes XXXIII et XXXIV, 1876.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, séance du 19 juin 1877 au 19 mars 1878 inclus.

Société de Géographie commerciale de Bordeaux, bulletin n° 13, 2e série, 1er juillet 1878.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique, publiée par la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, mai 1878.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, mai 1878.

Revue Horticole des Bouches-du-Rhône, juin 1878.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tome X, 1re partie. 1877.

Histoire du Commerce de Marseille pendant vingt ans, 1855-1874, par M. Octave Teissier, in-4°.

Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, 3e série, n° 4, 1878.

Mémoires de l'Académie Nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1878.

Bulletin de la Société de Statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, 3e série, tome VII, 1878.

Mémoires de la Société académique des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, tome XIV, 3e série, année 1877.

Annales de l'Académie de Mâcon. Société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture, 11e série, tome Ier, 1878.

Bibliographie des Sociétés savantes de la France, 1re partie, départements, 1878.

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, tome VI, juillet-octobre 1878.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et arts séant à Douai, central du département du Nord, 2e série, tome XIII, 1874 à 1876.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 5e série, 2e volume, 1877.

Mémoires de la Société Nationale des sciences naturelles de Cherbourg, tome XX, tome X, 2e série, 1876-1877.

Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, exercice 1877-1878.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, tome XI, 5e et 6e livraisons, 1878.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, du 26 mars au 6 août (inclus) 1878.

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, tome VI, novembre-décembre 1877.

Bulletin de la Société d'études d'Avallon, 18e année 1877.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), juillet 1878.

Bulletin de la Société scientifique industrielle de Marseille, 1er trimestre de l'année 1878.

Bulletin de la Société d'agriculture, industries, sciences et arts du département de la Lozère, tome XXIX, juin-juillet 1878.

Revue Horticole des Bouches-du-Rhône, juillet à septembre 1878.

Bulletin de la Société des antiquaires de la Picardie, n° 2, année 1878.

Bulletin de la Société de Médecine de Besançon, 2e série, n° 4, années 1873 à 1878.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 1er semestre 1878.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 3e et 4e trimestre, 1877.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 46e livraison, année 1878.

Bulletin de la Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, tome VIII, 2e série 1878.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VII, 1er et 3e trimestre, 1878.

Société des antiquaires de la Morinie.

Bulletin historique, 27e année, avril à juin 1878.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, janvier-mars 1878.

L'Agronome praticien, Journal de la Société d'agriculture de l'arrondissemene de Compiègne, n° 2, août 1878.

Le Bibliographe, septembre 1878.

Bulletin de la Société Linnéenne de la Charente-Inférieure, 2e année, 1er volume, 1er et 2e trimestre, 1878.

Bollettino ebdomario, medico della cita di Napoli.

Health department of the city New-York, Bureau of vital statistichs.

L'ordre du jour porte divers rapports de M. Sicard, sur des ouvrages reçus par la Société.

Parlant du *Bulletin de la Société scientifique, industrielle de Marseille*, M. le Rapporteur entretient la Société de la conférence sur le téléphone, faite à Marseille et insérée dans le numéro du quatrième trimestre 1877, publié par la Société.

Cette étude, dans laquelle on a eu le soin d'intercaler des gravures représentant le téléphone et la manière de l'employer, est des plus intéressantes à tous les points de vue.

Une discussion sur les usages et l'emploi du téléphone suit la lecture du rapport. Tous les membres présents prennent part à cette discussion.

Les Provençalismes corrigés ou corrections raisonnées des fautes de langage et de prononciation que

l'on fait généralement dans la Provence et dans quelques autres provinces du Midi.

Tel est le titre d'un petit volume in-12, que l'auteur M. J.-B. Reynier, ancien conservateur de la Bibliothèque de Marseille, a bien voulu donner à la Société.

La seconde édition, que nous analysons, est augmentée de deux cents articles. C'est vous dire avec quel soin M. Reynier a revu son ouvrage.

Votre rapporteur, pour prouver l'utilité de ce livre, cite diverses locutions usuelles à Marseille et qui ne sont pas françaises, montrant que les observations faites par l'auteur sont de la plus grande exactitude.

Toutefois, il n'est pas d'ouvrage qui n'ait quelque observation à faire, telle se présente la suivante : « *Larmuse*, dites *lormuse*, c'est le nom vulgaire le plus usité d'un petit lézard gris. *Larmuse* n'est pas français. »

L'observation de M. Reynier est complètement inexacte; les noms de *larmeuse*, *lormeuse* ni *larmise* ne sont français; l'ou doit dire un lézard, et si l'on veut le spécifier, lui donner la qualification : *lézard gris des murailles.*

M. le Rapporteur termine son résumé par le vœu que la Société transmette à M. Reynier des félicitations pour son excellent travail.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité. M. le Secrétaire-général est chargé de transmettre à M. Reynier les félicitations de la Société.

M. le docteur Barthélemy donne l'origine historique de l'usage que l'on a dans le langage vulgaire de dire *montrer son c...* C'était autrefois une peine infligée aux faillis.

La note de M. Barthélemy est accompagnée de pièces justificatives ; la Société vote l'impression

de cette étude dans ses Actes, tout en remerciant son auteur.

Plus rien n'étant l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 1er août 1878.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.

M. LE Dr ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Blancard, Réveillé de Beauregard, les docteurs Barthélemy et Sicard.

Lettre de M. le Directeur des Beaux-Arts, envoyant à M. le docteur Sicard, secrétaire de la Société, épreuve de la communication qu'il a faite à la réunion de la Sorbonne, section des Beaux-Arts, sur les origines de la Société de Statistique de Marseille. Cette épreuve a été renvoyée immédiatement à M. le Ministre.

M. l'abbé Aoust, chargé des fonctions de doyen à la Faculté des Sciences de Marseille, écrit pour demander la souscription de la Société de Statistique, relativement à l'érection de la statue que l'on doit élever à M. Le Verrier.

La Société, tout en adhérant de grand cœur à cette marque d'estime pour l'homme qui a tant fait pour la science, ne peut, vu la modicité de ses ressources, prendre part à cette souscription. Elle en témoigne son profond regret.

L'Association française pour l'avancement des sciences, annonce qu'elle tiendra à Paris, du 22

au 29 août, sa septième session; elle désirerait que l'on envoyât un membre de la Société de Statistique, pour prendre part à cette réunion; mais il est impossible, malgré tout son désir, que la Société puisse se faire représenter.

Correspondance imprimée.

Statistique du port de Marseille, 6e année, 1877.

The city Record, official journal, New-York, mars 1878.

Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Marseille, 1878.

Journal des savants, juin à septembre 1878.

Notice historique et statistique sur l'épidémie du choléra en Egypte en 1865, par M. Réveillé de Beauregard, 1878.

Société de Géographie commerciale de Bordeaux, bulletin nos 14 à 20, juillet à septembre 1878.

Mémoires de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, tome VI, 1er fascicule, 1876-1878.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 8e volume de la 2e série, 18e de la collection, 1876-1877.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, tome IX, 1er fascicule, avril 1878.

Bulletin de la Société académique de Boulogne, 5e fascicule, 1er trimestre 1878.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, tome VI, 1876.

Société d'Agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique, juillet et août 1878.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 23e volume, 1878.

Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles, 2e série, vol. XV, n° 80.

Catalogue du Musée industriel, fondé en 1859 *par la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure,* par M. Raimond Coulon, conservateur du Musée, 1878.

Direction générale des Douanes. Tableau décennal du commerce de la France avec les Colonies et les puissances étrangères, 1867 à 1876, 2e volume.

L'ordre du jour appelle les rapports de M. le docteur Sicard, sur divers ouvrages envoyés à la la Société.

Histoire du commerce de Marseille pendant vingt ans, 1855-1874, par M. Octave Teissier, ancien archiviste de la ville de Marseille, etc.

Vous dire que cet ouvrage obtient cette année le premier prix au concours fondé par M. le baron Félix de Beaujour, c'est vous affirmer la valeur de ce travail.

Dans le premier chapitre, l'auteur examine la situation actuelle de la ville de Marseille; l'importance du commerce de cette ville, ses agrandissements, sa population, les travaux publics, les nouveaux ports, les docks, le chemin de fer et la télégraphie électrique sont tour à tour passés en revue; nous ne pouvons suivre l'auteur de ce laborieux travail; qu'il nous suffise de vous dire que le port de Marseille a importé et exporté en 1874, 28,370,487 quintaux métriques de marchandises, d'une valeur totale *d'un milliard neuf cent quinze millions de francs*, soit 320 millions de plus que la valeur totale du commerce extérieur de *toute la France* en 1835.

Rien n'est plus curieux que de suivre l'auteur de ce travail dans les développements qu'il donne,

par rapport aux budgets de la ville, aux emprunts et autres objets.

Le second chapitre est consacré au mouvement général de la navigation. *Commerce extérieur et cabotage*. Sont compris dans ces études, les équipages, les pavillons français et étrangers, les navires à voiles et à vapeur, les colonies, l'Algérie, la pêche de la morue, le grand et le petit cabotage, la navigation et le mouvement des marchandises, l'effectif de la marine marchande à voiles, la navigation à vapeur; le classement, d'après leur tonnage, des navires à voiles et à vapeur, et le classement, d'après la force de leurs chevaux, des bateaux à vapeur.

Passons au troisième chapitre, qui contient le mouvement commercial du port de Marseille.

Suivons l'auteur dans le développement qu'il donne au commerce général, au commerce spécial, aux comptes relatifs au mouvement des marchandises; étudions l'état actuel des principales branches du commerce et de l'industrie, les relations commerciales du port de Marseille avec les colonies françaises et les puissances étrangères, son transit et ses entrepôts.

Arrivons aux résultats obtenus et aux améliorations proposées; examinons les progrès réalisés sous l'influence de la liberté commerciale, la création de nouvelles voies ferrées et la réduction des tarifs.

N'ayons garde d'oublier l'*appendice*, car il contient des études sur le port de Marseille, le budget municipal, les travaux publics, la monographie des principales branches du commerce et de l'industrie de Marseille, la statistique, des documents divers et la navigation intérieure, c'est-à-dire le Rhône et le canal latéral.

Quand vous aurez lu ce gros volume, si plein de

faits, vous applaudirez avec nous à la récompense qui est attribuée à M. Octave Teissier.

Nous vous proposons de joindre vos félicitations à celles qui ont déjà accueilli ce travail consciencieux, et de remercier M. Octave Teissier d'avoir enrichi notre bibliothèque de cet excellent livre.

La Société adopte à l'unanimité les conclusious du rapport.

Passant aux *Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles de Cherbourg*, publiés sous la direction de M. Auguste Joli, directeur et archiviste perpétuel de la Société, tome XX, le docteur Sicard, attire l'attention de la Société de Statistique sur la notice biographique de M. Gustave-Adolphe Thuret, si bien écrite par M. le docteur Ed. Bornet, sur les recherches intitulées : *Développement des bourgeons dans les prèles*, *dues aux études* de M. le docteur Ed. Jauczewski et il remarque les *notes* du même auteur sur le *développement* du *cystocarpe* dans les Floridès.

Quant au travail de M. Henri Jouan, capitaine de vaisseau, sur les plantes industrielles de l'Océanie, c'est une de ces études que l'on ne peut trop lire, quand l'on prête son attention aux plantes nouvelles.

M. Jouan commence par les plantes textiles ; il passe ensuite à celles qui sont utilisées pour la fabrication des étoffes, au moyen du battage; les plantes tinctoriales sont étudiées avec soin; puis les plantes médicinales, vénéneuses, celles employées pour enivrer le poisson, les plantes oléagineuses, les résines, les gommes et les gommes-résines.

Les plantes fourragères et condimentaires ne sont pas oubliées, de même que les bois de construction.

La Société remercie M. le Secrétaire-général de

ses communications et la séance est levée très tard, après avoir décidé que les vacances dureront jusqu'au 1er octobre et que les délais des concours seront prorogés jusqu'à cette date.

Séance du 17 octobre 1878.

PRÉSIDENCE DE M. TÉNOUGI.

M. LE Dr ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Ténougi, docteurs Barthélemy et Sicard.

La correspondance imprimée comprend :

Lettre de M. Giraud, avocat à la Cour d'appel d'Alexandrie (Egypte), annonçant la mort de Messire Magloire Giraud, chanoine honoraire de Fréjus et d'Ajaccio, officier de l'instruction publique, curé de Saint-Cyr (Var).

La Société, dont il était membre correspondant des plus utiles, prend part à la douleur de sa famille.

Missive de M. le Directeur général des Douanes, envoyant un exemplaire du *Tableau Décennal du commerce de la France* 1867 *à* 1876. Renvoyé à M. Latil pour faire un Rapport.

Lettre de M. le Directeur des Douanes à Marseille, faisant remise à la Société dudit exemplaire. Des remerciements ont été adressés à ces hauts fonctionnaires.

Missive de M. Eiglier, qui donne sa démission de membre actif, basée sur ses travaux. La Société, tout en re-

grettant cette détermination, accepte la démission pour la fin de l'année.

Correspondance imprimée.

Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Marseille.

Annales de la Société des sciences naturelle et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, tom. VI, 1876..

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, 4me série, tome troisième, année 1876-1877.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 18e et 19e année, 1877 et 1878.

Millheilungen der Kais und Kon, geographischen gesellschaft, in Wien 1877.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, MDCCCLXXVIII.

Annuaire de la Société philotechnique, tome XXXVIII, année 1877.

Mémoires et Bulletins de la Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux, 1er et 4me fascicule, de l'année 1877.

Le Secrétaire-général informe la Société que les concours sont clos, et dépose sur le bureau les mémoires du premier concours et les demandes pour le deuxième concours.

Vu le peu de membres présents, l'on décide que la nomination des jurys sera renvoyée à la prochaine séance, de même que l'élection du Bureau.

Sur la proposition du Secrétaire-général, Mgr Robert, nouvel évêque de Marseille, est proclamé membre d'honneur de la Société; une audience lui sera demandée pour lui remettre le diplôme.

La première partie du tome XXXVIIIe, troisième

de la 8e série du *Répertoire de la Société*, vient d'être imprimé et M. le Secrétaire général le dépose sur le bureau,

La parole est à M. Sicard, pour rendre compte des diverses publications reçues par la Société.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles à Marseille, 1re année, n° 1.

Le Rapporteur, après avoir souhaité la bienvenue à cette nouvelle Société de Marseille, appelle l'attention de ses collègues, sur la note de M. J. Chareyre, sur la faune malacologique des îles de la rade de Marseille.

L'auteur de cette étude a parcouru les îles de Pomègue, Ratonneau et le Château-d'If ; il décrit les coquilles récoltées dans ces contrées. Un tableau comparatif des espèces recueillies dans chaque île termine ce travail.

Un reptile nouveau pour la faune française, tel est le titre d'un mémoire d'où il résulte que son auteur, M. Marius Blanc, a découvert dans l'île des Pendus, située en face de la batterie d'Endoume, le *phyllodactylus europæus*, petit lézard geckotien dont l'espèce n'avait encore été signalée qu'en Sardaigne (1839), par M. Gené et dans la petite île de Tinetto, dans le golfe de la Spezzia, par M. Giacomo Dorin, en 1860.

Quant au *Catalogue méthodique* des oiseaux qui se trouvent en Europe ou qui y sont de passage, classés d'après leur mode d'apparition sur la terre, leurs caractères et leurs mœurs, précédé d'un résumé des diverses classifications adoptées jusqu'à nos jours, et l'exposé d'une nouvelle classification ornithologique, par M. Pierre Siepi, de Strasbourg, naturaliste-ostéologiste de l'école de médecine de Marseille, c'est un de ces travaux de longue haleine qui font le plus grand honneur à ceux qui ont le courage de les entreprendre.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et histo-

riques, des belles-lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissemenl de Grasse, tome VI, 1876.

Histoire de Cannes et de son canton, tel est le titre d'un mémoire publié dans ce volume par Monseigneur Guigou.

Le chapitre premier est consacré aux Oxybiens. Vous trouverez dans le second, les Oxybiens et les Romains; il vous apprendra que ce sont les Oxybiens qui, les premiers, ont attiré les armes romaines dans la partie de la Gaule qui fut appelée plus tard la Province.

Diverses opinions sur la position d'Egitua sont mises en regard dans le troisième chapitre.

Egina, berceau de Cannes, tel est le quatrième, suivi par celui sur l'importance des Oxybiens et d'Egitna.

Suit le *Castrum Marsellinum* et l'importance dudit sous la période romaine.

L'invasion des Barbares fait le sujet du huitième chapitre; puis l'on étudie le *castrum* de Canoïs, de Francum, la commune de Canoïs, et les droits féodaux de Lérins sur Cannes.

Les Impériaux, tel est le titre du treizième chapitre. Suivent les guerres de religion, les ligueurs, les tentatives d'indépendance, les Espagnols, les Piémontais, les Allemands; quelques détails officiels sur Cannes en 1724.

Passons au vingt-unième chapitre, qui contient les abbés commandataires de Lérins et la commune de Cannes; cette ville avant la grande Révolution, puis la Révolution et l'Empire.

Napoléon Ier à Cannes fait le sujet d'un chapitre spécial, vingt-quatrième; la Restauration et les Cent-Jours sont à part, chapitre vingt-cinquième.

Dans le vingt-sixième chapitre, l'on étudie Cannes comme chef lieu de canton. Nous passons ensuite à la République de 1848.

L'on consacre un chapitre à Cannes sous le Second Empire et ses actes municipaux; un autre à la chronique religieuse; le suivant aux PP. Muret et Honoré, puis à Jean de Riouffe, à lord Brougham, et à Mgr Jeancard, évêque de Cérame.

Le port de Cannes occupe tout le trente-cinquième chapitre. Le canal de la Siagne, l'hôpital de Cannes, les antiquités profanes, les antiquités religieuses, l'île Saint-Honorat-Lérina, avant et sous saint Honorat, l'île Saint-Honorat, le monastère de Lérins et les Barbares; le monastère de Lérins, depnis la Restauration jusqu'à l'expulsion des Allemands; la lutte du monastère de Lérins avec le pouvoir royal, la sécularisation du monastère de Lérins, la renaissance de l'abbaye de Lérins, forment des chapitres de la plus haute importance.

Nous trouvons dans le quarante-sixième chapitre, des études sur l'île Sainte-Marguerite, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'occupation espagnole; suivent les Espagnols à Sainte-Marguerite, la capitulation du fort, l'île Sainte-Marguerite sous les gouverneurs, puis les prisonniers d'Etat à Sainte-Marguerite.

Saint-Cassien fait le sujet du cinquantième chapitre; suit une étude sur Arluc, la donation d'Arluc au monastère de Lérins, faite par Guillaume Orneta, fils de Rodoard, prince d'Antibes.

Avignonet, la Napoule, Théoule, Mandelieu, Mougins. Nous trouvons dans ce dernier chapitre, l'acte de donation de Mougins au monastère de Lérins, faite par Guillaume Ganceran, neveu de Guillaume Gruetta. Sartoux, Mouans, Cannet, la Roquette, Laval, la Siagne, Estérel, attirent tour à tour l'attention du lecteur.

Nous vous en avons dit assez en peu de mots, pour pouvoir vous assurer que le travail sus-mentionné est digne de son auteur, que nous devons remercier d'avoir

su nous donner en peu de pages, une étude complète sur Cannes ancien et moderne.

Un coup d'œil sur le théâtre en Espagne au XVIII° siècle, don Ramon de la Crux et une étude sur les contemporains de Shakespeare, et George Capman terminent ce volume remarquable à tous les poins de vue.

La Société remercie M. Sicard de son analyse et lève la séance à une heure très avancée.

Séance du 7 novembre 1878.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.

M. LE Dr SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Blancard, Bernard, Bonnet, les docteurs Barthélemy, Dussaud et Sicard.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Lettre de M. Louis David, ajusteur-mécanicien, demandant à concourir pour le deuxième concours de la Société.

Lettre de M. Magaud-Charf, constructeur-mécanicien, se présentant pour le même concours.

Lettre de M. Jacques Dansol, inventeur, se proposant pour le même concours.

Lettre de M. Alphonse Girard, poisson conservé par la congélation, se proposant pour le même concours.

La Société nomme membres du jury chargé d'apprécier le deuxième concours, MM. Bonnet, Ténougi, le docteur Ménécier et comme membres de droit, MM. Blancard et le docteur Sicard.

Le Secrétaire-général annonce à la Société qu'il a reçu divers mémoires pour le premier concours et qu'il y a lieu de nommer une Commission chargée de les apprécier.

Conformément au règlement, les plis cachetés contenant les épigraphes correspondantes aux manuscrits sont mis sous scellé.

Sont nommés pour faire partie de cette Commission, MM. Bernard, les docteurs Barthélemy, Dussaud; et membres de droit, MM. Blancard et le docteur Sicard.

M. Réveillé de Beauregard dépose sur le bureau la *biographie du général Alexandre Abdelal*, né à Marseille, et une *notice historique sur l'épizootie en Egypte, en* 1863 *et* 1864; la lecture de ces travaux dont la Société remercie son honorable collègue, sera faite dans une séance subséquente.

Le Secrétaire-général présente à la Société de Statistique *le Répertoire des Travaux*, tome 38e, 3e de la 8e série, 1re partie, qui vient d'être imprimé.

M. Bonnet dépose sur le bureau *les Observations météorologiques* faites à l'Observatoire de Marseille, de janvier à juin 1878; la Société vote des remerciements à M. Bonnet.

La Société procède ensuite à l'élection du bureau pour l'année 1879. Ont été nommés à l'unanimité moins 1 voix :

MM. Bernard, président; Bonnet, vice-président; le secrétaire-général reste de droit, n'ayant pas fini son temps; docteur Barthélemy, vice-secrétaire; Blancard, Ténougi, Latil, annotateurs; Kothen, bibliothécaire; docteur Ménécier, archiviste; docteur Dussaud, trésorier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à sept heures du soir.

Séance du 5 décembre 1878.

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD.

M. LE D[r] ADRIEN SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Bernard, Ténougi, Blancard, docteur Barthélemy, Tournaire, Réveillé de Beauregard et docteur Sicard.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, l'on passe à la correspondance.

Lettre de M. Usquin, directeur des postes et télégraphes du département de l'Hérault, rappelant à la Société qu'il en est membre correspondant et demandant à la Société si elle a dans ses archives un ouvrage intitulé : *Etude sur la propriété et le morcellement du sol*, qu'il a publié en 1866, chez Guillaume à Paris et fait imprimer à Marseille chez M. Arnaud. Ce travail n'est plus dans la bibliothèque de notre honorable collègue.

Renvoi de cette missive à M. Kothen, bibliothécaire.

Correspondance imprimée :

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. Séance publique tenue à Bernay, le 29 septembre 1878.

Journal des savants, mois d'octobre 1878.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 47e livraison, année 1878.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère, tome XXIX, août et septembre 1878.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 19e année, n° 8 et 9, août et septembre 1878.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique, 30me année, tome XXXI, septembre et octobre 1878.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de l'année 1878.

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, juillet, août et septembre 1878. — 107me livraison de la nouvelle série.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, tome V, 1878.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1878, 33e volume, 13e de la 2e série.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, 3e série, 2e volume, 1873 à 1876, imprimé en 1878.

Société de géographie commerciale de Bordeaux, octobre, novembre et décembre 1878.

Revue horticole des Bouches-du-Rhône, octobre et novembre 1878.

Institut des provinces de France et chronique des Sociétés savantes. (L'Union.)

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, 3e série, 2e volume, 1872 à 1876.

Malherbe à Aix, discours d'ouverture prononcé le 17 juin 1878, à la séance publique annuelle de l'Académie d'Aix, par M. Charles de Berluc-Pérussis, président de l'Académie.

Mémoires d'un artiste, Notes et Souvenirs de Voyages, 1817-1877, par M. P.-X. Coste, architecte, 2 vol. in-8.

M. le docteur Barthélemy est chargé de faire un rapport sur l'ouvrage du M. P.-X. Coste, archi-

tecte, ***Mémoires d'un Artiste. Notes et Souvenirs de Voyages, 1817-1877.***

Le secrétaire-général propose à la Société de fixer le jour de la séance publique annuelle de la Société et l'ordre du jour de cette réunion qui est ainsi arrêtée.

La séance aura lieu le 29 décembre 1878, à 2 heures d'après midi.

Discours du président, M. Blancard; compte-rendu des travaux de l'année, par le docteur Adrien Sicard, secrétaire-général.

Origine des Peuples, par M. Ténougi.

Les Croisades, pièce en vers par M. Réveillé de Beauregard.

Compte-rendu des concours par le secrétaire-général.

M. Sicard lit un compte-rendu des publications reçues par la Société, pendant le mois de novembre 1878.

Il s'exprime dans les termes suivants :

Votre secrétaire-général doit vous tenir au courant des travaux les plus essentiels contenus dans les publications imprimées qui sont données à la Société.

Nous vous signalerons donc le *Bulletin* de la *Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, tome 7e, 2e série.

Dans l'étude sur les *pierres tumulaires* des églises de Maudun et de Vierzi, due à M. Piette, vous trouverez non seulement des descriptions fort remarquables, mais des fac-simile, des pierres tombales qui vous intéresseront à tous les points de vue.

Le mémoire de M. l'abbé Péchenel, sur la *Cité des Suessions*; ce sont des études sur sa situation, ses limites et et ses *pagi*, au temps celtiques, gallo-romains et méro-

vingiens, précédé de dissertations sur les divisions de la Gaule et les moyens de les reconnaître. Ce travail de longue haleine mérite toute l'attention des érudits.

Nous trouvons dans les *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, tome V, beaucoup de travaux importants.

Signalons le mémoire de M. A.-L.-R. Sardou, sur l'*Idiome niçois*, *ses origines*, *son passé et son état présent*.

L'essai de *psychologie* appliqué aux sciences mathématiques, par M. E. Gugnier, prête à des études spéciales.

Les aqueducs romains des Cemenelums (Cimées), est un travail appuyé sur des plans.

Quant à l'*épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes*, chacun de vous voudra la lire et en retirera grand fruit, car elle contient des descriptions et des autographes de la plus haute importance. Nous devons donc remercier M. F. Brun, son auteur, de cet excellent mémoire.

Dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Lyon*, année 1878, nous vous signalerons une *note* et un *fac-simile d'une gravure de Jean Coupin*, *à la date de* 1582; c'est à M. Henri Monceaux que l'on doit cette découverte qui est d'autant plus curieuse que le sujet est l'extraction du petit enfant hors la matrice de sa mère.

Cette gravure représente une femme étendue, en position d'accoucher, ayant la vulve et la matrice ouverte, de manière à montrer la position de l'enfant dans son état naturel.

Nous copions les inscriptions dans leur état normal,

L'extraetion du petit enfant hors la matrice de sa mère
Trois diuerses positions dudit enfant.
A. *Figure et assiette de l'enfant en la matrice de la mère.*

B. *L'enfant tiré hors de la matrice auec portion d'icelle et auec ses tayes.*

C. *Le petit corps estant déueloppé de ses tayes et estendu en telle dimension qu'on a peu.*

Les amateurs des sciences naturelles se feront un devoir de lire avec le plus vif intérêt le mémoire de M. Edouard Cotteau, qui a pour titre : *Promenades autour de l'Amérique du Sud* et qui est accompagné de cartes pour l'intelligence du texte.

Les *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, 3e série, 2e volume, qui viennent de se publier en 1878, contiennent les travaux des années 1873 à 1876.

Signalons une étude de M. le marquis de Belleval, intitulée : *Chronique de Pierre le prêstre, abbé de Saint Riquier* publié pour la première fois d'après le manuscrit original et précédée d'une notice sur l'auteur.

Les *Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique* (Abbeville, l'ancien comté de Ponthieu), sont de la plus grande importance envisagées sous ces divers points de vue; elles sont dues aux études de M. A. Van Robais.

Quant au *Catalogue raisonné des mousses* de l'arrondissement d'Abbeville, M. E. de Vicq et M. Wignier y ont fait preuve de beaucoup d'érudition.

Malherbe à Aix, tel est le titre du discours d'ouverture prononcé le 17 juin 1878, à la séance annuelle de l'Académie d'Aix, par M. L. de Berluc-Pérussis, président. Chacun de vous connait l'érudition et le talent de M. de Berluc-Pérnssis, notre honorable membre correspondant, qui n'est pas du tout *dégommé*, comme il le dit dans la dédicace qu'il fait à la Société de statistique de Marseille, en lui envoyant son rapport sur le concours ouvert par l'Athénée de Forcalquier en l'honneur de Gassendi.

Certe, nous sommes trop fiers de le posséder au milieu de nous pour le dégommer sans dire gare ; mais il a rai-

son de se plaindre; car, grâce à un oubli de l'imprimeur, il ne figure plus sur la liste des membres correspondants de la Société de statistique de Marseille. Cette erreur sera réparée.

Nous le remercions de ses publications et nous l'assurons en votre nom qu'il fait bel et bien partie de notre Société ; mais pour le punir de sa méchanceté, nous le prierons de nous envoyer de temps en temps quelques-uns de ces travaux manuscrits qu'il sait si bien écrire et que tout le monde recherche.

Tel est, chers collègues, en aussi peu de mots que possible, l'énoncé de ce que nous avons cru devoir vous signaler dans le monceau de livres qui encombrent notre bureau, comme secrétaire-général de la Société de statistique.

La Société remercie M. le secrétaire-général de cette étude, dont on vote l'impression et qui donne lieu à une discussion intéressante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à une heure très avancée.

Séance du 12 décembre 1878.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.

M. LE Dr SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Blancard, Bernard, Réveillé de Beauregard, docteur Barthélemy, docteur Sicard.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Missive de M. Bonnet, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance pour cause de maladie.

Correspondance imprimée :

Journal des Savants, mois de novembre 1878.

Bolletino ebdomadario medico della cita di Napoli, n°° 44 et 45, 1878.

Bolletino trimestrale dell'officio di statistica di Napoli, anno 1878, 3e trimestre.

Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, 3e série, tome IV, 1878.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 1878.

Mémoires de la Société académique des sciences et arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 53e année, 4e série, tome I ; travaux de juillet 1876 à janvier 1878.

Bulletin de la Société de géographie de Marseille, 7e et 8e, 1878.

La Commission des prix pour le deuxième concours, qui a pour but de récompenser les personnes qui auront introduit dans le département des Bouches-du-Rhône, un nouveau genre d'industrie, ou perfectionné l'une des industries existantes, fait son rapport sur les concurrents.

Il résulte de ce travail que quatre industriels se sont présentés ; deux n'ont pu produire les pièces nécessaires pour assurer d'une façon complète l'examen du jury, ils ont été éliminés. Les deux autres concurrents ont nécessité de grandes études ; la Commission vous propose d'accorder une médaille d'argent à M. Magaud-Charf, pour sa machine utile à la fabrication des bouchons et à leur triage mécanique, et ses études couronnées de succès, sur un nouveau procédé du moulage des

plombs pour en obtenir, à meilleur marché, divers produits usuels, tels que balles en plomb coniques et cylindriques, chevrotines et plomb de douane, plus bagues et plaques, articles de pêche.

La Société, après discussion, vote une médaille d'argent à M. Magaud-Charf.

M. Alphonse Girard présente au concours, les poissons d'Algérie conservés par le froid et importés à Marseille où ils sont vendus depuis plusieurs années.

Le jury, considérant que ces questions alimentaires sont de la plus haute importance et après de nombreuses études sur les produits mis au concours, décide qu'il y a lieu d'accorder à M. Girard une médaille de vermeil.

L'unanimité des suffrages de l'assemblée confirme ces propositions de la Commission.

La Société vote des remerciements à la Commission et au Rapporteur et décide que son travail sera lu en séance publique.

M. Réveillé de Beauregard lit son poème sur les Croisades; il donne lieu à diverses observations du plus haut intérêt; l'on décide qu'il sera lu dans la prochaine séance publique.

Sur la proposition du Secrétaire-Général, la Société décide que la séance publique aura lieu dans la grande salle de la Préfecture, rue Sylvabelle, et de plus, le charge de demander à M. le Préfet les autorisations nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 19 décembre 1878.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.

M. LE Dr SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Blancard, docteur Barthélemy, Ténougi, Réveillé de Beauregard, docteur Dussaud, Bernard et docteur Sicard.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, l'on passe à la correspondance.

Lettre de M. Bonnet qui s'excuse, pour cause de maladie, de ne pouvoir assister à la réunion et envoie les tableaux des observations météorologiques faites à l'Observatoire de Marseille pendant les mois de juillet à septembre 1878.

La Société, après avoir exprimé le regret de la maladie de notre collègue, lui vote des remerciements.

Lettre de M. Latil qui, vu l'état de sa santé, ne peut faire partie des membres actifs de la Société et demande à passer dans le rang des membres honoraires.

La Société, considérant que M. Latil se trouve dans les termes du règlement et tout en regrettant sa détermination, décide que M. Latil est membre honoraire à partir du 1er janvier 1879.

Missive de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, autorisant à tenir la séance publique dans la salle de la Préfecture, rue Sylvabelle. La Société remercie M. le Préfet de cette marque de bienveillance.

Le Trésorier dépose sur le bureau les médailles envoyées de Paris par le Directeur de la Monnaie et qui lui avaient été commandées pour les concours.

La Commission du premier concours fait son Rapport concluant à ce qu'il soit donné une médaille de bronze de la Société à l'auteur du mémoire portant l'épigraphe suivante :

L'industrie d'un peuple peut suppléer à l'aridité du territoire.

Cette décision est approuvée à l'unanimité et la Société décide que le mémoire portant pour suscription : *Monographie de la brasserie Velten*, et pour épigraphe : *L'industrie répare les torts que la nature et l'ignorance faisaient à notre climat*, n'a pas rempli les conditions du concours. En conséquence, l'on brûle le bulletin contenant les noms de l'auteur.

La Société, conformément aux conclusions de la Commission du concours, décide qu'aucun des concurrents n'a rempli les conditions imposées; la même question est remise au concours avec des développements, afin de mieux faire apprécier les désirs de la Compagnie.

Le bulletin récompensé est ouvert et M. le Président proclame le nom de M. Louis Chabaud, officier de la Légion-d'Honneur, demeurant rue Mazenod, 32, à Marseille, pour la médaille de bronze, 1re classe, votée par la Société.

M. Blancard lit une étude intéressante sur les Universités anglaises.

Ce travail est admis pour la lecture en séance publique et des remerciements sont votés à son auteur.

M. Réveillé de Beauregard donne la biographie du général Abdelal. Les remerciements de la Société lui sont acquis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Procès-verbal de la séance publique.

Le dimanche, 29 décembre 1878, la Société de Statistique de Marseille s'est réunie en séance publique, à deux heures de l'après-midi, dans l'une des salles de la préfecture, pour rendre compte de ses travaux et décerner les prix aux lauréats des concours proposés.

Une nombreuse assistance s'était rendue aux invitations de la Société, plusieurs autorités civiles et militaires s'y faisaient remarquer, et les dames émaillaient cette réunion de leur bienveillante présence.

Monseigneur l'Evêque et M. le Premier Adjoint remplissant les fonctions de maire de Marseille, s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance pour causes majeures.

M. Louis Blancard, président, ouvre la séance par une étude sur les Universités d'Angleterre, qui est chaleureusement applaudie.

Le Secrétaire-général, le docteur Adrien Sicard, à la suite de son compte-rendu des travaux de l'année, reçoit des marques d'approbation de l'Assemblée.

Un travail des plus érudits, sur les temps préhistoriques, dû à la plume de M. l'abbé Ténougi, se termine au milieu des applaudissements de l'auditoire.

La poésie de M. Réveillé de Beauregard, qui a pour titre *les Croisades*, fait bondir tous les cœurs sous son élan poétique.

Suit le rapport général sur les concours et la proclamation des récompenses, qui suscitent des tonnerres d'applaudissements.

L'on se retire au milieu des marques de la plus grande sympathie pour la Société et le public examine avec un vif intérêt, l'Exposition des lauréats des concours.

Ont signé le procès-verbal : MM. Blancard, président ; docteur Adrien Sicard, secrétaire-général ; docteur Barthélemy, l'abbé Ténougi, docteur Ménécier et Réveillé de Beauregard.

Conformément à l'usage, un jeton d'argent est remis à chacun des membres présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 30 décembre 1878.

PRÉSIDENCE DE M. BLANCARD.

M. LE Dr SICARD, SECRÉTAIRE.

Présents : MM. Blancard, docteur Barthélemy, Réveillé de Beauregard et docteur Sicard.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

La correspondance présente :

Une lettre de M. Bernard qui, absent de Marseille pour affaire de service, ne peut assister à la réunion.

M. Bonnet s'excuse sur son état de santé qui le retient chez lui.

Missive de la Société de Géographie de Marseille, remerciant de l'envoi qui lui a été fait de la

première partie du 38ᵉ volume du ***Répertoire*** de notre Société.

Lettre de M. Stanler Lane Poole, remerciant la Société de l'avoir nommé membre correspondant et offrant de donner à la Compagnie tous les renseignements dont elle aura besoin.

M. Sauvaire, nommé récemment membre correspondant, écrit de Casabianca (Maroc), où il est vice-consul, pour remercier du titre qui lui a été conféré; il promet une étude sur ***les relations de Marseille avec Casabianca.*** La Société accepte avec plaisir l'annonce de ce travail.

M. Blancard, en quittant la présidence, prononce l'allocution suivante :

« Permettez-moi, en quittant ce fauteuil, de vous remercier avec sincérité de la sympathie constante et de l'appui vraiment affectueux, qu'en toutes circonstances vous avez bien voulu me témoigner. Il ne faut pas nous dissimuler que la crise que traverse notre Société n'est point arrivée à son terme et ce ne serait pas sans quelque appréhension que j'en considèrerais la durée, si je ne savais, si je ne sentais, en quelles mains expérimentées et prudentes vous avez placé, Messieurs, le gouvernail de notre navire. Je crois, ce n'est pas assez dire, je suis assuré que je ne fais qu'exprimer, en ce moment, le sentiment de tous mes collègues en manifestant une satisfaction complète de l'arrivée de M. Bernard à la présidence. Plus et mieux que tout autre, cet éminent ingénieur saura découvrir et faire mouvoir l'engin qui nous mettra à flot. C'est dans ce doux espoir que je suis heureux de lui souhaiter la bienvenue. Je la souhaite de même à notre digne vice-Président et à tous les membres de la Société qui ont bien voulu, cette année, se mettre sous le faix de nos diverses charges. Je remercie, en

outre et tout particulièrement, M. le Trésorier de son dévouement méritoire et M. le Secrétaire-général qui, en communiquant à notre corps une part de sa verve inépuisable, en le galvanisant en quelque sorte, lui rend un service de chaque jour et de chaque heure. Je pense que la Société partagera à son égard les sentiments de gratitude que je me fais un devoir et un plaisir de lui exprimer. »

La Société vote des remerciements à M. Blancard pour son zèle et son dévouement pendant l'année qui vient de s'écouler.

M. le Secrétaire-général demande à la Société d'autoriser le tirage à part du compte-rendu de l'année écoulée et du rapport sur les concours lu à la séance publique; il désire que les lauréats seuls, puissent se procurer cette brochure au prix de 50 centimes. Un vote unanime accueille cette demande.

M. le docteur Barthélemy est désigné pour se joindre au bureau lors des visites du jour de l'an.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après l'installation du bureau nommé pour l'exercice 1879.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

Pendant l'année 1878

PAR

Le Docteur Adrien SICARD, secrétaire-général.

MESSIEURS,

Beaucoup de devoirs incombent au secrétaire-général d'une Société ; nous devons citer parmi eux, celui qui nous oblige à venir exposer en peu de mots, au milieu de cette assemblée d'élite, les travaux de notre Compagnie pendant l'année 1878, cinquante et unième de son existence.

Travailler et toujours travailler, se tenir au courant de la science et la devancer quelquefois, tel est le devoir que doit accomplir une Société d'utilité publique. Nous n'hésitons pas à le dire, la Société de Statistique de Marseille n'a jamais failli à ce programme ; nous vous en faisons juges pour l'année qui vient de s'écouler.

Veuillez nous accorder votre bienveillante attention, nous n'en abuserons pas, car nous nous contenterons de vous signaler les points intéressants qui ont été traités dans nos séances, renvoyant au *Répertoire* de la Société, ceux d'entre vous qui voudraient connaître tous les travaux de la Compagnie.

Dans la séance du 12janvier, M. Latil vous a lu son *Éloge de M. Félix de Beaujour*, dans lequel il étudie M. le baron pendant toutes les phases de sa vie, sans oublier de vous rappeler que c'est lui qui, en 1831, fonda le prix qui porte son nom et que décerne la Chambre de commerce de Marseille.

Dans une autre séance, notre infatigable collègue a fait son *Rapport sur le tableau général des Douanes et du cabotage*. Inutile de vous dire que les travaux de M. Latil sont toujours marqués au coin de la science et de l'érudition. Vos félicitations se joindront à celles des membres de la Société.

L'Étude historique sur M. P.-M. Roux, suivie de la *liste des ouvrages* publiés par ce fondateur, premier secrétaire perpétuel de la Société de Statistique de Marseille, juste hommage rendu à sa mémoire, par le docteur Ad. Sicard; captive l'attention de la Société dans la même séance.

M. Léon Vidal, membre correspondant, vous a communiqué un mémoire qu'il désirait lire à la Sorbonne, pour laquelle réunion il vons demandait de le déléguer comme représentant la Société. Ce travail, qui est intitulé : *les Procédés perfectionnés d'impression photographique rapide à l'encre grasse de gélatine et applications diverses de ce procédé*, vous a prouvé que notre collègue continue ses études, que vous aviez eucouragées dès les débuts.

Vous avez délégué M. Léon Vidal, non seulement aux réunious de la Sorbonne, mais encore à la réunion des Sociétés savantes et des Beaux-Arts, qui sera spéciale à cette dernière appellation. Vous avez été heureux d'apprendre qu'à la suite de la présentation qu'a faite notre délégué de diverses épreuves de *photochromie*, il a reçu les palmes d'officier d'Académie. Vos félicitations lui ont prouvé combien la Société prenait part à ses travaux.

M. Bernard, dans un *rapport* très remarquable sur le

tome V de la *Revue des Sociétés savantes des départements*, vous a montré l'utilité de cette publication, qui a pour but de faire ressortir les travaux les plus importants, publiés par les Sociétés scientifiques.

Nous ne pouvons passer sous silence le savant mémoire que M. Blancard, l'un de vos délégués à la Sorbonne, vous a lu sous le titre suivant : *Un mot sur le polyptique de Wualdade*, daté de 813.

Vous savez que ce manuscrit a été trouvé dans les archives des Bouches-au-Rhône par M. Van-Kothen, votre collègue, et que M. Mortreuil, notre regretté président, avait publié une étude sur ce sujet. M. Blancard reprend à nouveau cet intéressant document, et en tire des conclusions du plus grand intérêt. Votre approbation permettait à M. Blancard de le lire en votre nom dans la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, où vous l'avez délégué.

Sur la demande de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vous avez désigné pour représenter la Société de Statistique à Paris, dans le Congrès des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne, votre président, M. Blancard; le docteur Adrien Sicard, secrétaire-général et M. Léon Vidal, ces deux derniers membres de notre Compagnie sont chargés en outre, de prendre part en votre nom, au Congrès de la section des Beaux-Arts.

M. le docteur Adrien Sicard doit faire, à la Sorbonne, une lecture *sur un semis d'éponges de Bengazy* et, dans la réunion spéciale aux Beaux-Arts, une lecture *sur les origines de la Société de Statistique de Marseille.*

La séance du 4 avril nous a permis d'écouter deux rapports de M. Bernard, l'un sur *la Revue des Sociétés savantes* et l'autre vous analysant un excellent travail de M. Arthur Chervin, notre membre correspondant, sur *la*

statistique du mouvement de la population en Espagne. Ce dernier mémoire donne lieu à des discussions très intéressantes, relatives à la mortalité en France et en Algérie. Tous les membres de la Société et, plus particulièrement le docteur Barthélemy, ont pris part à cette discussion, à la suite de laquelle vous avez félicité l'auteur du travail et son rapporteur.

Cette séance se termine par une étude de M. le docteur Adrien Sicard, sur ***les Mémoires de la Société Nationale des Sciences de Cherbourg***, qui vous a paru si intéressante que vous en avez ordonné l'insertion dans votre ***Répertoire***.

M. Gouin, directeur du port, nous avait envoyé un exemplaire de la ***Statistique du port de la ville de Marseille*** pendant l'année 1877. M. Latil, que vous aviez chargé de nous rendre compte de ce livre, l'a fait dans des termes tels, qu'après l'en avoir remercié, vous en avez décidé l'insertion dans les Actes de la Compagnie.

Votre délégué à la Sorbonne et à la section des Beaux-Arts, M. le docteur Sicard, vous a rendu compte de sa mission, vous disant avec quelle bienveillance l'on applaudit les travaux relatifs à la Société et combien de Marseillais ont pris part à cette fête des départements scientifiques, il vous engage au nom de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, à poursuivre l'inventaire des richesses d'art de la France.

La description de la soirée donnée par M. le Ministre, vous a remis en mémoire les documents des XVIe, XVIIe et XIXe siècles, relatifs aux danses et à l'ancienne musique de cette époque.

Les rapports du docteur Sicard, sur le ***Bulletin de la Société Scientifique et Industrielle de Marseille*** et sur l'ouvrage de M. Reynier : ***les Provençalismes corrigés*** ou correction raisonnée des fautes de langage et de prononciation

que l'on fait généralement dans la Provence et dans quelques autres provinces du Midi, vous ont intéressés; la preuve en est dans les remerciements que vous avez votés aux auteurs des ouvrages et au rapporteur.

A la suite de ce travail, vous avez applaudi de tout cœur le docteur Barthélemy, lorsqu'il vous a raconté l'origine de l'expression que l'on emploie dans la langue vulgaire : *montrer s. c.*. après faillite. Cette légende remonte à l'année 1362 ou 1364.

Vous aviez chargé votre Secrétaire-général de vous rendre compte du remarquablc travail de M. Octave Teissier, sur l'*Histoire du Commerce de Marseille pendant vingt ans*, 1855-1874. Dire que cette publication avait obtenu le premier prix au concours fondé par M. Félix de Beaujour, c'est prouver toute sa valeur; toutefois, vous avez applaudi lorsque votre rapporteur vous a dit que, d'après M. Octave Teissier, le port de Marseille avait importé et exporté, pendant l'année 1874, 28,370,487 quintaux métriques de marchandises, d'une valeur totale d'un milliard neuf cent quinze millions de francs, soit trois cent vingt millions de plus que la valeur totale du commerce extérieur de toute la France en 1835.

Les félicitations que la Société vient d'adresser à M. Octave Teissier sont l'on ne peut mieux méritées.

M. Sicard vous analyse en peu de mots, les ***Mémoires de la Société Natinnale des Sciences naturelles de Cherbourg***, tome XX. Vous y avez trouvé des études fort intéressantes.

Les limites accordées pour les concours proposés par la Société, étant atteintes, vous avez nommé les Commissions chargées de les examiner.

Le rapport de votre Secrétaire-général, sur le ***Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles à Marseille***, vous a prouvé que cette nouvelle Société se tient à la hauteur de ses aînées. Quant aux ***Mémoires de la Société des***

Sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, tome VIe, publié en 1876, son analyse vous donne la preuve des travaux remarquables dont est composé ce volume.

Dans une autre séance, M. Sicard vous a signalé le *Bulletin de la Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons*, tome XIIe de la 2e série. Cette publication contient des études et le fac-simile des *pierres tombales* des églises de Maudun et Vierzi, plus un travail de l'abbé Pêcheur, sur la *cité des Suessions* et des travaux sur les *Pagi*, aux temps celtiques, gallo-romains et mérovingiens.

Le cinquième volume des *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes* vous est signalé pour ses divers travaux, et plus particulièrement le mémoire de M. Sardou, sur l'*idiome niçois, ses origines, son passé et son état présent*. Beaucoup d'autres publications sont étudiées par votre Secrétaire-général.

Le discours d'ouverture de notre honorable correspondant, M. de Berluc-Pérussis, prononcé dans la séance annuelle de l'Académie d'Aix, et son rapport sur le concours ouvert par l'Athénée de Forcalquier, en l'honneur de Gassendi, lui ont valu les remerciements de la Société, justement acquis à l'homme d'étude et de science, que l'Institut des provinces de France a nommé son directeur provincial dans l'une de ses grandes régions.

Les rapports de la Commission des prix, que vous aviez nommée pour juger les divers concours ouverts par la Société, ont occupé plusieurs séances; vous avez adopté leurs conclusions à l'unanimité, douce récompense de leurs travaux assidus.

La *Biographie du général Abdelal*, né dans notre ville, vous a été présentée par M. Réveillé de Beauregard, de même qu'une *Notice historique et statistique sur l'épizootie en Égypte, en* 1863 *et* 1864. Ces deux travaux vous ont

prouvé combien cet honorable confrère est digne de se trouver au milieu de nous.

Vous avez voté des remerciements à M. Réveillé de Beauregard pour ses études intéressantes.

La lecture et l'approbation des divers travaux qui doivent se présenter à la séance publique ont absorbé vos dernières séances de l'année.

Nous avons eu la douleur de perdre un de nos membres correspondants les plus distingués.

Messire Magloire Giraud était chanoine de Fréjus et d'Ajaccio, officier de l'instruction publique et curé de Saint-Cyr (Var). Parmi les travaux remarquables que la Société de Statistique de Marseille avait reçus de lui, nous devons citer les *Documents relatifs aux farots* ou feux de gardes sur les côtes de la Provence au Moyen-Age, et en particulier sur ceux de la commune de Lagardierre (Var).

Ce vide a été comblé par la réception de deux nouveaux membres correspondants.

M. Stanler Lanes, Poole esquire, est un numismate du plus haut mérite, qui jouit à Londres d'une grande influence sûr le monde savant.

M. Sauvaire, gérant du Consulat de France à Casabianca (Mogador), est un Marseillais, auteur de divers ouvrages publiés en France et à l'étranger.

Nous passons sous silence l'immense correspondance que reçoit la Société et les nombreux ouvrages qui viennent enrichir sa bibliothèque; il en est un cependant dont nous devons vous parler, c'est celui de M. Pascal Coste, architecte, auquel la Société de Statistique avait décerné une médaille de vermeil pour ses travaux, et cela en 1842, qui vient de nous envoyer ses deux beaux volumes, intitulés : *Notes et souvenirs de voyages*, 1817 *à* 1877. Vous conserverez précieusement dans votre bibliothèque ce sou-

venir de votre membre honoraire, l'un des hommes les plus savants de Marseille.

Les relations de la Société avec M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, de même qu'avec toutes les autorités de Marseille et du département, ont été des plus cordiales; nous remplissons un devoir en les remerciant de leur bienveillance à notre égard.

Quant à ceux de nos confrères qui veulent bien nous seconder dans la tâche que nous poursuivons, ils en ont la récompense dans la jouissance que l'on éprouve à remplir ses devoirs.

Nous ne pouvons terminer cette esquisse des travaux de la Société de Statistiquè de Marseille, sans exprimer à notre Président et aux membres du Bureau et de l'Administration, notre gratitude pour leur bienveillant concours, qui nous a permis d'accomplir le labeur incessant qui doit incomber à votre Secrétaire-général.

Travaillons avec ardeur, poursuivons l'œuvre laborieuse qu'ont entreprise nos fondateurs et rappelons-nous que *le progrès est une loi de la nature, tandis que la persévérance est un devoir.*

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS

OUVERTS

PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

En 1878

PAR

Le Docteur Adrien SICARD

Secrétaire-Général.

Messieurs,

L'an passé, à pareille époque, nous célébrions le cinquantième anniversaire de la fondation de la Société de Statistique de Marseille, en distribuant des récompenses aux lauréats de nos concours ; et aujourd'hui, nous vous avons convié de nouveau à cette fête de famille, qui est celle de l'art et de l'industrie marseillaise.

Nous allons nous occuper de deux sortes de concours. Le premier consistait en un prix de deux mille francs, que le Conseil municipal alloue à la Société, sur les fonds du prix de M. Félix de Beaujour, pour une *question de statistique spéciale au département des Bouches-du-Rhône*. et à la condition expresse que l'auteur justifiera l'impression de cinq cents exemplaires du travail primé.

La Société proposait donc pour sujet du prix : *la mono-*

graphie d'une ou plusieurs industries marseillaises, et exigeait, sur ces questions, des détails statistiques commerciaux et techniques.

Plusieurs concurrents se sont présentés. Les mémoires ont été soumis à une Commission composée de M. Bernard, le docteur Barthélemy, M. Blancard, le docteur Dussaud et le docteur Sicard. Remercions tout d'abord ces messieurs du zèle qu'ils ont mis à remplir la tâche qui leur a été confiée par la Société. Les remerciements qu'elle leur a votés à l'unanimité seront la récompense de leur labeur incessant, qui a duré de longues journées.

Le mémoire n° 1 était intitulé : *Monographie de la brasserie Velten* et portait pour épigraphe : *L'industrie répare les torts que la nature et l'ignorance faisaient à notre climat.*

Ce travail, très bien fait à tous les points de vue, décrit parfaitement les perfectionnements apportés à la confection de la bière par M. Velten, dont la Société avait déjà encouragé les travaux ; mais il ne répond pas au but que se proposait le prix Beaujour ; car il s'agissait, en l'espèce, de faire la monographie non de la brasserie Velten, mais encore de toutes celles qui ont existé avant lui, donnant des détails statistiques sur le nombre de brasseries établies à Marseille, les quantités d'orge et autres substances qu'elles emploient dans cette industrie, le nombre des ouvriers dont elles occupent les bras, leur salaire et tous autres détails commerciaux et techniques.

Tout en félicitant l'auteur de ce travail, le prix n'a pu lui être donné. Conformément au règlement, le pli cacheté contenant son nom a été détruit par le feu.

Deux autres mémoires ont été présentés pour ce concours :

L'un était une *Monographie de la fabrication des tissus à Marseille, son passé, son présent et son avenir* ; il portait

pour épigraphe : *L'industrie d'un peuple peut suppléer à l'aridité du territoire.*

L'autre avait pour suscription : *Monographie de l'industrie céramique à Marseille quant à son présent et à son avenir,* et pour épigraphe : *Quoi de mieux que d'utiliser les richesses négligées du territoire ?*

Ces deux travaux sont bien écrits et faits par un homme d'etude et d'intelligence ; mais il leur manque des détails statistiques sur le nombre de fabriques existantes, celui des ouvriers employés, leur salaire, l'extraction de l'argile; plus la vente à l'intérieur et à l'extérieur et autres détails se rapportant aux études statistiques commerciales et techniques.

D'un rapport fait à la Société sur la statistique des établissements commerciaux, manufacturiers et industriels de Marseille, en 1838, qui avait été confié à une Commission nommée à cet effet, il résulte qu'à cette époque, il existait à Marseille 18 tisserands et fabricants de toile à voile, qui employaient 25 ouvriers, et 70 fabricants de tuiles et briques employant 200 ouvriers; de plus, nous y voyons figurer le prix des journées, etc., etc.

En 1842, nous n'avons plus à Marseille qu'une fabrique pour le tissage de la soie, employant 20 ouvriers pour 14 métiers, et fabriquant, par an, 10,160 mètres de florence se vendant à 4 francs le mètre, soit un rendement de 40,640 francs. A cette même époque, nous avions 3 fabriques de toile à voile faite des cotons filés par nos manufactures locales et mélangée de chanvre ; elles produisaient 2,000 pièces de toile à voile, soit 340,000 francs.

L'on voit, par ce simple exposé, de quelle façon la Société désire qu'on lui rende compte des travaux accomplis.

Si nous passons à la céramique, nous trouvons dans les *Recherches sur les anciennes usines ou fabriques de poteries et de briqueteries dans le département des Bouches-du-*

Rhône, par les frères Bosq, antiquaires, des détails l'on ne peut plus intéressants.

Ainsi, ils ont trouvé dans la commune d'Auriol un vase pesant 558 kilogrammes et contenant 80 panaux de blé ; des tuiles portant des marques de fabrique ; au quartier de Saint-Jean-de-Garguier, des fragments de lampe portant le nom de *Menader*, qui rappelle le nom d'un descendant des Grecs ; à la campagne dite *le Douar*, des briques romaines, en forme de dalle, pour tombeaux, et portant l'inscription de *L. Valeri Sévère.*

Parlerons-nous des briques réfractaires de MM. Jourdan, Benoît, Léandre, fabricant à Miramas, auquel la Société de Statistique donna une médaille de bronze de première classe, en 1862, pour ses briques faites avec les cailloux de la Crau réduits en poudre ?

Si nous avons signalé ces lacunes, c'est pour faire comprendre que l'étude demandée par la Société était très compliquée. Le manque de détails statistiques, commerciaux et techniques sur les industries céramiques qui abondent aujourd'hui dans la banlieue de Marseille et le département des Bouches-du-Rhône, motivent la détermination de la Société de réserver le prix Beaujour et de le remettre au concours.

Toutefois, la Commission, frappée des études remarquables insérées dans les deux mémoires dont nous venons de vous entretenir, a cru devoir proposer à la Société de Statistique de Marseille d'attribuer, en dehors du prix Beaujour, une médaille de bronze à ces intéressants travaux.

La proposition de la Commission ayant été adoptée à l'unanimité par la Société, l'on a procédé à l'ouverture du billet cacheté, et l'on décerne à M. Louis Chabaud, officier de la Légion-d'Honneur, une médaille de bronze de première classe.

Ce souvenir restera dans sa famille comme un exemple de ces hommes de bien qui, après avoir donné leur sang à la patrie, se reposent en étudiant les moyens de faire revivre l'industrie, mère de la fortune publique.

La Société de Statistique décerne des médailles et des mentions honorables aux personnes qui ont introduit, dans le département des Bouches-du-Rhône, un nouveau genre d'industrie ou perfectionné l'une des industries existantes. Tels sont les concours dont nous allons vous entretenir.

Quatre concurrents se sont présentés. Vous avez désigné une Commission composée de MM. Bonnet, docteur Ménécier, Ténougi, Blancard et le docteur Sicard, aux fins de visiter les exploitations et de s'assurer, par tous les moyens possibles, de l'utilité des industries se présentant au concours.

Le jury s'est acquitté avec soin de la tâche dont vous l'avez chargé. Vous lui en avez témoigné votre reconnaissance en lui votant des remerciements chaleureux.

Parmi les quatre concurrents, l'un n'a pu se présenter au concours ; nous n'avons pu récompenser le second, vu que l'industrie date de quelques mois et n'a donné aucune preuve de son utilité.

Deux autres ont affronté la lutte et sont dignes de récompense. Vous allez en juger par l'esquisse que nous allons vous faire de leurs travaux.

M. Magaud-Charf est un nom bien connu à Marseille et dans la Société de Statistique qui, en 1836, décernait à son père une médaille de bronze pour les perfectionnements apportés aux serrures des coffres-forts. Malgré les perfectionnements nouveaux, le jury met de côté cet article.

Nous devons attirer votre attention sur les *machines-outils pour débiter le liége et fabriquer les bouchons*. Divers

brevets prouvent que la maison Magaud-Charf est l'inventeur de plusieurs perfectionnements.

Impossible d'entrer dans tous les détails de cette industrie. Les personnes qui assistent à cette séance solennelle ont sous les yeux les appareils ; elles peuvent les voir fonctionner et s'assurer qu'avec ces instruments l'on peut faire des bouchons sans affûter les outils, qui, grâce à une ingénieuse combinaison, s'aiguisent tout seuls.

Les appareils se composent de plusieurs machines : l'une sert à tirer le liége en bande ; l'autre forme les carrés qui doivent produire les bouchons ; une autre tourne les bouchons de toute dimension ; la cinquième est un instrument servant à affûter les couteaux des machines à tourner les bouchons, et cela par le moyen de meules artificielles confectionnées avec de l'émeri aggloméré.

Compter les bouchons est un travail très long, donnant lieu à des erreurs lorsqu'il est fait, comme d'usage, par la main de l'homme. Il n'est donc pas étonnant que l'on cherche depuis longtemps le moyen d'y parvenir artificiellement.

La machine pour compter les bouchons, brevetée, de M. Magaud-Charf, comporte deux modèles : le n° 1 compte par vingt bouchons à la fois ; la deuxième, par dix.

Deux personnes peuvent, en se servant de la machine n° 2, compter 120,000 bouchons par heure, ce qui demandait, autrefois, quatre personnes, ajoutons que ce dernier procédé était sujet à beaucoup d'erreurs et donnait lieu à de nombreuses contestations entre le vendeur et l'acheteur.

La machine dont nous vous entretenons est munie d'un compteur qui contrôle et enregistre le nombre de bouchons qui se détachent de la trémie et tombent dans le panier.

Depuis une année, quinze de ces machines ont été livrées au public français et étranger. C'est vous dire tout l'intérêt qui s'attache à cet appareil.

Des études spéciales ont permis à M. Magaud-Charf de perfectionner un outillage complet pour faire, à moitié prix que les anciens procédés, les balles de tir coniques et cylindriques, les plombs dits de douane, les bagues pour les filets de pêche, et les plaques découpées pour palangre.

Douze personnes, ajusteurs, mécaniciens et hommes de peine, sont occupées dans l'usine dont nous vous parlons. La moyenne des journées est de 4 fr. 50 c.

L'on emploie, par an, cent mille kilog. de plomb, environ, pour le transformer en objets ouvrés. La moyenne de la façon et du travail est de 5 francs les 100 kilog.

Seize mille kilogrammes de fonte, bois, etc., etc., sont nécessaires pour la fabrication des coffres-forts et des machines, qui sortent de cet atelier au nombre de 140 par année, environ. La moyenne de la vente de chaque objet est de 250 francs, et le prix moyen de la matière première employée est de 85 francs.

La moitié des objets fabriqués se partage en importation en France et exportation à l'étranger, Marseille n'en retenant qu'une très faible partie.

Pour le service de l'établissement, l'on emploie une machine à vapeur de la force de quatre chevaux, chacun de 75 kilogrammes.

Les machines à virer ou tiercer en bande le liége se vendent..........	F.	350
Celles à débiter en carrés............		250
— à tourner les bouchons........		225
— à topettes..................		180

Machine à compter les bouchons par	20	F.	400
— —	10		300
Machine pour affûter les couteaux ...			850

Si nous ajoutons que les diverses machines sus-mentionnées emploient un seul homme, même une femme ou un enfant, nous vous aurons prouvé que la *médaille d'argent* décernée à M. Magaud-Charf est justement méritée. Nous souhaitons qu'elle porte bonheur à son établissement et que ces machines soient exportées journellement dans le monde entier, faisant à leur inventeur une fortune noblement gagnée par le travail et la persévérance.

L'industrie dont nous allons vous entretenir est de la plus haute importance, parce qu'elle touche à l'alimentation publique. Vous avez deviné que nous voulons parler *de la conservation par le froid des poissons pêchés sur les côtes de l'Algérie, transportés ainsi à Marseille*, et vendus, dans notre ville, à des prix accessibles à toutes les bourses.

M. Alphonse Girard, tel est le nom de l'importateur et de l'inventeur, est Marseillais. Sachant que le poisson se vendait à bas prix sur les côtes de l'Algérie, il a cherché un mode de conservation lui permettant de le transporter dans notre ville, afin de pouvoir le vendre à prix réduit. De longues études, de nombreuses dépenses, beaucoup de brevets d'invention ou d'addition prouvent toute la peine et le déboire qu'a rencontrés son étude ; mais tout vient à bien à qui sait attendre et persévérer : aujourd'hui, l'expérimentateur a disparu et un commerce fructueux est fondé.

Nous allons vous mettre au courant des procédés de conservation employés par M. Girard, sûr d'avance, que vous nous prêterez votre bienveillante attention, malgré la longueur de ce compte-rendu.

Les pêcheurs vendent les poissons sur les côtes de l'Algérie. Après livraison, il est soigneusement lavé à l'eau de mer; puis, on met avec soin ces poissons dans des récipients en métal, en les plaçant tous sur le dos, les uns sur les autres, jusqu'à une hauteur de quarante centimètres. Cette opération terminée, les appareils sont placés dans un congélateur dont on fait descendre la température à cinq degrés sous zéro.

L'on fait fondre ensuite de la glace factice jusqu'à ce que l'eau soit liquide. On la verse dans les récipients en faisant dépasser de deux à trois centimètres la hauteur des poissons. Observons, en passant, que c'est par le petit côté de la forme que l'on fait pénétrer cette eau, qui a pour but de combler les vides existant entre les poissons; puis, on congèle le tout, de façon à former des blocs qui ont été soumis à une température de dix à vingt degrés sous zéro.

L'on sort alors les récipients du congélateur, et nous trouvons un bloc de glace contenant les poissons dans ses interstices; chacun de ces blocs pèse trente kilogrammes. L'on en assemble quatre, puis on les enferme dans une couverture sèche, en laine, dont l'on fait un paquet qui contient plusieurs tours d'enveloppe.

Cent vingt kilog., tel est le poids des quatre blocs assemblés. On les hisse au moyen d'un palan, et on les dispose dans une caisse qui contient de la pulpe de liége en petits grumaux; le tout est disposé de telle façon que le cube de poissons est isolé de la caisse par une épaisseur moyenne de cinq à dix centimètres. Par ce moyen, l'on peut conserver très longtemps les poissons. Ce mode d'emballage est breveté.

Deux pêcheries, l'une à Philippeville et l'autre à Bône (Algérie), fournissent le poisson expédié à Marseille.

Il y a cinq ans que la pêcherie de Philippeville existe.

Elle emploie journellement, entre pêcheurs à la tartane, au palangre et autres filets, quatre-vingt-dix ouvriers.

Cette industrie nécessite quatre tartanes, sept bateaux palangriers et trois bateaux tremailleurs, soit, en tout, quatorze bateaux.

Pour préparer le poisson, il faut onze personnes ; ce qui porte à cent un ouvriers, y compris les pêcheurs. Cela soit dit pour l'Algérie ; car il faut ajouter le personnel employé à Marseille, qui se compose de huit personnes.

La pêcherie de Bône comprend à peu près le même personnel que celle de Philippeville, sauf quelques pêcheurs en plus. Le personnel complet dont dispose M. Girard est de deux cent vingt employés.

Passons au prix d'achat du poisson. Sur les lieux on le solde à raison de 25 centimes, 50 centimes, 75 centimes et 1 franc 50 c. le kilog pour la sole et les crevettes. Le prix moyen de vente obtenu à Marseille, à la criée Vivaux, est de 1 fr. 25 c. le kilog. pour tous poissons réunis. Mais aujourd'hui tout se vend directement au public, dans le local du marché des Capucins, 4, et ses succursales en ville, au prix extrême de 3 francs le kilog. pour la sole et les crevettes d'Algérie ; 2 francs 50 c. et 1 franc pour le meilleur marché, et même 50 centimes le petit poisson.

Les frais généraux des usines de M. Girard s'élèvent à 80,000 francs environ pour ses deux pêcheries. La production totale à ce jour est d'un million de kilog. et pourrait être portée au même chiffre chaque année.

Nous venons de vous donner un aperçu des travaux de M. Girard et de leur rendement utile pour la population marseillaise. Vous applaudirez, sans aucun doute au prix que lui attribue la Société de Statistique, il consiste en une *médaille de vermeil*, la deuxième des récompenses dont dispose la Société.

Puisse cette nouvelle industrie venir en aide à tous les Marseillais et diminuer les misères des déshérités de la fortune ! Honneur ! trois fois honneur à ces hommes d'élite qui employent leur temps, leur argent et leur intelligence à ouvrir de nouveaux horizons à la science et à l'industrie alimentaire de bon aloi.

Il résulte des expériences nombreuses faites par la Commission que, même au mois de juin, le poisson d'Algérie, conservé par le procédé de M. Alphonse Girard, peut se garder un long laps de temps.

Permettez-nous de vous remercier avec effusion de votre bienveillante attention, que nous avons mise à une rude épreuve, en vous tenant si longtemps dans cette enceinte ; mais nous avons voulu vous prouver que :

« Le progrès véritable n'a pas besoin de se cacher ; il « cherche le grand jour, et, loin de redouter l'examen des « juges compétents, il va au devant d'eux pour faire con- « sacrer le mérite de ses œuvres. »

PROGRAMME

DES

PRIX PROPOSÉS

PAR LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

POUR ÊTRE DÉCERNÉS

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ANNÉE 1879

PREMIER CONCOURS

Prix de 2,000 francs.

Monographie d'une ou de plusieurs industries marseillaises, telles que : Savonnerie, Minoterie, Brasserie, Raffinerie de sucre, Fabrication de bougies, Métallurgie, Tannerie, Huilerie, etc.

Détails statistiques, commerciaux et techniques.

Les concurrents doivent étudier l'industrie dans tous ses détails ; donner le nombre de fabriques existantes à Marseille; celui des ouvriers employés, leur salaire ; les prix de vente des marchandises à l'intérieur et à l'extérieur ; celui des marchandises

fabriquées; le prix des matières premières employées, selon leur qualité, etc., etc. En un mot, tous les détails statistiques, commerciaux et techniques relatifs à l'industrie considérée dans son ensemble, et non à un point de vue spécial à tel ou tel fabricant.

DEUXIÈME CONCOURS

La Société de Statistique de Marseille décernera des médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze et des mentions honorables aux personnes qui auront introduit, dans le département des Bouches-du-Rhône, un nouveau genre d'industrie, ou perfectionné l'une des industries existantes.

CONDITIONS DES CONCOURS

Les manuscrits relatifs au PREMIER CONCOURS seront adressés, francs de port, à M. le docteur Adrien Sicard, secrétaire-général de la Société, rue d'Arcole, 4, avant le *1er Octobre 1879, terme de rigueur*.

Le mémoire portera en tête une épigraphe qui sera répétée sur un pli cacheté contenant les nom, prénom et domicile de l'auteur. *Tout concurrent qui se fera connaître sera exclu du concours.*

Le montant du prix sera remis par la ville de

Marseille, à l'auteur couronné par la Société de Statistique, lorsqu'il aura prouvé que ce travail a été imprimé à ses frais et tiré à 500 exemplaires, dont 100 remis au secrétariat de la Société.

Les personnes qui désireront prendre part au DEUXIÈME CONCOURS adresseront, à M. le secrétaire-général, une lettre par laquelle elles se déclareront prêtes à fournir à la Société tous les documents en leur pouvoir, susceptibles d'éclairer son jugement; cette lettre devra parvenir, au plus tard, le 1er Octobre 1879.

Les lettres et paquets doivent être *affranchis*.

Arrêté en séance générale, le 5 décembre 1878.

RAPPORT

SUR

LE TABLEAU GÉNÉRAL

DU

COMMERCE DE LA FRANCE

Pour l'année 1876

Publié par la Direction générale des Douanes en 1877.

PAR

M. Adolphe LATIL

Membre actif.

Vous m'avez encore désigné, cette année, pour vous présenter le résumé du tableau général du commerce de la France pour l'année 1876, publié dans les derniers mois de l'année écoulée de 1877.

J'ai attendu, pour m'acquitter de la tâche, que le tableau du cabotage me fût parvenu, car il se lie intimement avec le premier. Publié séparément par la Direction générale des Douanes, il complète ainsi la série de documents officiels sur lesquels doit s'appuyer une étude sérieuse sur le commerce et la navigation en France.

Vous me permettrez, Messieurs et chers collègues, d'établir un parallèle entre les chiffres obtenus en 1870, 1873 et 1875, et ceux que le nouveau et dernier tableau de 1876 nous présente. Sans être prolixe, je m'étendrai

assez longuement sur la matière que vous m'avez ordonné de traiter, pour rendre intelligibles les groupes de chiffres prodigués. Ils me permettront un rapprochement facile entre les résultats d'une année à l'autre.

Le mouvement du commerce général de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, pour l'année 1876, atteint 9 milliards 456 millions 308 mille francs, soit :

IMPORTATION.	4	milliards	909	millions	98	mille francs.
EXPORTATION.	4	»	547	»	210	»

Droits perçus :

IMPORTATION......	249,371,669 francs
EXPORTATION	273,872 »
Total	249,645,541 francs

somme produite par les droits de douane.

Poids des marchandises, tonnes de 1000 *kil.*:

IMPORTATION...	16,404,259 tonnes
EXPORTATION ..	6,295,871 »
Total des poids.	22,700,120 tonnes de 1000 kil.

C'est là, en peu de mots, les résultats du commerce général.

Si j'examine séparément les résultats du commerce spécial, c'est-à-dire les marchandises à l'IMPORTATION qui, provenant de l'étranger, ont été, moyennant droits, mises à la consommation, et celles à l'EXPORTATION, marchandises françaises et celles étrangères ayant reçu un supplément de main-d'œuvre pour être francisées et ont été réexportées, je constate les chiffres suivants :

Importation, marchandises étrangères mises à la consommation :

Poids : 15 millions 455 mille 744 tonnes de 1000 kil., représentant une valeur actuelle de 3 milliards 988 millions 363 mille francs, ayant payé à la douane 249 millions 371 mille 669 francs.

Exportation, marchandises françaises ou francisées ;
Poids : 5 millions 379 mille 620 tonnes de 1000 kil., valeur actuelle 3 milliards 575 millions 394 mille francs, ayant payé à la douane 273 mille 872 francs.

Cette masse de marchandises est entrée et sortie par voie de terre et voie de mer, représentant les valeurs suivantes :

Par voie de Terre, 3 milliards 197 millions 800 mille francs.

Par voie de Mer, 6 milliards 258 millions 500 mille francs.

Je constate immédiatement les différences des chiffres des années 1870 et 1875 avec ceux de 1876.

ANNÉE 1870 (Commerce général).

Importation..	3 milliards	497 millions	800 mille	francs
Exportation .	3 »	455 »	800	»
Total....	6 milliards	953 millions	600 mille	francs

ANNÉE 1870 (Commerce spécial).

Importation..	2 milliards	867 millions	400 mille	francs
Exportation .	2 »	802 »	100	»
Total....	5 milliards	669 millions	500 mille	francs

ANNÉE 1875 (**Commerce général**).

Importation..	4 milliards	461 millions	800 mille francs
Exportation .	4 »	807 »	
Total....	9 milliards	268 millions	800 mille francs

ANNÉE 1875 (**Commerce spécial**).

Importation..	3 milliards	536 millions	700 mille francs
Exportation .	3 »	872 »	600 »
Total....	7 milliards	409 millions	300 mille francs

Il est facile, Messieurs, de faire ici un rapprochement de chiffres, Ils nous donneront les résultats comparés des sommes d'une année à l'autre.

Année 1870 comparée aux résultats de l'année 1876. Différence en moins (commerce général) :

2 milliards 315 millions 200 mille francs.

Différence en moins (commerce spécial) :

1 milliard 794 millions 500 mille francs.

Cela signifie que le commerce général de la France a subi une diminution, en 1870, de 2 milliards 300 millions, chiffres ronds. Ce fait peut être attribué, soit à la consommation restreinte, soit encore à la diminution des exportations des marchandises étrangères et des marchandises françaises, ou francisées par un surcroît de main-d'œuvre.

L'année 1875, par contre, ressort en augmentation sur l'année 1870, de 2 milliards 502 millions 700 mille francs, pour le commerce général, importations et exportations réunies, et en diminution, sur l'année 1876, de 187 mil-

lions 500 mille francs, pour le commerce général, importations et exportations réunies.

Le commerce spécial se résume ainsi :

1875, comparé aux résultats de l'année 1870.

Différence en plus, 1 milliard 739 millions 800 mille francs en faveur de 1875, importations et exportations réunies.

1875, comparé aux résultats de l'année 1876.

Différence en moins de 154 millions 700 mille francs au détriment de 1875, importations et exportations réunies.

Il est évident, ce jeu de chiffres le prouve, que le commerce français, sitôt qu'il entrevoit un moment de repos et de paix, reprend ses opérations avec une énergie telle que peu de puissances sur le globe nous en offrent de pareilles. Tel est le résultat des tableaux nos 1, 2 et 3 du livre de la Douane.

Par les tableaux nos 4, 5, 6, nous constatons que l'Angleterre a jeté, en 1876, sur les quais des ports français une quantité de marchandises étrangères évaluée, valeur actuelle, à la somme de 808 millions 500 mille francs, dont 649 millions marchandises anglaises. C'est là le résultat de l'IMPORTATION.

Les résultats de l'EXPORTATION se résument ainsi :

Le pavillon anglais a exporté, marchandises de toute sorte, pour une valeur de 1 milliard 278 millions 200 mille francs, dont 1 milliard 033 millions 200 mille francs en marchandises étrangères, anglaises, françaises ou francisées.

Il ressort de ces jeux de chiffres que les marchandises anglaises, mises en entrepôt, se sont élevées, valeur actuelle, à la somme de 245 millions et que celles mises à la consommation sont évaluées à 649 millions 900 mill

francs, après avoir payé le droit de 29 millions 826 mille 842 francs.

La consommation de la France a utilisé :

1° Laines, déchets de laine, pour 99 millions 489 mille 435 francs;

2° Soies, bourres de soie, pour 62 millions 260 mille 521 francs;

3° Tissus, passementerie et rubans laines, pour 63 millions 034 mille 756 francs;

4° Houille crue, pour 62 millions 086 mille 778 francs.

Si de l'examen des tableaux nos 4, 5, 6, je passe à celui portant le n° 7, résumé des poids des principales Douanes, j'observe la Douane des ports de Marseille, intervenant dans le bilan du commerce général de la France pour une quantité de marchandises de toutes sortes s'élevant à 2,625,371 tonnes de 1,000 kil. (importations et exportations réunies), représentant une valeur actuelle de 1 milliard 910 millions.

C'est une augmentation de 70,058 tonnes de 1,000 kil., valeur actuelle, 102 millions 900 mille francs sur le résultat de 1875.

J'observe encore que le commerce de Marseille, IMPORTATION et EXPORTATION réunies, conserve encore, pour l'année 1876, le premier rang entre les villes commerciales de France. Elle acquiert le premier rang au commerce d'exportation qu'elle avait cédé, en 1875, à la Douane de Jeumont.

L'IMPORTATION s'est élevée, en 1876, à 1,833,785 tonnes de 1,000 kil., valeur actuelle, 1 milliard 188 millions.

L'EXPORTATION s'est élevée, en 1876, à 791,586 tonnes de 1,000 kil., valeur actuelle, 722 millions.

Qu'il me soit permis de jeter un coup-d'œil sur les résultats du commerce spécial.

MARSEILLE 1876. **Importation** (commerce spécial), poids 1,672,849 tonnes de 1,000 kil., valeur 901 millions 100 mille francs. C'est une augmentation de 179 millions de francs sur les chiffres de 1875 pour l'IMPORTATION.

MARSEILLE 1876. **Exportation** (commerce spécial). Poids, 586,616 tonnes de 1,000 kil. Valeur actuelle, 429 millions 800 francs.

C'est une diminution, sur les chiffres de 1875, de 129 millions 500 mille francs pour l'EXPORTATION.

Si nous comparons les résultats des produits de Douanes, je relève les sommes ci-après :

1876 — 289,674,096 francs.
1875 — 267,907,791 francs.

Différence en plus, 21,766,305 francs en faveur de 1876.

Dans le tableau des droits de Douane, MARSEILLE occupe la deuxième place, PARIS la première et le HAVRE la troi siéme.

PARIS, droits payés....		F.	64,443,784
MARSEILLE	»	....	40,875,278
LE HAVRE	»	....	25,539,917

Permettez que, par une résumation de tout cet ensemble de chiffres bien vérifiés, j'établisse cette conclusion.

Dans le commerce général de la France, qui s'est élevé en 1876, marchandisese de toute sorte, voie de TERRE et de MER, au poids de 227,001,301 quintaux métriques, dont la valeur actuelle est fixée à 9 milliards 456 millions 300 mille francs, le commerce particulier de MARSEILLE intervient pour 26,253,714 quintaux métriques, représentant, valeur actuelle, 1 milliard 910 millions. C'est plus du cinquième de la valeur et près d'un huitième pour le poids.

Paris, pour 3,497,712 quintaux métriques, valeur actuelle 815 millions 500 mille francs.

Le Havre, pour 15,812,979 quintaux métriques, valeur actuelle 1 milliard 508 millions.

La France a, de cette masse de marchandises, permis l'entrée, soit pour être mise à la consommation, soit encore pour être mise en réserve dans les entrepôts de nos fabriques, afin d'y bénéficier d'un surcroît de main-d'œuvre, sauf à en sortir francisées sous le délai légal (admission temporaire), à 15 millions 455 mille 744 tonnes de 1,000 kil., valeur actuelle de 3 milliards 988 millions 363 mille 098 francs.

NAVIGATION.

Les ports de Marseille présentent à la navigation des ressources que n'offrent point les autres centres maritimes, et pourtant la marine marchande marseillaise, par ses navires à voiles, malgré son bon vouloir, a de la peine à lutter avec la marine étrangère. Nous en parlerons bientôt.

La pêche à la morue, à laquelle les navires marseillais attachés au port ne participent point, a produit en 1876 :

356,517 quintaux métriques de morue. En 1875, le produit de cette pêche s'était élevé seulement à 352,778 quintaux métriques.

Marseille a expédié 601,175 quintaux métriques de poissons salés, dont 227,910 quintaux métriques de morue. De telle sorte que les entrepôts marseillais, au 31 décembre 1875, pourvus de 307,429 quintaux métriques, ont été réduits, au 31 décembre 1876, au chiffre de 38,127 quintaux métriques (fol. 470).

397 navires ont pris part à cette pêche.

Sur ce nombre, 31 navires chargés de poissons salés

sont entrés dans les ports de Marseille portant 4,126 tx de marchandise, tandis que Bordeaux en a reçu 119 navire chargés et Dunkerque 114.

Par les tableaux 23, 24, 25 et 26, je constate une augmentation de 33 voyages et de 664,000 tonneaux pour la navigation sous tous pavillons et par navires chargés, soit à vapeur, soit à voiles, entre la France et les colonies, la grande pêche ou l'étranger.

1876, navires chargés, voyages	54,122	jauge	14,134,000 tx.
1875, » » »	54,089	»	13,470,000 »
Voyages en faveur de 1876	33	jauge	664,000 tx.

La marine sous pavillon français a pris part à ce mouvement dans la proportion de 36 pour 0/0. C'est un quart de moins sur les résultats de l'année précédente.

Les pays avec lesquels la France a entretenu le plus de relations maritimes se présentent dans l'ordre suivant :

	1876		1875	
Angleterre........	5,516,036	qx m.	5,149,275	qx m.
Etats-Unis	857,203	»	730,033	»
Russie...........	671,558	»	682,551	»
Italie	663,623	»	817,040	»
Espagne.........	615,253	»	641,278	»

Je m'occuperai seulement des navires chargés dans le grand mouvement maritime.

ENTRÉE.

Navires français venant de l'étranger, des colonies et de la grande pêche. { Nombre, 9,861, jaugeant 2,709,445 tx, portant 155,570 hommes d'équipage.

Navires étrangers. Nombre : 21,614 navires jaugeant 5,809,909 tonneaux, portant 434,149 hommes d'équipage.

C'est un total de 31,476 navires à voiles et à vapeur réunis, jaugeant 8,519,354 tonneaux, portant 434,149 hommes d'équipage, qui sont entrés chargés dans les ports français.

SORTIE.

Navires français allant à l'étranger, aux colonies françaises, et à la grande pêche. } Nombre : 8,309 navires, jaugeant 2,362,489 Tx, portant 144,806 hommes d'équipage.

Navires étrangers. Nombre : 14,338 navires, jaugeant 3,251,662 tonneaux, portant 195,104 hommes d'équipage.

C'est un total de 22,647 navires, tant à voiles qu'à vapeur, chargés, qui sont sortis des ports français.

Je constate, dans ce grand mouvement maritime, les résultats des ports de la ville de Marseille, page 559 et 563.

Marseille a vu entrer dans ses bassins en 1876 :

ENTRÉE.

Navires étrangers chargés (voiles et vapeur réunis)............	Nombre	3,214	Tx	900,993
Navires français chargés (voiles et vapeur réunis)...........	»	2,059	»	1,150,578
ENTRÉE, total...	Nombre	5,273	Tx	2,051,571

Marseille a vu sortir de ses bassins en 1876 :

SORTIE.

Navires étrangers chargés (voiles et vapeur réunis)............	Nombre	1,922	Tx	505,843
Navires français chargés (voiles et vapeur réunis)............	»	2,108	»	1,154,414
SORTIE, total..........	Nombre	4,030	Tx	1,660,257

Si, par le même tableau, je compare les sommes des chiffres attribuées aux ports de Marseille avec celles attribuées aux principales villes maritimes de la France, je constate les rapprochements suivants :

Le Havre.

1876. Navires à voiles et à vapeur réunis, chargés :

ENTRÉE.

Navires étrangers chargés..	Nombre	2,230	Tx	1,192,658
Navires français chargés ...	»	607	»	357,428

SORTIE.

Navires étrangers chargés..	Nombre	1,029	Tx	597,774
Navires français chargés ...	»	438	»	276,151

Bordeaux.

ENTRÉE.

Navires étrangers chargés..	Nombre	1,023	Tx	457,722
Navires français chargés ...	»	579	»	177,862

SORTIE.

Navires étrangers chargés .	Nombre	757	Tx	400,540
Navires français chargés ...	»	676	»	234,274

Rouen.

ENTRÉE.

Navires étrangers chargés..	Nombre	1,090	Tx	291,668
Navires français chargés ...	»	66	»	13,193

SORTIE.

Navires étrangers chargés..	Nombre	615	Tx	101,559
Navires français chargés ...	»	101	»	12,998

Cette.

ENTRÉE.

Navires étrangers chargés..	Nombre	1,036	Tx	185,486
Navtres français chargés...	»	345	»	74,407

SORTIE.

Navires étrangers chargés..	Nombre	785	Tx	116,749
Navires français chargés...	»	493	»	141,680

Si je ne craignais d'être prolixe, je me permettrais ici quelques rapprochements de chiffres, ayant leur intérêt au point de vue pratique, que m'offrent les tableaux des états de développement. Je demanderai pourquoi le commerce marseillais abandonne-t-il au Havre les 5/6 du trafic des Etats-Unis avec la France. Le Havre a reçu, en 1876, de cette contrée, 68 navires français, 264 étrangers, chargés, et en a expédié 45 navires français, 73 étrangers; tandis que Marseille a reçu dans ses ports seulement 8 navires français, 52 étrangers, chargés, venant des Etats-Unis, et en a expédié 45 étrangers.

Marseille a reçu du Mexique : 19 navires français, 11 étrangers, et en a expédié 9 français. Le Havre en a reçu 41 français, 16 étrangers, et en a expédié 6 français, 1 étranger.

Bordeaux a reçu de Rio de la Plata : 28 navires français, 5 étrangers, chargés, et en a expédié 30 français, 21 étrangers; tandis que Marseille n'a expédié pour ces mêmes contrées que 20 navires français, 13 étrangers, chargés, et en a reçu seulement 12 français, 8 étrangers, chargés.

Je constate encore que le Havre prime, par ses relations avec le Brésil, les ports de Marseille presque délaissés par le pavillon de cette nation.

Par ces exemples, Messieurs, il est facile de comprendre combien est utile l'étude de ces sérieux et nombreux do-

cuments contenus dans ces deux livres que publie chaque année la Direction générale des Douanes, sous les titres de *Tableau général du commerce de la France* et *Tableau général des mouvements du cabotage*. Le commerce peut y puiser des faits certains, appuyés sur des chiffres indéniables, et dont les rapprochements constatent, d'une manière certaine, et la force et la faiblesse de notre commerce national, surtout au point de vue local.

Je termine, Messieurs, par le court examen des résultats inscrits au livre du cabotage.

Le poids des marchandises de toute nature expédiées par le grand et le petit cabotage, en 1876, a été de 2,068,290 tonnes de 1,000 kilog.

Le chiffre correspondant de 1875 était de 2,022,559 tonnes de 1,000 kilog.

Dans ce mouvement comme port d'EXPÉDITION :

LE HAVRE occupe la première place avec 228,523 tonnes de 1,000 kilog., soit 11.1 pour cent dans le total.

MARSEILLE occupe la deuxième place avec 223,250 tonnes de 1,000 kilog., soit 10.7 pour cent dans le total.

Puis arrivent BORDEAUX avec 164,653 tonnes ; DUNKERQUE avec 102,683 tonnes. La ville de CETTE n'occupe que la huitième place avec 51,415 tonnes, c'est-à-dire de 2.5 pour cent dans le total.

Comme port de DESTINATION :

MARSEILLE occupe la première place avec 196,703 tonnes de 1,000 kilog., soit 9.5 pour cent dans le total.

BORDEAUX occupe la deuxième place avec 191,264 tonnes, soit 9.2 pour cent dans le total.

ROUEN, la troisième place avec 161,966 tonnes de 1,000 kilog., soit 7.7 pour cent dans le total.

LE HAVRE n'occupe que la quatrième place avec 156,636 tonnes, c'est-à-dire 7.5 pour cent dans le total.

CETTE descend à la neuvième place avec 49,271 tonnes, et n'intervient dans le total que pour 2.3 pour cent.

GRAND CABOTAGE

Ports de l'Océan

Il a été expédié de l'Océan à la Méditerranée 7,457 tonnes de 1,000 kilog., marchandises de toute nature.

Il a été expédié de la Méditerranée à l'Océan 44,852 tonnes de 1,000 kilog., marchandises de toute nature.

GRAND CABOTAGE

Ports de la Méditerranée

Il a été expédié de la Méditerranée à l'Océan, 44,852 tonnes de 1,000 kilog., marchandises de toute nature.

Il a été expédié de l'Océan à la Méditerranée 7,457 tonnes de 1,000 kilog., marchandises de toute nature.

Dans ce mouvement d'une mer à l'autre, *comme port d'expédition,* DUNKERQUE a expédié 2,643 tonnes de 1,000 kilog. dans les ports de la Méditerranée, c'est-à-dire 35.4 pour cent du total. LE HAVRE, 1,394 tonnes, c'est-à-dire 18 7 pour cent. BORDEAUX, 1,391 tonnes, c'est-à-dire 18.6 pour cent. *Comme port de destination,* DUNKERQUE a reçu 11,372 tonnes de 1,000 kilog., soit 25.4 pour cent du total. CHANTENAY, 4,277 tonnes de 1,000 kilog., soit 9.6 pour cent du total. ROUEN, 3,865 tonnes de 1,000 kilog., soit 8.6 pour cent.

Comme port d'expédition de la Méditerranée à l'Océan, MARSEILLE a expédié 32,998 tonnes de 1,000 kilog., c'est-à-dire, 73.5 pour cent du total. CETTE, 7,354 tonnes, soit 16.3 pour cent du total. PORT-DE-BOUC, 2,635 tonnes de 1,000 kilog., soit 5.7 pour cent du total.

Comme port de destination de l'Océan à la Méditerranée, MARSEILLE a reçu 4,472 tonnes de 1,000 kilog., soit 59.9 pour cent du total. TOULON, 1,321 tonnes, soit 17.6 du total. CETTE, 456 tonnes de 1,000 kilog., soit 6 pour cent du total.

Il résulte de l'examen des tableaux n°ˢ 3 et 4 résumant le petit cabotage, que de l'*Océan à la Méditerranée* LE HAVRE prime les autres ports avec 227,129 tonnes de 1,000 kilog.., soit 14.9 du total; vient ensuite BORDEAUX avec 163,261 tonnes, soit 10.8 du total. De la *Méditerranée dans les ports de l'Océan*, BORDEAUX prime les autres ports avec 189,971 tonnes, soit 12.4 pour cent du total; vient ensuite ROUEN avec 158,100 tonnes, soit 10.3 du total. LE HAVRE avec 153,933 tonnes, soit 10.1 du total.

PETIT CABOTAGE

Ports de la Méditerranée

MARSEILLE, pour cette navigation, prime les autres ports, soit comme port d'expédition avec 190,252 tonnes, soit 38.7 pour cent du total, et encore comme port de réception, avec 192,240 tonnes, soit 39 pour cent dans le total.

Les marchandises qui ont alimenté le grand et le petit cabotage, tableau n° 5, sont les grains et farines pour 310,038 tonnes de 1,000 kilog.; les vins, pour 200,986 tonnes de 1,000 kilog.; la houille, pour 113, 768 tonnes.

Nous remarquons, dans les expéditions de la Méditerranée à l'Océan, les savons pour 8,858 tonnes de 1,000 kilog.; les vins, pour 5,928 tonnes; les sels marins et gemme, pour 5,807 tonnes.

Il suffira, pour vous faire comprendre les différences effectuées de 1875 à 1876, d'examiner le tableau 27. Il constate une décadence marquée dans la navigation à voiles.

1876, effectif. — *Navires à voiles.*

Nombre, 14,861 navires jaugeant 772,836 tonneaux, portant 80,801 hommes d'équipage.

Navires à vapeur.

Nombre, 546 navires jaugeant 218,449 tonneaux, portant 6,726 hommes d'équipage, 3,611 mécaniciens et chauffeurs.

1875, effectif. — *Navires à voiles.*

Nombre, 14,904 navires jaugeant 822,808 tonneaux, portant 86,064 hommes d'équipage.

Navires à vapeur.

Nombre, 537 navires jaugeant 205,420 tonneaux, portant 6,583 hommes d'équipage, 3,517 mécaniciens et chauffeurs.

1873, effectif. — *Navires à voiles.*

Nombre, 15,043 navires jaugeant 882,866 tonneaux, portant 88,541 hommes d'équipage.

Navires à vapeur.

Nombre, 516 navires jaugeant 185,165 tonneaux, portant 6,532 hommes d'équipage, 3,916 mécaniciens et chauffeurs.

L'année 1876 éprouve donc sur l'année 1875 une diminution de 43 navires à voiles, de 29,972 tonneaux et en moins 5,263 hommes d'équipage.

La navigation à vapeur, par contre, a augmenté sa flotte, en 1876, de 9 navires et bénéficié de 13,029 tonneaux, et a augmenté ses équipages de 143 hommes et ses mécaniciens et chauffeurs, de 94 hommes.

Si pour compléter ces rapprochements, je remonte à l'année 1873, je constate les résultats suivants :

1876 sur 1873 perd 182 navires à voiles jaugeant 110,030 tonneaux et portant en moins 7,740 hommes d'équipage, et gagne 30 navires à vapeur jaugeant 33,841 tonneaux et portant 194 hommes d'équipage et 305 mécaniciens et chauffeurs de plus.

Avant de parler des navires à vapeur, permettez-moi de compléter, par quelques observations tirées du folio 554, les notes sur la navigation générale des navires à voiles.

Les ports français ont reçu, tant navires *chargés* que sur *lest*, 18,419 navires anglais ou étrangers venant d'Angleterre, jaugeant 3,608,592 tonneaux, voiles et vapeurs réunis.

Dans cette flotte, le pavillon français n'est représenté que par 4,835 navires jaugeant 609,430 tonneaux.

Ils ont reçu d'Italie 3,640 navires italiens ou étrangers jaugeant 506,359 tonneaux. Le pavillon français intervient dans cette flotte pour 795 navires jaugeant 201,679 tonneaux.

Ils ont reçu d'Espagne 2,973 navires espagnols ou étrangers jaugeant 374,694 tonneaux. Le pavillon français intervient dans cette flotte pour 1,342 navires jaugeant 164,396 tonneaux.

Ce sont là les trois grandes puissances maritimes avec lesquelles les relations de la France sont le plus suivies.

Permettez-moi d'examiner le résultat des sorties. Il touche au commerce d'exportation.

Les ports français ont vu sortir de leur enceinte, *chargés* et sur *lest*, 19,798 navires anglais ou étrangers, allant dans les ports anglais Ils jaugeaient 3,953,843 tonneaux, voiles et vapeurs réunis.

Dans cette flotte, le pavillon français n'est représenté que par 5,485 navires, jaugeant 662,695 tonneaux.

Ils ont vu sortir, pour les ports de l'Italie, 4,038 navires, jaugeant 634,510 tonneaux.

Le pavillon français intervient dans cette flotte pour 865 navires jaugeant 211,089 tonneaux.

Ils ont vu sortir, pour les ports d'Espagne, 3,553 navires jaugeant 566,985 tonneaux.

Le pavillon français intervient dans cette flotte pour 1,587 navires jaugeant 206,158 tonneaux.

Il est facile de faire, par des rapprochements de chiffres, une étude sur l'importance relative soit à l'IMPORTATION soit à l'EXPORTATION, c'est-à-dire à l'entrée comme à la sortie des marines des quatre nations dont nous venons de parler.

VAPEUR.

La navigation à vapeur présente les résultats suivants, je ne m'occupe seulement des navires chargés :

ANNÉE 1873

IL EST ENTRÉ, dans les ports français, 3,184 navires français chargés, jaugeant 1,786,372 tx, portant 103,004 hommes d'équipage et 9,501 navires étrangers chargés, jaugeant 3,501,321 tx, portant 185,117 hommes d'équipage.

La part des ports de l'Océan a été :

ENTRÉE

1,238 navires français chargés, jaugeant 620,693 tx
8,683 » étrangers » » 3,080,638 »

La part des ports de la Méditerranée :

ENTRÉE

1,946 navires français, chargés, jaugeant 1,165,679 tx
878 » étrangers, » » 420,683 »

Les ports de Marseille contribuent à ce mouvement pour :

1,546 navires	français, chargés,	jaugeant	1,015,200	tx
609 »	étrangers,	»	»	361,155	»

Il est sorti des ports français (navires chargés) :

SORTIE

3,034 navires	français,	jaugeant	1,708,597	tx
7,392 »	étrangers,	»	2,474,887	»

La part des ports de l'Océan :

SORTIE

990 navires	français, chargés,	jaugeant		527,662	tx
2,810 »	étrangers,	»	»	2,680,147	»

La part des ports de la Méditerranée :

SORTIE

2,044 navires	français, chargés,	jaugeant		1,180,935	tx
2,810 »	étrangers,	»	»	1,503,337	»

Les ports de Marseille contribuent à ce mouvement :

SORTIE

1,711 navires	français, chargés,	jaugeant		1,047,058	tx
519 »	étrangers,	»	»	270,117	»

Ce même tableau nous donne la valeur du commerce maritime de la ville de Marseille, en nous présentant le nombre de navires et leur tonnage, qui ont pris part au mouvement commercial avec les puissances étrangères, pendant l'année 1876.

Entrée dans les ports de Marseille (navires chargés) :

Venant d'Italie ..	271	nav.	français,	jaugeant	104,008	tx
»	107	»	étrangers,	»	14,176	»
d'Egypte ...	106	»	français,	»	112,770	»
» ...	15	»	étrangers,	»	12,823	»

de Turquie.	84	nav.	français,	»	55,051	tx
»	64	»	étrangers,	»	44,947	»
d'Espagne..	96	»	français,	»	59,302	»
» ..	148	»	étrangers,	»	48,339	»
Mer Noire[1].	59	»	français,	»	76,340	»
»	75	»	étrangers,	»	70,960	»
Japon......	25	»	français,	»	54,681	»
Chine......	2	»	français,	»	2,813	»
d'Angleterre.	30	»	français,	»	30,829	»
»	64	»	étrangers,	»	49,161	»

Sortie des ports de Marseille (navires chargés) :

Pour l'Italie.....	478	nav.	français,	jaugeant	144,756	tx
»	184	»	étrangers,	»	85,673	»
Turquie....	99	»	français,	»	85,463	»
»	50	»	étrangers,	»	38,948	»
Egypte.....	85	»	français,	»	86,016	»
»	1	»	étranger,	»	1,345	»
Espagne....	88	»	français,	»	55,958	»
»	178	»	étrangers,	»	55,834	»
Mer Noire..	56	»	français,	»	69,336	»
»	12	»	étrangers,	»	12,713	»
Chine......	25	»	français,	»	54,410	»
Japon......	1	»	français,	»	1,726	»
Angleterre..	26	»	français,	»	27,488	»
»	33	»	étrangers,	»	26,362	»

Tel est, Messieurs, le résultat, brièvement énoncé, de mon examen. Puisse-t-il vous avoir fait comprendre, en termes précis et clairs, l'importance du commerce national pour cette année 1876.

ORIGINE HISTORIQUE

DU

DICTON POPULAIRE

MONTRER SON C...

Peines infligées aux débiteurs insolvables.

PAR

M. le Dr BARTHÉLEMY

Membre actif.

Dans tous les temps et chez tous les peuples, le législateur a puni par des peines très sévères et infâmantes, les banqueroutiers et faillis, sans exception de personnes, et quelle que fût la cause de leur ruine commerciale ou privée; parce que l'insolvabilité était considérée comme un crime. Aussi répondaient-ils sur leur corps des engagements contractés, et la loi, après les avoir rayés de la liste des citoyens, autorisait le créancier à s'emparer de la personne du débiteur, de le vendre comme esclave, ou d'engager son travail, afin de bénéficier de son salaire qu'il appliquait à l'extinction de la dette. Quelquefois le débiteur honnête, voulant éviter la honte de l'esclavage, aliénait momentanément sa liberté avec le consentement de son créancier, se retirait dans sa maison et restait à son service jusqu'à libération complète de sa créance.

La sévérité de la loi était si grande qu'en Egypte le

droit du créancier s'exerçait même aprés la mort du débiteur, dont le cadavre était privé des honneurs funèbres, jusqu'à ce que les enfants, ou héritiers, eussent acquitté les dettes contractées par leurs parents.

D'après la loi des Douze Tables, les débiteurs insolvables pouvaient être mis à mort, après sentence, et les créanciers avaient la faculté de se partager les membres du cadavre selon l'importance de leur créance.

Cette législation barbare se modifia peu à peu sous l'influence d'une civilisation plus avancée; mais ce ne fut pas sans peine. Vers la fin de la République romaine, le nombre des débiteurs était si considérable qu'ils se soulevèrent contre l'avarice et la rapacité des usuriers, et réclamèrent à plusieurs reprises et à main armée l'abolition des dettes en se retirant sur les monts Sacré et Janicule. Ces séditions forcèrent le Sénat non seulement à diminuer et à régler le taux de l'argent, mais à diminuer la pénalité trop rigoureuse des lois, en introduisant dans le Code romain le bénéfice de la cession des biens, qui eut pour résultat de soustraire les débiteurs insolvables à la contrainte par corps et à l'infamie de l'expropriation forcée.

De Rome, cette nouvelle loi se répandit dans les Gaules et autres nations conquises, et s'y perpétua jusqu'à la dislocation de l'Empire romain.

Au moyen-âge, dit Dalloz, toute cette barbarie de l'antiquité, contre les débiteurs tend à renaître. Le droit de vie et de mort, le droit au corps et à la chair, celui de servitude, s'exercèrent chez les divers peuples de l'Europe. L'Eglise même, d'après Charruel, ajoutait ses anathèmes aux rigueurs des coutumes. Le débiteur, qui mourait sans s'être acquitté, était excommunié et privé de la sépulture ecclésiastique. Dans un Concile tenu à Ruffec, en 1258, il fut décidé que le prêtre qui aurait absous à l'article de la mort un excommunié pour dettes, serait tenu de les payer

lui-même, s'il n'avait pu obtenir de son pénitent qu'il les acquittât.

Saint Louis eut, le premier, l'honneur de revenir à des coutumes moins barbares ; son ordonnance de 1274 déclare que les débiteurs devront payer sur leurs biens, et non sur leur corps; celle de Philippe-le-Bel, de 1303, renouvelant l'ordonnance de saint Louis, porte que la vente des biens des débiteurs pourra être faite par les créanciers, sans les mettre en prison, à moins d'exceptions contraires.

En Provence et dans le Dauphiné, l'insolvabilité ne fut plus considérée comme un crime et assimilée au vol. Le débiteur put, suivant la loi romaine, être détenu en prison pour dette, mais il conserva la faculté de se libérer par son travail en entrant au service de son créancier, suivant les conditions déterminées entre les parties, ou d'invoquer le bénéfice du droit de cession auprès des juges.

On ne tarda pas à reconnaître que ce droit de cession de bien favorisait les abus au détriment des créanciers par la vente simulée des biens mobiliers ou immobiliers au profit des femmes, enfants, ou amis des débiteurs. Il était, en effet, par trop commode, dit Genin, dans ses *Récréations philologiques*, d'obtenir quittance de dettes plus ou moins considérables par l'abandon de quelques débris de fortune ; alors on entoura ce droit de cession de certaines cérémonies humiliantes pour mettre le contre-poids de l'orgueil aux entraînements de la cupidité.

Ces cérémonies, aussi indécentes que burlesques, prirent naissance dans les républiques italiennes, où florissait le commerce au moyen-âge. A Sienne, les débiteurs, après avoir déclaré au juge leur désir de faire cession de leurs biens, se libéraient en faisant trois jours de suite, tout nus, au son de la cloche, le tour de la place publique, et

le troisième jour, ils venaient frapper des fesses sur une pierre blanche posée à cet effet auprès d'une chapelle en criant : « J'ai consumé et mangé tout mon avoir, à présent je paye mes créanciers. »

Il en était de même à Padoue et à Florence. Dans cette dernière ville, on a conservé encore la locution : *Dare il culo il sul lastrone*, pour exprimer qu'un négociant est tombé en faillite, *Egli ha dato del cul in sul petrone* (Pataffio, cap. I.)

L'abbé Galiani *Vocab. Napolitano*, prétend qu'à Naples, les insolvables étaient tenus par la loi de monter au jour indiqué, sur une estrade, en place publique, de mettre culotte bas, et de montrer au public leur derrière tout nu pendant qu'ils criaient trois fois : *Che a davere si vengue a pagare*. Cette exhibition dégradante de la dignité humaine, sur laquelle comptait le législateur pour diminuer le nombre des cessionnaires, ne produisit de l'effet que sur les débiteurs malheureux et honnêtes ; ceux de basse naissance, et d'un esprit vil, dit Gigli *Diario Sanese*, s'y soumirent très-facilement et en bravèrent l'ignominie.

De l'Italie, cette coutume passa dans le Midi de la France, où régnaient les mêmes abus.

Le 4 des calendes de janvier 1276, sous le rectorat de Guillaume de Villaret, prieur de Saint-Gilles, et la judicature du chevalier Raymond de Sauve, docteur en droit ; le sénéchal du Comtat fit convoquer à l'évêché de Carpentras, en présence de l'évêque de cette ville, de Giraud, évêque de Cavaillon, qui se fit remplacer par Guillaume Agarni, son official, du prieur de Saint-Saturnin ; les nobles Raymond de Baux Ier, prince d'Orange ; Guillaume de Sabran, seigneur de Taillades ; le chevalier Bertrand de Reillanne, en remplacement de Bertrand de Baux, comte d'Avelin, absent ; Guillaume Corvo, seigneur d'Aubignan ;

les frères Geoffroy et Rostaing, coseigneurs de Venasque; Paul et Guillaume Autouard, seigneurs de Mazan; Raymond Malsanc, vicaire-général du Comtat; Jean de Baux, curateur de noble Giraud Amic, seigneur de Chateauneuf et Guillaume Calverie, viguier de l'Isle, à l'effet de s'occuper de diverses questions intéressant tous les habitants du Comtat. Après mûre délibération, il fut décidé, entre autres choses, que, pour éviter à l'avenir les fraudes commises par les débiteurs insolvables au préjudice de leurs créanciers en faisant disparaître leurs biens meubles; tout débiteur qui voudra user du bénéfice de la cession des biens devra en faire la déclaration à son recteur, ou viguier, donner sans retard le compte exact de ses biens mobiliers et immobiliers, et des créances qu'il pourrait avoir; qu'après l'admission de la demande et l'enregistrement de son compte par la Cour, le juge ferait assembler le peuple en place publique, et que là, debout, après s'être dépouillé tout à fait de ses vêtements, et les avoir placés sur sa tête de telle sorte que chacun pût voir sa figure et le reconnaître, le débiteur monterait sur une pierre ou sur un banc placés à cet effet sur un endroit élevé, frapperait trois fois de ses fesses sur cette pierre, ou banc, en criant à chaque fois : « Je cède mes biens. » Le sénéchal déclare également que la cession ainsi faite sera définitive; que les biens abandonnés appartiendront aux créanciers, et que tel débiteur qui continuerait à les gérer sans l'autorisation de la Cour et des créanciers serait puni comme voleur.

Cette nouvelle pénalité, appliquée sur leurs domaines par les divers seigneurs présents à l'assemblée, se généralisa dans tout le Comtat. On montre encore à Cavaillon la pierre sur laquelle les débiteurs accomplissaient cet indécent cérémonial (1). A Montpellier, s'il faut en croire

(1) Cette pierre est encastrée sur un pilier de la place aux Herbes.

Honorat *(Dictionnaire provençal)*, *moustrar lou cuou* était synonyme de faire banqueroute; les insolvables étaient condamnés à cinq ans de prison, et l'on disait d'eux qu'ils faisaient *quinquinella*.

Mai de quatre fan quinquinella
Qu'an lon pouchonn ben garnit.

BRUEYS.

Si à l'expiration de ce terme, ils n'avaient point payé leurs dettes, le même cérémonial leur était applicable lorsqu'ils faisaient cession de leurs biens, mais avec cette variante, ajoutant le mépris pour le créancier à l'indécence de la coutume, qu'ils étaient exposés à cul nu sur une pierre, au devant de l'église de Saint-Firmin, tenant une main sur le verrou de la porte, montrant de l'autre leur derrière au peuple et disant à haute voix : *Pagate a quit.*

Cette bizarre et odieuse coutume de nos pères se perpétua pendant plus d'un siècle sans avoir remédié d'une manière sensible aux abus qu'elle était destinée à faire disparaître ; cependant, elle ne fut pas toujours pratiquée dans toute sa crudité. Un procès-verbal de cession de biens dressé à Aubagne le 21 mai 1414, constate qu'Antoine Petra, détenu en prison, comparaît devant le tribunal d'Antoine Roger, viguier de cette ville, et lui expose par requête qu'il est détenu en prison par divers créanciers auxquels il doit la somme de 199 florins ; qu'il l'aurait déjà payé s'il possédait quelques biens, mais que, n'ayant à lui appartenant que les mauvais vêtements qu'il porte sur son corps, et ne voulant pas mourir en prison, il demande à être admis au bénéfice de la cession misérable. Il déclare, de plus faire, l'abandon de tout ce qu'il peut posséder à l'exception de l'habillement qu'il porte, et pro-

clame par trois fois qu'il cède ses biens à ses créancier avec promesse, sous la foi du serment, de s'acquitter au plus tôt de ses dettes, si la fortune lui sourit. Le viguier après avoir fait citer nominativement les créanciers, et avoir attendu vainement leur comparution, admet la demande d'Antoine Petra, et décide que l'on suivra la coutume qui existe de toute antiquité dans le pays, qui consiste à placer le débiteur sur un lieu élevé et à lui déchirer ses vêtements en présence du peuple. Incontinent, le débiteur monte sur un banc de bois et l'on exécute l'ordonnance du juge en déchirant et coupant ses haut-de-chausses.

Après avoir démontré l'origine historique de notre dicton populaire, nous terminons cette étude par l'indication sommaire de nouvelles peines infligées par la loi aux débiteurs insolvables. Si l'exhibition du failli fut moins indécente, elle n'en continua pas moins à être pratiquée. En 1510, d'après Dalloz, le débiteur parisien était conduit le jour du marché au bas du pilori de la place des Halles, et le sergent publiait à haute voix que l'individu, là présent, avait été reçu au bénéfice de la cession des biens. En 1536, l'ordonnance de François Ier fit enfin la distinction des débiteurs malheureux, de ceux de mauvaise foi ; elle condamna ces derniers à être appliqués au carcan et au pilori. Cette peine infâmante fut modifiée de nouveau vers la fin du XVIme siècle par l'adoption d'une coutume italienne qui devint générale en France, en conséquence de l'arrêt du Parlement de Paris du 26 juin 1582, qui condamne le débiteur insolvable à porter constamment un bonnet, ou chapeau vert, fourni par ses créanciers ; plus tard, il suffit au débiteur de le porter sur lui, afin qu'à la première rencontre et réquisition de l'un de ses créanciers, il pût le mettre sur la tête, sous peine de prison.

Cette plaie sociale de l'insolvabilité s'étant aggravée en

France par suite des guerres de religion et de la Ligue qui ruinèrent et démoralisèrent le pays, Louis XIII revint, par son ordonnance de février 1611, à l'ancienne pénalité, en condamnant à mort comme voleurs les débiteurs de mauvaise foi, faisant cession de leurs biens en fraude, pour enrichir leurs enfants et héritiers, et déclarait nulles et de nul effet les ventes et donations faites dans de pareilles conditions. Quant aux débiteurs malheureux par fausse spéculation, ou mauvaise administration, la loi devint par la suite beaucoup moins rigoureuse, mais elle leur défendit la fréquentation des lieux publics où l'on traitait d'affaires commerciales, avant parfait paiement de leurs dettes. C'est ainsi que les députés de la Chambre de Commerce et les échevins de Marseille obtinrent, par arrêt du roi du 17 janvier 1730, qu'il serait fait défense à tous faillis et banqueroutiers de fréquenter la salle de la Loge avant d'avoir payé leurs créanciers, sous peine de trois mille livres d'amende, applicables par moitié au Roi, et à l'Hôtel-Dieu et à la Charité de la Ville.

Pièces justificatives n° 1.

.... Post hec, anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo sexto, scilicet quarto kalendus Januarii, existente rectore dicte terre venayssini, dicto domino fratre Guillelmo de Vilareto, et existente Senescallo dicto domino fratre P., et existente judice dicte terre, domino Raybaudo de Salve milite et legum doctore; convocatis venerabilibus patribus domino P. dicti Carpentoraci Episcopo, et domino Guiraudo, Dei gracia, Cavallicenci Episcopo, in cujuslocum venit discretus vir dominus Guillelmus Agarni Officialis Cavallicencis, et domino Priore

Santi-Saturnini, et convocatis nobilibus viris domino Raymundo de Baucio Principe Aurayce, et domino Guillelmo de Sabrano domino de Talliatis, et domino Bertrando de Hellania Milite, tenente locum nobilis viri domini Bertrandi comitis Avellini in partibus venayssini, et domino Guirando Corvo, domino de Albanhanii, et dominis Gaufrido et Rostagno de Venascha, dominis dicti loci de Venascha pro parte, et Poncio, Guillelmo Autouardi dominis de Marano, et domino Raymundo Malsanc generali vicario venayssini, et domino Joanno de Baucio curatore nobilis viri domini Giraudi Amici domini Castri novi, et Guillelmo Calverie vicario Jusule. Dictus dominus Senescallus de concilio predictorum et assensu, et plurium aliorum ordinavit et statuit infrascripta. In primis, statuit et ordinavit quia cessiones bonorum que a debitoribus plurimumque eo quod occultatis bonis mobilibus eas comparatum est infraudem fieri creditorum, statuit ut quidcumque cedere bonis suis voluerit, hoc debeat coram rectore suo competentis curie publice allegare, et bona sua omnia tam immobilia quam mobilia, quam etiam actiones sibi contra aliquo, vel aliquos, competentes in scriptis dicte curie reddere sine mora. Qua scriptura per curiam predictam recepta, in presencia populi ad hoc per ipsam specialiter couvocati, omnino se et suis exuat vestimentis, et braccis seu femoralibus suis positis supra caput suum, ita quod facies sua manifeste possit agnosci, ter in lapide eminenti, vel cella ibidem posita ad hoc, in quo, seu qua, stabit erectus, percussiat de naccibus, dicendo alta voce in qualibet dictarum percussionum : cedo bonis ; et sic possessionem et administrationem suorum bonorum si resumpserit, sine licentia dicte curie, et etiam creditorum, ut invasor et occupator rei aliene per ipsam curiam puniatur.

Item statuit et ordinavit.... etc.... etc.

Acta fuerunt hec statuta Carpentoraci in domo domini Carpentoraci Episcopi, in presentia.... etc.... etc.

(Cartulaire. Série A. A., n° 1. Copie en parchemin n° 13. Arch. municipales dc Cavaillon).

Pièces justificatives n° 2.

Anno a nativitate Domini millesimo CCCC XIIII, die lune, XX prima mensis maï, hora tercia vel circa, ex tenore hujus presentis publici instrumenti universis et singulis tam presentibus quam futuris evidenter pateat et sit notum : quod constitutus in presencia et audiencia honorabilis et discreti viri Anthonii Rogerii, vicarii curie loci Albanec et ejus baronie, in eadem curia,more majorum, pro tribunali sedentis, Anthonius Petra de Anelhana, Taurinensis diocesis, accusavit contumaciam creditorum suorum inferius nominatorum licteratorie ad has diem et horam ad ipsius antedicti instanciam citatorum et minime comparentium, in quorum contumaciam presentavit eidem domino vicario quandam papiri cedulam, cessionem bonorum in se continentem, dicens, petens et fieri requirens ut in ea continetur, cujusquidem cedule tenor sequitur sub hiis verbis.

In presencia et audiencia vestri honorabilis viri Anthonii Rogerii, vicarii de Albanea, Anthonius Petra de Anelhana, Taurinensis diocesis, dicit et humiliter exponit quod ipse presencialiter detinetur sub claustro carcerali in presente villa Albanee ad instanciam diversorum creditorum quibus obligatus extitit; videlicet, istis creditoribus qui sequuntur, et in quantitatibus infra designatis : hoc est Michaëli Ruffi de Fassano in centum quadraginta sex florenis; Item Jacobo Gamondo de Busca in XII florenis ; Item Anthonio Dalena de Rinole in novem florenis; Item Salveto Vidas Judeo de Massilia in XII florenis ; Item Abrae Bonahora, judeo civitatis jam dicte in XXXIII florenis regis. Quibus si quidem creditoribus suis ipse satisfaceret, si haberet bona ; qui tamen nichil habet, nisi dumtaxat debiles vestes corporis sui quibus spoliari non debet. Unde ne ipse exponens maceretur carceribus, et ne sub perpetua servitute personali permaneat, recurrit ad miserabilis cessionis beneficium, cedens quecumque que se habere reperirentur preter vestes predictas debiles, proferendo hec verba trina vice : cedo bonis, et iterum cedo bonis creditoribus meis. Promitens atque jurans predictus exponens, quod si perveniat in futurum ad pinguiorem fortunam, quod ipse satisfaceret creditoribus

suis juxta posse. Petens et requirens super hujus modi cessione bonorum interponi ordinationem et autoritatem vestri domini vicarii autedicti, et per vos suppleri supplenda et solemnitatem adhiberi, taliter quod presens cessio habeat roboris firmitatem. De quibus una cum ordinandis per dictum dominum vicarium, idem Anthonius Petra petit sibi fieri publicum instrumentum.

Et dictus dominus vicarius prenominatos creditores citatos licteratorie ut supra, et minime comparere curantes ; videlicet, legitime expectatos, contumaces reputavit, in quorum contumaciam dictam cessionem admisit, hoc observato, prout antiquitus observatum fuit indicta villa Albanee, quod predicto Anthonio Petra, posito in loco alto et eminenti, coram populo abscindantur sibi femoralia palam et publice, et non oculte, et servata hujusmodi solemnitate, supra istis interponit autoritatem pariter et decretum.

Et incontinenti juxta ordinationem dicti domini vicarii, positus fuit dictus Anthonius Petra in loco alto ; videlicet, supra quemdam bancum fusteum, et in ibi coram populo fuerunt eidem fracta et abscisa femoralia sua publice et aperte juxta supra ordinata per prefatum dominum vicarium, et in executionem ordinationis sue.

Fuerunt hec in curia Albanee testes.... etc.... (présence de 8 témoins).

(Registre de Jean Durand. notaire d'Aubagne. Aux minutes de Mᵉ de Laget, notaire de Marseille.

DISCOURS DU PRÉSIDENT

UN MOT

SUR

L'UNIVERSITÉ DE CAMBRIDGE

PAR

M. Louis BLANCARD

Membre actif.

Un des regrets que j'ai emportés d'Angleterre, quand, il y a quelque vingt ans, je suis allé payer le tribut que tout esprit désireux de s'instruire doit à cette terre de liberté, un de ces regrets que le temps ne diminue pas, a été de ne pouvoir visiter les Universités de Cambridge et d'Oxford.

Qui d'entre vous, Messieurs, ne me comprend? car, qui d'entre vous ne sent pas en soi un écho sympathique répondre à ces deux noms célèbres? Oxford, où les hommes d'Etat les plus illustres du Royaume uni, les Disraëli, les Gladstone, les Granville, se sont, comme leurs devanciers, préparés par des luttes littéraires à des luttes politiques, dans lesquelles la littérature a une telle part qu'elle reste souvent, elle seule, maîtresse du terrain!

Cambridge, qui a fourni moins d'athlètes à la politique, mais plus d'adeptes constants aux belles lettres, à la science et aux arts.

Ces deux Universités sont rivales : elles ont cette rivalité qui développe l'amour du vrai, du grand et du beau, et s'il est exact de dire que l'éducation d'un peuple est l'une des causes et des raisons d'être de sa force, ce n'est pas ailleurs qu'à Oxford et à Cambridge qu'il faut chercher la cause et la raison d'être de la grandeur du peuple anglais.

Or, Messieurs, de ces deux Universités, que tant de motifs imposent à notre admiration et auxquelles j'avais un si vif regret de ne pas avoir fait mon pèlerinage, il en est une qui est en quelque sorte venue jusqu'à moi, en la personne de l'un de ses très honorables administrateurs, le Révérend Samuel Lewis, fellow de Corpus Christi College.

Heureux de posséder sous mon toit une des incarnations les plus méritantes de la science anglaise, je l'ai été plus encore de recevoir de sa bouche, sur sa chère Université, celle de Cambridge, des informations tellement intéressantes que j'ai formé le projet de vous les communiquer, sûr d'avance qu'elles trouveraient auprès de vous un indulgent accueil à cause de leur opportunité.

Est-il, en effet, une question plus actuelle, plus étudiée et plus digne de l'être que celle de l'enseignement !

Je ne puis reproduire les accents émus avec lesquels le Révérend Lewis, enfant de Cambridge, me parlait de son Université qu'il aime comme on aime sa mère, à laquelle il a lié sa vie, et qu'il comparait à la femme forte de l'Ecriture, couvrant de sa vaste protection les deux mille cinq cents étudiants qu'elle abrite dans son sein et leur prodiguant les sages leçons de la science et les précieux enseignements de la vertu, dont elle a fait sa devise

depuis des siècles et qui feront sa force à travers les siècles :

Deum Timeto. — Virtutem colite !

Je me bornerai à vous dire un peu de ce qu'il m'a appris sur l'Université au point de vue historique et surtout statistique.

Vous savez quel est le cadre du monument : une ville de trente mille habitants, pittoresquement située sur la Cam qui arrose ses promenades séculaires et où se mirent les façades dentelées de ses colléges gothiques, ville dévouée jusqu'à la moelle au succès de l'institution qui est à la fois et sa gloire et son âme ; car, sans l'Université, Cambridge ne tarderait pas à déchoir et à perdre tout prestige.

L'Université de Cambridge remonte au temps de la reine Elisabeth. Elle fut formée par l'union des colléges de Cambridge, dont quelques-uns existaient depuis le XIII[e] siècle, et qui, tout en s'incorporant à l'Université, en acceptant son contrôle souverain, ont conservé jusqu'à nos jours leurs lois propres et leurs revenus particuliers. Les statuts de l'Université ont été, à plusieurs reprises, confirmés par l'autorité royale : la dernière confirmation est due à la reine Victoria et date du 31 juillet 1858.

Ce qui frappe tout d'abord, en présence de cette institution vénérable, c'est que les révolutions les plus extraordinaires ne l'ont point ébranlée, et qu'aujourd'hui, comme au temps de sa fondation, elle se fait un titre d'honneur, et même de vie, de son profond dévouement à l'Eglise et à l'Etat : *for the best service of the Church and State.*

Ce qui surprend ensuite, c'est qu'elle soit comme une petite république dans un grand royaume, possédant, en

cette qualité, un pouvoir exécutif, un pouvoir législatif, un pouvoir judiciaire.

Le pouvoir exécutif a pour chef le *chancelier de l'Université*, dont la Cour comprend un *vice-chancelier*, un commissaire, six juges et un assesseur.

Le pouvoir judiciaire a à sa tête le *High-Steward;* en outre, il est exercé, en certains cas, par quelques-uns des membres de la Cour du Chancelier, qui remplissent ainsi de doubles fonctions.

Le pouvoir législatif réside en un sénat composé de tous les anciens étudiants qui, ayant pris leurs grades de maître ès-arts ou ès-lois, ou de docteurs en l'une des trois Facultés de droit, de théologie et de science, ont maintenu leurs noms sur les registres de l'Université.

C'est le sénat qui nomme le chancelier, le vice-chancelier et le *high-steward*. On choisit pour ces hautes dignités les personnages les plus éminents du royaume, et bien que la durée de ces fonctions soit limitée à deux ans, on peut les y maintenir plus longtemps par un consentement tacite et général; c'est le cas ordinaire. Sa royale Hautesse le prince Albert, époux de la reine, nommé chancelier en 1847, l'a été jusqu'à sa mort.

Le chancelier, ai-je dit, est le chef du pouvoir exécutif, et ce n'est point un vain titre; car, outre qu'il fait exécuter les dispositions administratives, les lois et les règlements que l'Université se donne par le sénat, il fait aussi exécuter les sentences judiciaires du *high-steward* et de ses assesseurs, dont la juridiction s'étend, hors du cercle de tout tribunal anglais, dans un rayon d'un *mile* autour de l'Université.

Outre ces officiers, il en est d'autres, tels que les procureurs, le bibliothécaire, les *moderators*, les substituts des procureurs, les maréchaux, les syndics, les conseillers, et enfin les professeurs, qui, soit qu'ils tiennent leurs fonc-

tions du chancelier, soit qu'ils les doivent aux suffrages du sénat ou des colléges, ont un rôle bien tracé, bien défini, et dont la bonne exécution assure le fonctionnement du corps entier, auquel, du reste, ils appartiennent toujours par leur passé d'étudiants.

J'ai dit que parmi les dignitaires de l'Université il en en était qui étaient nommés par les colléges : ce sont les *moderators*.

Les *moderators* sont au nombre de deux ; ils ont pour mission de présider aux grands examens de mathématiques, ce que l'on nomme, en terme universitaire : *Honors in the mathematical tripos*. Ces honneurs sont tellement courus et tellement difficiles à atteindre que les noms de ceux qui les obtiennent sont gravés sur le livre d'or de la science anglaise. L'Université de Cambridge possède la liste presque complète de ses lauréats depuis l'année 1739, et se fait un devoir de la publier chaque année, en ajoutant aux noms des anciens ceux des nouveaux vainqueurs.

Permettez-moi, si je le puis, de vous faire entrer dans l'action de cette lutte. Voici concurrents : ils ont fourni aux *moderators*, assistés de deux examinateurs, l'attestation de leurs longues études ; ils sont aptes à entrer en lice. L'épreuve commence : on pose aux candidats des questions accessibles, et en ayant soin de réserver pour le début celles qui offrent le plus de facilité ; dans un autre ordre d'idées, on dirait qu'on *entraîne* les concurrents ; cette épreuve dure *trois jours*. Au bout de ce temps, on s'arrête, et les *moderators* s'examinent à leur tour et réfléchissent. Cette méditation, cet examen de conscience sur les mérites des concurrents durent sept jours, à l'expiration desquels les juges proclament les noms de ceux qui sont aptes à se présenter à la deuxième épreuve.

Celle-ci dure cinq jours, pendant lesquels on ne s'amuse

plus à gravir plus ou moins allègrement des sentiers raides, mais accessibles. Les matières de l'examen sont inabordables; ce sont les mathématiques dans ce qu'elles ont de plus transcendant, les mathématiques appliquées à la dynamique, à la statistique, à l'astronomie, à la trigonométrie.

Au bout de cinq jours, les concurrents sont rendus au repos, après avoir d'abord été classés; les moins forts, parmi ces forts, reçoivent la qualification de *junior optimes;* au dessus d'eux sont les *senior optimes,* et enfin, au premier rang, les *seniors wringlers*, ce qui signifie les *chicaneurs*.

Et quand on parvient à être chicaneur, disais-je, hier, à un ancien étudiant d'Oxford, où les mêmes épreuves conduisent aux mêmes grades, quelle position vous en advient-il?

Oh! monsieur, me répondit l'ancien étudiant, le maître ès-arts d'Oxford, scandalisé de mon ignorance, ne savez-vous pas que toutes les carrières scientifiques du Royaume-Uni sont ouvertes au *wringler*, et qu'il ne dépend que de lui de choisir!

Voilà pourquoi les noms des *wringlers* sont, depuis plus d'un siècle, recueillis et entourés, outre Manche, de tout le respect britannique!

Les honneurs mathématiques donnent droit au grade de bachelier ès-arts; il suffit, pour l'obtenir, de présenter une supplique au sénat, qui l'accueille toujours favorablement, et autorise le vice-chancelier à délivrer le diplôme.

On arrive au même grade par les examens sur la littérature et sur les sciences morales. Les difficultés sont toujours fort grandes, et on peut, sans crainte d'exagération, comparer les examens classiques, *classical tripos,* à ceux de l'agrégation française.

Outre le baccalauréat ès-arts, qui est qualifié d'honorifique, parce qu'il est la juste récompense d'épreuves qui font toujours honneur au candidat, il y a une autre sorte de baccalauréat ès-arts, que l'Université qualifie d'*ordinaire*, et dont l'obtention est bien plus aisée, mais dont les privilèges sont également moindres.

Le *baccalauréat ès-arts* honorifique est la grande, la solennelle épreuve. L'avenir d'un étudiant en dépend. C'est le *baccalauréat ès-arts* qui donne droit à la *maîtrise ès-arts*, titre qui, après, est arrivé naturellement au bachelier, après quelques années de stage, et lui ouvre, avec facilité, les carrières de médecin, de droit et de théologie, à moins que.....

A moins que... Avant de continuer, Messieurs, j'ai besoin d'arrêter par un mot tout jugement prématuré sur ce que je vais dire, et ce mot est celui-ci : Il ne faut pas juger avec un esprit français certaines institutions anglaises ; elles forment à elles toutes un ensemble harmonieux et respectable dont on ne peut soumettre à la critique une portion détachée, isolée, sous peine d'un jugement partial et incorrect ; et maintenant je reprends mon exposé.

Cette épreuve solennelle, ai-je dit, est nécessaire à l'étudiant pour l'obtention des plus hauts titres universaires, à moins que, *jure natalium vel dignitatis*, soit par droit de naissance, soit par droit de dignité, le candidat n'ait besoin d'aucune épreuve pour obtenir ces titres.

La haute noblesse, l'épiscopat, certaines charges éminentes dispensent des examens et donnent droit aux titres.

Il me reste, Messieurs, à vous parler des collèges qui forment l'Université de Cambridge et à la situation qui y est faite aux étudiants.

Les dix-sept collèges ne sont pas tous d'égale ancienneté, tandis que Saint-Peters college a été fondé en 1257 ;

que Pembrocke, Caius, Trinity-Hall, Corpus-Christi datent du XIVe siècle ; King's, Queen's, Sainte-Catherine, Jesus du XVe ; Chint's, Saint-Johnis, Magdalene's, Trinity, Emmanuels et Sidney, du XVIe, il en est un, Downing college, qui n'est pas antérieur à ce siècle.

Chacun de ces collèges a des statuts et des revenus propres ; l'ensemble des revenus des dix-sept collèges s'élève à 4,000,000, ce qui les dispense d'avoir souci du présent, sinon du lendemain, et de recourir aux subventions de l'Etat.

Ces colléges sont administrés par des *fellows* à la tête desquels est un supérieur qui, suivant le collége, porte le nom de *président* ou de *master*.

Les *fellows* sont d'anciens étudiants de l'Université auxquels les diverses épreuves soutenues avec succès ouvrent l'administration universitaire, carrière honorable entre toutes, qui assure à celui qui a pu y pénétrer, outre un traitement annuel qui varie, selon les colléges, de 9 à 18 mille francs, et les avantages d'une existence en grande partie défrayée par l'établissement, l'estime et la considération publiques. Généralement les *fellows* sont des maîtres ès-arts auxquels les règlements spéciaux des colléges imposent les fonctions ecclésiastiques et même monacales ; car ils exigent d'eux qu'ils soient dévoués corps et âme à l'établissement où ils sont agrégés : grâce à ce système, ils peuvent maintenir et transmettre avec fidélité les bonnes traditions de discipline qu'ils reçoivent eux-mêmes de leurs prédécesseurs.

En sus des revenus ordinaires provenant d'immenses domaines ruraux, les colléges de l'Université de Cambridge perçoivent de leurs étudiants, des droits d'entrée et de séjour qui diffèrent selon les classes sociales et les priviléges personnels des jeunes gens. Ceux-ci se divisent en quatre catégories.

La première, recrutée dans la noblesse, jouit d'égards qui ne sont pas accordés aux suivants : c'est la classe des *fellows commoners*.

La seconde, celle des *scholars*, peut être définie en français la catégorie des *boursiers*, à cela près que ce sont des fondations *privées* qui assurent aux jeunes gens les plus méritants des dispenses et immunités pécuniaires, correspondant aux bourses de nos lycées français.

La troisième est celle des *pensionnaires* ; c'est la plus nombreuse, elle n'a pas besoin d'être définie.

La quatrième est celle des *sizars*, auxquels on accorde, à cause de leur peu de fortune, des immunités et même des émoluments parfois considérables.

Les droits à payer sont de deux sortes : les droits d'entrée et de séjour. Les premiers atteignent, selon les classes, le chiffre de 1,200 francs ; les seconds dépassent souvent ce chiffre.

La vie universitaire, pourvu qu'on la paye largement, peut être pour l'étudiant logé dans les colléges pleine de confort.

Si la vie de collége ne lui plaît pas et qu'il puisse s'y soustraire, il trouve aux dehors des logis prêts à le recevoir, à la condition toutefois qu'une surveillance universitaire l'entourera autant que les soins de son hôte et que celui-ci ne s'y soustraira pas plus que l'étudiant lui-même.

Dans les colléges, un nombreux personnel de professeurs développent à qui mieux mieux l'intelligence des élèves et des examens fréquents la tiennent en éveil. Ces examens font l'objet de communications continuelles entre le Conseil de l'Université et les chefs de colléges et servent à la fois et de régulateur et de levier aux études.

Des journaux spéciaux, je veux dire littéraires et scientifiques, portent à la connaissance de tous les membres de

l'Université tous les détails d'études, de concours, d'examens qui peuvent et doivent les intéresser, et le succès constant de ces publications prouve qu'elles atteignent leur but.

La durée des études n'est jamais moindre de neuf trimestres ; elle peut se prolonger bien au-delà de ce terme, si l'étudiant, non content du baccalauréat ès-arts, veut faire à Cambridge le stage nécessaire à l'obtention d'autres diplômes.

Tel est le tableau succinct mais exact de cette grande et belle institution.

Et maintenant, Messieurs, si vous vous demandez pour quel motif je vous ai entretenus d'une Université étrangère au lieu de vous parler, selon l'usage, de quelques-uns des faits de notre histoire locale, je prendrai la liberté de vous répondre que, tandis que je me proposais de vous lire un travail d'archiviste, dont l'utilité eût pu être contestable, parce qu'à notre époque de progrès, on aime peu les regards en arrière, j'ai réfléchi qu'il valait mieux diriger votre attention vers des faits actuels, tel qu'est l'état de l'un des centres d'enseignement les plus prospères et les plus célèbres du monde. Je l'ai fait avec d'autant plus de confiance que cette institution fleurit sur une terre à laquelle nous demandons volontiers des aspirations libérales et des conseils pratiques. Marseille, dont un des plus vifs désirs est de compléter son Université, aurait tort de perdre de vue les exemples que lui fournit l'Angleterre quant à l'organisation et à l'esprit de son enseignement.

ÉTUDE PRÉHISTORIQUE

L'ÉGYPTE PRIMITIVE

PAR

M. l'abbé TÉNOUGI

Membre actif.

Il est des esprits graves et paisibles qui aiment à s'enfoncer dans les cryptes et les tombeaux, pour en arracher les secrets des révolutions antiques. Il est des hommes érudits qui n'estiment point un roi, s'il ne s'appelle Sesonch ou Toutmés, qui négligent volontiers Paris et Londres pour Korsabad et Karnac. Ils s'inquiètent peu des péripéties dramatiques qui transforment l'état de l'Europe, mais sont fort soucieux de savoir les moindres détails de la révolution qui fit passer l'Egypte sous la puissance des pasteurs. Sourds au bruit des ruines sous lesquelles s'ensevelissent peu à peu les restes du monde romano-féodal, ils travaillent avec ardeur à reconstituer péniblement l'histoire des vieux empires d'Egypte, d'Assyrie et de Perse, dont l'origine se confond avec l'origine des temps et de l'homme.

Rien n'était obscur autrefois comme un hiéroglyphe. Les plus doctes savaient qu'un serpent qui se mord la queue figure le temps, que deux glaives entrelacés représentent un combat ; mais pour déchiffrer ces inscriptions

gravées sur des statues et sur le dos des sphinx, le savant regardait l'inscription, le vulgaire regardait le savant, et après une sérieuse contemplation, chacun se retirait confus. On s'obstinait à ne voir dans les hiéroglyphes que des symboles, tandis qu'ils présentent souvent une écriture alphabétique on syllabique exprimant quelquefois des mots entiers par un seul caractère.

Champollion, supposant que la langue égyptienne n'avait pas varié, crut trouver sur les hiéroglyphes la langue que les chrétiens ont écrite avec les caractères grecs enrichis de quelques autres caractères. Mais Leipsius d'abord et puis M. de Rougé, reconnurent que l'ancien idiôme était dépourvu de flexions et de particules. Le même radical est en effet tour à tour verbe, substantif, adjectif, etc. Telle est encore la langue chinoise. L'idée d'indiquer le rôle du mot dans la phrase par une modification n'est venue que plus tard et a été réalisée plus tard encore dans l'écriture.

Dans la recherche des antiquités égyptiennes, les siècles ne coûtent rien et tel savant, désireux de caser honorablement une dynastie qui lui est chère, nous demande plusieurs milliers d'années, comme vous demandez un simple quart-d'heure à un solliciteur qui vous prie de terminer son affaire. Au reste, l'Egypte, comme l'Inde, comme la Chine, comme les grands empires asiatiques, n'a jamais possédé un corps d'histoire ou des annales régulières. Peu de temps seulement avant l'ère chrétienne, les Grecs commencèrent à écrire l'histoire. Hérodote, quelques fragments de Manéthon et d'Eratosthène, voilà à peu près tout ce que l'antiquité profane nous a laissé sur les dynasties égyptiennes.

La principale connaissance de la langue et de l'écriture égyptienne nous est venue de Clément d'Alexandrie, un des grands philosophes chrétiens. Clément possédait à

fond la science égyptienne, et s'il s'était douté qu'au XIX[e] siècle on s'inquièterait si fort des antiquités de son pays, il se serait occupé de nous en expliquer tous les mystères. Le peu qu'il nous en a transmis a été le fondement et le point de départ des découvertes de Champollion. Après celui-ci, MM. de Bunsen et Leipsius, en Allemagne, Rosellini, en Italie, chez nous MM. Letronne, de Rougé, Lenormand, de Paravey et Mariette ont déployé un zèle à toute épreuve pour débrouiller le cahos : mais on ne peut affirmer qu'ils y sont parvenus.

Il est impossible de prendre l'étude des migrations des peuples plus haut que ne le fait le chapitre X de la *Genèse*. Nous y voyons la race de Cham s'étendre dans la Mésopotamie et de là vers la mer Caspienne et l'Arabie, fonder les premiers empires de Babylone et de Ninive, mais en même temps s'avancer vers l'embouchure de la mer Rouge, s'établir dans la haute et moyenne Egypte, où Thèbes et Memphis furent fondés par Menès ou Noé. La race chamite, enfants de Chus et de Mesraim, Ethiopiens des Grecs, sortit la première de la vie nomade et arriva rapidement à un haut degré de culture artistique et de vie politique et civile.

La basse Egypte était alors sous l'eau. Les enfants de Cham y arrivèrent dans des bateaux et fondèrent Tanis d'où la civilisation s'étendit sur l'Inde et sur la Chine, reflua en Palestine, en Mésopotamie et vint plus tard s'épanouir en Grèce.

Quoique les résultats de ces civilisations antiques soient admirables en ce qui concerne les arts et la vie civile, il n'est pas nécessaire de recourir à des périodes de siècles innombrables ; jugeons-en par analogie. En moins de trois cent cinquante ans, les monarchies du Mexique et du Pérou avaient élevé leurs splendides monuments et fait de grands progrès dans les arts et dans les

sciences. De même, l'empire des Kmers, établi en Cochinchine postérieurement au christianisme, a disparu depuis longtemps, entièrement oublié, mais laissant des monuments très-curieux, cachés dans l'épaisseur des forêts. On est obligé de reconnaître qu'en tout ce qu'elles ont de commun avec les annales de l'Egypte, les annales de la Judée sont véridiques (1), il ne faut donc pas se hâter de contredire celles-ci sur les points qui n'ont pas encore été contrôlés par des synchronismes. Les plus habiles égyptologues avouent que leurs recherches n'ont pu leur donner une date certaine et un chiffre absolu.

La plus ancienne époque de l'histoire de l'Egypte qu'il nous soit donné d'étudier dans les monuments contemporains est l'époque de la quatrième dynastie; or, les calculs chronologiques ne peuvent reporter avec certitude cette époque jusqu'à la limite de 2,500 ans (2).

« L'histoire de l'art à cette époque reculée s'impose à l'esprit comme un des problèmes les plus curieux qu'il nous soit donné de méditer. » On ne peut trop admirer la masse imposante des pyramides, la pose exacte de leurs blocs, la justesse de leur orientation. D'autre part. le temple du Sphinx étale ses belles proportions et le choix harmonieux des plus riches matériaux. Tout dénote une grande science architecturale. Le musée du Caire s'est enrichi de statues aux proportions exactes. Le tracé des muscles, la finesse des figures, l'exactitude des portraits, attestent l'habileté des sculpteurs, soit qu'ils taillent la pierre calcaire ou les belles essences qui brillaient dans la vallée du Nil, soit qu'ils s'attaquent aux roches les plus dures et au granit le plus rebelle.

Les monuments de la IVe et de la Ve dynastie sont

(1) Owen, *l'Antiquité de l'homme.*

(2) M. de Rougé, rapport au Ministre de l'Instruction Publique.

groupés autour de Memphis : cela indique que les deux dynasties régnaient exclusivement à Memphis.

« La science ne connaît pas de monuments qu'elle puisse classer avec certitude de la VI• à la XI• dynastie. » Cela fait conjecturer que les familles royales auxquelles Manethon a donné cette place représentent des souverains partiels et contemporains des autres Pharaons.

Les rois de la XI• dynastie ont régné les premiers à Thèbes. Antef, leur chef, nous a laissé son tombeau, pyramide écroulée; la stèle représente ce roi, grand chasseur, entouré de ses chiens favoris dont il nous a conservé les noms et les qualités.

La XII• dynastie, étalant ses monuments splendides aux environs de Tanis, a laissé des traces de son pouvoir depuis la basse Égypte jusqu'au fond de l'Ethiopie, depuis le Fayoum jusqu'à la presqu'île du Sinaï.

L'invasion des pasteurs jette la confusion dans l'histoire primitive de l'Egypte et rend incertain tout ce qui l'a précédée ; leur expulsion marque le commencement du second empire, ou à proprement parler, du véritable empire des Egyptiens et l'époque de leur suprématie sur le monde. Cette ère, s'ouvrirait selon les uns, au XVIII• siècle avant notre ère, selon d'autres, au XVI• siècle et après la XVII• dynastie. C'est l'ère des Sésostris, des Ramsès, des Toutmès, des Aménophis, dont les armes se firent sentir dans l'Asie et l'Afrique, dans l'Archipel, dans l'Inde et la Chine.

« Nous ne sommes pas encore, dit M. de Rougé, dans le domaine de la chronologie, mais la différence entre les divers calculs diminue. » La XVI• dynastie varierait d'Abraham et de Joseph à Moïse ou Josué ; on voit que la précision fait défaut. En somme, le véritable empire d'Egypte commence avec la XVI• dynastie et ne remonte pas au-delà du XVIII• siècle avant notre ère. Tout ce qui précède

est mêlé, confus, incertain et peut être renfermé simultanément dans quelques siècles.

Cinq cents ans après Moïse, Toutmès III, énumérant les régions et les cités dont il a reçu les tribus et les services, nous prouve que Moïse a donné le tableau exact des peuples connus de son temps, dans un ordre géographique régulier, les groupant autour de la Chaldée d'où sont sortis les habitants de la Palestine et de l'Egypte. Ni les ethnographes ni les philologues n'ont pu y reconnaître une inadvertance.

Les dessins des monuments de Toutmès III nous donnent les images coloriées des captifs, des suppliants, des tributaires avec les caractères qui distinguent les diverses tribus du type noachique ou syroaraméen. Il y a d'abord les sujets égyptiens à la peau tannée et bronzée, mais aux traits réguliers. On voit en second lieu les tributaires *Rotennou* avec leur complexion plus délicate, leur chevelure plus fine, leur nez saillant et arqué, leur barbe entière. Tout marque leur affinité avec les habitants du pays des Philistins et de la Palestine. Ils sont identiques, pour les traits, aux personnages des sculptures assyriennes. On distingue, en troisième lieu, les nègres à la peau noire, au front fuyant, au nez plat, aux lèvres saillantes et épaisses, aux mollets frêles, au talon en saillie, au tendon d'Achille allongé, à la chevelure laineuse et crépue, à la barbe courte et peu fournie. Ils apportent au souverain, l'or, l'ivoire, les peaux de léopard, tous les produits du Soudan. Ainsi, quinze cents ans avant notre ère, les variétés extrêmes de la race humaine étaient fixées et telles à peu près que nous les voyons maintenant.

Vers le XIVe siècle, des peuples jusqu'alors inconnus, apparaissent parmi les rivaux de l'Egypte. Ils appartiennent surtout à la race blanche que les Egyptiens nommaient *tamahou*. Les uns occupaient une partie du littoral afri-

cain, les autres habitaient les îles et les côtes de la Méditerranée. Leur première invasion eut lieu sous le règne de Menephta, fils de Ramsès II. Cette lutte des races pélasgiques et phéniciennes est retracée à Medinèt Habou, sous Ramsès III.

Les fouilles de Tanis nous découvrent Smendès, chef de la XXI° dynastie et ses successeurs.

L'origine et les progrès de la puissance des rois éthiopiens qui envahirent l'Égypte au VIII° siècle, est éclaircie par les monuments de Gabel-Barkal.

Enfin l'empire des Egyptiens tombe sous la domination des Babyloniens, pour passer successivement sous la domination des Perses, des Grecs, des Romains, des Arabes et des Mamelucks. Tous ces conquérants altérèrent le caractère des monuments primitifs, que les diverses dynasties avaient d'ailleurs cherché à s'approprier. C'est ainsi que des statues de femmes ont été plus tard surmontées d'une tête virile, pour représenter au peuple le nouveau maître ; ajoutez à cela que des égyptologues ont été convaincus d'avoir martelé certaines inscriptions, pour enlever à leurs émules la faculté de les traduire autrement qu'ils ne l'avaient fait eux-mêmes.

Il ne faut pas oublier qu'au-dessus de l'an 800, où le roi Sésac emmena Roboam, roi d'Israël, prisonnier, toute chronologie égyptienne est impossible, et qu'aucune chronologie n'est possible au-dessus de l'an 1400. Les rapports entre les cimetières et les diverses dynasties sont indéterminés; aucun n'appartient aux six premières dynasties. Les crânes les plus anciens remontent à quatre mille ans au-dessus de l'époque actuelle. Les plus anciens monuments ne remontent pas à plus de deux mille deux cents ans avant l'ère chrétienne. D'autre part, jusqu'à Darius, fils d'Hystaspe (vers 527), les Égyptiens n'eurent pas de monnaies; ils estimaient la valeur des objets par

trois bœufs, trois veaux, trois grenouilles, comme font encore les nègres du Soudan et du Fouta. Aussi, croit-on pouvoir fixer à cent trente années après le déluge, l'époque où l'Égypte fut colonisée par des émigrants, fils de Cham (1).

Chose étonnante, la base de la chronologie des peuples sauvages, Papouans de la Nouvelle-Guinée, naturels de l'Australie, des Nouvelles-Hébrides, de la Californie (2), se retrouve dans la grande pyramide. Ces tribus placent le commencement de l'année sous la constellation des Pléiades ; les Aborigènes de l'Australie observent religieusement cette constellation (3), de la manière indiquée par la grande pyramide, au passage du méridien ; ils commencent l'année dans la nuit où les Pléiades passent au méridien à minuit, lorsqu'on les voit du coucher du soleil à son lever en plus grand nombre ; ils dansent cette nuit-là leur danse Corroborée ou des Pléiades (4).

Des sauvages, relégués à vingt degrés de latitude de l'hémisphère sud, là où les Pléiades, à leur point culminant, ne s'élèvent pas à plus de cinquante degrés au-dessus de l'horizon, ont choisi pour point de départ de l'année et de la chronologie des étoiles peu brillantes, obscurcies à de basses latitudes par les vapeurs de l'horizon ; leurs pères, disent-ils, faisaient ainsi. Or, 2170 ans avant Jésus-Christ, en vertu de la précession des équinoxes, les Pléiades étaient situées à l'équateur et visibles à la fois sur les deux hémisphères ; elles étaient, pour les latitudes méridionales, plus élevées de vingt-cinq degrés au-dessus de l'horizon. La grande pyramide est placée au point où ce phénomène était le plus visible.

(1) Squire, *les îles Andaman*.
(2) Owen, *De l'Antiquité de l'homme*.
(3) Georges Grey.
(4) Calcutta register.

De la chronologie, passons à l'étude des mouvements du terrain (1). Lorsque Menès ou Noé vint bâtir Thèbes et Memphis, la basse Egypte n'était qu'un marais de la Méditerranée jusqu'au lac Mœris, pendant dix-sept jours de navigation. Le lac Mœris a été creusé au XVII[e] siècle, avant Notre-Seigneur, pour dégorger le Delta et le rendre habitable. Il y avait alors des crocodiles dans la basse Egypte; ils sont aujourd'hui à cent lieues plus haut.

Les premiers occupants habitèrent d'abord les points les plus élevés de Louqsor et Kharnac, à Thèbes, puis à Ezeu, au-dessus de Denderah. A mesure que le sol s'affermit, ils descendirent, mais ils n'eurent jamais de port sur la mer, ce qui suppose des rives non formées. Du temps d'Homère, Memphis était au milieu des eaux, et la langue de terre sur laquelle a été bâtie Alexandrie n'existait pas. Lors du voyage d'Hérodote, le niveau de la vallée du Nil s'était élevé de huit coudées en neuf cents ans. Depuis le VI[e] siècle, une couche de neuf pieds quatre pouces a recouvert le bas de la statue de Rhamsès, près de Thèbes, ce qui réduit à cinq mille ans la présence de l'homme dans la vallée du Nil. M. de Lesseps assure, après la lecture des auteurs anciens, que lorsque les Israélites quittèrent l'Égypte sous la conduite de Moïse, les eaux de la Mer Rouge montaient jusqu'au pied du Sérapeum. Enfin, M. Lecointre, ingénieur des Chantiers de la Méditerranée, prétend que l'immense gâteau de sel des lacs amers, témoin de la présence des eaux de la Mer Rouge dans ces lacs, recouvre les chariots embourbés des Egyptiens.

Ainsi, le champ offert à la culture des archéologues est loin d'être entièrement défriché. Les superstitions mythologiques, la vanité des peuples qui prétendent tous avoir été les premiers venus sur la terre, l'orgueil des conqué-

(1) Hérodote.

rants qui s'attribuaient de longues généalogies et ne craignaient pas d'en faire graver le souvenir sur la pierre, ont obscurci toutes les questions d'origine. D'autre part, Moïse a évité de trancher, dans la *Genèse*, les questions purement scientifiques, laissant à la recherche des érudits le soin d'élucider les difficultés qui s'y rapportent. Tout fait donc présager que de nouvelles découvertes viendront démolir bien des systèmes. Le plus sage sera toujours, en travaillant avec ardeur au progrès des études historiques, de n'affirmer que ce qui aura été certainement connu.

LES CROISADES

PAR

M. RÉVEILLÉ DE BEAUREGARD.

Membre actif.

Aux magnanimes cœurs il faut parler de gloire :
Ils aiment le récit des nobles actions,
Et dans le livre d'or des grandes nations
Ils savent à jamais enrichir leur mémoire.

Dans l'histoire je fouille et je vois les lauriers
Que jadis nos aïeux cueillirent les premiers
Sous les murs de Sion, de Joppé, d'Antioche,
Surpris par leur valeur, croulant sous leur pioche.
Princes, nobles et serfs s'acharnent en vainqueurs ;
Un souffle irrésistible anime tous les cœurs.
Diex li volt (1) ! criaient-ils. Comme un torrent rapide,
A travers la Hongrie, on les a vus venir
Conduits par Godefroy de Bouillon, l'intrépide ;
Hongrois, Serbes et Grecs gardent leur souvenir.
C'est le vieil Occident qu'un ferme espoir entraîne
Sur l'Orient lointain ; un instant il l'enchaîne.
Dans le fond des déserts a fui le Sarrasin.
Les *Lieux Saints* sont purgés de l'Arabe inhumain.

(1) Dieu le veut.

Et dans Jérusalem (c'est la ville très sainte)
Les croisés sont vainqueurs et gardent son enceinte;
Mais dans ces jours mêlés de triomphe et de deuil,
Chacun de son pays fait le plus juste orgueil.

On foule en Orient les débris de la gloire
De nos rois pèlerins, de nos preux chevaliers;
Saint Louis fut pour eux l'exemple des guerriers;
Terreur des fils d'Osman, leur page est dans l'histoire.
Pourtant citons ici, nommons les plus fameux!
D'abord c'est Godefroy, le plus vaillant d'entr'eux:
Jérusalem tomba sous sa main triomphante;
Les pays de David ont reconnu sa loi;
Du royaume chrétien il fut le premier roi,
Et gagna d'Ascalon la bataille sanglante.
Raymond sut conquérir la souveraineté
Du comté de Trablos (1), petite royauté:
Il était des seigneurs le plus riche de France.
Baudoin fut animé du souffle belliqueux,
Il s'empara d'Edesse et de bien d'autres lieux.
De monter sur le trône il eut aussi la chance,
Et le noble Tancrède, issu du sang normand,
Fut toujours valeureux, intrépide et bouillant.
Richard Cœur-de-Lion, ce fier roi d'Angleterre,
(Il aimait les combats), soudain il délibère
D'aller en Palestine et traversa les mers:
Esprit aventureux, par lui Chypre est conquise;
Il voulait de son nom remplir tout l'univers.
Avec Philippe-Auguste, Acre est ensuite prise.
Et le duc de Nevers, et le comte de Dreux
Se sont fait remarquer par leur grand caractère.
Dans les rangs des croisés, parmi les valeureux,

(1) Trablos ou Tarabolos: Tripoli de Syrie.

A brillé constamment le comte de Tonnerre (1)
Beaucoup d'autres encor dignes de mentions
Ont été de l'honneur les vaillants champions.
Princes, comtes, barons, jusqu'aux bords de l'Oronte,
Votre nom fut sans tache et pur de toute honte.
Français, Italiens, Suédois et Flamands,
Anglais et Bourguignons, Espagnols, Allemands,
Tous soldats de la croix, ont mêlé leur bannière;
Au tombeau du Sauveur ils ont fait leur prière :
Récompense promise à leur grande valeur.
L'infidèle partout est frappé de terreur;
Au-delà du Jourdain il traîne sa défaite,
Et le roi Godefroy raffermit sa conquête.

II.

J'admire ce héros dont le bras vigoureux
Fit trembler l'infidèle aux portes de Nicée :
Par de brillants exploits, par des combats nombreux,
Dans les pays lointains sa route fut tracée.

Sous les murs d'Antioche il montra sa valeur,
Et fut rempli d'amour pour la cause très sainte.
Sion, sous ses efforts, a vu crouler l'enceinte
Où le fier Sarrazin régnait par la terreur.

Un souffle protecteur anima son courage,
Des rives du Bosphore aux bouches du Lycus.
Délivrer les saints lieux fut son plus bel ouvrage;
Son nom fut respecté par les peuples vaincus.

(1) Renaud, comte de Tonnerre

De ce Roi pèlerin, dont s'honore la France,
Un poète a chanté les vertus, la grandeur
Du royaume chrétien fondé par sa vaillance,
Son bouclier fut l'espoir, et la gloire et l'honneur.

Il gagna dans le ciel les palmes immortelles ;
Son glaive que guida l'Homme-Dieu de sa main,
Au-delà du Jourdain conduisit les fidèles,
Et fut toujours l'effroi de l'Arabe inhumain.

Le tombeau vénéré qui renferme sa cendre,
Pour nous, fils des vieux Francs, est plus qu'un souvenir.
Pour la gloire de Dieu qu'il sut toujours défendre
Il nous dit que Bouillon a su vaincre et mourir.

Chrétien, courbe ton front, gémis dans la poussière
De la cité très sainte où jadis nos aïeux,
Phalanges du Seigneur, gardiennes de ces lieux,
Offraient au Roi des rois l'encens et la prière.

———

ESSAI

DE

GÉOGRAPHIE PRÉHISTORIQUE

PAR

M. l'abbé TÉNOUGI

Membre actif.

I.

Les rivages de l'Europe. — Les mers intérieures.

A l'époque silurienne ou des calcaires micacés, il existait en France deux grandes îles granitiques, situées, l'une entre Brest et Saint-Malo, l'autre, entre Brest et Poitiers. Elles étaient liées par des dépôts cambriens (*schistes micacés, calcaires, gneiss).* Des îles semblables s'élevaient en Angleterre, en Cornouailles, en Ecosse, en Suède ; leurs sommités apparaissent encore au milieu des dépôts qui les recouvrent. Le plateau granitique du Limousin et de l'Auvergne se trouvait au dessus des eaux et se liait à une grande terre qui s'étendait de Toulon à Inspruck.

Le soulèvement des terrains dévoniens : *calcaire carbonifère, vieux grès rouge, grès divers, schistes anthra-*

citeux, augmenta l'étendue de ces îles, en créa de nouvelles et modifia la direction de leurs côtes. De nouvelles terres émergèrent à l'ouest de Francfort, comprenant les Ardennes, l'Issel, le Hundstruck Taunus. Il en fut de même au sud-ouest de Strasbourg, et le plateau central de la France fut allongé jusqu'aux Pyrénées. Une grande extension fut donnée aux terres scandinaves.

La végétation prit alors un grand développement, comme le prouvent les dépôts d'anthracite renfermés dans les strates dévoniennes.

Une nouvelle révolution réunit la Bretagne au plateau central de la France et prolongea ce continent jusqu'à la Corse. Elle souleva le terrain dévonien des Pyrénées et des Asturies, formant une île nouvelle entre Cologne et Dublin. Ce mouvement s'étendit en Ecosse et accrut la surface de la Scandinavie ainsi que la surface de la Russie jusqu'à la mer Blanche.

Dans les mers de cette époque se sont formés les dépôts houillers d'Angleterre et de Belgique. On en reconnaît les rivages entre Cologne et Liége, d'Arras à Boulogne, de Bristol à Corke. Sur cette direction se trouvent tous les dépôts houillers de la Belgique qui remontent jusqu'en Irlande.

D'autres dépôts houillers isolés indiquent des lacs marins éparpillés sur la surface de la France et de l'Allemagne. Vers Toulon se trouvaient des marais où se sont formées les houilles du midi de la France. On ne trouve pas de houilles sur les terres scandinaves, ce qui semble indiquer que ces terres étaient alors stériles et desséchées.

Quelques parties de ces terrains houillers sont restées à découvert ou ont été soulevées à la surface; mais d'autres parties se sont affaissées, plusieurs sont enfoncées profondément soit sous des sédiments divers, soit sous les eaux, comme à Whitehaven en Angleterre où l'exploita-

tation s'étend à plus d'un quart de lieue du rivage et à plus de cent mètres de profondeur au dessous du fond de la mer.

Le soulèvement pénéen du grès rouge et du calcaire pénéen, réunit toutes les îles de l'Angleterre en un seul continent, et toutes les îles au sud et à l'est en une immense terre ferme. La presqu'île formée vers Strasbourg s'affaissa pour recevoir le grès rouge qui recouvrait les terrains houillers. Dès lors la mer s'étendit au nord des terrains anciens et dans toute la partie orientale de la Russie ; elle recouvrit de ses sédiments de grandes étendues de terres.

Le terrain pénéen est stérile, il ne renferme que des algues et des troncs silicifiés de conifères.

A l'époque de la grande formation houillère, le centre de l'Allemagne composait trois îles entourées, à une grande distance, de quelques rochers émergés. L'île occidentale se composait de la vaste formation schisteuse qui occupe les deux rives du Rhin, de Binger à Boim. Rétrécie au centre, elle avait à l'ouest les Ardennes, les Vées, le Kunsdruck ; à l'est, le Taunus, le Westerwald, les montagnes schisteuses de la Westphalie.

Les vallées de la Sambre et de la Meuse d'un côté, celles du Rhin de l'autre, dessinaient les anciens rivages au nord-ouest. Le littoral marécageux était couvert de ces forêts enfoncées dans les houillères de la Belgique et de la Westphalie. Les côtes méridionales étaient couvertes des forêts qui ont formé le bassin houiller de Saarbruck.

Une seconde île, plus petite, s'étendait du nord au sud-est, à l'est du Hartz, sous l'aspect d'une montagne elliptique s'inclinant doucement et se terminant par une plage couverte de végétaux transformés en houille.

La troisième île formait une chaîne de montagnes qui

enveloppait la Bohème comme un anneau. Une mer intérieure recevait les débris des vastes forêts qui forment le dépôt houiller de Pilson; au nord de l'anneau, des plages marécageuses ont donné naissance aux houilles de Waldembourg en Silésie et de Zwicken en Saxe. Le reste de l'Allemagne était entièrement couvert par les eaux, sauf quelques écueils granitiques et métamorphiques.

Le dépôt du calcaire trias, relia ces îles entre elles et avec les Vosges et la forêt Noire. L'Allemagne forma alors un triangle oblong dont le sommet se trouvait à l'angle nord-ouest de Hartz et la base formait au sud un vaste littoral montueux. A la fin de l'époque tertiaire, l'Allemagne se trouva reliée avec les Alpes, avec le plateau granitique du nord de la France, avec les terrains primitifs de la Bretagne et de la Normandie. Mais les grandes plaines intérieures de l'Allemagne étaient encore sous les eaux. Une grande mer s'étendait des chaînes du Kyolen, de l'Oural, du Caucase, des Carpathes, jusqu'au rivage septentrional de l'antique Germanie. Là, se roulaient les blocs immenses détachés et portés par les glaciers des montagnes suédoises et françaises.

Une nouvelle dislocation délivra la Russie et les plaines septentrionales des eaux qui la recouvraient et mit à nu de vastes plaines d'argile, de sable et de gravier.

Hérodote parle encore des vastes mers de boue qui allaient du Pont-Euxin à la mer Baltique et faisaient de l'Europe une île véritable.

Au dépôt vosgien qui semble s'être formé dans un lac au milieu des continents, en peu de temps et d'une façon tumultueuse, succède le système du Rhin et le groupe triassique des marnes irisées, du calcaire conchylien, du grès bigarré. Le continent fut de nouveau disloqué. Une grande île s'étendit alors à travers la France, de

l'Angleterre Occidentale jusqu'en Autriche, comprenant la Bretagne, le Limousin, le Forèz : poussant une presqu'île jusqu'aux Pyrénées et une autre presqu'île en Bourgogne. Une autre île renferma la Belgique, le grand-duché du Rhin, poussant une presqu'île dans les Vosges. En même temps de nouvelles terres étaient mises à nu par le soulèvement jurassique ou de la Thuringe (*groupe port-landien*, *coralien*, *oxfordien*, *grande oolithe*, *lias*), d'Exeter à Liverpool, de Cherbourg à Bayeux, de Moulins à La Châtre, à Rodez, à Saint-Affrique, à Lodève, dans les Vosges et la Forêt Noire. Il se faisait de grands affaissements dans la vaste terre qui s'étendait à travers la France. Cette terre fut coupée à Poitiers par un détroit où se montrent aujourd'hui les dépôts jurassiques. Les terres qui s'étendaient de Lyon à Inspruck furent enfoncées sous la nouvelle formation, ne laissant à découvert que la Corse.

Un rivage nettement limité s'étendait alors de Dunkerque à Trèves, couvrant les deux presqu'îles des Vosges et de la Forêt Noire, gagnant Ratisbonne, Vienne et Cracovie. Un autre rivage allait de Poitiers par Angers, Cherbourg et Liverpool jusqu'au delà d'Edimbourg. Les montagnes de l'Esterel et des Maures offraient un îlot entre Toulon et Nice ; la Corse formait une autre île; les terres scandinaves n'avaient subi aucun changement. Un détroit s'ouvrait vers Poitiers sur l'Ouest, un autre s'ouvrait à Cracovie sur la mer du Nord.

Un nouveau soulèvement crétacé, dit de la Côte-d'Or (*craie inférieure*, *craie Tuffeau*, *verte*, *gris-vert*, *dépôts néocomiens*), releva une partie des dépôts jurassiques au-dessus des mers et vint changer la disposition des terres au milieu des eaux ; les trois îles méridionales sont réunies, et leurs contours modifiés. Les restes de la Belgique et les parties voisines de France sont submergées; Bruxel-

les a passé du milieu de terres sur la côte; Arras et Dunkerque sont dans la mer; un détroit parsemé d'îles à son entrée s'est ouvert entre Perpignan et Bayonne ; les anciens terrains de l'Allemagne sont affaissés et un lac s'étend de Dresde à Prague et à Brünn. Les Vosges, battues précédemment par la mer, sont enclavées dans le continent qui joint l'Eiffel au plateau central de la France. Langres, Nevers, Lyon se trouvent en terre ferme; un isthme lie la grande île centrale à l'île de l'Ouest, Lyon à Angers, à Brest, à Oxford. Le rivage s'étend de Cracovie à Ratisbonne, Zurich, Lyon et Perpignan. Un immense golfe s'enfonce de Bruxelles à Oxford jusqu'à Poitiers. Une grande île reformée entre Salzbourg et Avignon, indique l'emplacement futur des Alpes. La Suisse est un canal qui sépare cette île de la terre ferme. L'île de Toulon et la Corse sont maintenues, ainsi que quelques îlots jurassiques, indiquant les environs de Marseille.

Le soulèvement des Pyrénées (terrain *crétacé supérieur*, *craie blanche*, *craie marneuse; terrain parisien*, *gypte parisien*, *calcaire grossier*, *argile*), produisit d'affreuses convulsions. Tout fut ébranlé, la plus grande partie de ce qui était sous les eaux fut porté au dehors pour former un immense continent. Le dépôt formé alors dans les mers occupe peu de place entre Paris, le cap Lizard, Cambridge et Maestrecht d'une part, entre Bordeaux et Dax d'autre part. Dans la première mer se trouvaient deux îles crétacées, les Wealds de l'Angleterre, le pays de Bray en France.

A ce soulèvement appartient non-seulement la chaîne des Pyrénées en France et en Asturies, mais encore la chaîne des Apennins, des Alpes Juliennes, des Balkans et les montagnes de la Grèce. On retrouve la même direction dans les nombreuses dislocations qu'on remarque en Allemagne, dans le nord de la France, dans les Wealds de

l'Angleterre ; d'où il suit que cette catastrophe a été une des plns étendues de l'Europe et du monde entier.

Des cours d'eau existaient sur le continent. Cela explique les dépôts de lignites, les débris de mollusques d'eau douce, placés au milieu des dépôts marins. Un de ces cours d'eau, débouchant vers Laon, amenait les dépôts lacustres du Soissonnais. Un autre, entre Exter et Oxford, formait, au sud-ouest des Wealds, les dépôts de l'île de Whigt.

La mollasse (*falun, molasse et nagelflue, gypse d'Aix*), une partie du bassin de Paris, la Touraine, la Gascogne, la vallée du Rhône, de Lyon à la mer, plusieurs parties de l'Italie, de la Corse, de la Sardaigne soulevées par le mouvement pyrénéen se sont affaissées ensuite pour recevoir les dépôts de mollasse (falun, nagelflue, gypse d'Aix). La même observation s'applique aux dépôts d'eau douce de l'Auvergne et de la Loire, dans les vallées de la Saône et de l'Allier. Dans la direction des mêmes mouvements du sol se sont placés plus tard les cônes volcaniques de l'Auvergne. Les emplacements de Paris et de Londres furent alors mis à sec, ainsi que Bordeaux : toute la partie nord de l'ancien golfe fut mise à sec tandis que les terres du sud s'enfonçaient.

Le soulèvement des Alpes occidentales donna une hauteur considérable aux terres situées entre Constance et Marseille, avec le relief qu'elles ont aujourd'hui. Tout ce qui se rapportait à la mollasse fut alors mis à découvert et les limites des mers furent déplacées. Les lacs d'Auvergne disparurent ainsi que le canal de la Suisse. La mer ne communiqua plus avec le Languedoc et le Dauphiné ; il y eut toujours un lac de Langres à Valence. Un autre lac moins étendu se forma de Sisteron au Verdon qui se jette dans la Durance ; le canal d'Alsace se déversa toujours dans l'Océan et le canal du Piémont alla toujours rejoindre les mers qui baignaient les Apennins. Les matières qui

ont alors crevé la croûte terrestre sont les espèces granitiques qui constituent le mont Blanc, le mont Rose ; elles composent une multitude d'îlots qu'on rencontre de toutes parts et autour desquels les terrains crétacés et jurassiques se trouvent relevés. Les granits, qu'on regardait d'abord comme de la plus haute antiquité, au point qu'on les avait nommés protogynes, se sont montrés à une époque postérieure même à la meulière coquillère des environ de Paris. Non-seulement le soulèvement des Alpes occidentales a déterminé les hautes chaînes de la Savoie et du Dauphiné, mais il s'est étendu fort loin en Europe. D'un côté, la Nouvelle-Zemble et la presqu'île scandinave en ont été affectées; de l'autre côté, il a produit une série d'accidents et de dislocations depuis Narbonne jusqu'en Catalogne et modifié toute la côte Méditerranée de l'Espagne. Les montagnes du Maroc sont dans la même direction avec les mêmes circonstances; il en est de même des montagnes de la régence de Tunis; elles constituent une chaîne parallèle à l'autre extrémité de l'Atlas et toutes les chaînes transversales appartiennent à la même époque.

La grande catastrophe des Alpes, en formant toutes les chaînes qui s'étendent du Valais en Autriche, a exhaussé également le sol de l'Europe et déterminé la plus grande partie de son relief actuel. De là datent la séparation de la France et de l'Angleterre par une rupture opérée entre Brest et le cap Lizard, et le partage des eaux entre l'Océan et la Méditerranée qui reçut sa dernière configuration de l'affaissement des terrains qui s'étendaient au sud de Marseille. Les mers furent alors limitées à peu de chose près comme nous les voyons aujourd'hui. Toutefois d'anciennes alluvions ont été mises à découvert par le soulèvement du Ténare, par les tremblements de terre, par les soulèvements progressifs de certaines contrées.

D'énormes courants d'eaux s'établirent alors dans toutes les directions et sillonnèrent tous les dépôts émergés. Les eaux fournies par les lacs, par la fonte d'immenses dépôts de neiges, par des pluies torrentielles, ayant été longtemps accumulées, ont fait irruption et donné lieu à de grandes oscillations des mers. Elles ont transporté les débris des couches terrestres dans tous les sens. De là les immenses alluvions de la vallée du Rhône, de la Crau, de la Lombardie, de la Bavière, de la vallée du Rhin. De là est venue la formation de plusieurs de nos grandes vallées, la configuration des autres ; de là les érosions et les dénudations de tant de contrées.

Ce grand bouleversement, qui s'est étendu des hauteurs de l'Espagne jusqu'au centre de l'Asie, a été suivi du refroidissement de ces contrées. Depuis lors, les palmiers ont cessé de végéter en Europe, et les plantes dicotylédones se sont prodigieusement accrues. Les éléphants, les rhinocéros, les panthères ont disparu, l'ours des cavernes s'est rapetissé à la taille de nos ours actuels.

D'une période tout à fait moderne datent le soulèvement du Tenare qui a affecté la Morée, la Sicile, la formation du Vésuve, de l'Etna, des volcans de l'Auvergne, du Vivarais, du Velay. Le peu de largeur de l'espace envahi par les dunes, relativement à leur moindre rapidité de formation, ne peut faire remonter l'état actuel du globe qu'à un petit nombre de milliers d'années. Les deltas et la petite étendue des dégâts causés dans les montagnes et sur les côtes par tous les éléments réunis, conduisent au même résultat.

S'il ne s'est rien passé en Europe depuis le grand événement des Alpes, on peut soupçonner qu'une grande partie du bourrelet montagneux qui longe l'Amérique et qui traverse l'Asie du Kamtchatka à l'empire des Birmans est le résultat d'une catastrophe beaucoup plus récente.

C'est là que se montre le caractère le plus tranché, le plus étendu, le moins effacé de la configuration extérieure de la terre. C'est là que se présentent aujourd'hui le plus grand nombre de soupiraux volcaniques en activité, la communication la plus étendue de l'intérieur du globe à l'extérieur et la plus grande masse de produits volcaniques.

II.

Le cours du Rhône et de la Durance.

Dans un volume très-intéressant, intitulé les *Villes mortes du golfe de Lyon*, Arles, le Bas-Rhône, Marseille (1876), M. Lentheric nous donne une idée des changements que subit la partie du littoral méditerranéen soumis à l'influence du Rhône et de l'Hérault, depuis le cap Creux et la frontière d'Espagne jusqu'aux Saintes-Maries. Là florissaient, il y a deux mille ans, les villes de Narbonne, Agde, Aiguesmortes, que les lagunes ensablées ont condamné à une éternelle décadence, comme Venise et plus tard Amsterdam ont été condamnées.

On peut dire que la Provence est un don du Rhône. Lors du dernier mouvement géologique, où le continent européen prit sa forme générale, toute la plaine qui s'étend des contrées des Cévennes à l'ouest, jusqu'en dessus de la chaîne des Alpines, était recouverte par la mer. De cette mer peu profonde, surgissait un archipel formé du mont Major, de l'îlot de Cordes et du plateau sur lequel est bâtie la ville d'Arles.

Le cours du Rhône finissait à peu près à la hauteur de Tarascon. La Durance ne se jetait point alors dans le Rhône en longeant le côté septentrional des Alpines,

mais elle suivait, à travers celles-ci, un passage direct sur la Méditerranée.

Un bouleversement effroyable détacha d'énormes massifs de rochers des montagnes d'où s'écoulent le Rhône et la Durance. Roulés par les torrents, ils furent poussés dans la mer qu'ils firent reculer. Nous avons pour témoin de cette catastrophe, cette couche de pierres de vingt mètres d'épaisseur, déposée depuis les Cévennes jusqu'aux roches de la Provence, de l'ouest à l'est, sur une surface de plus de deux cent cinquante mille hectares en carré. Cette coulée effroyable de plusieurs milliards de mètres cubes arrachés aux montagnes, forment la Crau qui apparaît encore à découvert sur de vastes espaces, et que l'on retrouve aux environs de Cette, de Montpellier, de Nîmes, comme d'Aix et d'Arles, dès que l'on creuse le sol.

Avant que l'homme pût se fixer sur ce terrain et le féconder par son travail, il fallait qu'un sol arable vînt le recouvrir : le Rhône fut chargé de ce travail. Torrent dans toute la partie supérieure de son cours, il continua à rouler des quartiers moins volumineux, qu'il brisait les uns contre les autres, emportant dans ses eaux leurs débris réduits en poussière, les déposant dans la partie inférieure de son cours et à son embouchure, recouvrant peu à peu de limon cette première alluvion de pierres.

Au reste, ce travail du Rhône est le travail de tous les fleuves, qui enlèvent à la montagne ce qu'ils donnent à la plaine.

Lorsque les fleuves débouchent dans une mer sans cesse agitée par le flux et le reflux, la mer emporte une grande partie de ces alluvions fluviatiles *(Loire, Tamise, Saint-Laurent)*. Mais quand le reflux n'existe pas ou se fait faiblement sentir, les alluvions s'entassent à l'embouchure des fleuves, elles entravent le courant et font avancer sans cesse le rivage dans la mer. Le fleuve ne trouvant plus

qu'avec peine sa voie, se divise en rameaux qui vont et viennent selon le mouvement des atterrissements qui tendent sans cesse à l'oblitérer. De là les fleuves à delta, tels que le Nil, le Gange, le Missisipi. Ainsi s'est formé le delta du Rhône. Peu à peu des marécages deviennent une terre ferme, solide, fertile, mais l'embouchure du fleuve se porte toujours en avant et va plus loin former de nouveaux marécages qui deviendront plus tard des terres fertiles, surtout si la main de l'homme vient aider et régulariser le travail de la nature.

Il y a plus : quand les pluies et les neiges fondues précipitent un énorme volume d'eau entre les rives trop pressées, les eaux, se heurtant anx dépôts attachés à l'embouchure, débordent et déposent sur la plaine le riche limon. Ainsi s'est enrichie de terre végétale, par le débordement du Rhône, la Crau primitive de la Provence.

De savants agronomes expriment le regret que le bienfaiteur des vallées provençales ait été considéré comme son ennemi. Les Egyptiens, aujourd'hui comme aux premiers siècles de leur histoire, loin d'entraver la crue du Nil, la dévient de manière à en faire profiter la plaine entière. En Provence, au contraire, on a cherché dans les temps modernes à retenir le fleuve dans son lit. Aujourd'hui plus de trois cents kilomètres de digue soutiennent la voie gauche du Rhône au-dessus d'Arles, le vieux Rhône de Saint-Gilles et les deux bras qui enlacent la Camargue. Quand ces digues se rompent sous l'effort d'une crue violente, qui dira les ruines et les désastres qui viennent troubler une sécurité profonde qu'aucune précaution ne garantit ?

Mais le plus grand mal est, dit-on, que le limon du fleuve passe devant les rives sans les engraisser et va se perdre jour et nuit dans la mer. C'est 17,000,000 de mètres cubes de terre végétale, ou 25 centimètres sur

soixante hectares, qui se perdent inutilement chaque année.

Les matières minérales que charrie le fleuve obstruent son embouchure; le Rhône avance rapidement dans la mer et le golfe de Fos finira par être ensablé.

Voici maintenant les changements que la Durance a opérés en Provence et ceux que son cours a subis.

Quand la mer couvrait l'arrondissement de Forcalquier, la montagne de Lure était reliée au massif des Alpes; un lac existait au-dessus de Sisteron, recevant les eaux de la Durance qui ont formé un dépôt de gravier des Alpes, de 6 mètres de hauteur sur 22 kilomètres de longueur depuis Monestier jusqu'à Sisteron.

Les eaux de la mer s'étant écoulées firent place au-dessus de Sisteron (Tallard, Ventavon, Saint-Tropez) à un lac alimenté par le Verdon, la Bléone de 55 kilomètres de longueur sur 25 kilomètres de largeur et 300 mètres de profondeur. Les rivières ont comblé ce lac (Mesel, Moustier, Riez, Valensole); on n'y voit aucune des pierres des Hautes-Alpes. La Durance, arrêtée par le Luri, n'y passait pas.

Les montagnes de Briançon, du Beausset, de Sisteron, ont cédé à l'action des eaux, qui se sont aussi ouvert un passage à Mirabeau, où une cataracte exista longtemps. La Durance était alors un fleuve qui se jetait directement dans la mer à Fos. La Durance s'échappa par la pression entre le Luberon et les Alpines, creusa le défilé d'Orgon, suivant la base des Alpines, se jetant dans le Rhône près de Tarascon.

Plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, les Marseillais remontaient jusqu'à Avignon le Rhône et la Durance dans des outres. Pertuis et Cavaillon avaient un port; il y avait l'escale près Volonne. En 1339, le commandeur et son bailli de la ville de Forcalquier défendaient aux navires

qui trafiquaient sur la Durance de charger un autre blé que celui du territoire de Manosque ou qui aurait passé sur ledit territoire ; deux jours de navigation amenaient les barques d'Embrun à Pertuis.

Aujourd'hui la Durance (*Druentia*) est un filet d'eau parti du mont Genèvre, qui se réunit près de La Vachette à la Clarée, issue des Hautes-Alpes, à 3000 mètres au-dessus de la mer, dans la vallée de Névache. A Briançon, la hauteur n'est plus que de 1249 mètres, au mont Dauphin, 869 mètres; à Embrun, 790 mètres; dans la gorge de Sisteron, 450 mètres; à Pertuis, 212 mètres; au-dessus d'Avignon, 130 mètres. La longueur de son cours est de 380 kilomètres ; elle suit une vallée étroite jusqu'au confluent de la Bléone au-dessus des Mées. Elle arrose 1,340,000 hectares, sur un lit qui n'est qu'un immense champ de pierres et de galets. Elle roule 9,240 mètres cubes par seconde aux grandes eaux, 350 aux eaux moyennes, 90 à l'étiage ordinaire; elle jette annuellement 1,800,000 mètres cubes de limon sur ses bords et dans le Rhône, contenant autant d'azote que 100,000 tonnes d'excellent guano. Ses débordements sont dus à la nature faible des terrains d'Embrun et surtout au déboisement des monts.

De nombreux canaux obligent cette rivière inconstante et capricieuse, à fertiliser des contrées précédemment stériles et de fournir aux Marseillais l'eau salutaire que chacun doit mettre dans son vin.

Si, des bords de la Provence, nous passons sur les côtes de l'Asie-Mineure (*Milet et le golfe Lamiaque* par Olivier Rayet, de l'école française d'Athènes), nous voyons la vallée inférieure du Méandre et des régions adjacentes bien différente aujourd'hui de ce qu'elle était au Ve siècle avant notre ère. Les ruines d'Héraclée, autrefois sur les bords du golfe Latinique, sont aujourd'hui au fond d'un

grand lac dont le bord opposé est à une grande distance du littoral actuel. La vallée maritime de Myante et le champ de bataille de Micale sont maintenant assez avant dans l'intérieur des terres. Les atterrissements du Méandre ont modifié à ce point ces régions et ne cessent de les modifier. Ils ont complètement comblé le golfe Latinique et font reculer de nos jours la mer devant eux avec une rapidité qui a dû atteindre, dans les parties de la vallée resserrée entre les montagnes, 5 à 600 mètres par siècle.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

BUREAU POUR L'ANNÉE 1878

MM. BLANCARD, président.
BERNARD, ✻, vice-président.
Dr A. SICARD, O. ✠, ✠, secrétaire-général.
Dr BARTHÉLEMY, vice-secrétaire.
TÉNOUGI, } annotateurs.
BONNET, ✻. } annotateurs.
LETZ, } annotateurs.
Dr DUSSAUD, trésorier.
VAN-KOTHEN, bibliothécaire.
TEISSIER, Octave, ✻, conservat. archiviste.

MEMBRES D'HONNEUR

Président d'honneur : Mgr le Prince de JOINVILLE.

Membres d'Honneur de Droit

(DÉLIBÉRATION DU 7 JUILLET 1853).

LE GÉNÉRAL commandant le 15me Corps d'armée.
LE PRÉFET du département des Bouches-du-Rhône.
L'EVÊQUE de Marseille.
LE MAIRE de Marseille.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. MATHERON, Philippe, ✻, ingénieur civil, à Marseille, ancien membre actif.

FLAVARD, oncle, docteur en médecine, à Marseille, ancien membre actif.

TOULOUZAN, ancien chef de bureau de la Préfecture, à Marseille, ancien membre actif.

PROU-GAILLARD, ✠, négociant, à Marseille, ancien membre actif.

DUGAS, ✻, O. ✠, ✠, docteur en médecine, à Marseille, ancien membre actif.

GENTET, ✻, ingénieur civil, à Marseille, ancien membre actif.

JUBIOT, O. ✻, O. ✠, ✠, ancien médecin principal de première classe à l'hôpital militaire de Marseille, ancien membre actif.

CAMOIN, Louis, bibliothécaire-adjoint à la Bibliothèque de la ville de Marseille, ancien membre actif.

DONIOL, ✻, ancien préfet du département des Bouches-du-Rhône, préfet des Alpes-Maritimes.

Mgr PLACE, archevêque de Rennes, ancien évêque de Marseille.

M. LATIL, Ad., propriétaire, à Marseille, ancien membre actif.

MEMBRES ACTIFS

AU 31 DÉCEMBRE 1878

---

1. Timon-David, chanoine-honoraire, boulevard de la Magdeleine, 88 a nommé le............. 7 septembre 1854
2. Blancard, archiviste du département rue Sylvabelle (Préfecture).......... 20 décembre 1860.
3. Ménécier, ✱, docteur en médecine, rue des Chartreux, 15.................. 3 février 1864.
4. Boyé, négociant, place de la Bourse, 4.. 2 mars 1865.
5. Van-Kothen, propriétaire, rue St-Basile, 27 5 décembre 1865
6. Sicard, A. O. ✠ ✠, docteur en médecine, rue d'Arcole, 4 .... 21 mars 1867.
7. Roux, Jules-Charles, ✱, O. ✠, fabricant de savon, rue Sainte, 70............ 5 mars 1868.
8. Stéphan, ✱, directeur de l'Observatoire, à l'Observatoire.................. 10 juin 1869.
9. Dussaud, docteur en médécine, pharmacien de première classe, rue Lafon, 1. 24 octobre 1872.
10. Ténougy, François, chanoine honoraire, rue Peirier, 10 .... 5 mars 1874.
11. Barthélemy, docteur en médecine, villa Doria, extrémité du boulevard Chave. 4 décembre 1874.
12. Bernard, Emile, ✱, ingénieur en chef du service maritime, ancien membre actif.............................. 4 mai 1875.
13. Tournaire, ✱, C. ✠, notaire honoraire, ancien premier adjoint au Maire de Marseille, rue Tapis-Vert, 35......... 4 décembre 1875.
14. Aubert, commissaire-priseur, rue Sénac, 47.......................... 4 décembre 1875.

15. BONNET, ✱, agent-voyer en chef du département, grande rue Marengo, 8., nommé le......... 4 décembre 1875.

16. LETZ, architecte en chef du département, place de la Rotonde, 8 ...... 4 décembre 1875.

17. RIVOIRE, François, O. ✱, ✠, ✠, négociant, ancien président du Tribunal de commerce, rue Breteuil, 148 .... 4 décembre 1875.

18. JAUFFRET, Alexandre père, ancien adjoint au Maire de Marseille, place de la Rotonde, 15 .... 4 décembre 1875.

19. MAGAUD, ✠, Directeur de l'école des Beaux-Arts, rue de la Bibliothèque, 1. 4 décembre 1875.

20. RÉVEILLÉ DE BEAUREGARD, O. ✠, ✠, ancien chef des services quarantenaires et secrétaire du Conseil de l'Intendance sanitaire de l'Egypte......... 18 octobre 1877.

MEMBRES CORRESPONDANTS

3 mai 1855.	LUMBROSO, A., G. O. ✵, docteur en médecine, à Tunis.
6 janvier 1859.	RONDELET, A., docteur es-lettres.
5 février 1865.	DE LONGPÉRIER, G. O. ✵, membre de l'Institut, à Paris.
5 février 1865.	QUICHERAT, J., C. ✵, membre de l'Institut, professeur à l'école de Chartres, à Paris.
7 septembre 1865.	USQUIN, ✠, O. ✠, directeur des postes et des télégraphes, à Montpellier, ancien membre actif.
8 octobre 1865.	DE BERLUC-PERRUSSIS, ✠, avocat, membre de l'Académie, rue Mazarine, 5, à Aix-en-Provence.
8 octobre 1865.	DE RIBBES, Ch., avocat, membre de l'Académie, grande rue Mazarine, à Aix-en-Provence.
7 janvier 1867.	J. DE SÉRANON, ✵, membre de l'Académie à Aix-en-Provence.
7 janvier 1867.	DIDIOT, ✵, docteur en médecine, directeur du Conseil de Santé des armées, à Paris, ancien membre actif.
1er juillet 1869.	SIMONIN, ingénieur civil, à Paris.
4 novembre 1869.	ALVARENGO, docteur en médecine, à Lisbonne
3 juillet 1870.	BERTHERAND, ✵, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Alger.
24 mai 1871.	BARBIER DE MONTAULT, ✠, prélat romain, château de Maris, par Jaulnay (Vienne).
20 avril 1871.	DE GRASSET, propriétaire, à Genève, ancien membre actif.

5 octobre 1871.	Meulemans, vice-consul de la République de l'Équateur, à Bruxelles.
14 décembre 1871.	Ménard, ✠, directeur de la maison centrale, à Montpellier (ancien membre actif).
21 mars 1872.	Bertillon, docteur en médecine, directeur du journal de *Démographie*, à Paris.
3 avril 1873.	Arnaud, Émile, président de la Société scientifique et artistique d'Apt.
7 janvier 1875.	Roussin, à Montélimar (Drôme), ancien membre actif.
9 mars 1877.	Vidal, Léon, directeur des Ateliers de photochromie du *Moniteur Universel*, à Paris ancien membre actif.
8 novembre 1877.	Chervin, directeur des *Annales de démographie internationale*.
23 mars 1878.	Sauvaire, vice-consul de France, à Casabianca (Maroc).
23 mars 1878.	Stanler lanne poole, numismate, à Londres.

SOCIÉTÉS
SAVANTES ET LITTÉRAIRES

CORRESPONDANTES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

AU 31 DÉCEMBRE 1878

Aix (Bouches-du-Rhône), Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.

Abbeville (Somme), Société Industrielle d'Émulation.

Agen (Lot-et-Garonne), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Amiens (Somme), Société des Antiquaires de Picardie.

» Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts Agriculture et Commerce.

Angers (Maine-et-Loire), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

» Société Industrielle d'Angers et du département.

Angoulême (Charente), Société Archéologique et Historique.

Annecy (Haute-Savoie), Association Florimontaine.

Apt (Vaucluse), Société Littéraire, Scientifique et Artistique.

Arras (Pas-de-Calais), Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Avallon (Yonne), Société d'Etudes.

Autun (Saône-et-Loire), Société Eduenne.

Auxerre (Yonne), Société des Sciences Historiques et Naturelles.

» Société de Médecine.

» Société de Commerce et d'Agriculture.

Beauvais (Oise), Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts.

Besançon (Doubs), Société d'émulation.

» Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres.

Béziers (Hérault), Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.

Bordeaux (Gironde), Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

» Société Linéenne.

» Société de Médecine.

» Société de Géographie Commerciale.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), Société Académique.

» Société d'Agriculture de l'arrondissement.

Brest (Finistère), Société Académique.

Caen (Calvados), Société Linéenne de Normandie.

» Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres.

Cambrai (Nord), Société d'émulation.

Cannes (Alpes-Maritimes), Société des Sciences Naturelles et Historiques, des Lettres et des Beaux-Arts.

Castres (Tarn), Société Littéraire et Scientifique.

Châlons-sur-Marne (Marne), Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts.

Chàlons-sur-Saône (Saône-et-Loire), Société d'Histoire et d'Archéologie.

Chambéry (Savoie), Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

» Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Château-Thierry (Aisne), Société Historique et Archéologique.

Cherbourg (Manche), Société des Sciences naturelles.

Compiègne (Oise), Société d'Agriculture de l'arrondissement.

Dijon (Côte-d'Or), Société Académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

» Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.

» Société d'Agriculture.

Douai (Nord), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Draguignan (Var), Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques.

Dunkerque (Nord), Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Arts, Sciences et Belles-Lettres.

Epinal (Vosges), Société d'Emulation.

Havre (Seine-Inférieure), Société Havraise d'études diverses.
Joigny (Yonne), Société d'Agriculture.
Laon (Aisne), Société de Médecine du département.
» Société Académique.
Le Mans (Sarthe), Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
Lille (Nord), Société des Sciences, d'Agriculture et des Arts.
» Société Centrale de Médecine du département du Nord.
» Commission Historique du département du Nord.
Limoges (Haute-Vienne), Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon (Rhône), Académie.
» Société Littéraire, Historique et Archéologique.
» Société d'Agriculture, Histoire Naturelle et Arts utiles.
Màcon (Saône-et-Loire) Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Marseille, Chambre de Commerce.
» Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
» Société de Médecine.
» Société départementale d'Agriculture.
» Société Scientifique Industrielle.
» Société d'Horticulture.
» Comité Médical des Bouches-du-Rhône.
» Société Protectrice de l'Enfance.
» Société de Géographie.
» Société d'étude des sciences naturelles.
Meaux (Seine-et-Marne), Société d'Archéologie, Sciences, Lettres. et Arts.
Melun (Seine-et-Marne), Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.
Mende (Lozère), Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts.
Montbelliard (Doubs), Société d'Emulation.
Moulins (Allier). Société d'émulation.
Nancy (Meurthe), Société Archéologique Lorraine.
» Académie de Stanislas.
Nantes (Loire-Inférieure), Société Académique.

Nantes (Loire-Inférieure), Société Archéologique.
Nevers (Nièvre), Société Nivernaise des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Nice (Alpes-Maritimes), Société des Lettres, Sciences et Arts.
Nîmes (Gard), Académie du Gard.
Niort (Deux-Sèvres), Société de Statistique, Sciences et Arts.
Orléans (Loiret), Société Archéologique de l'Orléanais
Paris (Seine), Société Météorologique de France.
» Société de Statistique de Paris.
» Société Philotechnique.
Perpignan (Pyrénées-Orientales), Société Agricole, Scientifique et Littéraire.
Poitiers (Vienne), Société des Antiquaires de l'Ouest.
» Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Poligny (Jura), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Le Puy (Haute-Loire), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Rennes (Ille-et-Vilaine), Société Archéologique.
» Société des Sciences Physiques et Naturelles.
Rodez (Aveyron), Société des Sciences, Lettres et Arts.
Rouen (Seine-Inférieure), Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Etienne (Loire), Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférienre), Société Historique et Scientifique.
Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin (Aisne), Société Académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie.
» Comice Agricole de l'arrondissement.
Sémur (Côte-d'Or), Société des Sciences Historiques et Naturelles.
Sens (Yonne), Société Archéologique.
Soissons (Aisne), Société Archéologique et Historique.
Troyes (Aube), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Toulon (Var), Société Académique du Var.
Tours (Indre-et-Loire), Société Médicale du département.

Toulouse (Haute-Garonne), Société Archéologique du Midi de la France.

» Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Valence (Drôme), Société d'Archéologie et de Statistique.

Valenciennes (Nord), Société Agricole, Industrielle, Littéraire et Artistique.

Vannes (Morbihan), Société Polymathique.

Versailles (Seine-et-Oise), Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Alger, Société de Climatologie Algérienne.

Constantine (Algérie), Société Archéologique.

Alsace-Lorraine, Société d'Histoire Naturelle de Colmar.

» Société Archéologique et Historique de Metz.

» Société des Sciences, Agriculture et Arts de Strasbourg.

Autriche, Société d'Histoire Naturelle, à Brünn (Moravie).

» Société Impériale de Géographie, à Vienne.

» Statistische Haudbüchelein der kyl Hauptstact, Pragues.

New-York, Health departement of the city bureau of vital Statistics (États-Unis d'Amérique).

Belgique, Académie de Gand.

» Institut Archéologique Liégeois, à Liège.

» Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, à Mons.

» Cercle Archéologique, à Mons.

Suisse, Société d'Histoire et d'Archéologie, à Genève.

» Société Vaudoise des Sciences Naturelles, à Lausanne.

» Société des Sciences Naturelles, à Neufchâtel.

Italie, Société de Grographie Italienne, à Florence.

Brésil, Institut Historique et Géographique, à Rio-de-Janeiro (Fernandez Pinheiro).

TABLE GÉNÉRALE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE XXXVIII[e] VOLUME.

Marseille. — Typ. et Lith. Cayer & Cie, rue Saint-Ferréol, 57.